

La création et
la reprise d'entreprises
en Bretagne

"Copyright © Région Bretagne – Conseil Économique et Social de Bretagne
7 rue du Général Guillaudot – 35069 RENNES Cedex
Janvier 2003"

"Les rapports du CESR peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique
par les rapporteurs.
Les demandes doivent être adressées
au Président du Conseil Économique et Social de Bretagne"

"Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESR,
venez visiter le site Internet de la région Bretagne :
<http://www.region-bretagne.fr>"

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Rapporteurs : MM. Jacques **BOULAU** et Jean **REGUER**

- M. Kader **BENFHERAT**
- M. Gilbert **BLANCHARD**
- M. Jean-Claude **CROCQ**
- M. Henry **DEPOID**
- M. Marcel **ETIEMBLE**
- M. Jacques **GROSSI**
- M. Patrick **GUYOMARD**
- M. Jean-Yves **LABBE**
- M. Josph **MENARD**
- M. Josph **PENNORS**
- M. Jean-Paul **TORLAY**

ASSISTANCE TECHNIQUE :

- | | |
|--|---|
| Monsieur Marc-Pol LE DEUNFF | Conseiller technique au Conseil Economique et Social de Bretagne |
| Mademoiselle Anne-Marie LEPEINTRE | Secrétaire au Conseil Economique et Social de Bretagne |
| Mademoiselle Aude ARRIAL | Etudiante en Maîtrise de Droit Public à l'Université de Rennes 1 – Stagiaire au CESR en 2002 |
| Mademoiselle Céline COUENNAULT | Etudiante en licence d'économie et gestion à l'Université de Rennes 1 – Stagiaire au CESR en 2002 |

<h2>SOMMAIRE</h2>

SYNTHESE ET PRECONISATIONS

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : LE PHENOMENE DE LA CREATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISES EN BRETAGNE

SECTION I L'importance économique des phénomènes de la création et de la reprise d'entreprises

SECTION II Profil des populations impliquées

SECTION III Typologie des entités impliquées

SECTION IV L'impact sur l'économie régionale

DEUXIEME PARTIE : UN TYPE D'OPERATIONS DIFFICILE, RISQUE ET EXIGEANT

SECTION I Les difficultés rencontrées et les besoins des porteurs de projet

SECTION II Les facteurs de succès des opérations de création et de reprise

TROISIEME PARTIE : DES APPUIS MULTIPLES ET EN CONSTANTE ADAPTATION

SECTION I Des aides apportées aux différents besoins des créateurs et repreneurs

SECTION II Impact des aides à la création et à la reprise sur les secteurs économiques

CONCLUSION

ANNEXES

* CONCEPTS UTILISÉS

* LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES ET/OU RENCONTREES

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE
ET
PRÉCONISATIONS

LA CREATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES EN BRETAGNE

INTRODUCTION

Le dynamisme économique d'une région se mesure, pour une large part, à l'aune de sa capacité à renouveler son tissu économique. L'aptitude à susciter des créations de nouvelles entités économiques, la faculté de favoriser la transmission et donc la pérennisation des unités existantes sont des conditions nécessaires au développement régional harmonieux, à la modernisation du tissu économique et à l'emploi.

La Bretagne est traditionnellement considérée comme une région où les créations d'entreprises sont faibles. Bien que le taux de survie des entreprises créées et reprises y soit supérieur à la moyenne nationale, une part non négligeable des entreprises bretonnes impliquées disparaît. De surcroît, de nombreuses entités disparaissent avant même toute tentative de transmission, faute de repreneur.

L'objet du rapport est de mettre en évidence l'importance des créations et des reprises pour l'économie régionale mais aussi de dégager les moyens d'accroître la pérennité des entreprises et de favoriser leur transmission.

CHAPITRE I - LE PHENOMENE DE LA CREATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISES

SECTION 1. L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DES PHENOMENES DE LA CREATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISES

1. Le poids de la création d'entreprises

La création d'entreprises correspond à la constitution d'une entité juridique et économique nouvelle. Au-delà, elle implique un homme ou une femme, un projet, une motivation, une équipe.

Ce type d'opération connaît, sur la période récente, une stagnation tant en Bretagne qu'au plan national. Il faut avoir à l'esprit que le niveau de 2001 (5 670 créations) est inférieur à celui de 1987.

Par ailleurs, la Bretagne se distingue par un faible nombre de créations puisqu'on comptait en 1999 20 nouvelles entreprises pour 10 000 habitants contre 28 en moyenne nationale. La région s'inscrit sur ce point dans une France du Nord et de l'Ouest caractérisée par de faibles taux de création d'entreprises. Signalons par ailleurs que les créations d'entreprises sont, en France, réduites par rapport à des pays voisins.

2. L'importance de la reprise d'entreprises.

La reprise peut être définie comme l'acquisition totale ou partielle d'une entreprise existante par une personne morale ou physique.

Avant d'analyser ce phénomène, il convient de signaler que sa connaissance est très parcellaire. Du fait de la non-comptabilisation des rachats de parts sociales, le nombre des reprises s'avère sous-estimé. Une étude réalisée sur les reprises en Ille-et-Vilaine en 1999 concluait à une sous-évaluation de près de 65% des reprises. Cela reviendrait à dire que les reprises en Bretagne sont plus proches d'un niveau de 4 300 opérations que du chiffre de 2 500 qui est avancé traditionnellement pour la Bretagne.

Compte tenu de l'imprécision de la connaissance actuelle de la création mais surtout de la reprise d'entreprises, le CESR appelle de ses vœux l'amplification de l'effort d'observation de ces phénomènes. Il convient en particulier de cerner l'importance véritable de la reprise dans la région mais aussi de pouvoir distinguer et mieux connaître les différents types de créations et de reprises (créations innovantes, installations de publics en difficulté, création-reprises industrielles ou artisanales, rachats de parts sociales etc.).

Sur la base des statistiques dont nous disposons, plus de 2% des entreprises changent de main chaque année en Bretagne. Les reprises sont d'ailleurs plus fréquentes dans la région qu'en moyenne nationale. Toutefois, tant au niveau national qu'en Bretagne, la tendance est nettement à la baisse des reprises (- 11% de 1994 à 2001 dans la région).

3. Des caractéristiques sectorielles

Si l'on analyse les modalités empruntées par les secteurs économiques de Bretagne pour se renouveler, on constate d'importantes différences entre, par exemple, les services aux entreprises qui utilisent quasi exclusivement la création et les industries agro-alimentaires qui ont davantage recours aux reprises.

D'une manière générale, la création traduit nettement la tertiarisation de l'économie bretonne puisqu'en 2000, plus de 50% des nouvelles entreprises relevaient du secteur des services.

L'installation agricole, quant à elle, emprunte quasi-exclusivement la modalité de la reprise. Dans ce cas également, la Bretagne se distingue (elle demeure d'ailleurs la première région française pour l'installation agricole avec 11% du total national). Comme pour les reprises, la tendance est nettement à la baisse du nombre des installations (- 44,6% entre 1992 et 2001).

SECTION 2. LE PROFIL DES POPULATIONS IMPLIQUEES

1. Les créateurs

Les créateurs d'entreprises apparaissent jeunes (en 1998, 51% avaient moins de 35 ans). Toutefois, les plus jeunes (moins de 25 ans, étudiants) sont assez peu représentés.

Il s'agit plus souvent d'anciens employés ou ouvriers (près de 50%) que d'anciens entrepreneurs ou cadres.

La proportion des anciens demandeurs d'emploi est de 41% (dont 17% de chômeurs de longue durée) soit un niveau supérieur à la moyenne nationale (36%).

Malgré cette part importante des chômeurs, la création d'entreprise n'est vécue comme une contrainte que par 7% des créateurs. Le goût d'entreprendre est bien plus important pour expliquer le choix des créateurs (55%).

2. Les repreneurs

La pyramide des âges des repreneurs est très comparable à celles des créateurs, avec une primauté des moins de 35 ans.

Il s'agit là aussi d'anciens ouvriers et employés. La proportion d'anciens chefs d'entreprises est très faible (moins de 1%).

En revanche, la reprise attire beaucoup moins de chômeurs que la création (26%).

3. La part des femmes dans la création et la reprise

Comme les hommes, les femmes privilégient la création à la reprise mais de manière moins tranchée. Les femmes sont particulièrement présentes dans le commerce et les services, principalement dans des TPE (très petites entreprises). Il convient de signaler que les femmes qui souhaitent s'engager dans la création ou la reprise d'entreprises connaissent davantage de difficultés que leurs confrères à accéder au financement.

4. Les cédants

La reprise d'entreprise peut survenir à tout instant (lors d'un décès, d'une maladie etc). De ce fait, tout chef d'entreprise est un cédant potentiel. Néanmoins, la majorité des transmissions se réalise lors du départ à la retraite du dirigeant.

La pyramide des âges des chefs d'entreprises a par conséquent une importance considérable. Or, sur ce plan, on constate que dans de nombreux secteurs, la proportion des entrepreneurs ayant plus de 50 ans est considérable : c'est le cas de près de 36% des commerçants et même de 51% des patrons de PME du bâtiment.

De nombreuses enquêtes ont interrogé les chefs d'entreprises bretons sur leurs projets de transmission de leur société. On y constate que nombre des plus de 55 ans n'ont pas encore envisagé de solution concrète. Or, l'anticipation est une des clés de la réussite d'une transmission d'entreprises. Par ailleurs, la succession est une solution appelée à décliner compte tenu de la réduction de l'actionnariat familial et de l'incidence de la fiscalité.

5. Les protagonistes de l'installation agricole

Les **jeunes agriculteurs** ont en moyenne 29 ans. Leur niveau de formation s'est considérablement élevé ces dernières années (78% des jeunes agriculteurs aidés ont au minimum un niveau bac). La proportion des jeunes s'installant en dehors du cadre familial est en croissance et représente d'ores et déjà 20% environ des nouveaux exploitants.

S'agissant des **cédants potentiels**, la proportion des chefs d'exploitations de 50 ans et plus est conséquente (près de 39%). Mais cette catégorie était largement plus considérable en 1988 (56%). La profession a été notablement rajeunie par l'intermédiaire du mécanisme des pré-retraites mais aussi par des phénomènes démographiques (l'effet des classes creuses de 1939 à 1945). Selon une enquête réalisée dans le cadre du recensement agricole, près de 50%

d'entre eux n'ont pas encore déterminé les modalités de la transmission de leur exploitation et 27% envisagent la disparition de leur exploitation. Lorsqu'un repreneur est identifié, la solution familiale est privilégiée même si l'installation hors cadre familial semble devoir se développer encore davantage dans les années futures.

Signalons par ailleurs que les départs précoces (avant 55 ans) se multiplient. Ils représentent d'ores et déjà le tiers des arrêts d'activité.

SECTION 3. TYPOLOGIE DES ENTITES IMPLIQUEES

1. Les nouvelles entreprises

Les commerçants et les artisans concentrent l'essentiel des créations d'entreprises de Bretagne (35% des entreprises nouvelles). Les formes sociétaires sont en croissance et représentent près du tiers des créations d'entreprises (très majoritairement les SARL).

Les moyens mis en œuvre lors du lancement de la société sont peu élevés. Près de 40% des créateurs bretons ont consacré moins de 7 622 € à leur installation.

Les plus petites entités prédominent dans la création d'entreprises. Ainsi, 84% des nouvelles entreprises ne comptent aucun salarié au démarrage.

Au-delà des entreprises traditionnelles (industrielles, de services, artisanales, commerciales), deux catégories d'entreprises nouvelles doivent être distinguées.

Assez peu nombreuses sont les **créations d'entreprises innovantes** (à peine plus de 5% des créations totales en France). Ces créations qui présentent de très importantes potentialités de développement et d'embauches se rencontrent principalement, en Bretagne, dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication et des sciences de la vie (biotechnologies notamment). Selon les observateurs, les projets bretons apparaissent ambitieux et de bonne qualité par rapport à la tendance constatée en France entière.

Il est important de poursuivre l'effort d'aide aux entreprises innovantes notamment en matière de renforcement des capitaux propres.

Relativement nombreuses, en revanche, sont les **créations d'entreprises par des publics en difficultés** en Bretagne ce que montre le poids des chômeurs parmi les créateurs. Ces projets doivent faire face à un certain nombre de difficultés particulières : un financement extérieur difficile à obtenir (en dehors de prêts d'associations comme ceux de l'Adie), une prise de risque considérable, un niveau de formation souvent faible...

2. Les entreprises reprises

Les reprises concernent principalement des entreprises de taille modeste : 46,5% n'ont aucun salarié, 96,3% comptent moins de 10 salariés. Le montant moyen de la transaction a été calculé en 1999 à près de 120 000 euros, même si plus du quart des reprises ont impliqué moins de 38 000 euros.

3. Les nouvelles exploitations agricoles

Comme dans les autres formes de reprises, les formes sociétaires sont de plus en plus utilisées par les jeunes agriculteurs (elles représentent 60% des installations). La taille moyenne des nouvelles exploitations est de 25,3 ha mais elle est de 65 ha pour les nouvelles sociétés.

Le coût moyen d'une installation varie fortement selon les filières et selon la structure juridique adoptée. Une installation individuelle revient en moyenne à 223 000 euros, mais, par exemple, un associé d'une EARL spécialisée dans les productions hors-sol doit déboursier plus de 444 000 euros.

SECTION 4. L'IMPACT SUR L'ECONOMIE REGIONALE

1. L'impact en termes d'emplois

L'impact des créations d'entreprises apparaît assez faible sur l'emploi à court terme. De plus, à moyen terme, compte tenu de la forte mortalité des jeunes entreprises (près de 50% en 5 ans), une part de l'emploi généré initialement disparaît. Toutefois, les entreprises les plus solides sont à l'origine de nombreuses embauches. Ainsi, au plan national, le tiers des salariés de l'industrie, du commerce et des services est employé dans des entreprises de moins de 10 ans.

Les reprises aboutissent bien davantage à un maintien d'effectifs existants qu'à des créations d'emplois. De surcroît, la disparition, dans les 5 ans, de plus du tiers des entreprises reprises cause de nouvelles suppressions d'emplois. Les entreprises pérennes se révèlent quant à elles créatrices d'emplois sur le moyen terme.

2. L'impact sur le tissu économique régional

On peut distinguer quatre types d'impact de la **création d'entreprises** sur le tissu économique régional :

- un renouvellement quantitatif du parc d'entreprises (bien que le nombre d'entreprises nouvelles soit peu important, le faible nombre des défaillances contribue à l'augmentation constante du stock d'entreprises régionales) ;
- un apport net qualitatif de compétences et de connaissances (elle contribue notamment à l'émergence et à l'essor de nouvelles activités, à la dynamisation des secteurs en place, au renouvellement technologique) ;
- un accroissement de l'efficacité collective du tissu économique (l'arrivée de nouvelles entreprises favorise le développement des relations interentreprises et des coopérations entre firmes) ;
- les jeunes entreprises participent à la création de richesse régionale.

Ainsi, la faiblesse des créations d'entreprises en Bretagne n'entraîne qu'un renouvellement médiocre du tissu économique. La Bretagne n'occupait d'ailleurs en 2000 que le 13^{ème} rang

des régions françaises pour le taux de renouvellement avec un résultat nettement inférieur à la moyenne nationale.

S'agissant de **la reprise**, elle contribue à maintenir des secteurs, des entreprises, des fournisseurs, des clients, des partenaires importants pour l'économie régionale dans son ensemble et pour les entreprises.

Bien évidemment, toutes les entreprises n'ont pas vocation à être reprises. Toutefois, parmi les entreprises qui disparaissent chaque année, beaucoup auraient pu être sauvegardées voire même développées pour le plus grand intérêt de l'économie régionale. Ajoutons enfin que la reprise participe également au renouvellement qualitatif du tissu économique régional. En effet, nombre de repreneurs réorganisent, modifient, relancent l'entité qu'ils ont acquise.

3. L'impact sur l'aménagement du territoire

La fréquence des créations et reprises au sein d'un territoire est liée à des variables telles que le stock d'entreprises déjà implantées, l'importance ou l'évolution de la population active. En ce sens, les zones les plus richement dotées suscitent le plus grand nombre d'opérations. La création et la reprise ont donc un **impact polarisant** important.

Plus concrètement, on constate que les créations et les reprises sont surtout fréquentes dans les zones littorales (du fait de l'incidence du tourisme) et urbaines.

Pour les zones rurales, la reprise des entités existantes prend quasiment autant d'importance que la création d'entreprises elle-même. En effet, ces territoires sont directement menacés par la disparition d'artisans (notamment du bâtiment), de commerces (de bouche en particulier). Peu importantes numériquement à l'aune régionale, les transmissions dans les zones rurales sont cruciales pour la survie économique de ces territoires.

Il convient aussi de noter que dans certains secteurs tels que les industries agro-alimentaires ou les TIC, les rachats par des groupes sont beaucoup plus fréquents que les reprises par des personnes physiques. Or, lorsque les entreprises sont acquises par des groupes dont le siège social est situé hors de la région, le risque est important de voir la Bretagne perdre des centres de décision.

Afin de maintenir un tissu économique complet dans les zones rurales et fragiles, le CESR recommande la mise en place d'aides à la transmission différenciées selon les territoires.

4. L'impact des installations agricoles sur l'économie régionale

Malgré une baisse du nombre des actifs occupés dans la filière, une réduction du nombre d'exploitations et une décroissance des installations, l'agriculture continue d'occuper en Bretagne une place plus importante que dans la majorité des régions françaises.

La proportion des jeunes installés est supérieure à la moyenne française. De même, le renouvellement des exploitations, bien qu'insuffisant pour enrayer la baisse du nombre d'exploitants, y est plus élevé qu'en moyenne nationale.

En revanche, l'impact direct sur l'emploi des exploitations récentes est moins important que celui des exploitations plus établies.

CHAPITRE II - UN TYPE D'OPERATION DIFFICILE ET A RISQUE

SECTION 1. LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES BESOINS DES PORTEURS DE PROJET

1. La survie des entreprises créées et reprises

La Bretagne se distingue par un taux de survie des entreprises créées supérieur à la moyenne nationale (à cinq ans, la différence est de plus de 8 points).

Il en est de même pour les entreprises reprises (le différentiel est de 2,7 points).

Toutefois, il apparaît que la création comme la reprise sont des opérations risquées. Si respectivement 49% des entreprises créées et 62% des entreprises reprises sont encore actives à leur cinquième anniversaire, cela signifie que 51% et 38% de ces entreprises ont disparu au cours de ces cinq années.

Selon les statistiques dont nous disposons pour la Bretagne, à l'échéance de cinq ans, les reprises apparaissent plus pérennes que les créations à l'échéance de cinq ans. A plus long terme, il semblerait que ces résultats s'égalisent.

2. Les difficultés rencontrées par les créateurs d'entreprises

Les créateurs rencontrent deux types de difficultés financières. En premier lieu, leur accès au financement est souvent difficile. Les publics en difficulté ont ainsi un accès limité aux financements. C'est aussi le cas des entreprises innovantes de Bretagne qui pâtissent d'un capital-investissement privé à la fois insuffisant et très sélectif après l'échec des « start-up » internet. De plus, le système français ne facilite pas toujours les investissements dans les sociétés non cotées. Des outils existent ou sont en cours de mise en place et les bons projets parviennent en général à trouver un financement. Un accent tout particulier devra être mis sur les moyens de financement du « second souffle » des sociétés (à l'issue des deux premières années). Par ailleurs, les entreprises bretonnes rencontrent des difficultés de trésorerie (79% des entreprises pérennes à cinq ans déclaraient en 1999 faire face chroniquement à des problèmes de trésorerie).

Pour apporter une réponse aux besoins de financement rencontrés deux à trois ans après leur création par les nouveaux entrepreneurs, le CESR préconise la mise en place d'un outil de capital-investissement spécifique.

La réglementation, le statut de l'entrepreneur, les charges sociales sont aussi évoqués parmi les contraintes pesant sur les créateurs. Il faut pourtant noter que les démarches d'immatriculation ont été fortement simplifiées, ce qui n'est pas encore suffisamment le cas pour la gestion des formalités fiscales et sociales ultérieures. La couverture du chef d'entreprise apparaît effectivement imparfaite. Ces lourdeurs et difficultés n'expliquent pas réellement le désintérêt des Français et notamment des Bretons pour la création d'entreprises.

Des mesures devraient par ailleurs être prises au niveau national pour améliorer la réglementation.

Sur le plan immobilier, il apparaît souvent difficile pour les créateurs de trouver des locaux à louer.

Le créateur lui-même est confronté à un certain nombre d'obstacles : son isolement, son manque fréquent de connaissance des organismes d'affiliation et des structures d'appui, sa maîtrise parfois limitée de domaines importants (gestion, vente, technique...). Il est de ce fait important que les porteurs de projet puissent accéder à une formation, avant même la création de leur entreprise. La formation constitue en effet un moyen de répondre à ces difficultés.

3. Les difficultés rencontrées par les repreneurs d'entreprises

Les repreneurs rencontrent eux aussi des problèmes financiers et des difficultés de trésorerie d'autant plus que les besoins initiaux qui couvrent à la fois le rachat et le développement de l'entreprise sont plus importants que chez les créateurs. Le financement des reprises est une opération relativement risquée pour les établissements bancaires ce qui explique que se soit constitué un secteur spécialisé dans l'intervention pour ce type de dossier. L'offre en Bretagne est sur ce plan assez complète et performante.

La fiscalité est probablement la principale contrainte pesant sur les cédants et les repreneurs. Elle enchérit le prix des transactions, dissuade des acheteurs ou successeurs potentiels et entraîne un endettement dangereux pour les repreneurs.

L'échec d'une reprise peut provenir d'une mauvaise préparation. Ce type d'opération suppose que des dispositions soient prises plusieurs années avant l'opération. Or, il n'est pas rare que des cédants aient des réticences à envisager leur départ. Faute d'une anticipation suffisante, la transmission échoue ou handicape l'entité reprise.

Le CESR recommande la mise en place d'actions de sensibilisation des cédants aux enjeux de la transmission (la nécessaire anticipation, les différentes démarches à suivre, les modalités de détection des repreneurs etc.).

De nombreuses entreprises disparaissent faute de repreneur. Or, plusieurs fichiers de repreneurs et de cédants potentiels ont été constitués par divers intervenants (fédérations professionnelles, Chambres consulaires, cabinets de conseil spécialisés etc.).

Le CESR préconise de constituer, d'alimenter et d'entretenir un fichier unifié des entreprises à céder et des repreneurs potentiels. Ce fichier serait confié aux fédérations professionnelles qui le gèreraient sur une base sectorielle.

La reprise d'une très petite entreprise diffère assez fondamentalement de celle d'une PME. Le profil des repreneurs de TPE est assez proche de celui d'un créateur d'entreprise de petite taille. En revanche, pour des entreprises plus importantes, les aptitudes et compétences requises, la complexité des problèmes à régler (sur le plan fiscal, social, financier) rendent très délicate la détection du repreneur et la réalisation de l'opération.

Enfin, il convient de noter que la reprise d'une entreprise par un ou plusieurs de ses salariés est souvent couronnée de succès. Or, ce type de reprise est relativement peu fréquent.

4. Les difficultés rencontrées lors des installations agricoles

On compte actuellement plus de candidats à l'installation que de cédants potentiels. Ce rapport devrait bientôt s'inverser, principalement pour des raisons démographiques. Il conviendra de ce fait d'inciter les enfants d'agriculteurs mais aussi d'autres populations, à s'engager dans l'agriculture.

Le coût des exploitations est désormais particulièrement élevé compte tenu de la hausse du prix des terres ainsi que des investissements réalisés ou à effectuer (notamment pour la mise aux normes par rapport à la réglementation environnementale et dans un contexte de concentration des exploitations). Plus fondamentalement encore, la transaction demeure trop souvent basée sur la valeur patrimoniale de l'exploitation et sur des éléments immatériels (droit à produire), non sur la capacité que l'exploitation offre de dégager des revenus. Or, pour le jeune agriculteur (comme d'ailleurs pour tout repreneur), la reprise n'a d'intérêt que si elle offre la possibilité de gagner sa vie.

Pour faire face à cet enchérissement des exploitations, les jeunes agriculteurs ont été contraints de recourir davantage à l'emprunt. De ce fait, leur niveau d'endettement est parfois très élevé.

SECTION 2. LES FACTEURS DU SUCCES DES OPERATIONS DE CREATION ET DE REPRISE

Les facteurs clés du succès des créateurs et des repreneurs sont souvent l'exact opposé des difficultés rencontrées. La réussite d'une reprise résulte par exemple d'une anticipation ou du respect d'un certain nombre de règles.

Plus fondamentalement, le projet et le créateur sont deux paramètres importants du succès d'une opération.

Les qualités des hommes (le chef d'entreprise et ses salariés) constituent l'un des éléments décisifs du succès d'une entreprise. La direction d'une entreprise suppose des connaissances et aptitudes dans de nombreux secteurs : technique, commercial, financier... Le plus fréquemment, les porteurs de projet ne maîtrisent pas l'ensemble de ces éléments ou manquent de temps pour les suivre complètement. Face à ces difficultés, plusieurs solutions sont envisageables : le recours à des experts extérieurs, l'embauche de personnels spécialisés, la formation du dirigeant ou l'association avec un partenaire disposant de compétences complémentaires.

Les salariés des entreprises contribuent notablement à la réussite des créations et surtout des reprises. L'expérience, les compétences, les savoir-faire, l'introduction sur les marchés et l'implication des salariés sont des atouts fondamentaux lors des reprises.

Le projet est également un déterminant considérable de la réussite des créations et reprises. Un certain nombre d'éléments doivent être étudiés avec précision : le marché potentiel, le positionnement, les moyens de différenciation, la concurrence etc.

La réussite des reprises résulte bien souvent d'un bon passage de témoin entre le cédant et le repreneur. Le cédant doit ainsi, durant quelques temps, former et informer son successeur.

Le CESR propose la mise en place d'une aide à l'entreprise permettant de compenser entièrement ou partiellement la rémunération apportée au futur repreneur durant les quelques mois de la période transitoire, préalablement à la reprise.

On considère souvent que l'**esprit d'entreprise** est insuffisant en France. Le nombre d'entreprises par habitant y est en effet bien inférieur à celui de pays comme la Grande Bretagne. Un tel constat semble encore plus caractéristique d'une région comme la Bretagne qui se distingue par de faibles taux de création d'entreprises. Il faut toutefois noter que la région se distingue également par la fréquence des reprises. Or, reprendre est une manière parmi d'autres d'entreprendre. De surcroît, l'esprit d'entreprise implique incontestablement une prise de risque. Or, très logiquement, plus la prise de risque entrepreneurial est développée, plus le taux de survie est faible. On constate qu'en Bretagne, le soucis de pérennité prime sur la prise de risque entrepreneurial. Les projets y apparaissent plus importants, plus solides, mieux préparés que dans de nombreuses régions françaises. Grâce à cela, la Bretagne bénéficie de taux de survie sensiblement supérieurs aux moyennes nationales.

Néanmoins, il apparaît utile de promouvoir l'esprit d'entreprise dans la région. De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été lancées sur ce point. Plutôt que d'en promouvoir de nouvelles, il convient de souhaiter qu'elles soient généralisées et fédérées notamment dans le domaine de l'éducation.

CHAPITRE III - LES APPUIS A LA CREATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISES

SECTION 1. DES AIDES MULTIPLES

Les aides à la création apparaissent nombreuses et complètes. Elles couvrent en effet approximativement tous les types de besoins (conseil, financement, formation, développement technologique...), toutes les phases de l'opération (avant, durant et après la création) ainsi que tous les types de publics (créateurs d'entreprises innovantes, artisans, femmes, chômeurs, handicapés ...).

Ces aides mettent à contribution un grand nombre d'organismes au premier rang desquels figurent les Chambres consulaires qui constituent le plus fréquemment le premier contact des porteurs de projet.

SECTION 2. IMPACT DES AIDES A LA CREATION SUR LES SECTEURS ECONOMIQUES

1. L'incidence des aides financières sur la concurrence

Les aides financières aux créations d'entreprises ou aux reprises d'entreprises en difficulté ont été critiquées pour leur impact sur la concurrence entre firmes. Ainsi, l'octroi d'une aide engendrerait une distorsion de concurrence dont pâtiraient les entreprises déjà installées.

En réalité, ces retombées négatives ne sont ni généralisées, ni permanentes. En effet, les créations d'entreprises innovantes en suscitant la création de produits ou de services nouveaux ne perturbent pas la concurrence. D'une manière générale, les aides n'ont

d'influence que dans les secteurs où la compétition demeure basée sur les prix et où les fournisseurs sont aisément substituables entre eux. De plus, l'effet des financements ne dépasse pas une certaine durée.

2. Une profusion d'intervenants et d'aides

L'analyse des modalités d'aide à la création d'entreprises fait apparaître, de manière très évidente, un nombre élevé d'intervenants et de dispositifs. Or, la situation actuelle présente de nombreux inconvénients :

- de fréquents chevauchements de compétences entre les structures ;
- un certain éparpillement des fonds publics à l'origine de saines émulations mais aussi parfois de concurrences déplacées et stériles ;
- une absence de coordination entre les accompagnateurs des entreprises ;
- un manque incontestable de lisibilité du système pour les créateurs (c'est également le cas pour les jeunes agriculteurs) ;
- une faible diffusion. Les aides à la création ne concernent en effet qu'un nombre limité d'entreprises. Si 46% des créations et reprises d'entreprises de Bretagne avaient eu recours à une subvention ou à une exonération publique, seules 10% d'entre elles avaient obtenu un accompagnement de leur projet ;
- des cumuls fréquents d'aides.

En revanche, on peut signaler que la gamme des aides est complète, le territoire régional est remarquablement bien maillé, certaines prestations proposées sont de très bonne qualité.

C'est dans un tel contexte que le Conseil régional de Bretagne lance actuellement une initiative visant à rapprocher les acteurs de terrain de l'appui à la création d'entreprise sur la base des 21 Pays de Bretagne. Un cahier des charges commun des prestations d'accueil, d'accompagnement et de suivi dispensées devra permettre de rapprocher les pratiques alors que sera désigné un interlocuteur unique pour les relations avec la Région.

3. L'évaluation de l'impact des aides

L'évaluation de l'impact des aides révèle des retombées différenciées selon les publics. L'incidence positive des appuis financiers semble plus prononcée pour les chômeurs que pour les personnes en activité (ces derniers étant d'ailleurs proportionnellement moins aidés).

Les aides actuelles n'ont que très peu de retombées en termes d'aménagement du territoire alors que l'évaluation de leur impact demeure insuffisante.

4. Quelques enjeux de l'aide à la création d'entreprises

L'objectif d'une politique d'aide à la création d'entreprises doit être clairement défini.

Selon le CESR, l'enjeu est moins d'augmenter le nombre d'entreprises nouvelles que d'améliorer la pérennité des entreprises créées et reprises. En effet, multiplier les créations d'entreprises fait courir le risque de susciter, en plus d'entités viables, des projets fragiles, sources d'échecs, de déceptions et de difficultés pour les populations impliquées. De plus, la proportion élevée des disparitions d'entreprises créées ou reprises constitue encore un défi important.

Un certain nombre d'outils devront être privilégiés malgré la difficulté de leur mise en place. La **formation** figure parmi les principaux facteurs de succès des entrepreneurs. Il faut pourtant avoir conscience que les chefs d'entreprises manquent souvent de temps pour s'y consacrer.

Le CESR recommande qu'à l'instar de ce que l'on constate dans le secteur agricole, le bénéfice d'une aide à la création ou à la reprise (aide financière ou accompagnement) soit conditionné par une qualification minimum à apprécier et à préciser.

Le parrainage, qui implique l'accompagnement d'un porteur de projet par un pair, se révèle un outil appréciable. Il est difficilement généralisable à toutes les entreprises, la détection des parrains potentiels étant délicate.

Le suivi des entreprises aidées est également extrêmement important et doit être recommandé. Les pratiques actuelles sont, en la matière, largement insuffisantes. Il est vrai que pour les organismes d'appui aux créateurs, la réalisation d'un suivi est particulièrement exigeante en termes de temps et coûteuse financièrement.

Par rapport aux aides à la création, **les aides à la reprise** sont beaucoup moins nombreuses. Dans certains cas, créateurs et repreneurs peuvent mobiliser les mêmes types d'aides. Cela revient à négliger les spécificités d'une opération comme la reprise d'entreprises.

Parmi les outils pouvant être initiés, financés et développés en faveur des créateurs et repreneurs d'entreprises, le CESR recommande tout particulièrement le parrainage et le suivi des nouveaux entrepreneurs. Le CESR considère également que les spécificités de la reprise justifient la création d'aides spécialisées. L'aide proposée pourrait être un abondement ou une prise de risque complémentaire de la part du Conseil régional, en ce qui concerne le Prêt à la Reprise d'Entreprise (PRE) qui sera prochainement proposé en Bretagne.

Les aides à l'installation agricole et à la transmission des exploitations sont nombreuses et diversifiées (financements, formation, recensement des cédants et repreneurs etc.). Des adaptations sont néanmoins encore possibles.

En matière d'aide aux installations agricoles, quatre inflexions principales, cohérentes avec nos autres préconisations, peuvent être données :

- *le renforcement des politiques de pré-installation (qui visent à aider les futurs repreneurs à acquérir une expérience dans leur prochaine exploitation) ;*
- *la valorisation de l'installation agricole et des métiers de l'agriculture ;*

- *le développement, au plan local, d'actions en faveur de l'installation (notamment pour réaliser un repérage des cédants et repreneurs potentiels au plus près du terrain qui s'inscrirait dans le dispositif global existant) ;*
- *l'incitation des repreneurs à recourir à la location (par exemple, par la mise en place de "fonds d'avance fermage").*

CONCLUSION

Au total, la création et la reprise apparaissent tout aussi indispensables l'une que l'autre au bon fonctionnement du tissu économique régional.

De ce fait, le nombre de reprises ne peut compenser l'insuffisance des créations dans la région. De nouvelles créations à potentiel devront être favorisées, tout particulièrement des créations d'entreprises innovantes.

Néanmoins, le souci principal devra être celui de la pérennisation des entreprises créées et reprises. Devront figurer parmi les objectifs majeurs des acteurs du développement économique : la prévention des disparitions résultant de transmissions insuffisamment préparées et la valorisation de la création et de la reprise d'entreprises auprès des populations concernées (salariés, étudiants, apprentis etc.).

INTRODUCTION

<h2>INTRODUCTION</h2>

Le dynamisme économique d'une région se mesure, pour une large part, à l'aune de sa capacité de renouvellement de son tissu économique. L'aptitude à susciter des créations de nouvelles entités économiques, la faculté de favoriser la transmission et donc la pérennisation des unités existantes sont des conditions nécessaires au développement régional harmonieux, à la modernisation du tissu économique et à l'emploi.

Le présent rapport analyse ainsi deux phénomènes importants pour l'économie régionale : la création et de la reprise d'entreprises.

Ces deux termes sont souvent rapprochés voire même regroupés sous un vocable commun de "création d'entreprises", aux créations ex-nihilo s'ajoutant non seulement les reprises mais aussi les réactivations.

Ces réactivations qui correspondent à la remise en activité d'entités économiques jusque là en sommeil et qui sont très liées aux activités saisonnières et notamment touristiques n'ont pas été abordées dans ce travail.

Les points communs entre créations et reprises ne doivent pas être négligés. Pour les petites entités, les entreprises individuelles notamment, les profils impliqués, les difficultés rencontrées et les facteurs de réussite sont parfois les mêmes. De surcroît, c'est le même esprit d'entreprise qui anime créateurs et repreneurs. En revanche, pour des entités plus conséquentes, les implications sont souvent radicalement différentes. A titre d'exemple, les reprises aboutissent principalement à un maintien de l'emploi alors que les créations d'entreprises génèrent des créations nettes d'emplois.

De ce fait, la réflexion du CESR reposera en grande partie sur une distinction systématique de la création et de la reprise. Le champ couvert est celui des entreprises privées de l'industrie, du commerce, des services, de l'artisanat et de l'agriculture. Le secteur associatif et l'économie sociale ne sont donc pas abordés.

Signalons également que la pérennisation du tissu économique peut être appréhendée de deux manières : du point de vue du cédant (qui transmet son entreprise) ou avec l'optique du nouvel entrepreneur (qui reprend l'entreprise). La volonté du Conseil Economique et Social de Bretagne étant d'aboutir à une réflexion et à des préconisations utilisables dans le futur, il s'intéresse davantage aux démarches et aux intérêts des repreneurs qu'à ceux des cédants (sans bien évidemment que ceux-ci soient négligés).

La Bretagne est traditionnellement considérée comme une région où les créations d'entreprises sont faibles. Bien que le taux de survie des entreprises créées et reprises y soit supérieur à la moyenne nationale, une part non négligeable des entreprises bretonnes

impliquées disparaît. De plus, de nombreuses entités disparaissent avant même toute tentative de transmission, faute de repreneur.

L'objet du rapport est de mettre en évidence l'importance des créations et des reprises pour l'économie régionale mais aussi de dégager les moyens d'accroître la pérennité des entreprises et de favoriser leur transmission.

Le rapport aborde en premier lieu les intérêts de la création et de la reprise d'entreprises. Il analyse ainsi les apports en termes d'emploi, de dynamisation et de renouvellement du tissu d'entreprises.

Dans un deuxième temps, sont présentés les difficultés et freins mais aussi les facteurs de réussite de ces opérations.

La troisième partie du rapport présente et commente les différents dispositifs d'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

PARTIE I :

*Le phénomène de la
création et de la reprise
d'entreprises en
Bretagne*

PLAN

SECTION 1. L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DES PHENOMENES DE LA CREATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISES

1. La création d'entreprises
2. La reprise d'entreprises
3. Des caractéristiques sectorielles

SECTION 2. PROFIL DES POPULATIONS IMPLIQUEES

1. Le profil des créateurs
2. Le profil des repreneurs
3. Les femmes créatrices et repreneuses d'entreprises
4. Les cédants
5. Les populations concernées dans l'agriculture

SECTION 3. TYPOLOGIE DES ENTITES IMPLIQUEES

1. Les nouvelles entreprises
2. Les entreprises reprises
3. Des PME sous influence
4. Les nouvelles exploitations agricoles

SECTION 4. L'IMPACT SUR L'ECONOMIE REGIONALE

1. L'impact en termes d'emplois
2. L'impact sur le tissu économique régional
3. L'impact sur l'aménagement du territoire
4. L'impact des installations agricoles sur l'économie régionale

SECTION 1

*L'importance
économique des
phénomènes de la
création et de la reprise
d'entreprises*

SECTION 1. L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DES PHENOMENES DE LA CREATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISES

1. LA CREATION D'ENTREPRISES

La création d'entreprises correspond à la constitution d'une entité juridique et économique nouvelle.

La création (qualifiée parfois de "pure" pour la différencier de la reprise ou de la réactivation) a plusieurs spécificités : un enregistrement administratif, la réunion de moyens de production et de ressources financières, éventuellement de personnels (même si beaucoup d'entreprises nouvelles sont unipersonnelles), la mise en place d'un réseau de relations (clientèle, fournisseurs, prestataires de services, services publics etc.).

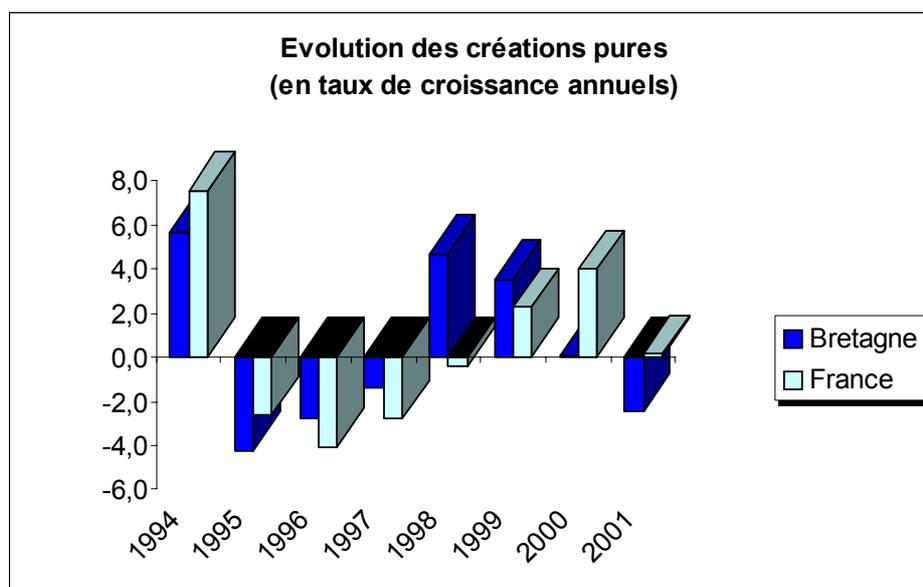
1.1. Un phénomène stable en Bretagne et en France

Sur la période récente (1993-2001), les niveaux de créations d'entreprises sont assez constants (les volumes enregistrés ne diffèrent qu'assez peu du montant moyen qui est de 5 626 créations). Cette stabilité ne doit pas faire oublier que les niveaux de création de 2001 demeurent largement inférieurs à ceux de 1987 (5 670 créations contre près de 7 000).

Evolution de la création d'entreprises en France et en Bretagne

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Créations pures	5 522	5 834	5 588	5 435	5 358	5 608	5 806	5 813	5 670
France entière	170 919	183 764	178 923	171 628	166 850	166 191	169 974	176 754	177 015

(Sources : INSEE - APCE)

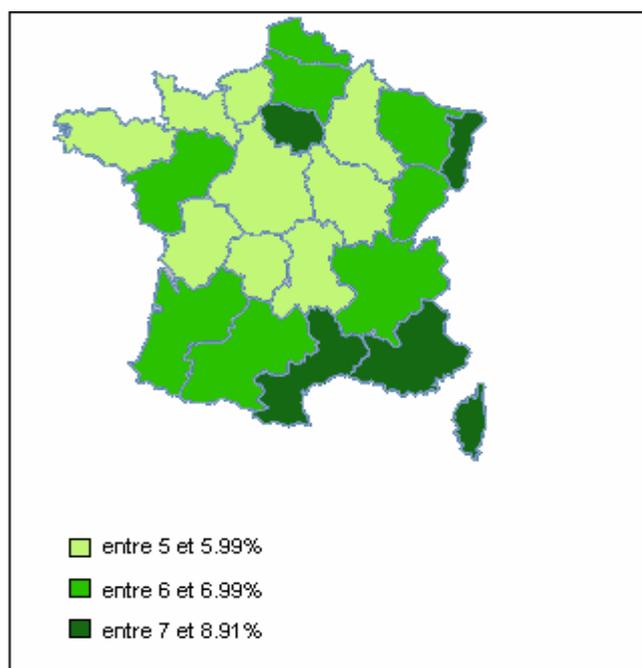


(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Les chiffres des créations sont également assez constants au niveau national. En revanche, la comparaison des – faibles – variations des créations en France et en Bretagne fait apparaître des tendances relativement divergentes. De 1996 à 1999, la Bretagne a enregistré des évolutions légèrement plus favorables que la France entière (baisse des créations moins importantes en 1996 et 1997, croissance plus élevée en 1998 et 1999). Ce qui aurait pu ressembler à un rattrapage s'est ensuite interrompu, puisqu'en 2000 et 2001 la tendance s'est inversée totalement, la Bretagne se situant en deçà des performances nationales.

1.2. Des créations peu fréquentes en Bretagne

Répartition du taux de création pure en France en 2000



(Sources : INSEE, APCE, traitement CESR)

Le taux de création pure mesure la proportion d'entreprises nouvelles apparues au cours d'une année par rapport au stock d'entreprises existantes. Le taux de la Bretagne apparaît faible par rapport à la moyenne nationale (5,74% contre 7,18% en 2000). Alors que ce taux est élevé dans l'Est mais surtout dans le Sud de la France, la Bretagne s'inscrit dans une France de l'Ouest et du Centre caractérisée par de bas taux de création d'entreprises (les Pays-de-la-Loire faisant exception).

On comptait 20 créations d'entreprises pour 10 000 habitants en Bretagne en 1999 contre 28 créations en moyenne nationale.

1.3. Typologie des créations d'entreprises

Le terme de création d'entreprises recouvre un grand nombre de situations. Pour appréhender les différentes implications du phénomène, mais aussi afin d'adapter les aides aux divers publics et aux multiples situations, il convient d'établir une typologie des créations d'entreprises.

Plusieurs systèmes de classification peuvent être adoptés : en fonction des publics, en fonction des montants financiers impliqués, en fonction des perspectives de développement des unités créées.

Exemples de typologie des créations d'entreprises

I) CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (Orientations Budgétaires 2001)

« *Au risque d'une simplification réductrice, trois publics sont à distinguer et prendre particulièrement en compte :*

- *les créateurs d'entreprises traditionnelles de production ou de services aux entreprises ;*
- *les publics en difficulté – chômeurs ou bénéficiaires d'allocation de revenu minimum – qui constituent toujours un courant régulier et important de créateurs et dont de surcroît le taux de survie de l'activité est largement comparable à celui des autres catégories ;*
- *les créateurs d'activité innovantes issues ou non de la recherche.*

L'ensemble du cursus de création d'entreprises est identique pour ces différents publics et nécessite donc la mise en œuvre des mêmes fonctions [fonctions de premier contact, d'accueil, d'accompagnement et de suivi]. Cependant, certaines caractéristiques distinctives de chacun des publics requièrent une approche différenciée qui pourra déterminer une spécialisation souhaitable des opérateurs [Chambres consulaires, PFIL, boutiques de gestion...].

II) BERNARD BRUNHES CONSULTANTS-COMMUNAUTE URBAINE DE BREST ("la création d'entreprises dans le bassin économique de Brest : étude action", août 2001)

« *3 types de créations doivent être distingués :*

- *les "micro projets" (avec ou sans problèmes sociaux associés) : pour certains acteurs rencontrés le seuil se situe au-dessous de 3 emplois, nous retiendrons plutôt le critère minimum de 100 KF (moins de 15,25 K€) ;*
- *les "mezzo projets" : 100-500 KF (entre 15,25 et 76,22 K€) - mezzo créations – mais différencier les services à la personne et les services à l'entreprise ;*
- *les "gros projets" : c'est à dire supérieurs à 500 KF (76,22 K€) – TPE, PME ou PMI – (avec ou sans innovation). »*

III) M. PHILIPPE MATHOT (Auteur du rapport "les aides à la création d'entreprises", intervention lors du colloque : "la création d'entreprises : une affaire d'Etat ?", novembre 1998)

« Nous pouvons distinguer quatre types [de créateurs] :

- ***les créateurs contraints***

Les créateurs contraints veulent sortir d'une situation sociale précaire (chômage, reconversion professionnelle) et voient la création d'entreprises comme un échappatoire à leur état de dépendance sociale.

- ***les créateurs de métiers***

Les créateurs de métiers sont probablement le vivier le plus riche. Ils s'inscrivent dans la filière classique des métiers – apprentissage, compagnonnage, artisanat – et ont de fortes chances de succès.

- ***les créateurs développeurs***

Les créateurs développeurs, en général cadres ou professions libérales, mûrissent des projets d'envergure. Leur motivation est essentiellement la constitution d'un patrimoine.

- ***les créateurs innovateurs***

Les créateurs innovateurs, très peu nombreux (200 par année), sont disposés à prendre des risques importants, avec des retours sur investissement importants en cas de succès. Ils entrent dans des logiques de financement du haut-de-bilan que ne connaissent pas les créateurs contraints.

2. LA REPRISE D'ENTREPRISES

2.1. Généralités

2.1.1. Un phénomène difficile à chiffrer et probablement sous-évalué

La notion de reprise est, malgré les apparences, relativement complexe. En l'absence d'une définition législative, on peut considérer qu'il s'agit de l'acquisition totale ou partielle d'une entreprise existante par une personne morale ou physique.

La reprise d'entreprises suppose à la fois une discontinuité de l'unité légale (par le changement du propriétaire) et/ou du rôle de Direction mais aussi, dans le même temps, une continuité de toute ou partie de l'activité, des moyens de production indispensables à la poursuite de cette activité (équipements, main d'œuvre, bâtiments, fonds de commerce...), de la localisation géographique, de la clientèle¹. La reprise, qui a également des conséquences

¹ TMO Régions, "Etude de faisabilité d'un Observatoire de la reprise d'entreprise", étude réalisée pour le compte de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DEcas) du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, avril 2000

directes importantes pour les salariés, les fournisseurs et les clients de l'entreprise impliquée, concerne principalement deux types de personnes : les cédants et les repreneurs.

Décomposition du phénomène de la reprise d'entreprises

Le terme de reprise recouvre de très nombreuses et très diverses situations. Dans le cadre d'une étude de faisabilité d'un Observatoire national de la reprise d'entreprises, un recensement des différents cas de figure a été effectué. Au final, les événements suivants ont été considérés comme relevant directement de la notion de reprise :

- cession de fonds de commerce et de fonds artisanal ;
- apport en jouissance ;
- apport en propriété ;
- vente d'un droit de présentation (cas des professions libérales) ;
- vente d'un droit de présentation avec biens matériels et immatériels (cas des professions libérales) ;
- reprise par cession d'actifs (et reprise d'établissement) ;
- cession de parts sociales ou actions ;
- reprise avec création d'une holding ;
- cession progressive ;
- cession par augmentation de capital ;
- fusion ;
- fusion-absorption ;
- scission ;
- reprise suite à une location-gérance (passage au statut de propriétaire exploitant de l'ancien locataire gérant) ;
- ensemble des dévolutions successorales ;
- reprise d'entreprise en difficulté ;
- réactivation par reprise ;
- activation par reprise.

L'étude associe également à la reprise, tout en les distinguant, les mises en location-gérance (concession totale ou partielle de l'exploitation d'un fonds de commerce).

(Source : TMO Régions-DEcas, "Etude de faisabilité d'un Observatoire de la reprise d'entreprise", avril 2000)

Compte tenu de la complexité de la notion et de la profusion de cas de figure différents, le chiffrage des reprises s'avère particulièrement délicat. Par ailleurs, certaines opérations se révèlent difficiles à repérer. Ainsi, l'INSEE, à l'instar des CCI et des Chambres de Métiers, s'appuie sur les déclarations des entreprises faites auprès des Centres de Formalités des Entreprises (CFE) qui n'intègrent pas toutes les formes de reprises. A titre d'exemple, les reprises de parts sociales ou d'actions, qui permettent les prises de contrôle du capital, ne sont pas comptabilisées.

L'étude de la DEcas citée précédemment a cherché à estimer le nombre de reprises en croisant différentes sources statistiques. Le département d'Ille-et-Vilaine a été choisi comme territoire-test (cf tableau suivant).

Dénombrement des reprises d'entreprises en Ile-et-Vilaine

		Ile-et-Vilaine en 1999
Estimation initiale de l'INSEE		737
Evaluation de TMO Régions/DEcas	Reprises par rachat des moyens de production	626
	Locations gérance	94
	Reprises liées à des reprises d'établissement	140
	Rachats de parts de SARL (estimation)	350
	Rachats par prise de contrôle de SA (estimation minimale)	10
	TOTAL	1 220

(Source : TMO Régions-DEcas, "Etude de faisabilité d'un Observatoire de la reprise d'entreprise", avril 2000)

Selon cette évaluation, le phénomène de la reprise serait actuellement sous-évalué de près de 65%. Le nombre des reprises réalisées en 1999 dans l'Ile-et-Vilaine s'élèverait à 1 220 environ et non à 737 comme le comptabilise l'INSEE. Si l'on extrapole cette hypothèse sur l'ensemble de la Bretagne, le niveau des reprises s'établirait en 1999 à environ 4 313 et non à 2 616 opérations.

Par ailleurs, l'étude estime que les emplois impliqués dans les reprises de l'Ile-et-Vilaine devraient être réévalués de 130% par rapport aux données de l'INSEE.

Compte tenu de l'extrême difficulté des retraitements nécessaires, les statistiques utilisées dans le présent rapport proviendront essentiellement des fichiers SIRENE SINE de l'INSEE. Ces données couvriront donc assez peu les reprises de parts sociales.

Or, il convient d'avoir conscience que la non-comptabilisation des prises de contrôle du capital (dont la part est évaluée à près de 30% des reprises d'Ile-et-Vilaine de 1999) peut laisser planer un doute sur certaines des tendances constatées.

2.1.2. La reprise, un phénomène économique particulièrement important en Bretagne

Compte tenu des difficultés de dénombrement des reprises, la volonté de créer un Observatoire national de la transmission répondait en partie à l'objectif de vérifier la réalité du phénomène de baisse des reprises d'entreprises (cette décroissance pouvant aussi être imputée à la seule diminution des opérations exigeant un enregistrement dans un CFE).

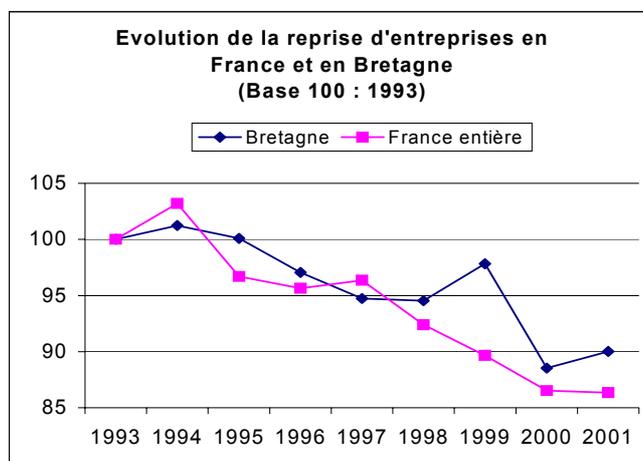
A la lecture des données de l'INSEE, on constate que la Bretagne présente une tendance comparable à l'évolution nationale même si la baisse y est moins importante. Ainsi, entre 1994 et 2001, le nombre des reprises comptabilisées a décru de 11,1% en Bretagne et de 16,3% en France entière.

Evolution de la reprise d'entreprises en France et en Bretagne

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Bretagne	2 674	2 707	2 676	2 595	2 533	2 528	2 616	2 367	2 407
France entière	48 138	49 673	46 545	46 043	46 385	44 480	43 160	41 652	41 562

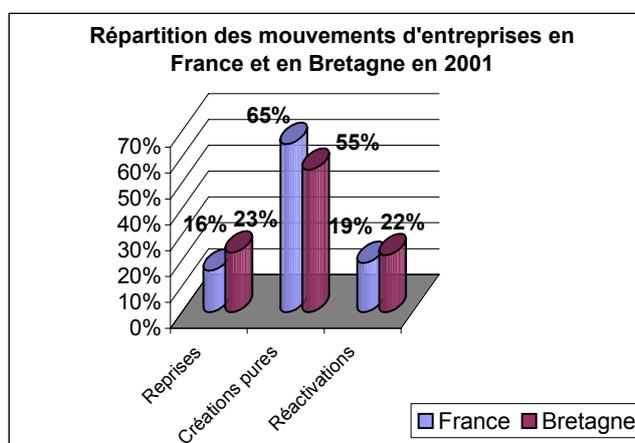
(Sources : INSEE - APCE)



(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Il convient d'insister sur le fait que les reprises ont, en Bretagne, une place particulièrement importante dans les mouvements des entreprises.

L'INSEE regroupe sous le vocable de "créations d'entreprises" trois types d'opérations distinctes : la création pure (ou création ex-nihilo), la création par reprise et la création par réactivation. La création pure se concrétise par la mise en place d'une entité nouvelle. La reprise correspond à l'acquisition d'une activité existante. La réactivation est la relance d'une activité (après une cessation temporaire ou dans le cadre d'activités saisonnières). La part des reprises dans les mouvements des entreprises apparaît plus importante en Bretagne que dans la France métropolitaine (23% contre 16%).



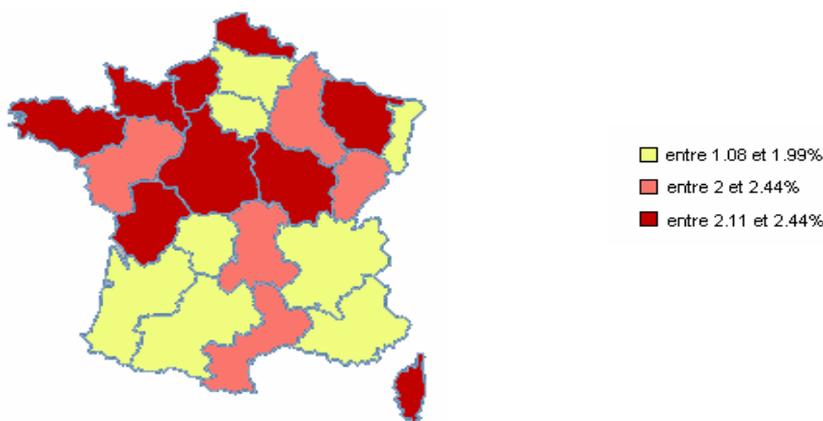
(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Le poids des reprises en Bretagne peut être démontré par un deuxième indicateur, le nombre de ces opérations rapporté à celui des habitants. En 1999, on comptait 9 reprises pour 10 000 habitants en Bretagne contre une proportion de 7 pour 10 000 au niveau de la France entière.

Par ailleurs, la notion de taux de reprise permet de mesurer la proportion d'entreprises changeant de propriétaire au cours d'une année. Cet indicateur est mesuré en rapportant le nombre de reprises d'une année au stock d'entreprises au mois de décembre de l'année précédente.

Si l'on utilise cet indicateur, on constate que **plus de 2% des entreprises de Bretagne ont changé de main en 2001**. Le taux de reprise est, en Bretagne, d'un niveau supérieur à la moyenne de la France métropolitaine (2,34% contre 1,76% en 2000) ce qui, dans ce cas également, confirme le dynamisme du marché des transmissions. La carte suivante démontre également que la Bretagne figure parmi les régions françaises dans lesquelles les taux de reprise sont les plus élevés.

Répartition du taux de reprise en France en 2000



(Sources : INSEE, APCE, traitement CESR)

2.1.3. Quelques autres distinctions dans la transmission d'entreprises en Bretagne

Une distinction importante doit être opérée entre les reprises d'entreprises individuelles et celles de sociétés ayant la personnalité morale. Dans le premier cas, le seul patrimoine existant est celui de l'entrepreneur et les formes de la reprise sont limitées en nombre (cessions de fonds de commerce et de fonds artisanal, apports en jouissance, apports en propriété...) contrairement aux reprises d'entreprises de personnes morales qui sont de nombreux types et souvent complexes.

Nature juridique des entreprises reprises en Bretagne en 2001

	Nombre	Part en %
Personnes physiques	1 146	47,6
Personnes morales	1 261	52,4

<i>dont SARL</i>	1 126	46,8
Total	2 407	100,0

(Source : INSEE – APCE)

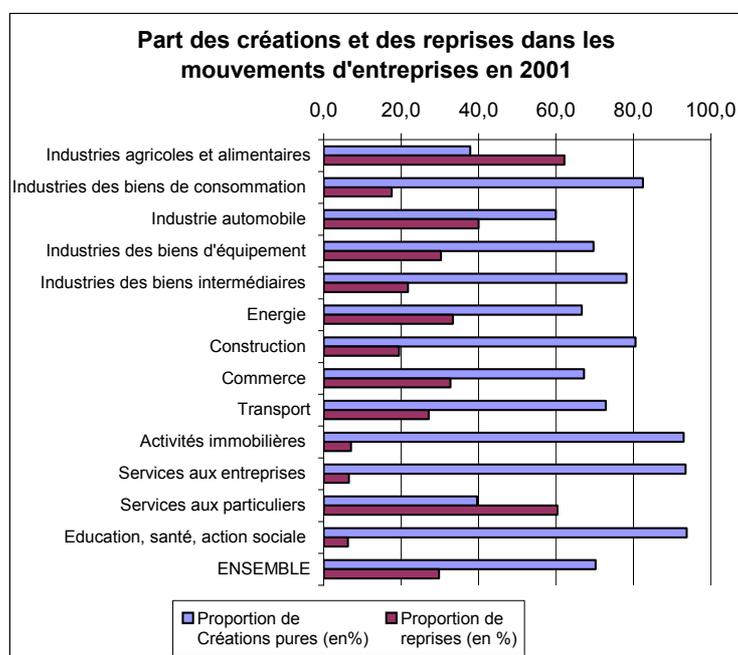
A signaler que dans les plus petites entreprises, les rôles de propriété et de contrôle se confondent avec la notion de direction. Cette confusion ne se retrouve pas dans les sociétés plus importantes.

Enfin, la reprise peut s'opérer à plusieurs moments : lors d'un départ à la retraite (c'est le cas le plus fréquent), d'un décès, d'une succession, d'une maladie du Dirigeant d'entreprise, d'un redressement judiciaire, à l'occasion d'une décision de désengagement d'un actionnaire ou d'un dirigeant...

3. DES CARACTERISTIQUES SECTORIELLES

3.1. Les créations et reprises d'entreprises non agricoles

Les secteurs économiques ont, en Bretagne comme ailleurs, des moyens privilégiés de se renouveler et d'évoluer. Si les créations d'entreprises semblent globalement prépondérantes (selon les données de l'INSEE), les entreprises relevant des industries agricoles et alimentaires (artisans, artisans-commerçants des métiers de bouche, industries de transformation) et les services aux particuliers (notamment les hôtels, cafés et restaurants) privilégient les reprises. A l'inverse, la création est le mode principal adopté par les autres secteurs, en particulier l'éducation, la santé et l'action sociale, les services aux entreprises et les activités immobilières.



(Source : INSEE – fichier SIRENE, traitement CESR)

On constate également une liaison entre le poids d'un secteur dans le parc d'entreprises existantes et son poids dans les créations et les reprises. La présence d'une activité favorise les créations d'entreprises dans cette même activité et, bien évidemment, la fréquence des

reprises. L'émergence d'activités nouvelles se traduit généralement par une prépondérance des créations sur les reprises (comme le démontre le cas des services aux entreprises).

**Poids des différents secteurs d'activité
dans l'ensemble des créations et des reprises en 2001**

	Poids dans le parc d'entreprises au 31/12/2000 (en %)	Poids du secteur dans les créations (en %)	Poids du secteur dans les reprises (en %)
Industries agricoles et alimentaires	4,03	1,68	6,48
Industries des biens de consommation	2,34	2,73	1,37
Industrie automobile	0,07	0,05	0,08
Industries des biens d'équipement	1,83	1,62	1,66
Industries des biens intermédiaires	1,95	1,52	1,00
Energie	0,02	0,04	0,04
Construction	16,37	17,14	9,76
Commerce	25,24	22,73	26,09
Transport	3,06	2,56	2,24
Activités immobilières	1,71	3,95	0,71
Services aux entreprises	9,54	18,89	3,12
Services aux particuliers	19,49	12,59	45,16
Education, santé, action sociale	14,35	14,50	2,29
ENSEMBLE	100,00	100,00	100,00

(Source : INSEE – fichier SIRENE, traitement CESR)

Six cas de figure principaux peuvent être déterminés :

- le **commerce** est le premier secteur en termes d'entreprises et de créations nouvelles et le deuxième pour les reprises (sa part dans les reprises régionales est même plus forte que son poids dans le parc d'entreprises) ;
- les **services aux particuliers** engendrent une part très considérable des reprises (avec 45,16% de celles-ci, ils constituent le premier secteur régional pour les transmissions). En revanche, les créations ont une place moins importante (ce type de service n'occupe que le cinquième rang régional). Cette catégorie intègre les hôtels, cafés et restaurants. Or, dans ce type d'activité, l'installation se fait davantage par la reprise d'une entité existante que par la création ex nihilo ;
- dans **l'éducation, la santé, l'action sociale**, le poids dans le parc d'entreprises et dans les créations est sensiblement égal. A contrario, les reprises y sont peu fréquentes (on comptait, en 2001, 55 reprises pour 822 créations). On peut l'expliquer pour partie par le fait que les reprises de cabinets libéraux sont plus souvent comptabilisées comme des créations que comme des transmissions ;
- les **industries agricoles et alimentaires** ont une part plus importante dans les reprises que dans les créations (celles-ci demeurent assez peu fréquentes). Il convient d'avoir à l'esprit que cette catégorie comprend non seulement les activités de transformation des IAA mais aussi les entreprises du commerce et de l'artisanat de bouche telles les boulangeries, les pâtisseries ou les charcuteries ;

- la **construction** est active tant pour les créations que pour les reprises (elle est, dans les deux cas, le troisième secteur régional). Il faut signaler toutefois que la part occupée par la construction dans les reprises est deux fois moins importante que sa place dans le parc d'entreprises existantes. Si l'on tient compte des statistiques relatives aux âges moyens des chefs d'entreprises du secteur, on peut considérer que le problème de la transmission des entreprises du secteur devrait s'amplifier à l'avenir ;
- la part des **services aux entreprises** dans les créations est deux fois plus importante que sa proportion dans le parc d'entreprises. Ceci démontre que cette activité tend à se développer en Bretagne. La faiblesse des reprises (dont le nombre n'est que de 75 contre 1 071 créations la même année) démontre que des activités regroupées dans cette catégorie sont assez neuves, la question de leur transmission ne devant se poser qu'à plus longue échéance, une remarque similaire pouvant probablement être faite pour la catégorie "éducation, santé, action sociale".

Il convient d'ajouter que la **concentration des opérations** est assez élevée. En effet, trois secteurs réalisent 81% des reprises (les services aux particuliers, le commerce et la construction). Le phénomène est moins prononcé dans la création d'entreprises. Toutefois, cinq secteurs suscitent près de 86% des créations.

Répartition par grands secteurs des créations d'entreprises de 2000

	Nombre de créations	Proportion dans les créations totales (en %)
Industrie	458	7,9
Construction	1 017	17,5
Commerce	1 390	23,9
Services	2 948	50,7
Total	5 813	100,0

(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Plus globalement, si l'on raisonne en grandes catégories sectorielles, on peut estimer **que la création d'entreprises contribue à favoriser la tertiarisation de l'économie régionale au détriment notamment du secteur industriel**. En effet, comme le montre le tableau précédent, les créations dans le domaine des services (envisagé au sens large) représentent plus de 50% des créations enregistrées en Bretagne contre 25,4% pour l'industrie et la construction.

Taux de création et taux de reprise par secteur en 2001

Nombre d'entreprises au 31/12/2000	Nombre de créations en 2001	Taux de création en 2001 (en %)	Nombre de reprises en 2001	Taux de reprise en 2001 (en %)	Nombre de créations pour une reprise
------------------------------------	-----------------------------	---------------------------------	----------------------------	--------------------------------	--------------------------------------

Industries agricoles et alimentaires	5 014	95	1,89	156	3,11	0,61
Industries des biens de consommation	2 914	155	5,32	33	1,13	4,70
Industrie automobile	88	3	3,41	2	2,27	1,50
Industries des biens d'équipement	2 278	92	4,04	40	1,76	2,30
Industries des biens intermédiaires	2 431	86	3,54	24	0,99	3,58
Energie	31	2	6,45	1	3,23	2,00
Construction	20 387	972	4,77	235	1,15	4,14
Commerce	31 438	1 289	4,10	628	2,00	2,05
Transport	3 813	145	3,80	54	1,42	2,69
Activités immobilières	2 126	224	10,54	17	0,80	13,18
Services aux entreprises	11 886	1 071	9,01	75	0,63	14,28
Services aux particuliers	24 279	714	2,94	1 087	4,48	0,66
Education, santé, action sociale	17 873	822	4,60	55	0,31	14,95
ENSEMBLE	124 558	5 670	4,55	2 407	1,93	2,36

(Source : INSEE – fichier SIRENE, traitement CESR)

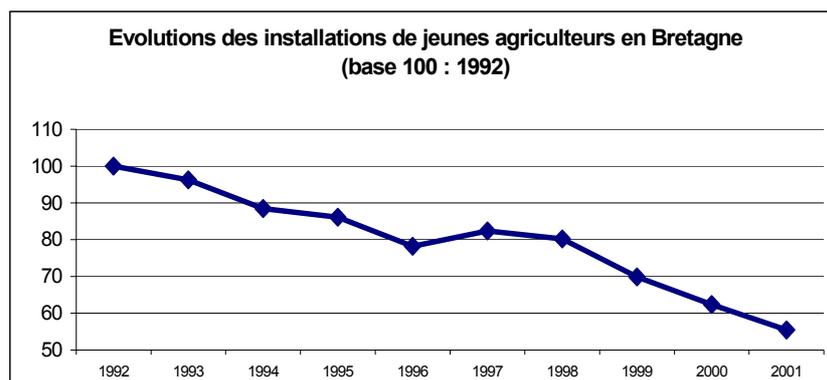
Les notions de taux de reprise et de taux de création permettent de déterminer, pour une année précise, la proportion d'entreprises ayant "changé de main" (taux de reprise) ou le poids des entreprises nouvelles par rapport au parc d'entreprises existantes en début de période (taux de création). A la lecture de ces statistiques, on constate un impact parfois non négligeable des opérations comptabilisées. Ainsi par exemple, près de 5% des entreprises des services aux particuliers ont été transmises au cours de 2001. De même, les créations dans l'immobilier ou dans les services aux entreprises représentaient près de 10% du parc d'entreprises de l'année précédente.

Taux de création et de reprise en France et en Bretagne en 2001

	Taux de création (en %)		Taux de reprise (en%)	
	BRETAGNE	FRANCE	BRETAGNE	FRANCE
Industries agricoles et alimentaires	1,89	2,51	3,11	4,16
Industrie (hors IAA)	4,37	5,39	1,29	0,97
Construction	4,77	8,93	1,15	0,99
Commerce	4,10	6,99	2,00	1,98
Transport	3,80	5,27	1,42	0,82
Activités immobilières	10,54	10,88	0,80	0,42
Services aux entreprises	9,01	11,79	0,63	0,43
Services aux particuliers	2,94	5,66	4,48	4,73
Education, santé, action sociale	4,60	5,16	0,31	0,25
ENSEMBLE	4,55	7,32	1,93	1,72

(Sources : INSEE – APCE, traitement CESR)

L'analyse sectorielle confirme les constats formulés précédemment de la faiblesse des créations d'entreprises et de l'importance des reprises en Bretagne. Ainsi, les taux de création des secteurs économiques sont, en Bretagne, systématiquement inférieurs à la moyenne nationale. Le constat est radicalement inverse pour les taux de reprise bretons qui sont souvent supérieurs à la moyenne nationale, notamment dans des activités où les reprises sont nombreuses : le commerce (26% des reprises en Bretagne en 2001) et la construction (9,7%).



3.2. Les installations agricoles

On a enregistré environ 921 installations de jeunes agriculteurs en 2001. Ce phénomène est en baisse quasi-constante sur la période 1992-2001².

Evolution des installations de jeunes agriculteurs en Bretagne

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Installations aidées	1 130	1 122	990	1 013	959	981	954	805	712	605
Installations non aidées*	532	477	480	418	341	388	379	356	324	316
Installations totales	1 662	1 599	1 470	1 431	1 300	1 369	1 333	1 161	1 036	921

* estimations

(Sources : CRAB – CNASEA – MSA)

Le nombre annuel d'installations s'est ainsi réduit de 44,6% entre 1992 et 2001.

(Sources : CRAB – CNASEA – MSA)

Si on l'intègre dans le processus global de pérennisation et renouvellement du tissu économique régional, on constate que l'installation agricole représente environ 12% du nombre des créations et reprises en Bretagne.

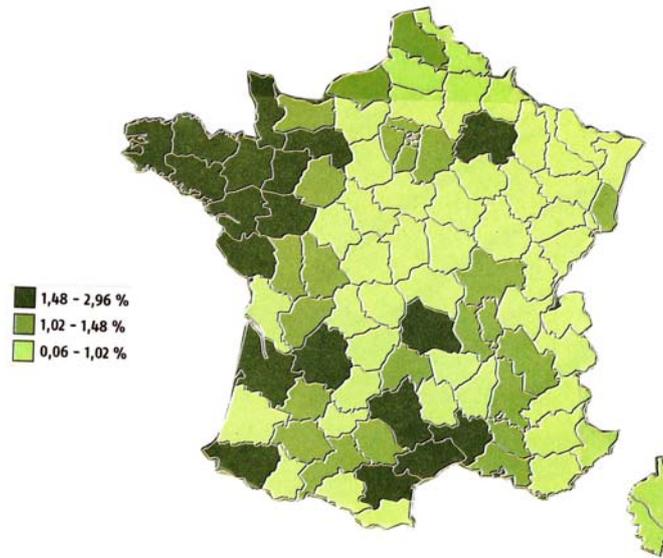
L'installation des jeunes agriculteurs se réalise quasi-exclusivement par la reprise d'exploitations du fait du lien entre le foncier et l'exploitation. Les installations se concrétisant par la création d'entités nouvelles se retrouvent principalement dans le secteur horticole. Cette activité constitue encore une diversification par rapport aux filières principales de la région. Elle n'en génère pas moins 104,1 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'horticulture concentrait, en 2001, un peu plus de 8% des installations agricoles de la Bretagne (cette proportion étant la même qu'en 1990).

La **répartition sectorielle** fait apparaître une prépondérance croissante des installations laitières (56% en 2001 contre 47% en 1990) devant les productions en porc et/ou en volaille (9% en 2001 contre 13% en 1990).

La Bretagne demeure la première région française pour l'installation agricole. En 2001, elle suscitait ainsi 11% des installations de jeunes agriculteurs français.

Part des différents départements français en matière d'installation agricole (en 2000)

² Ces données et celles qui suivent proviennent de "L'installation en production agricole en Bretagne, édition 2002", Observatoire Emploi-Formation de l'Agriculture, Chambre régionale d'Agriculture



(Source : MSA)

SECTION 2

Profil des populations impliquées

SECTION 2. PROFIL DES POPULATIONS IMPLIQUEES

1. LE PROFIL DES CREATEURS

Profil des créateurs d'entreprises par âge en 1998 (en %)

	Bretagne	France métropolitaine
Moins de 25 ans	8,3	8,5
25 à 30 ans	21,1	18,8
30 à 35 ans	21,5	19,9
35 à 40 ans	16,4	16,3
40 à 45 ans	13,1	13,4
45 à 50 ans	10,1	11,1
50 ans et plus	9,5	12,0

(Source : INSEE – fichier SINE)

Si l'on analyse l'âge des porteurs de projet, il apparaît que les créateurs d'entreprises sont plutôt jeunes en Bretagne. Ainsi, 50,9% d'entre eux avaient moins de 35 ans en 1998 ; cette proportion est supérieure à la moyenne nationale (en France métropolitaine, les moins de 35 ans représentent 47,2% des créateurs). De plus, on constate un relatif rajeunissement des créateurs puisque les porteurs de projet de moins de 35 ans n'étaient que 45% en 1994.

Toutefois, l'avantage de la Bretagne sur la France provient principalement de la population des 25-35 ans. En effet, les plus jeunes créateurs (moins de 25 ans) sont relativement peu nombreux (8,3%) et même d'un niveau très légèrement inférieur à la moyenne nationale. Il est vrai que la proportion des étudiants chez les créateurs est relativement faible (4,9%).

La proportion des créateurs ayant entre 35 et 50 ans est relativement importante également (39,6%).

Catégorie socio-professionnelle d'origine des créateurs d'entreprises de 1998 (en %)

	Bretagne	France métropolitaine
Artisan-Commerçant	10,3	13,0
Chef d'entreprise	3,5	4,4
Cadre	15,1	17,0
Agent de maîtrise	3,3	3,6
Profession intermédiaire	8,5	7,7
Employé	30,8	26,4
Ouvrier	18,2	14,6
Etudiant	4,9	5,6
Sans activité	5,4	7,7

(Source : INSEE – fichier SINE)

Les catégories socio-professionnelles d'origine des créateurs sont assez diverses. Les anciens entrepreneurs sont relativement peu nombreux (les chefs d'entreprises, artisans et commerçants ne représentaient au total que 13,8% en 1998). La proportion des anciens cadres n'est que de 15,1%. Ces deux catégories sont dépassées par les employés (30,8% des

créateurs) et les ouvriers (18,2%). Or, les cadres et les entrepreneurs sont, a priori, les personnes disposant le plus des compétences (techniques, financières, managériales...) nécessaires aux nouveaux dirigeants d'entreprises. Cette situation engendre donc des besoins d'accompagnement et de formation pour une part importante des porteurs de projet.

Situation antérieure à la création (en %)

	1994		1998	
	Bretagne	France métropolitaine	Bretagne	France métropolitaine
En activité	33,5	37,8	48,0	48,6
Chômeur de moins d'un an	36,3	29,8	22,9	19,2
Chômeur de plus d'un an	19,8	18,3	18,5	17,2
Sans activité	10,4	14,1	10,6	15,0

(Source : INSEE – fichier SINE)

Si l'on étudie la **situation antérieure des créateurs**, on constate qu'en 1998, 48% des porteurs de projet de Bretagne étaient auparavant en activité. Cette proportion est proche de la moyenne de la France métropolitaine. En revanche, la part des anciens chômeurs est supérieure en Bretagne (41,4% contre 36,4%).

Par rapport à la précédente enquête datant de 1994, la proportion de créateurs issus du chômage est en nette baisse tant en France métropolitaine qu'au plan national (sur ce plan, la différence entre la France et la Bretagne tend à se restreindre entre 1994 et 1998, passant de 8 points à 5 points). Il faut toutefois signaler que la réduction de la part totale des chômeurs concerne principalement les chômeurs de moins d'un an, le poids des demandeurs d'emploi de plus longue durée ne se réduisant que légèrement.

Indiquons également que les personnes sans activité sont moins nombreuses parmi les créateurs bretons que parmi les créateurs de France métropolitaine.

Principales motivations de la création évoquée par le porteur de projet en 1998 (en %)*

	Bretagne	France métropolitaine
Idée nouvelle	16,3	18,0
Goût d'entreprendre	61,5	54,9
Opportunité	28,6	27,4
Exemple de l'entourage	10,5	10,6
Sans emploi, a choisi de créer	28,1	27,1
Sans emploi, a été contraint de créer	7,3	8,3

* Deux réponses étaient possibles

(Source : INSEE – fichier SINE)

Lorsqu'ils ont été interrogés sur les **motivations de leurs créations**, les porteurs de projet de 1998 ont évoqué principalement le goût d'entreprendre. La création d'entreprises demeure donc une vocation et un choix de vie pour une proportion importante des créateurs. Il convient d'ailleurs de signaler que cette création n'est vécue que comme une contrainte que par 7,3% des personnes enquêtées. Il s'agit en l'occurrence de personnes sans emploi. Ajoutons que ce sentiment de contrainte reste minoritaire chez les créateurs précédemment sans emploi puisque les trois quarts d'entre eux vivent la création comme un véritable choix.

L'influence de l'entourage est non négligeable (10,5%). En effet, il n'est pas rare que les créateurs soient issus de familles d'entrepreneurs.

2. LE PROFIL DES REPRENEURS

Profil des repreneurs d'entreprises par âge en 1998 (en %)

	Bretagne	France métropolitaine
Moins de 25 ans	6,0	8,4
25 à 30 ans	21,6	18,3
30 à 35 ans	23,2	19,4
35 à 40 ans	16,4	15,7
40 à 45 ans	11,7	12,8
45 à 50 ans	11,4	11,2
50 ans et plus	9,7	14,3

(Source : INSEE – fichier SINE)

La **pyramide des âges** des repreneurs d'entreprises est extrêmement proche de celle des créateurs d'entreprises. La proportion des moins de 35 ans est la même (50,8%), celle des entrepreneurs de 35 à 50 ans est également identique (39,5%). Signalons toutefois que chez les repreneurs, la place des plus jeunes (moins de 25 ans) est plus faible encore que chez les créateurs (6% contre 8,3%).

La reprise concerne en Bretagne des populations plus jeunes que dans l'ensemble de la France métropolitaine même si les catégories d'âge sont globalement assez comparables.

Catégorie socio-professionnelle d'origine des repreneurs d'entreprises de 1998 (en %)

	Bretagne	France métropolitaine
Artisan-Commerçant	17,2	17,2
Chef d'entreprise	0,7	1,9
Cadre	8,7	8,9
Agent de maîtrise	4,2	3,4
Profession intermédiaire	5,7	5,3
Employé	37,7	36,0
Ouvrier	15,0	14,6
Etudiant	2,7	3,6
Sans activité	8,0	9,1

(Source : INSEE – fichier SINE)

La part des anciens chefs d'entreprises et des cadres est étonnamment faible (avec respectivement 0,7% et 8,7%). La proportion des artisans et des commerçants est plus conséquente (17%). Néanmoins, 52,7% des repreneurs étaient auparavant employés ou ouvriers.

Par ailleurs, il faut noter, qu'en Bretagne, en 1998, 32,1% des repreneurs avaient repris totalement ou partiellement les activités de leur ancien employeur. Une proportion similaire se retrouvait au niveau de la France métropolitaine (32,6%)³.

³ Données extraites de l'échantillon SINE de l'INSEE

Enfin, confirmant la part très faible des jeunes repreneurs, le pourcentage des étudiants repreneurs est très faible en Bretagne (2,7%).

Situation antérieure à la reprise (en %)

	1994		1998	
	Bretagne	France métropolitaine	Bretagne	France métropolitaine
En activité	52,0	50,7	61,1	59,0
Chômeur de moins d'un an	26,2	23,5	17,1	14,9
Chômeur de plus d'un an	11,2	12,0	10,6	11,1
Sans activité	10,7	13,8	11,2	15,1

(Source : INSEE – fichier SINE)

La reprise d'entreprise est principalement le fait de personnes en activité (davantage encore que la création d'entreprises). La proportion des anciens chômeurs et des porteurs de projet anciennement sans activité est néanmoins non négligeable.

En France comme en Bretagne, la proportion de chômeurs repreneurs est en nette décroissance (elle se réduit de 10 points dans la région).

Principales motivations de la reprise évoquées par le porteur de projet en 1998 (en %)*

	Bretagne	France métropolitaine
Idée nouvelle	6,3	5,9
Goût d'entreprendre	62,1	55,6
Opportunité	52,2	52,5
Exemple de l'entourage	9,2	8,9
Sans emploi, a choisi de reprendre	18,0	16,8
Sans emploi, a été contraint de reprendre	5,2	6,3

* Deux réponses étaient possibles

(Source : INSEE – fichier SINE)

A l'image de ce que l'on constate pour les créateurs, le goût d'entreprendre est la principale motivation des repreneurs. Toutefois, la saisie d'une opportunité est également à l'origine de très nombreux rachats.

La reprise n'est pas considérée comme la solution à une situation difficile. En effet, seuls 5,2% des repreneurs déclarent avoir été contraint de reprendre une entreprise.

3. LES FEMMES CREATRICES ET REPNEUSES D'ENTREPRISES

Dans son rapport de 1998 sur les femmes en Bretagne, le CESR notait que les femmes sont minoritaires dans les créations d'entreprises (28% des créateurs) et dans les reprises (39% des repreneurs). Comme les hommes, les femmes privilégient les créations aux reprises mais de manière moins tranchée que chez ces derniers⁴.

⁴ CESR de Bretagne, "Les femmes en Bretagne : réflexion pour l'égalité des chances", juin 1998

Il existe fort peu de données sur les entrepreneurs distinguant les créations et les reprises⁵. Aussi nous bornerons-nous à quelques notations sur des statistiques peu révélatrices.

**Situation antérieure des entrepreneurs (créateurs et repreneurs) de 1998
selon le sexe en Bretagne (en %)**

	Hommes	Femmes
En activité	55,1	46,3
Chômeur de moins d'un an	21,6	19,8
Chômeur de plus d'un an	15,0	18,0
Sans activité	8,3	16,0

(Source : INSEE – fichier SINE)

Si l'on prend en compte la **situation antérieure des entrepreneurs (créateurs ou repreneurs)**, on ne constate pas de véritable différence pour les demandeurs d'emploi (même si les chômeuses de plus d'un an sont plus nombreuses à créer que leurs homologues de sexe masculin). La principale différence tient à la proportion des personnes auparavant sans activité. Cette catégorie est deux fois plus importante chez les femmes que chez les hommes.

**Niveau de formation des entrepreneurs (créateurs et repreneurs) de 1998
selon le sexe en Bretagne (en %)**

	Pas de diplôme/CEP	CAP/BEP/BEPC	BAC technique et général	BAC+2 et plus
Hommes	12,9	43,6	19,9	23,6
Femmes	14,2	35,5	20,8	29,5

(Source : INSEE – fichier SINE)

Le **niveau de diplôme des entrepreneurs (créateurs ou repreneurs)** distingue les hommes des femmes. Ces dernières sont prépondérantes aux deux extrêmes (les porteurs de projet les moins et les plus diplômés). En revanche, les titulaires de CAP, BEP et BEPC sont beaucoup moins nombreuses que leurs confrères masculins.

**Choix sectoriels effectués par les entrepreneurs (créateurs et repreneurs) de 1998
selon le sexe en Bretagne (en %)**

	Industries (dont IAA)	Construction	Commerce	Services
Hommes	11,4	20,0	25,1	43,5
Femmes	7,2	2,4	32,5	57,9

(Source : INSEE – fichier SINE)

Les femmes s'investissent très majoritairement dans deux secteurs : les services (57,9%) et le commerce (32,5%). Cette focalisation est nettement plus marquée que pour les hommes dont

⁵ Le "Livre Blanc de l'entrepreneuriat féminin" (janvier 2002) dénonce d'ailleurs le manque de données quantitatives sur les dirigeantes d'entreprises

les choix sectoriels sont plus diversifiés. A l'instar de ce que l'on constate pour les salariés, il apparaît que certaines professions sont peu féminisées, la construction notamment.

Taux de survie des entreprises créées ou reprises en 1998 en fonction du sexe de l'entrepreneur en %

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Hommes	86,3	75,9	65,8	58,2	55,3
Femmes	85,6	73,7	62,3	50,2	48,3

(Source : INSEE – fichier SINE)

A court terme (les trois premières années), pour les entreprises créées ou reprises, **il ne semble pas y avoir de véritable différence de pérennité en fonction du sexe de l'entrepreneur**. Les entreprises initiées ou relancées par des femmes présentent en effet un taux de survie qui n'est que très légèrement inférieur à celui des entreprises conduites par des hommes. En revanche, le décalage s'accroît à partir de la quatrième année pour devenir relativement conséquent. Ce constat se vérifie également au niveau national.

Diverses études ont permis d'apporter différents éclairages au phénomène de la création-reprise féminine :

- le rapport du CESR sur les femmes signalait **l'inégalité d'accès au financement entre les hommes et les femmes** : « *Les femmes ne seraient pas des interlocuteurs crédibles pour les prêteurs. En fait, il s'agit toujours de l'idée reçue que les femmes manqueraient de quelques qualités pour être de bons entrepreneurs (leadership, autonomie, ouverture au changement, endurance) (...) Les femmes seraient "incapables de gérer de l'argent"* ». Une enquête nationale sur l'entrepreneuriat féminin confirme le poids des "a priori" et stéréotypes : 67% des femmes chefs d'entreprises interrogées estiment qu'elles sont jugées moins disponibles professionnellement, 61% qu'elles ont du mal à se faire entendre⁶ ;
- une analyse de la création d'entreprises dans la région brestoise durant la période 1991-1996 a apporté un éclairage intéressant des **différences persistantes entre les sexes en matière de création d'entreprises**. « *Le sexe du responsable y apparaît comme un élément de différenciation des unités parce qu'il implique un statut particulier, notamment pour les entreprises en nom personnel (le statut de commerçant est plutôt "féminin", celui d'artisan "masculin"), un type précis de secteur d'activité (les cafés-hôtels-restaurants, voire le commerce de détail sont plutôt "féminin", les secteurs du transport, du commerce-réparation automobile, du primaire et de l'agro-alimentaire plutôt "masculin"). Ces éléments reflètent assez nettement les différences de modalités d'insertion économique des hommes et des femmes* »⁷ ;
- une étude nationale de l'APCE indique que les créations et reprises féminines concernent principalement des TPE (davantage que les hommes). Elle signale également que les principaux déterminants de la pérennité des entreprises créées ou reprises par des femmes sont, par ordre d'importance, la durée de l'expérience professionnelle, le secteur

⁶ Sondage Fiducial-Ifop réalisé en décembre 1999

⁷ M. P. TANGUY, "Les créations d'entreprises dans la région brestoise : une typologie et un essai de mesure de leur impact économique", Cahiers Economiques de Bretagne, n° 3, septembre 1997

d'activité, la nature de l'expérience professionnelle (en l'occurrence le fait d'avoir travaillé précédemment dans l'activité de la nouvelle entreprise)⁸ ;

- l'APCE considère que **la création féminine d'entreprises dispose d'importantes potentialités de développement** compte tenu de tendances constatées au cours des récentes décennies : la croissance continue du taux d'activité des femmes, l'élévation de leur niveau de formation, l'évolution du fonctionnement de la cellule familiale, le développement des activités de service...

4. LES CEDANTS

Il n'existe pas d'études et de statistiques nationales et a fortiori régionales sur les cédants d'entreprises. Il est vrai que les transmissions, qui peuvent intervenir à tout instant (lors d'un décès ou d'une maladie par exemple), impliquent des profils de repreneurs très divers. Ajoutons que tous les dirigeants d'entreprises seront, à plus ou moins brève échéance, concernés par la question de la transmission de leur société.

Ne peuvent en réalité être utilisées que des études au champ limité (un ou plusieurs secteurs), portant sur les cédants potentiels que sont les chefs d'entreprises les plus âgés.

La connaissance de **l'âge des dirigeants d'entreprises actuels dans un secteur** permet ainsi de cerner l'ampleur future du phénomène de la reprise. Le tableau suivant montre que la proportion de chefs d'entreprises de 50 ans et plus est importante en Bretagne, tout particulièrement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Dans ces activités, se poseront des problèmes de transmission des entreprises au cours des 10 prochaines années.

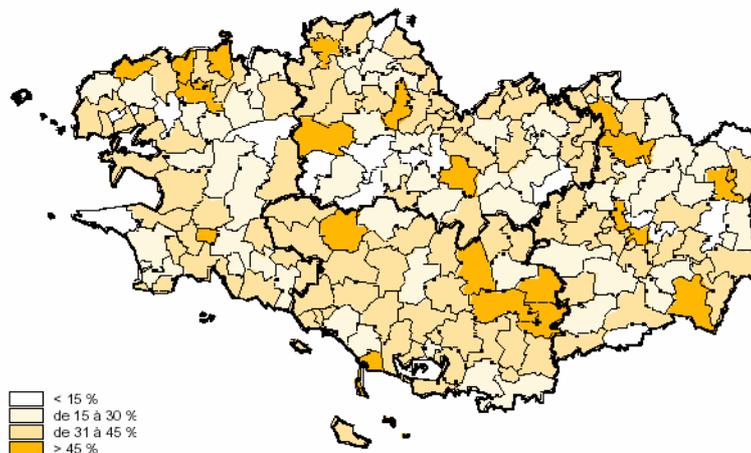
Proportion des chefs d'entreprises de 50 ans et plus dans différents secteurs de Bretagne

	Proportion des chefs d'entreprises de 50 ans et plus	Date de recueil de la statistique
Commerçants (entrepreneurs individuels)	35,4%	décembre 1996
Artisans (entrepreneurs individuels, tous secteurs)	31,1%	décembre 1996
Artisans du bâtiment (entrepreneurs individuels)*	38%	mai 2000
Artisans du bâtiment (de 1 à 10 salariés)*	32%	mai 2000
Patrons de PME du bâtiment (plus de 10 salariés)*	51%	janvier 2001
Patrons de PME des travaux publics*	52%	janvier 2002
Agriculteurs	39,6%	novembre 2000

* Estimations à partir d'enquêtes - (Sources : INSEE, Cellule Economique de Bretagne, OREF BTP, RGA d'Agreste)

⁸ APCE, "Les femmes et la création d'entreprise", Collection Focus, 2001

**Pourcentage d'artisans du bâtiment ayant 50 ans et plus
et employant 1 à 10 salariés en Bretagne (répartition par canton) en 2000**



(Source : Cellule Economique de Bretagne)

La carte précédente montre que dans plusieurs cantons (principalement en milieu rural), la proportion d'artisans du bâtiment ayant 50 ans et plus est très importante (supérieure à 45%). Une telle situation ne sera pas sans poser d'importants problèmes dans les prochaines années, certaines zones risquant d'être privées d'artisans spécialisés.

Des enquêtes ont interrogé les dirigeants sur leurs démarches de préparation de la transmission de leur société.

**Solutions envisagées pour la succession par les chefs d'entreprises du bâtiment de Bretagne
et proportion des départs imminents** (estimations à partir d'enquêtes, en %)

	Artisans du bâtiment ayant au moins 50 ans et employant des salariés (mai 2000)	Patrons de PME du bâtiment ayant au moins 50 ans (janvier 2001)
Succession	22	24
Vente	26	30
Cessation d'activité	19	3
Pas de réponse	34	41
Départ dans les 5 ans à venir	20	23

(Source : Cellule Economique de Bretagne, OREF BTP, "La transmission d'entreprise dans le bâtiment en Bretagne", septembre 2002)

A la question posée par la Cellule Economique de Bretagne sur la solution envisagée pour la transmission de leur entreprise, plus d'un dirigeant de PME du bâtiment sur deux n'a pas donné de réponse précise. Dans la catégorie des personnes les plus concernées (les dirigeants de 50 ans et plus), plus d'un dirigeant sur quatre n'a pas évoqué de solution précise, le plus grand nombre (4 sur 10) envisageant une transmission par succession, un sur trois projetant de vendre et 8% prévoyant une cessation d'activité. Le mode de transmission peut varier selon les activités puisque les métiers de la plomberie-chauffage et de la métallurgie du bâtiment privilégient la succession alors que ceux de l'électricité et de la peinture évoquent davantage la vente d'entreprise⁹.

⁹ Bulletin d'Informations Régionales (BIR - Cellule Economique de Bretagne), juillet 2001

Solutions envisagées pour la succession par les chefs d'entreprises des travaux publics de Bretagne (estimations à partir d'une enquête de février 2002, en %)

	Patrons de PME des travaux publics ayant 55 ans et plus
Succession	33
Vente	27
Pas de réponse	40

(Sources : Cellule Economique de Bretagne, OREF BTP)

La même question a été posée à des Dirigeants de PME des travaux publics. Dans ce cas, les deux tiers des personnes interrogées n'ont pas donné de réponse précise. Chez les chefs d'entreprises de plus de 55 ans, 40% n'apportent aucune réponse, 33% envisagent une succession et 27% une vente. Signalons que la présence d'un enfant travaillant dans l'entreprise n'entraîne pas automatiquement le choix de la solution de la succession. En effet, seuls 58% des Dirigeants employant un de leurs enfants envisagent explicitement une succession (les autres ne savent pas ou n'ayant pas pris leur décision)¹⁰.

Bien que parcellaires, ces données sont intéressantes car elles concernent un secteur important. En effet, comme nous l'avons signalé précédemment, le secteur de la construction (pris au sens large) représente d'ores et déjà le troisième secteur générateur de reprises en Bretagne (avec 9,76% des reprises comptabilisées en 2001). De surcroît, comme le constatait en 2001 la Cellule Economique de Bretagne, dans le bâtiment, tous âges et tous métiers confondus, près d'un chef d'entreprise sur 4 aura passé la main d'ici 5 ans ; les plus nombreux sont dans les activités de la couverture (37%), de la peinture (30%) et de la menuiserie (29%).

Une autre enquête effectuée en 2000 a permis d'interroger des dirigeants de sociétés du Grand-Ouest sur les solutions souhaitées en cas de transmission¹¹.

Les solutions pour la transmission envisagées par les entreprises du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes) Réponse à la question : "Si la perspective d'une transmission se posait, quelle serait la solution idéale pour la mener à bien ?"

	% de classement en 1 ^{ère} solution	% de classement en 2 ^{ème} solution	% de classement en 3 ^{ème} solution	% de classement en 4 ^{ème} solution
Solution externe (nouveaux actionnaires)	37,14%	22,87%	22,87%	2,86%
Solution parmi les actionnaires actuels	28,57%	14,29%	5,71%	20,00%
Solution familiale	17,15%	11,42%	14,27%	22,86%
Solution interne	0,00%	17,14%	14,29%	11,44%

(Sources : Audencia - Université de Nantes)

¹⁰ Cellule Economique de Bretagne-OREF BTP Bretagne, "Les patrons de PME régionales de Travaux Publics", juin 2002 et BIR de juillet 2002

¹¹ Université de Nantes, Audencia, "Les entreprises du Grand-Ouest face à la question des fonds propres", décembre 2000 (étude commanditée par la Région des Pays de la Loire et Nantes Atlantique Place Financière), les entreprises interrogées réalisaient plus de 20 MF de chiffre d'affaires (3,05 M€)

Il apparaît que la cession de parts sociales est privilégiée. En effet, 65,7% de dirigeants interrogés placent comme premier mode de transmission la vente aux actionnaires actuels ou à de nouveaux actionnaires extérieurs à l'entreprise. La solution externe prime sur toutes les autres. La succession n'apparaît en première solution que chez 17,15% des dirigeants.

5. LES POPULATIONS CONCERNEES DANS L'AGRICULTURE

5.1. Les jeunes agriculteurs

L'installation agricole est généralement étudiée à travers le nombre de nouveaux jeunes exploitants. Selon la définition inspirée des aides existantes, ces jeunes agriculteurs ont entre 18 et 40 ans.

Il faut toutefois avoir conscience que **des agriculteurs s'installent après l'âge de 40 ans**. Cette population est d'ailleurs considérable (544 nouveaux exploitants en 2001 et même 823 en 1999). Elle est constituée essentiellement de femmes (73%). Si une part non négligeable de ces immatriculations relève en réalité d'un changement de statut (notamment lorsque le conjoint participant aux travaux devient chef d'exploitation), ces "installations tardives" ont une importance indéniable.

De même, les statistiques sur les installations des jeune agriculteurs sont constituées à partir du nombre des bénéficiaires de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur) et des immatriculations auprès de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). De ce fait, **on opère généralement une distinction entre les installations aidées et non aidées**. Or, la part relative des installations non aidées est conséquente (34,3% en 2001) et en expansion depuis 1996. La catégorie des installations non aidée est constituée de personnes ne disposant pas de la formation requise ou ayant un revenu disponible potentiel insuffisant pour être éligible aux aides DJA. Il peut également s'agir de personnes souhaitant s'installer rapidement et se refusant à déposer un dossier de demande d'aide.

Par rapport aux jeunes agriculteurs aidés, cette population se caractérise par un âge moyen plus élevé, une proportion de femmes plus importante et des exploitations plus réduites.

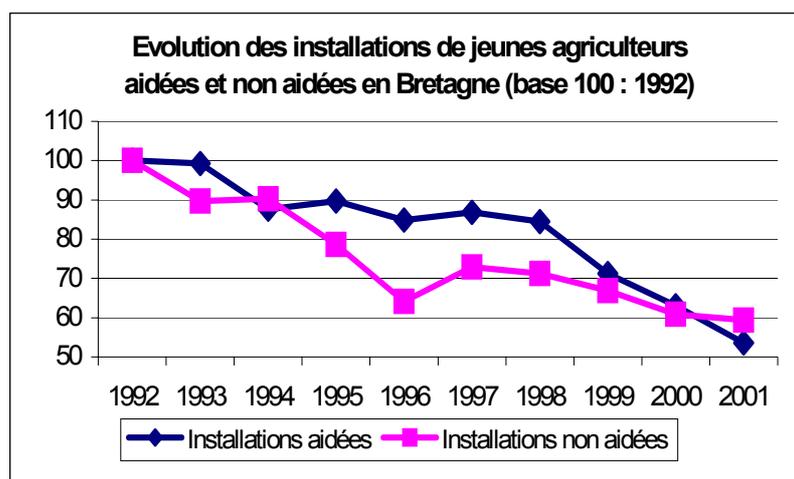
Selon M. TAVENNEC de l'ADASEA des Côtes d'Armor, la proportion des installations non aidées est en réalité plus faible que ne le laissent penser les statistiques officielles (autour de 20 à 25%)¹². En effet, des femmes d'exploitants s'immatriculent afin d'obtenir un statut juridique reconnu. Une évaluation réalisée en Ile-et-Vilaine estimait que cette catégorie représente 41% des installations non aidées. Toutefois, cette étude montrait également que 31% des installations non aidées étaient réalisées par des jeunes agriculteurs (surtout des hommes) ne disposant pas de la capacité professionnelle et ne bénéficiant que de faibles moyens de production¹³. A noter qu'un programme de détection et d'accompagnement de ces installations non aidées a été mis en place par le Conseil régional de Bretagne.

Signalons qu'au total, qu'elles soient aidées ou non, les installations sont en nette décroissance.

(Sources : CRAB – CNASEA – MSA)

¹² Audition de M. TAVENNEC (Directeur de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles des Côtes d'Armor) du 24 avril 2002

¹³ Observatoire Emploi-Formation de l'Agriculture, Chambre régionale d'Agriculture, "L'emploi, la formation et l'insertion professionnelle en production agricole en Bretagne, tableau de bord régional", février 2001



Le profil des jeunes agriculteurs bretons de 2001 fait apparaître :

- **un âge moyen de 29,7 ans** (les installations sont de plus en plus tardives car cette moyenne était de 28,3 ans en 1990) ;
- **une prépondérance des hommes (64%) sur les femmes (36%)** même si les installations féminines s'accroissent (elles ne représentaient que 30% des installations totales en 1990). Les femmes sont proportionnellement moins aidées (elles ne constituent que 30% des bénéficiaires de la DJA) et s'installent plus tard que les hommes. Le célibat est majoritaire chez les hommes et très minoritaire chez les femmes (les taux respectifs sont de 61% et 11%) ;
- **78% des bénéficiaires de la DJA ont une formation de niveau IV (niveau bac, BTA) ou supérieure.** Les titulaires de BTSA et ingénieurs représentent 22,5% des installés aidés. Le niveau de formation a tendance à s'accroître (la part des formations de niveau IV et plus n'était que de 29% en 1990). Cette évolution résulte notamment de modifications dans les règles d'attribution de la DJA. Ainsi, les personnes nées après 1970 doivent, pour prétendre à cette aide, disposer d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au BTA ;
- **la pluriactivité est légèrement plus fréquente chez les jeunes agriculteurs que pour l'ensemble des exploitants mais demeure assez marginale (7% contre 4%)¹⁴.**

Il faut également signaler **le développement d'un phénomène relativement nouveau : les installations hors cadre familial.** Elles représentent désormais 20% environ des installations contre 10% auparavant¹⁵.

Si l'on se base sur l'échantillon des jeunes agriculteurs installés grâce au Répertoire Départemental des Installations (RDI), il apparaît que les installés hors cadre familial sont plus jeunes que la moyenne (28 ans), plus diplômés (les BTA et plus représentent 81% de cette population), plus spécialisés dans la production laitière (76% contre 56% pour l'ensemble des bénéficiaires de la DJA). Il faut aussi noter que 21% sont d'origine non

¹⁴ Observatoire Emploi-Formation de l'Agriculture, Chambre régionale d'Agriculture, "L'installation en production agricole en Bretagne, édition 2002"

¹⁵ Audition de M. TAVENNEC (ADASEA des Côtes d'Armor) du 24 avril 2002

agricole¹⁶. Signalons toutefois que les utilisateurs du RDI ne représentent qu'une fraction des installations hors cadre familial (86% en Ille-et-Vilaine mais seulement 42% dans les Côtes d'Armor).

5.2. Les cédants

La proportion des exploitants agricoles âgés de 50 ans et plus est relativement importante (39,6% en 2002). Il convient toutefois d'avoir conscience que cette catégorie s'est assez sensiblement réduite au cours de la période récente tant en nombre qu'en part relative (elle représentait 56,3% en 1988). Les dispositifs de préretraite et d'aide à la cessation laitière, la multiplication des départs à la retraite, notamment depuis l'abaissement de l'âge légal à 60 ans, le processus d'agrandissement des exploitations, l'effet démographique des classes creuses de 1939 à 1945 sont autant d'explications de ce phénomène de rajeunissement des agriculteurs.

L'âge des chefs d'exploitations et coexploitants agricoles en Bretagne en 2000

	1988		2000	
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
Jusqu'à 49 ans	43 043	43,7	38 048	61,4
50 à 54 ans	15 038	15,3	10 378	16,7
55 à 59 ans	19 424	19,7	6 154	9,9
60 à 64 ans	12 419	12,6	3 038	4,9
65 ans et plus	8 636	8,8	4 371	7,1
Total	98 560	100	61 989	100

(Source : Agreste, Recensements Agricoles 1988 et 2000)

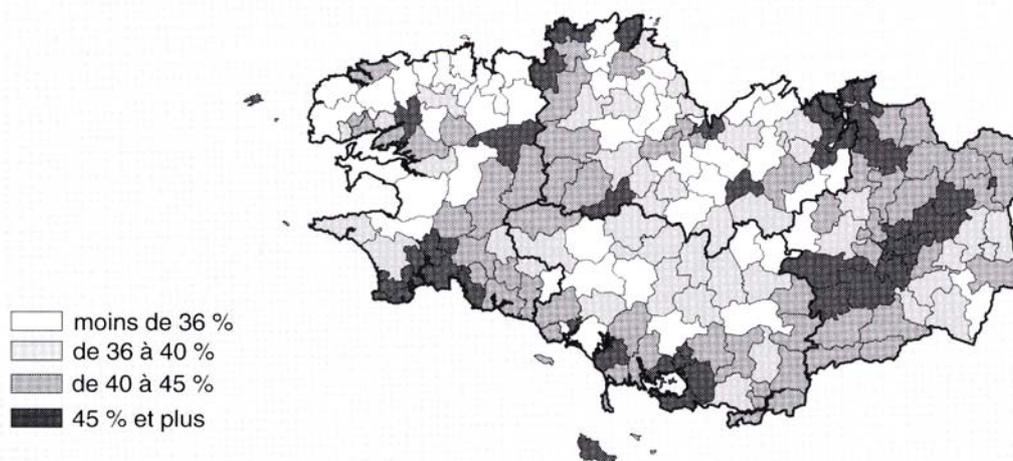
Toutefois, la proportion actuelle des 50 ans et plus demeure notable. Ces exploitants appelés à prendre leur retraite dans les prochaines années représentent une part non négligeable de l'agriculture bretonne : 20 314 chefs d'exploitation, 26% de la surface agricole utilisée (SAU) régionale et 24% du potentiel économique de l'agriculture bretonne (exprimé par la marge brute standard). Leurs exploitations sont en moyenne deux fois plus petites que celles détenues par les exploitants de moins de 50 ans tant en surface qu'en dimension économique¹⁷. On peut d'ailleurs considérer que, parmi elles, seule une exploitation sur deux relève de l'agriculture "professionnelle"¹⁸.

La carte suivante montre que les exploitants agricoles de plus de 50 ans se retrouvent dans de très nombreux territoires bretons notamment l'Ille-et-Vilaine, le littoral sud, le Centre-Ouest-Bretagne et le Trégor.

¹⁶ Observatoire régional des ADASEA, "Installation, modernisation, transmission, CTE, Bretagne 2001", avril 2002

¹⁷ M. P. MICHEL, "Succession des chefs de 50 ans et plus : l'incertitude domine", Agreste Bretagne, n° 42, avril 2002 (les développements suivants utilisent cet article)

¹⁸ Est considérée comme "professionnelle", une exploitation dont la dimension économique dépasse 8 unités de dimension européenne ou 12 ha équivalent-blé et qui utilise au moins 0,75 UTA (unité de travail annuel)

% d'exploitations dont le chef a 50 ans ou plus

(Source : Agreste, Recensement Agricole 2000)

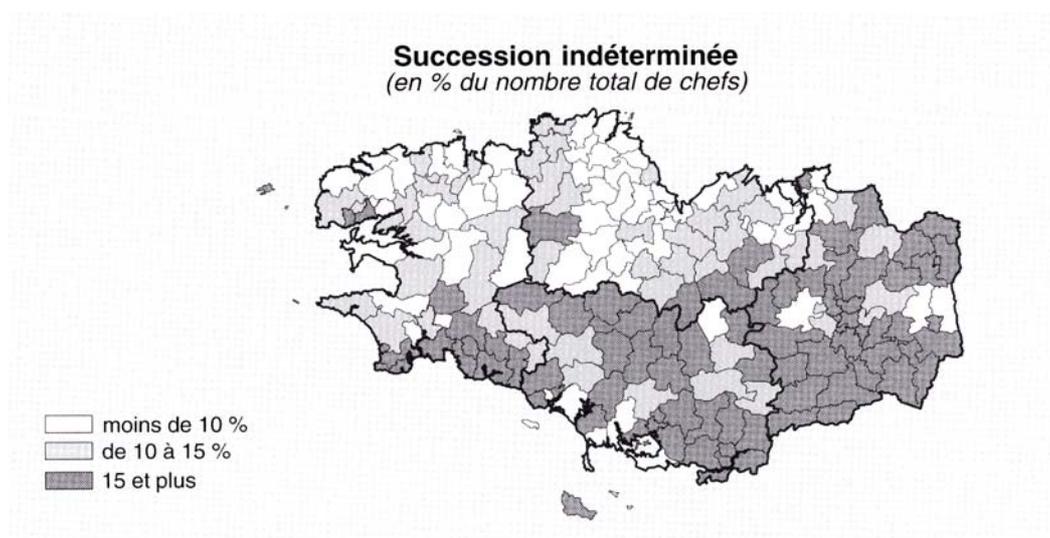
Ces exploitants de plus de 50 ans ont été interrogés, dans le cadre du recensement agricole, sur les solutions de succession qu'ils envisagent.

Les solutions de succession envisagées par les chefs d'exploitation bretons de 50 ans et plus

	Nombre	Part dans l'ensemble des exploitants en %	Part dans la SAU régionale en %
Coexploitant	123	0,2	0,5
Membre de la famille du chef d'exploitation	3 481	6,8	7
Non-membre de la famille du chef d'exploitation	1 101	2,1	1,5
Sans successeur (disparition)	5 569	10,9	3
Ne sait pas (indéterminé)	10 040	19,6	14
Ensemble	20 314	39,6	26

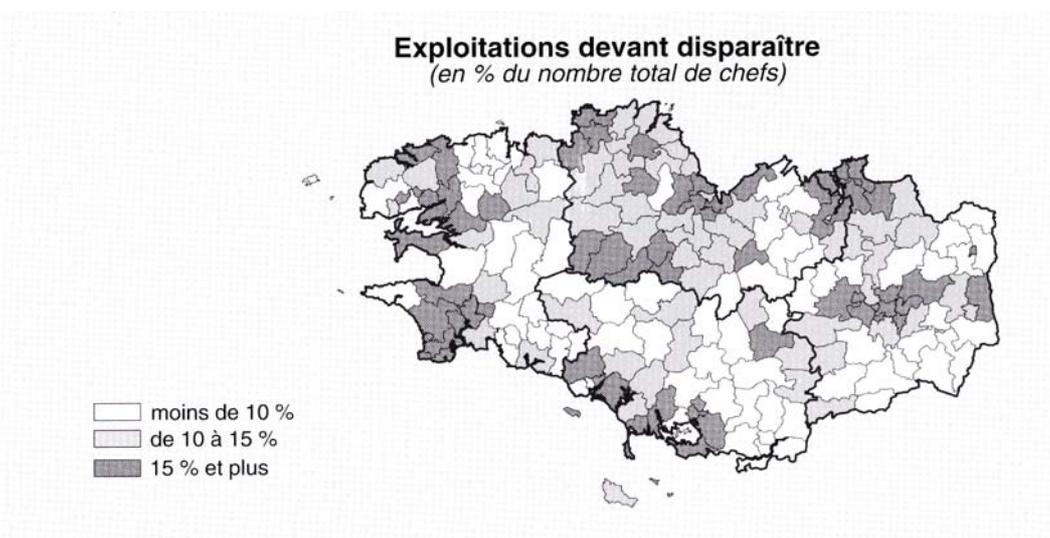
(Source : Agreste, Recensement Agricole 2000)

Comme le montre le tableau précédent, **nombre d'agriculteurs** (10 040 personnes, soit 49,4% des 50 ans et plus et 19,6% de l'ensemble des exploitants) **n'ont pas encore déterminé les modalités de transmission de leur exploitation**. Cette catégorie se retrouve principalement dans le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et le Finistère Sud. Elle occupe 14% de la SAU régionale.



(Source : Agreste, Recensement Agricole 2000)

5 569 agriculteurs prévoient en 2000 la disparition future de leur exploitation. Ils représentent 27% des agriculteurs de 50 ans et plus mais seulement 3,4% de la SAU régionale et 2,7% du potentiel économique. Il ne s'agit pas, en général, d'exploitations "professionnelles" puisque les chefs d'entreprises y assurent en moyenne moins de la moitié d'un temps complet.



(Source : Agreste, Recensement Agricole 2000)

Lorsque le repreneur est désigné, la solution familiale demeure largement prépondérante (74% des cas). Toutefois, la solution externe semble appelée à croître puisque 23,4% des personnes ayant choisi un repreneur envisagent une succession hors cadre familial.

Il faut noter le phénomène nouveau de **multiplication des départs précoces**. Le tiers des cessations d'activité se fait avant 55 ans. Une étude sur cette question, réalisée dans quatre départements de l'Ouest de la France dont le Morbihan et le Finistère, a confirmé l'ampleur de cette tendance. En effet, de 1997 à 1999, le nombre d'agriculteurs de moins de 55 ans radiés des fichiers de la MSA a été de 505 dans le Morbihan et de 556 dans le Finistère soit des rythmes respectifs de 185 et 168 départs par an. Ces niveaux avoisinent ceux des

installations aidées de jeunes agriculteurs (en 1999, on comptait 141 bénéficiaires de la DJA dans le Morbihan et 197 dans le Finistère). Les enseignements de cette enquête sont particulièrement intéressants pour comprendre les mutations actuelles de l'agriculture.

Même si toutes les tranches d'âge sont représentées, deux périodes de départ se distinguent :

- **entre 35 et 40 ans**, les "partants" décident de changer de métier plutôt que de s'engager dans un nouveau cycle d'investissements. Bien que leurs exploitations soient saines, elles ne dégagent pas un revenu suffisant et impliquent une activité jugée trop pénible ;
- **de 50 à 55 ans**. Les partants les plus âgés sont les plus nombreux (23% dans le Morbihan et même 38% dans le Finistère). Ils choisissent de quitter l'agriculture pour des raisons de santé, du fait de difficultés économiques ou pour réaliser une bonne affaire (par opportunité). Ils mettent donc un terme à leur vie professionnelle.

Quelques points communs peuvent également être distingués. *"Pour une large part, [les partants] se sont installés sans réel projet professionnel, sans formation agricole adaptée et sans vocation agricole très affirmée. Leur installation obéit plus à une logique de succession familiale : ils sont devenus agriculteurs parce que leurs parents l'étaient"*¹⁹. L'étude distingue ainsi les installations *"sous contrainte"* (familiale, de l'extérieur notamment provenant de la situation du marché du travail...) des installations *"librement"* décidées.

De plus, le phénomène concerne davantage les exploitations individuelles que les formes sociétaires. Les exploitations sont par ailleurs de taille petite ou moyenne (entre 10 et 50 ha).

L'analyse des causes de ces départs est par ailleurs éclairante :

- contre toute attente, **les départs pour des raisons purement économiques** (endettement par exemple) sont loin d'être majoritaires. Ils ne motivent que 29% des arrêts ;
- **les départs pour raisons personnelles** (problèmes de santé, divorce, invalidité... ayant eu ou non des conséquences économiques sur la situation financière de l'exploitation) représentent 48% des cas ;
- **29% des départs sont liés à des choix personnels** : manque de motivation ou d'intérêt pour les tâches à effectuer, sentiment que la profession a peu d'avenir ou est mal perçue par le reste de la population, jugements négatifs porté sur un travail considéré comme trop pénible notamment par rapport à d'autres activités (qui bénéficient de la réduction du temps de travail), souhait de se lancer dans une autre profession... L'importance de ces motivations est révélatrice de mutations récentes et importantes : *"il existe aujourd'hui une modification de la conception du métier d'agriculteur et une plus grande correspondance de cette profession avec d'autres corps de métier. On quitte aujourd'hui son métier de chef d'exploitation agricole lorsqu'il n'est plus jugé satisfaisant, au même titre qu'une autre profession"*²⁰.

Par rapport à ces résultats d'enquête, il convient d'insister sur l'impact important des critiques formulées à l'encontre des agriculteurs. De même, la comparaison du mode de vie des

¹⁹ MM. G. LE MEUR et S. LE BIAVANT (ADASEA 29), "Ces agriculteurs qui jettent l'éponge" (interview), Ouest France, 16 avril 2002

²⁰ "Les départs précoces de l'agriculture", Avenir & Territoires (CNASEA-ADASEA), n° 11, juin 2002

exploitants avec celui des autres catégories socio-professionnelles influe aussi souvent sur les cessations précoces. Dans les couples constitués d'exploitants et de personnes travaillant en dehors du monde agricole, on constate de plus en plus un décalage culturel à l'origine de départs prématurés.

L'étude des ADESEA démontre également que les chefs d'exploitation cessant volontairement leur activité ont, pour leurs bâtiments hors-sol et pour le foncier, privilégié l'agrandissement d'unités existantes plutôt que l'installation. S'agissant spécifiquement des terres, 51% ont été destinées à l'agrandissement d'exploitations existantes, 40% ont été utilisées pour l'installation de nouveaux agriculteurs et 9% n'ont eu aucune destination agricole.

Lorsque la succession a été envisagée longtemps avant la cessation, les terres et les bâtiments ont permis l'installation d'un agriculteur. A contrario, lorsqu'elle n'a pas été anticipée, le foncier et les bâtiments ont servi à l'agrandissement d'unités existantes.

Par ailleurs, l'installation s'est avérée plus difficile pour le cédant que l'agrandissement. L'enquête montre enfin que la transmission s'est révélée plus aisée pour les petites exploitations que pour les grandes. Ainsi, 26% des exploitations de plus de 50 ha et 22% des moins de 50 ha ont été assujetties à des difficultés de transmission²¹.

²¹ "Les départs précoces de l'agriculture : mythe ou réalité ?", Les Cahiers du CNASEA, n°2, octobre 2002

SECTION 3

Typologie des entités impliquées

SECTION 3. TYPOLOGIE DES ENTITES IMPLIQUEES

1. LES NOUVELLES ENTREPRISES

1.1. Données générales

Proportion des différentes catégories juridiques dans les créations en 2001 (en %)

	Artisan-commerçant	Commerçant	Artisan	Autres (SA...)	Profession libérale	Agent commercial	SARL
Industries agricoles et alimentaires	43,16	1,05	24,21	3,16	0,00	0,00	28,42
Industries des biens de consommation	11,61	5,81	40,00	5,16	3,87	0,00	33,55
Industrie automobile	0,00	0,00	66,67	33,33	0,00	0,00	0,00
Industries des biens d'équipement	9,78	0,00	31,52	7,61	0,00	0,00	51,09
Industries des biens intermédiaires	6,98	0,00	37,21	8,14	0,00	0,00	47,67
Energie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Construction	1,65	0,21	68,42	1,65	0,00	0,00	28,09
Commerce	5,59	36,00	2,72	4,89	0,00	10,47	40,34
Transport	2,07	39,31	14,48	6,21	0,69	0,00	37,24
Activités immobilières	0,45	4,91	0,00	9,82	0,00	33,04	51,79
Services aux entreprises	1,49	7,00	4,67	13,91	32,77	0,47	39,68
Services aux particuliers	6,86	21,99	10,92	6,02	25,21	0,00	28,99
Education, santé, action sociale	0,00	0,36	0,00	3,28	93,19	0,00	3,16
ENSEMBLE	4,07	13,74	17,58	6,26	23,00	3,77	31,57

(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Les commerçants et artisans concentrent l'essentiel des créations d'entreprises de Bretagne (ils représentent au total 35,4% des entreprises nouvelles). La proportion est particulièrement forte dans la catégorie intitulée "industries agricoles et alimentaires" (66,67%). Les artisans réalisent également 68,4% des créations d'entreprises du secteur "construction".

Le recours aux différents statuts juridiques varie selon les secteurs. Certaines activités utilisent très majoritairement un ou deux types de statuts précis. A l'opposé, dans des activités comme les services aux particuliers, les créations peuvent relever d'un assez grand nombre de statuts.

Parmi les formes sociétaires, la part des SARL s'élève à 31,5%. Elle est notamment prépondérante dans les activités immobilières et dans les industries des biens d'équipement. En revanche, les sociétés anonymes sont très peu utilisées par les créateurs.

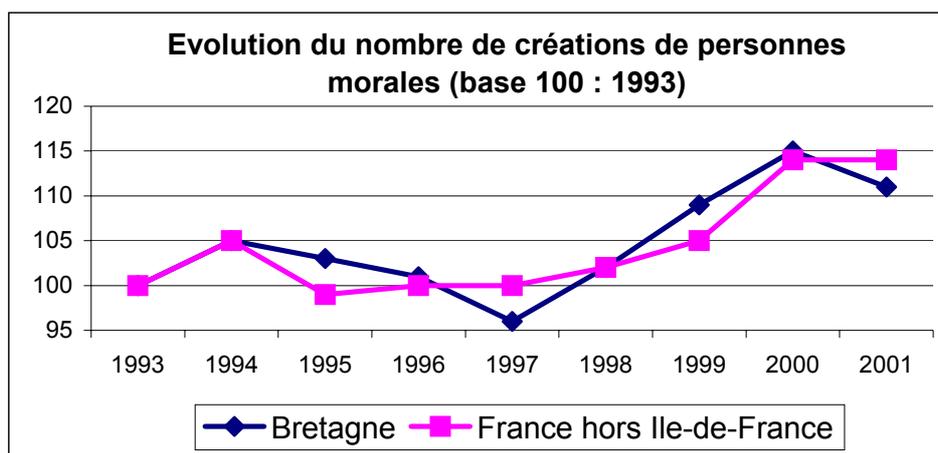
Le statut de professionnel libéral n'est utilisé que dans les services aux entreprises, les services aux particuliers et surtout le secteur "éducation, santé, action sociale" (il y représentait 93,2% des créations).

A signaler que la part des sociétés a tendance à légèrement s'accroître dans les créations comme le montre le graphique suivant.

Nature juridique des entreprises créées en 2001

	Nombre	Part en %
Personnes physiques	3 590	63,3
Personnes morales	2 080	36,7
dont SARL	1 790	31,6
Total	5 670	100,0

(Sources : INSEE-APCE)



(Sources : INSEE-APCE)

Répartition des effectifs salariés des entreprises créées en 2001 en Bretagne (en %)

	0 salarié	1-2 s	3-9 s	10-19 s	20-49 s	50 s et +
Industries agricoles et alimentaires	77,89	14,74	6,32	1,05	0,00	0,00
Industries des biens de consommation	88,39	9,68	1,29	0,65	0,00	0,00
Industrie automobile	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industries des biens d'équipement	71,74	19,57	6,52	2,17	0,00	0,00
Industries des biens intermédiaires	68,60	19,77	10,47	1,16	0,00	0,00
Energie	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Construction	76,95	19,03	3,70	0,31	0,00	0,00
Commerce	83,63	13,34	2,72	0,23	0,08	0,00
Transport	78,62	14,48	6,21	0,69	0,00	0,00
Activités immobilières	91,07	7,14	1,79	0,00	0,00	0,00
Services aux entreprises	85,34	10,36	3,08	1,03	0,19	0,00
Services aux particuliers	81,65	13,03	4,62	0,70	0,00	0,00
Education, santé, action sociale	95,86	4,01	0,12	0,00	0,00	0,00
ENSEMBLE	84,13	12,26	3,07	0,49	0,05	0,00

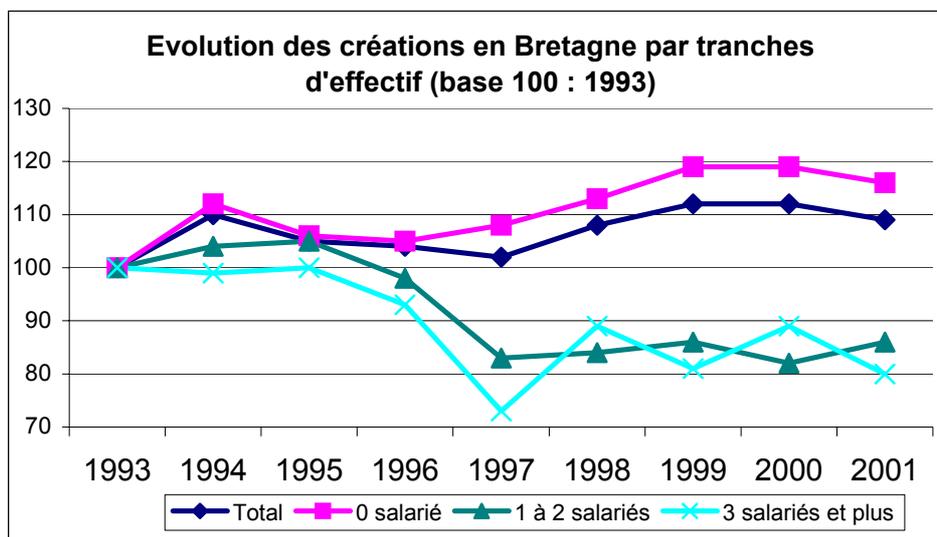
(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Quels que soient les secteurs, **les plus petites entités prédominent dans les créations d'entreprises**. 84,1% des nouvelles entreprises de Bretagne ne comptent aucun salarié à leur démarrage. Cette prépondérance des entreprises unipersonnelles se retrouve dans toutes les activités.

De surcroît, **les entreprises ayant des salariés au démarrage ont des effectifs très limités** (77,2% d'entre elles ne comptent qu'un ou deux salariés). Seules 0,5% des entreprises créées

comptent plus de neuf salariés au démarrage et il n’y a pas de créations d’entreprises de plus de 50 salariés

Cette prépondérance des créations sans salarié a tendance à s’affirmer sur la période récente comme l’indique le graphique suivant. Alors que les créations aux effectifs les plus importants ont tendance à décroître, celles qui ne comportent aucun salarié sont plus nombreuses.



(Sources : INSEE-APCE)

Deux secteurs se distinguent en partie du reste de l’économie. Les industries des biens d’équipement et des biens intermédiaires (qui rappelons-le, ne représentaient au total que 3,14% des créations de 2001) comptent des proportions non négligeables d’entreprises nouvelles avec salariés. Toutefois, en valeur absolue, les secteurs comprenant le plus d’entreprises créatrices d’emplois sont, par ordre décroissant, la construction, le commerce et les services aux entreprises.

Répartition des créations selon les moyens financiers nécessaires au démarrage de l’opération en 1998 (en %)

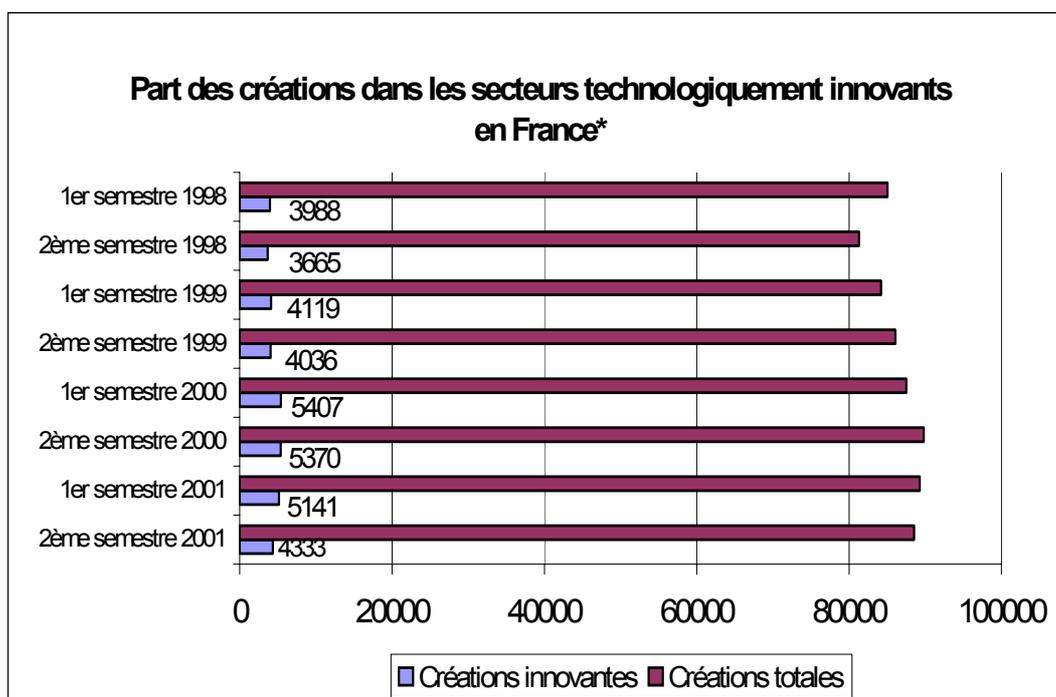
	Bretagne	France
Moins de 1 524 € (moins de 10 000 F)	17,2	17,2
De 1 524 € à moins de 3 811 € (de 10 000 F à moins de 25 000 F)	11,1	11,6
De 3 811 € à moins de 7 622 € (de 25 000 F à moins de 50 000 F)	11,6	9,5
De 7 622 € à moins de 15 245 € (de 50 000 F à moins de 100 000 F)	29,2	35,4
De 15 245 € à moins de 38 112 € (de 100 000 F à moins de 250 000 F)	17,5	13,7
De 38 112 € à moins de 76 225 € (de 250 000 F à moins de 500 000 F)	6,4	6,6
De 76 225 € à moins de 152 449 € (de 500 000 F à moins de 1 000 000 F)	7,1	6,0

(Source : INSEE, fichier SINE)

Les **moyens mis en œuvre au démarrage des créations sont peu élevés**. Près des 40% des créateurs bretons ont consacré moins de 7 622 € à leur installation. Dans l’échantillon sélectionné par l’INSEE en 1998, aucune n’aurait engagé plus de 152 K€ à sa création. La Bretagne ne se distingue pas fondamentalement de l’ensemble de la France métropolitaine sur

ce plan même s'il faut noter que les projets les plus importants (ceux qui dépassent 15 245 €) y sont plus nombreux (31% contre 26,3%).

1.2. Le cas des créations d'entreprises innovantes



* les statistiques sur les créations totales sont corrigées des variations saisonnières
(Sources : Ministère de l'Industrie, "Tableau de bord de l'innovation", INSEE, traitement CESR)

Il n'existe pas de recensement global des créations d'entreprises innovantes au niveau régional. En effet, il est souvent délicat de déterminer ce qui présente un caractère réellement "innovant".

Le Ministère de l'Industrie a cependant cherché à estimer le nombre de créations d'entreprises des secteurs technologiquement innovants. Les activités retenues étaient liées aux TIC (technologies de l'information et de la communication), aux matériaux nouveaux et aux biotechnologies. Selon cette estimation, le nombre de créations innovantes s'élèverait à 9 474 pour l'année 2001 au niveau national.

Sur cette base, on peut conclure que **ces créations sont très minoritaires** (au second semestre 2001, elles ne représentaient que 5,3% des créations françaises totales). Elles sont également en décroissance sur la période récente (- 19,3% au second semestre 2001 par rapport à la même période de 2000).

L'impression d'une évolution négative doit être nuancée. Au plan national, les créations en 2001 ont effectivement reculé dans le domaine de l'informatique et de la communication (industrie et service). En revanche, les créations dans la chimie et les biotechnologies, ont, dans le même temps, fortement augmenté.

Si l'on s'intéresse au seul secteur des TIC, on constate que la Bretagne n'occupe que le huitième rang des régions françaises avec 204 créations, reprises ou réactivations.

Les créations, réactivations et reprises dans les TIC en Bretagne en 2001

Nombre de créations-reprises-réactivations des TIC	Proportion dans le total national de créations-reprises-réactivations des TIC	Rang national pour les créations-réactivations-reprises des TIC	Proportion de la Bretagne dans l'ensemble des créations-reprises-réactivations de France
204	2,6%	8 ^{ème} région	3,8%

(Source : APCE, traitement CESR)

L'ANVAR (Agence Nationale de VALorisation de la Recherche) constitue un bon observateur de l'innovation au niveau régional. Les dossiers traités en Bretagne par cet organisme concernent très majoritairement deux secteurs : les sciences de la vie (notamment les IAA et les biotechnologies, 46% des projets financés en Bretagne) et les TIC (30% des dossiers en particulier les composants électroniques utilisés dans les télécommunications). Les autres secteurs sont plus traditionnels (mécaniques, matériaux...). Sur ces projets financés, 45% impliquent des entreprises de moins de 3 ans.

Se basant sur les projets financés par son organisme et sur les enseignements des "Concours de la création d'entreprise innovante" successifs, le Délégué régional de l'ANVAR, M. VALS signale que le poids en Bretagne des secteurs connexes aux télécommunications constitue une spécificité de la région particulièrement notable en France. Il indique également que la Bretagne se distingue par le dynamisme des créations d'entreprises innovantes. Les projets bretons apparaissent souvent ambitieux (les budgets impliqués sont fréquemment élevés, il n'est ainsi pas rare que l'ANVAR intervienne pour des montants de 300 000 euros sur des projets dépassant 600 000 euros).

M. VALS remarque que les projets bretons sont souvent de meilleure qualité qu'en moyenne nationale. Les créations réalisées par des personnes issues de la recherche publique y sont plus fréquentes. Il note enfin l'efficacité des réseaux mis en place en Bretagne et la trop grande méconnaissance du potentiel breton en matière de biotechnologie²².

Par rapport à la création "classique", la création d'entreprise innovante présente un certain nombre d'implications particulières :

- **le risque apparaît plus important.** Les jeunes entreprises innovantes démarrent souvent à partir d'un produit unique. Leur évolution suit donc le cycle de vie de ce produit (introduction, croissance, maturité, déclin). Il convient de ce fait de prévoir le lancement successif de produits pour maintenir le niveau d'activité de l'entreprise lorsque le produit initial atteint sa maturité. Aux risques inhérents aux entreprises nouvelles s'ajoutent ceux des produits nouveaux ;
- en corollaire, **les potentialités de développement des entreprises les plus performantes sont considérables**, tant sur le plan du chiffre d'affaires que sur celui des embauches. En cela, le développement des créations innovantes est un enjeu économique majeur pour la région Bretagne : "*à l'examen sur plusieurs années de l'évolution du système productif de la Bretagne, il apparaît clairement que le moteur technologique a tiré l'économie bretonne*

²² Audition de M. G. VALS (Délégué régional de l'ANVAR) du 11 mars 2002

Voir également le rapport de la Section prospective du CESR de Bretagne « Prospective des biotechnologies et de leur impact économique et social en Bretagne à l'horizon 2020 », juin 2000

*vers le haut, faisant progresser l'ensemble de l'industrie et induisant une forte progression de l'emploi salarié tertiaire*²³ ;

- **la dimension temporelle a une grande importance.** Dans certaines activités, les biotechnologies notamment, le développement de nouveaux produits peut prendre plusieurs années. A l'opposé, il peut être très important de passer rapidement au prototype industriel et de déterminer le processus de production (afin de valider la pertinence d'un produit, de mesurer son adéquation avec l'outil de production). De même, dans des marchés souvent de dimension mondiale, il est recommandé de pénétrer certains pays avant la concurrence ;
- **la protection de la propriété intellectuelle est souvent cruciale bien que coûteuse ;**
- **les besoins de financement sont spécifiques.** Aux différentes phases de la création d'entreprises correspondent des besoins de financement distincts (amorçage, création, lancement...). Les investissements de la phase de lancement sont souvent importants. Or, les créateurs n'ont souvent pas conscience de la difficulté à lever des fonds lors des phases postérieures à l'amorçage. A ces stades, les créateurs ont surtout besoin d'apports en fonds propres. A signaler qu'une année est souvent nécessaire pour négocier un premier "tour de table" ;
- **le profil des porteurs de projet est, par définition, différent de celui des créateurs "classiques".** Les diplômés de l'enseignement supérieur et les chercheurs sont plus nombreux ;
- **l'innovation permet de créer un marché nouveau** contrairement aux créations traditionnelles qui s'insèrent dans un marché déjà constitué.

1.3. Les créations par des publics en difficulté

Une proportion non négligeable d'entreprises est créée par des publics en difficulté. Comme nous l'avons signalé précédemment, en 1998, 41,4% des créateurs étaient des chômeurs dont 18,5% étaient à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Ces publics en difficulté ne se limitent pas aux seules populations au chômage. Ils relèvent également, au moins pour partie, des 10,6% de créateurs qui étaient auparavant sans activité.

La création d'entreprises apparaît ainsi comme un moyen efficace d'insérer ou de réinsérer des populations dans la vie sociale et économique.

En l'absence de données plus précises sur ces populations et sur les entreprises créées, l'analyse du profil des entreprises aidées par l'ADIE s'avère intéressante. L'Association pour le droit à l'initiative économique est en effet un des principaux acteurs de l'insertion par la création d'entreprises. Elle aide ainsi environ 200 entreprises par an.

Les secteurs les plus représentés dans les entreprises aidées par l'ADIE sont : le commerce (38%), l'artisanat (33%), les services (26%). Le reste est constitué de projets agri-ruraux (maraîchage, vente directe de produits agricoles...).

²³ "La Bretagne en l'an 2000, diagnostic et tendances prospectives", Conseil régional de Bretagne et P.U.R., 2000

Le plan de financement moyen d'un projet aidé est d'environ 10,67 K€. Les trois-quarts des projets accompagnés financièrement n'ont aucun apport en numéraire (le créateur se contentant d'apports en nature : voiture, matériel artisanal...). L'apport moyen du quart d'entreprises restant est d'environ 3 000 euros²⁴.

Diverses études (notamment les enquêtes SINE) permettent de signaler les points suivants :

- comme nous l'avons indiqué précédemment, **les chômeurs privilégient la création à la reprise** (les montants impliqués étant souvent inférieurs) ;
- **les chômeurs créent surtout des entreprises individuelles** (et peu de sociétés) ;
- comme le montrent les statistiques de l'ADIE, **les capitaux investis sont faibles et les prêts bancaires sont peu fréquents** (ce qui justifie l'activité d'organismes comme l'ADIE) ;
- **l'exclusion initiale de ces populations les handicape fortement dans leurs démarches** : *"les demandeurs d'emploi ont souvent un réseau relationnel faible et une carte de visite qui ne rassure pas spontanément le banquier"*²⁵ ;
- **une part importante des créateurs demandeurs d'emploi ont un niveau de formation ne dépassant pas le brevet ou le CAP** ;
- **la création constitue, plus encore que pour les autres populations, une prise de risque importante**, le créateur pouvant se retrouver sans revenu en cas d'échec ;
- **si le taux de pérennité des entreprises créées ou reprises par les chômeurs est inférieur à la moyenne de l'ensemble des entreprises dans la région** (la différence est de 13 points pour les chômeurs de moins d'un an et même de 18 points pour les demandeurs d'emploi de plus longue durée), **il faut avoir conscience qu'une part importante des cessations interviennent à l'occasion du recrutement du porteur de projet**. Parmi les chefs d'entreprises financés par l'ADIE et ayant cessé leur activité, un tiers environ l'avait fait suite à une embauche pour un travail salarié et un tiers pour suivre une formation²⁶.

2. LES ENTREPRISES REPRISES

En Bretagne, **les reprises concernent essentiellement les SARL** (qui concentrent 46,8% des opérations enregistrées en Bretagne en 2001). Cette tendance se vérifie dans la quasi-totalité des secteurs (les SARL représentent au moins 50% des reprises dans 8 secteurs sur 13).

Proportion des différentes catégories juridiques dans les reprises en 2001 (en %)

	Artisan-commerçant	Commerçant	Artisan	Autres (SA...)	Profession libérale	Agent commercial	SARL
Industries agricoles et alimentaires	57,05	2,56	3,21	3,85	0,00	0,00	33,33

²⁴ Audition de Mme D. BUSNOUF (Déléguee Régionale Adjointe de l'ADIE) du 30 mai 2002

²⁵ "Du chômage... à la création d'entreprises", contribution écrite de M. L. RICHARD (Conseiller économique et social)

²⁶ Audition de Mme D. BUSNOUF (Déléguee Régionale Adjointe de l'ADIE) du 30 mai 2002

Industries des biens de consommation	9,09	0,00	12,12	9,09	0,00	0,00	69,70
Industrie automobile	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	50,00
Industries des biens d'équipement	2,50	0,00	10,00	7,50	0,00	0,00	80,00
Industries des biens intermédiaires	4,17	0,00	8,33	16,67	0,00	0,00	70,83
Energie	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
Construction	1,28	0,85	19,15	2,98	0,00	0,00	75,74
Commerce	13,69	28,98	1,59	7,96	0,00	0,00	47,77
Transport	1,85	7,41	25,93	5,56	0,00	0,00	59,26
Activités immobilières	0,00	5,88	0,00	0,00	0,00	0,00	94,12
Services aux entreprises	4,00	8,00	1,33	5,33	10,67	0,00	70,67
Services aux particuliers	10,21	47,29	1,84	3,68	0,46	0,00	36,52
Education, santé, action sociale	1,82	0,00	0,00	23,64	29,09	0,00	45,45
ENSEMBLE	12,42	29,62	4,36	5,61	1,20	0,00	46,78

(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Deux exceptions doivent être signalées : les "industries agricoles et alimentaires" où le poids des boulangers, pâtisseries et charcutiers explique la prépondérance des artisans-commerçants et les "services aux particuliers" où les commerçants sont plus nombreux que les SARL.

D'une manière générale, la place des formes sociétaires dans les reprises s'est récemment renforcée, passant de 46,7% en 1997 à 52,4% en 2001.

Présentation des reprises réalisées en Bretagne en 2001 par tranches d'effectifs

	0 s	1-2 s	3-9 s	10-19 s	20-49 s	50-99 s	100 s & +	Ensemble
Industries agricoles et alimentaires	44	57	48	2	2	1	2	156
Industries des biens de consommation	15	5	8	2	1	1	1	33
Industrie automobile	0	1	1	0	0	0	0	2
Industries des biens d'équipement	11	13	13	2	0	0	1	40
Industries des biens intermédiaires	6	8	5	2	2	0	1	24
Energie	1	0	0	0	0	0	0	1
Construction	59	58	90	24	2	2	0	235
Commerce	277	210	127	8	3	2	1	628
Transport	22	8	20	1	3	0	0	54
Activités immobilières	5	6	6	0	0	0	0	17
Services aux entreprises	30	20	18	6	1	0	0	75
Services aux particuliers	621	308	142	9	6	1	0	1 087
Education, santé, action sociale	28	10	16	1	0	0	0	55
ENSEMBLE	1 119	704	494	57	20	7	6	2 407

(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Répartition des différentes tranches d'effectifs dans les reprises réalisées en Bretagne en 2001 (en %)

	0 s	1-2 s	3-9 s	10-19 s	20-49 s	50-99 s	100 s & +
Industries agricoles et alimentaires	28,21	36,54	30,77	1,28	1,28	0,64	1,28
Industries des biens de consommation	45,45	15,15	24,24	6,06	3,03	3,03	3,03
Industrie automobile	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PARTIE I – SECTION 3 – TYPOLOGIE DES ENTITES IMPLIQUEES

Industries des biens d'équipement	27,50	32,50	32,50	5,00	0,00	0,00	2,50
Industries des biens intermédiaires	25,00	33,33	20,83	8,33	8,33	0,00	4,17
Energie	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Construction	25,11	24,68	38,30	10,21	0,85	0,85	0,00
Commerce	44,11	33,44	20,22	1,27	0,48	0,32	0,16
Transport	40,74	14,81	37,04	1,85	5,56	0,00	0,00
Activités immobilières	29,41	35,29	35,29	0,00	0,00	0,00	0,00
Services aux entreprises	40,00	26,67	24,00	8,00	1,33	0,00	0,00
Services aux particuliers	57,13	28,33	13,06	0,83	0,55	0,09	0,00
Education, santé, action sociale	50,91	18,18	29,09	1,82	0,00	0,00	0,00
ENSEMBLE	46,49	29,25	20,52	2,37	0,83	0,29	0,25

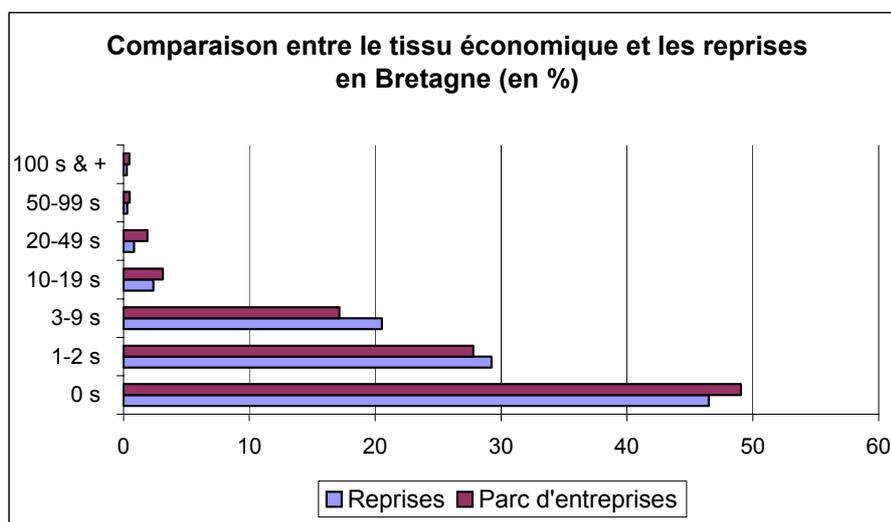
(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Les reprises concernent principalement des entreprises de taille modeste : 46,5% n'ont aucun salarié et 96,3% comptent moins de 10 salariés.

Les transmissions d'entreprises sans salarié sont surtout notables dans les "services aux particuliers" (621 reprises qui représentent 57,1% des transmissions du secteur) et dans le commerce (277 reprises équivalant à 44,1% des reprises de l'activité).

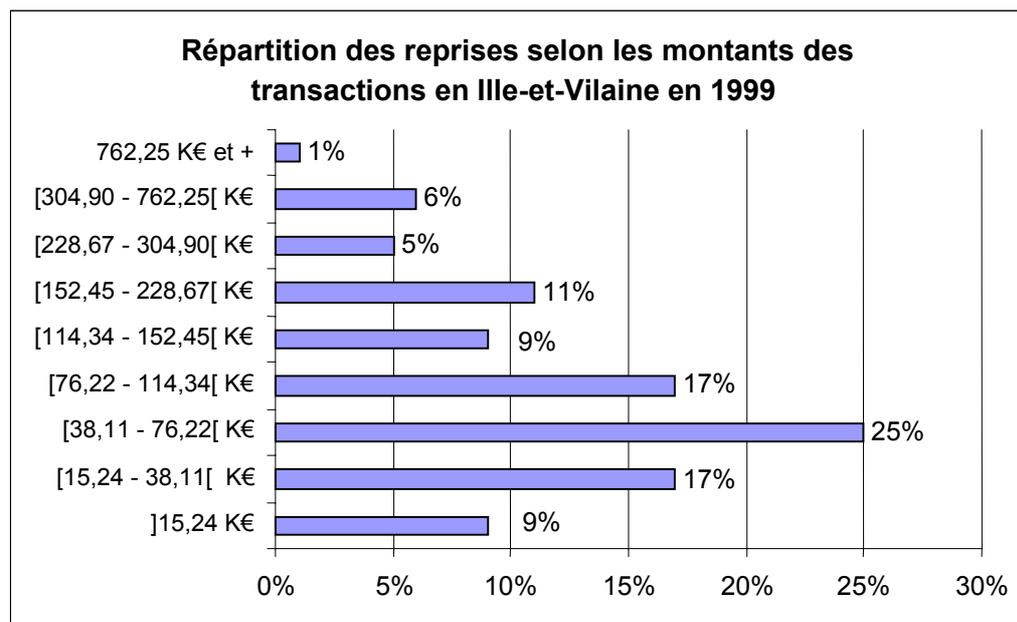
On a enregistré, en 2001, 13 reprises de sociétés de plus de 50 salariés.

Certaines activités se distinguent par le fait qu'elles suscitent des reprises plus considérables que les autres. Signalons par exemple le secteur de la construction dans lequel 28 sociétés de plus de 9 salariés ont changé de main au cours de l'année 2001. De même, les industries agricoles et alimentaires ont enregistré des reprises d'entreprises de toutes tailles (dont deux entreprises de plus de cent salariés).



(Source : INSEE – fichier SIRENE)

La proportion des entreprises sans salarié est beaucoup plus faible dans le cas des reprises que dans celui des créations d'entreprises. Les types d'entreprises impliquées dans les reprises sont en réalité très proches de ceux qui caractérisent le tissu économique régional. On note ainsi des proportions très similaires de petites, de moyennes et de grandes entreprises.



** Les statistiques portent sur les 67% de reprises dont le montant de transaction est connu
(Source : TMO Régions-DEcas, "Etude de faisabilité d'un Observatoire de la reprise d'entreprise", avril 2000)*

A partir d'un échantillon portant sur environ 815 reprises comptabilisées en Ile-et-Vilaine en 1999, une évaluation des **coûts des transactions des reprises** a pu être réalisée. Le montant moyen s'est établi à 119 908 euros. Les opérations de faible ampleur apparaissent assez nombreuses (26% impliquant moins de 37,95 K€). Notons également que les transactions supérieures à 304,9 K€ ne représentent que 7% des reprises étudiées.

3. DES PME SOUS INFLUENCE

3.1. Le poids des groupes

Les entreprises nouvelles sont de taille réduite. De même, la très grande majorité des reprises concerne des PME.

D'une manière générale, les PME occupent une place majeure dans l'économie. C'est ce que démontre la répartition du nombre d'entreprises par tranches d'effectif salarié.

Répartition du nombre d'entreprises bretonnes par tranches d'effectif (au 1^{er} janvier 2002)

	0 salarié	1-2 s	3-9 s	10-19 s	20-49 s	50-99 s	100 s et +	Total
Nombre d'entreprises	61 103	34 615	21 364	3 891	2 369	626	590	124 558
Pourcentage	49,1	27,8	17,2	3,1	1,9	0,5	0,5	100,0

(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Les entreprises individuelles représentent, dans la région, 49,1% des entreprises, les TPE (très petites entreprises, moins de 10 salariés) 94,1%. A l'opposé, les entreprises les plus importantes (+ de 100 salariés) ne représentent que 0,5% du tissu économique. Cette répartition est conforme aux caractéristiques nationales.

En règle générale, en France, la tendance des vingt dernières années a été successivement, au cours des années 80, à l'accroissement du nombre des PME puis, durant les années 90, à l'augmentation de celui des TPE. On peut ainsi parler d'un phénomène de "*déconcentration économique*"²⁷. La tertiarisation de l'économie explique pour une part importante cette mutation, les services étant souvent proposés par des entreprises de taille modeste.

Il convient pourtant d'avoir conscience que la répartition de l'emploi salarié total offre une configuration différente : les TPE françaises concentrent ainsi 20% de l'emploi salarié (35% environ de l'emploi total, les dirigeants étant compris), contre 46% pour les PME (entre 10 et 499 salariés) et 33% pour les grandes entreprises (au dessus de 500 salariés).

De plus, le nombre de travailleurs indépendants est en constante diminution depuis l'après-guerre (cela concerne les agriculteurs, les artisans, les commerçants non les professions libérales).

Enfin, le développement du rôle des petites structures masque **la croissance de l'emprise des groupes**. En effet, la proportion de PME françaises contrôlées par un groupe a été multipliée par trois en 15 ans. En 1998, 24,8% des PME situées entre 20 et 499 salariés appartenaient à un groupe²⁸.

De même, la part des groupes dans l'emploi des PME de 20 à 499 salariés est passée de 15% en 1984 à 37% en 1995. Cette proportion n'était que de 19% pour les entreprises de 20 à 99 salariés mais elle atteignait 69% pour celles de 200 à 499 salariés²⁹.

On constate une véritable "*concentration financière*" : 13,2% des PME (20-499 salariés) sont ainsi contrôlés par des grands groupes mais également, ce qui est plus nouveau, 11,6% appartiennent à des micro-groupes (comprenant, au total, moins de 500 salariés).

L'émergence de ces micro-groupes a des implications sur la création et la reprise d'entreprise.

Il apparaît ainsi qu'en France, sur la période 1990-1998, la majorité des micro-groupes qui apparaissaient chaque année possédaient au moins une entreprise créée depuis moins de 2 ans. **En Bretagne, en 1998, 6,2% des créations d'entreprises consistaient dans la création d'une filiale.**

La constitution de tels ensembles répond à plusieurs motivations : concilier la souplesse de gestion avec l'unité de direction, cantonner les risques (les activités en difficulté pouvant ainsi être séparées du reste du groupe), rationaliser l'organisation (en répartissant les différentes activités en plusieurs filiales) et profiter des avantages de l'intégration fiscale.

La mise en place de ces groupes est également souvent un moyen d'**assurer une transmission d'entreprise optimale**. Entre 1990 et 1998, en France, un nouveau micro-groupe sur cinq était

²⁷ M. Ph. MOATI, "L'Entreprise du XXIème siècle", Ed. de l'Aube/DATAR, 2002

²⁸ "Des groupes de la taille d'une PME", INSEE Première, n° 764, mars 2001

²⁹ M. Ph. MOATI, "L'entreprise du XXIème siècle", Ed. de l'Aube/DATAR, 2002

composé d'une holding, tête de groupe, et d'une filiale. La création d'une holding est une solution fréquemment adoptée dans les entreprises familiales pour bénéficier d'une fiscalité allégée et pour préserver l'unité de direction de la société sous la conduite du successeur désigné, malgré la division du capital entre les héritiers.

3.2. L'essaimage

3.2.1. Le phénomène de l'essaimage

Les créations et les reprises peuvent être incitées ou tout du moins favorisées par les grandes entreprises. Par la pratique de "l'essaimage", de grands groupes incitent leurs salariés à créer leur entreprise.

Le terme d'essaimage recouvre des situations très diversifiées. Il y a essaimage lorsque la création d'une activité nouvelle par un salarié (en activité ou licencié) est soutenue par son entreprise.

Ce soutien peut prendre plusieurs formes : information, appui technique, apport d'expertise, aide financière, parrainage, transfert de brevet ou d'activité, prise de participation au capital, droit au retour... Ces pratiques sont beaucoup plus répandues dans les grands groupes que dans les PME.

L'essaimage est entaché d'une image négative car il est associé aux restructurations des entreprises et aux licenciements. En réalité, il convient de distinguer deux types d'essaimage.

Essaimage actif – essaimage passif

Dans l'"**essaimage passif, défensif ou à chaud**", l'appui apporté par l'entreprise est destiné à des salariés dont l'emploi a été supprimé ou doit être supprimé. Dans ce cas, l'essaimage vise à résoudre un problème de sureffectif, d'externalisation ou de suppression d'une activité.

L'"**essaimage actif, offensif ou à froid**" s'inscrit dans une politique mise en œuvre par l'entreprise source en dehors de toute situation de gestion de sureffectif. Pour le créateur, il s'agit alors d'une démarche non contrainte, résultant d'un projet réfléchi.

(Sources : Rapport de la Commission "Essaimage" du Conseil National de la Création d'Entreprise, 1998 et dossier spécial de Courrier Cadres, janvier 2002)

Au plan national, on estime que le nombre de créations ou de reprises d'entreprises issues de l'essaimage est d'environ 15 000 par an.

3.2.2. L'essaimage en Bretagne

L'essaimage est un phénomène dont l'ampleur est non négligeable en Bretagne.

L'essaimage a été pratiqué activement par Thalès (électronique) à Brest ou par des groupes de l'industrie agro-alimentaire (Guyomarc'h, Le Duff).

France Télécom Recherche et Développement, implanté à Lannion, a également suscité la création de nombreuses "start-up". L'entreprise a ainsi essaimé jusqu'à huit nouvelles

entreprises par an en France. On peut ainsi citer par exemple les sociétés Mob'Activ et Telisma (Lannion), Envivo, Qositel, Wokup ! (Rennes) ou Optogone (Plouzané).

Plus globalement, les grands groupes des télécommunications et des TIC ont, depuis plusieurs décennies, suscité des créations d'entreprises. La richesse et la diversité du tissu des télécommunications de la Bretagne résultent directement de cette politique d'essaimage.

La crise que traversent actuellement les télécoms touche directement ces jeunes entreprises essaimées. Des entreprises comme Algety Telecom et Highwawe (toutes deux issues d'un essaimage de France Télécom R & D) rencontrent des difficultés.

De nombreux groupes des télécoms présents en Bretagne réduisent actuellement leurs effectifs ou suppriment des établissements. Cette configuration incite alors des salariés de ces groupes à créer leur propre entreprise. Toutefois, l'échec de nombreuses "jeunes pousses" a rendu les capitaux-investisseurs très réticents à financer les créations d'entreprises innovantes³⁰.

3.2.3. Avantages et inconvénients de l'essaimage

L'essaimage, même lorsqu'il a un caractère "actif" ou "offensif", n'est pas exempt de défauts. Les entreprises d'origine n'assurent pas toujours le suivi dont auraient besoin leurs anciens salariés. De même, certains groupes s'engagent à passer des commandes à leurs "essaimés", ce qu'ils ne font qu'un temps. Or, si le créateur a basé son plan de développement sur ces promesses, le risque d'échec est important.

Les pratiques d'externalisation s'inscrivent dans une stratégie globale des entreprises de recentrage sur le cœur de métier, de réduction de coûts, d'accroissement de la flexibilité et de la réactivité des sociétés. Lorsqu'elles se concrétisent par des essaimages, elles peuvent engendrer une très forte dépendance de ces nouveaux sous-traitants. De même, certaines sociétés incitent leurs salariés à développer et valoriser eux-mêmes des technologies qui ne peuvent l'être en interne. Cet essaimage dit "stratégique" peut être une manière de faire assumer le risque d'échec par une entité extérieure.

Plus globalement, il faut noter que l'essaimage demeure encore majoritairement un moyen de réduire les effectifs. En 1998, le CNCE estimait que 75% des opérations relevaient de l'essaimage passif et 25% de l'essaimage actif.

Malgré ces réserves, l'essaimage peut être une solution appréciable en faveur de la création d'entreprises. Les pouvoirs publics et des grandes entreprises cherchent d'ailleurs à valoriser et développer l'essaimage actif. Huit groupes ont ainsi constitué une structure commune Diese (Développement de l'initiative et de l'entrepreneuriat chez les salariés des entreprises). Cette association a élaboré une charte impliquant la mise en place d'un cadre offensif plutôt que défensif, le respect d'une méthodologie d'accompagnement comprenant un suivi des entreprises créées ou reprises, l'obligation de confidentialité des projets... Par ce "code de bonne conduite", les membres de l'association visent à améliorer les pratiques des grands groupes.

³⁰ Audition de M. G. BAUBAU (Meito) par le Bureau du CESR de Bretagne, le 8 octobre 2002

De même, dans son projet de loi "Agir pour l'initiative économique", le gouvernement propose plusieurs mesures en faveur des salariés-créateurs : droit au temps partiel, cotisation unique pour l'activité principale durant un an.

Ces initiatives sont justifiées par les apports de l'essaimage :

- en premier lieu, il semble que **les retombées de l'essaimage (tant offensif que défensif) sont assez nettement positives**. Les responsables d'entreprises pratiquant l'essaimage avancent, selon les cas, des taux de survie à 5 ans de 70 à 90 %. De même, le nombre d'emplois générés au bout de trois années d'existence est de l'ordre de 5 en moyenne par entreprise essayée alors qu'il n'est que de 3 en moyenne pour l'ensemble des entreprises créées³¹ ;
- **l'essaimage offensif peut être un outil de motivation des salariés**. Les entreprises leur offrent ainsi la perspective d'une évolution de carrière par une création d'entreprise. La possibilité d'être aidé à terme pour une installation peut même constituer un argument d'embauche ;
- **l'essaimage est un moyen pour les grands groupes de s'impliquer dans le développement économique locale**. Les membres de l'association Diese (La Poste, EDF, France Télécom...) sont en effet souvent implantés sur de nombreux territoires ;
- **l'essaimage "stratégique", lorsqu'il est réalisé dans l'intérêt des deux parties, contribue à renforcer la capacité technologique globale d'un territoire**. Il permet ainsi la valorisation de découvertes scientifiques et d'innovations qui n'auraient pas été exploitées faute de temps, de moyens disponibles ou de volonté (leur valorisation pouvant impliquer une diversification hasardeuse pour l'entreprise d'origine)³² ;
- **plus globalement, l'essaimage est un outil efficace en faveur de la création d'entreprises**. Une pratique responsable de l'essaimage défensif peut offrir des possibilités de reconversion intéressantes à des salariés de secteurs touchés par des crises structurelles. De même, l'essaimage offensif favorise l'esprit d'entreprise et la prise de risque entrepreneurial.

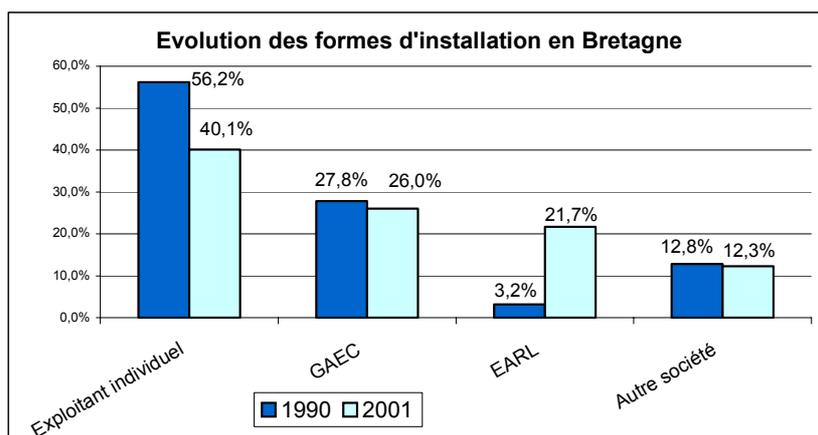
4. LES NOUVELLES EXPLOITATIONS AGRICOLES

A l'instar de ce que l'on constate pour les autres entreprises, **la forme sociétaire est de plus en plus adoptée lors des installations**. 60% des jeunes agriculteurs avaient opté pour cette solution en 2001 contre 44% en 1990³³.

³¹ Rapport de la Commission "Essaimage" du Conseil National de la Création d'Entreprise (CNCE), 1998

³² "Les entreprises veulent redorer le blason de l'essaimage", Le Monde, 10 septembre 2002

³³ Ces données et celles qui suivent proviennent de "L'installation en production agricole en Bretagne, édition 2002", Observatoire Emploi-Formation de l'Agriculture, Chambre régionale d'Agriculture

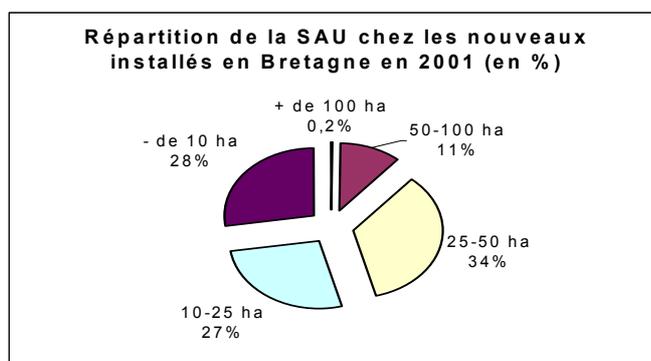


(Sources : OESR, MSA)

Au sein des formes sociétaires, les GAEC connaissent un relatif déclin bien qu'ils restent prépondérants (43% des installations en société en 2001 contre 64% en 1990). Les créations de GAEC père-fils sont notamment en recul. Le nombre d'installations par le biais d'une EARL est en revanche en forte croissance. Les femmes utilisent assez massivement cette structure, en particulier lorsqu'elles s'installent avec leur mari³⁴.

La surface agricole utilisée (SAU) moyenne des nouvelles exploitations est de 25,3 ha, ce qui est inférieur à la moyenne des exploitations régionales (33 ha).

A noter que la taille des nouvelles exploitations a eu tendance à s'accroître au cours de la dernière décennie. Pour les installations aidées, la SAU moyenne est de 32 ha (contre 21 ha en 1990) et de 33 ha pour les exploitants individuels (18 ha en 1990). La forme sociétaire utilise des surfaces plus importantes encore : 32 ha par associé (18 ha en 1990) et 65 ha pour les nouvelles sociétés (45 ha en 1990).



(Sources : OESR, MSA)

**Capital mis en œuvre pour une installation
(reprise et investissements des trois premières années) en Bretagne en 2001 (en €)**

	Installations individuelles		GAEC**			EARL**		
	Nombre	Montant moyen	Nombre	Montant moyen	Montant moyen / associé	Nombre	Montant moyen	Montant moyen / associé
Lait	116	204 465	150	397 435	163 776	75	336 196	170 377

³⁴ GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun ; EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée

PARTIE I – SECTION 3 – TYPOLOGIE DES ENTITES IMPLIQUEES

Viande	13	157 922	-	-	-	1	368 927	184 463
Hors sol	23	229 741	14	533 617	226 387	16	694 146	444 252
Mixte	11	208 931	24	632 099	226 417	17	612 357	253 904
Global*	208	223 100	201	436 600	177 300	113	456 000	229 000

** Le montant global intègre d'autres filières que celles qui sont détaillées
** les données du Finistère n'ont pas été intégrées pour les GAEC et les EARL
(Source : Observatoire régional des ADASEA de Bretagne)*

Le coût moyen d'une installation individuelle (reprise et investissements des trois premières années) s'élève à 223 100 euros (contre 134 000 euros environ en 1993).

Dans ce domaine, force est de constater que les niveaux nécessaires sont très variables selon les filières et les structures juridiques adoptées.

SECTION 4

L'impact sur l'économie régionale

SECTION 4. L'IMPACT SUR L'ECONOMIE REGIONALE

1. L'IMPACT EN TERMES D'EMPLOIS

Des chiffres sont souvent avancés sur les emplois générés par les créations d'entreprises³⁵. Bien souvent, les emplois impliqués par les créations pures (ou ex nihilo) sont additionnés aux emplois concernés par les reprises d'entreprises. Or, cette globalisation est pour le moins contestable.

Dans le cas des cessions d'entreprises en difficulté, les reprises se soldent souvent par des disparitions d'emplois (selon les données du Greffe du tribunal de Commerce de Rennes, 16 entreprises en 2000 et 21 en 1999 ont fait l'objet d'un plan de cession en Bretagne). A l'inverse, de nombreuses entreprises reprises se développent à terme et créent des emplois. Toutefois, au total et en l'absence d'informations plus précises, on doit considérer que si les créations d'entreprises sont effectivement créatrices nettes d'emplois, les reprises aboutissent le plus souvent à des maintiens d'emplois.

1.1. Retombées en termes d'emplois créés des créations d'entreprises

L'impact des créations d'entreprises sur l'emploi varie selon les périodes. Les entreprises, lors de leur création, génèrent des emplois salariés et non salariés (poste du dirigeant, éventuellement conjoint collaborateur). On peut considérer que les créations impliquent peu d'emplois par entreprise (en 2001, les nouvelles entreprises sans salarié représentaient 84% des créations en Bretagne) même si la multiplicité des installations compense en partie ces faibles créations unitaires.

³⁵ Citons par exemple "Les créateurs d'entreprise génèrent 500 000 emplois par an, créer un million de nouvelles entreprises", Le Figaro, 4 juillet 2002 (les véritables chiffres sont : 300 000 emplois "créés" par les créations d'entreprises, 70 000 emplois "créés" par les réactivations, 150 000 emplois "maintenus" par les reprises)

Impact sur l'emploi des créations d'entreprises (en 2000)

	Emploi salarié généralisé par les créations en 2000	Part des emplois salariés générés par les créations dans la variation totale de l'emploi de 2000 (en %)	Moyenne de l'emploi salarié créé par entreprise nouvelle de 2000	Part de l'emploi salarié généralisé par une création sur l'emploi salarié régional (en %)	Part de chacun des secteurs dans les emplois nouveaux généralisés par les créations de 2000 (en %)
Industries agricoles et alimentaires	111	4,7	0,98	0,16	4,50
Industries des biens de consommation	58	7,9	0,34	0,22	2,35
Industrie automobile	0	0,0	0,00	0,00	0,00
Industries des biens d'équipement	52	3,2	0,62	0,13	2,11
Industries des biens intermédiaires	134	4,1	1,54	0,30	5,43
Energie	0	0,0	0,00	0,00	0,00
Construction	429	14,3	0,42	0,67	17,38
Commerce	730	18,2	0,53	0,53	29,57
Transport	183	12,6	1,21	0,48	7,41
Activités immobilières	39	41,1	0,17	0,60	1,58
Services aux entreprises	367	4,1	0,33	0,31	14,86
Services aux particuliers	315	17,6	0,46	0,41	12,76
Education, santé, action sociale	51	1,5	0,07	0,02	2,07
ENSEMBLE	2 469	7,2	0,42	0,24	100,00

(Source : INSEE, traitement CESR)

Les créations d'emploi imputables à la création d'entreprises apparaissent incontestablement faibles à court terme. Les statistiques de l'INSEE, qui portent sur les déclarations effectuées au moment de l'enregistrement des entreprises, sous-estiment très probablement la réalité. De plus, certaines nouvelles entreprises peuvent embaucher durant leurs premiers mois d'existence. L'enquête SINE montre ainsi que l'effectif salarié des entreprises créées en Bretagne en 1998 s'est accru au cours des premiers mois de plus de 40% pour les emplois à temps plein et de plus de 60% pour les emplois à temps partiel.

Selon des évaluations basées sur ces statistiques, l'apport des créations pures sur l'emploi salarié régional (privé et public) serait de 0,24%. Ce constat global est confirmé par une étude portant sur la création d'entreprises dans la zone d'emploi de Brest. Selon ce document, les emplois créés correspondraient à 0,5% de l'emploi total et à environ 0,9% de l'emploi salarié privé pour les créations enregistrées en 1991, 1993 et 1995³⁶.

Avec les réserves que nous avons signalées, les créations d'entreprises de 2000 n'auraient contribué qu'à 7,2% des créations d'emplois réalisées au cours de cette année par l'économie bretonne. Les emplois générés ne représenteraient que 2,74% de la population régionale des demandeurs d'emploi. Signalons que les secteurs les plus créateurs d'emplois par créations

³⁶ ADEUPa de Brest (MM. François RIVOAL et Patrick TANGUY), "La création d'entreprises dans les zones d'emploi bretonnes" (document de travail du 25 juillet 2002)

d'entreprises ont été le commerce, la construction et les services (aux entreprises et aux particuliers).

Il semblerait par ailleurs que la création de leur propre emploi par les chômeurs soit peu fréquente. Ainsi, une enquête nationale de l'UNEDIC estime qu'au sein des personnes sorties du chômage, seules 0,8% l'ont fait par la création de leur entreprise. Elles n'étaient également que 1,1% à être sorties du système d'indemnisation de l'assurance chômage grâce à une installation³⁷.

Par ailleurs, il convient de dépasser cet impact à court terme pour appréhender les retombées sur plus longue période. Seule une fraction des nouvelles entreprises d'une année parvient à survivre jusqu'à son cinquième anniversaire. **Compte tenu de la fréquence d'échec des entreprises, le bilan sur l'emploi d'une génération de créations d'entreprises est relativement mitigé.** Comme le montre le tableau suivant, les emplois des entreprises créées en 1994 n'atteignaient plus, cinq années après, que 79,8% de ce qu'ils étaient en 1994 (51% des entreprises créées en 1994 ayant disparu à cette échéance).

Proportion, à l'échéance de cinq ans, des emplois des entreprises créées en 1994 par rapport à l'emploi initialement généré (en %)

	Bretagne	France
Créations pures	79,81	70,85

(Source : INSEE – fichier SINE)

Grâce à des taux de survie supérieurs, les entreprises nouvelles de Bretagne maintiennent un niveau total d'emploi supérieur à la moyenne nationale à l'échéance de cinq ans.

Toutefois, il convient d'avoir conscience que ce taux d'emplois "maintenus" de 79% pour les créations masque en réalité une augmentation notable de l'emploi dans les entreprises survivantes. Mais, sur ce plan, la Bretagne s'avère moins performante que la moyenne nationale.

Estimation de l'évolution de l'emploi total (salié et non salarié) des entreprises créées en 1994 et toujours actives à l'échéance de 5 ans*

	1994	A 3 ans (1997)	A 5 ans (1999)
Niveau de l'emploi des créations pérennes de 1994 en Bretagne	6 103	7 451	8 978
Evolution de l'emploi par rapport à 1994 en Bretagne	-	+ 22,09%	+ 47,11%
Nombre d'emplois par entreprise pérenne en Bretagne	2,13	2,61	3,14
Evolution de l'emploi par rapport à 1994 en France	-	+ 64,90%	+ 64,92%
Nombre d'emplois par entreprise pérenne en France	2,00	2,87	3,30

* Ne sont pas pris en compte les résultats des entreprises vivantes en 1997 mais disparues en 1999

(Sources : Estimations du CESR à partir des données SINE et SIRENE de l'INSEE)

³⁷ UNEDIC, « Premiers résultats de l'enquête "sorties de chômage, sorties d'indemnisation de l'assurance chômage" », Statis, n° 161, troisième trimestre 2001

Comme le montre le tableau précédent, l'emploi dans les entreprises pérennes (celles qui ont survécu 5 ans, à savoir environ une entreprise sur deux) a augmenté de plus de 47% en Bretagne entre 1994, date de leur création, et 1999. Durant la même période, l'emploi a augmenté de près de 65% dans les entreprises pérennes de France métropolitaine. Cette tendance est d'autant plus paradoxale que les créations pérennes bretonnes impliquaient plus d'emplois à l'origine.

Il n'en reste pas moins que les créations pérennes ont un impact incontestablement positif sur l'emploi. Ceci confirme l'intérêt des mesures visant à pérenniser les entités nouvelles.

Au-delà des divergences entre les champs temporels, l'impact sur l'emploi se manifeste de plusieurs manières. Dans une analyse de l'impact de la création d'entreprises sur l'emploi, l'ADEUPa de Brest distingue ainsi deux types d'effets :

- un **effet direct** (que permettront de mesurer les statistiques telles que celles de l'INSEE même si certaines opérations d'essaimage risquent d'en exagérer les retombées) ;
- un **effet indirect** favorisé par la dynamisation du tissu économique découlant de la création d'entreprises. Les entreprises nouvelles contribuent à améliorer la compétitivité des entreprises les environnant et y favorisent ainsi la croissance des emplois. Néanmoins, comme le signale l'ADEUPa, cet effet est très difficile à mesurer et il ne faut pas négliger que la création accroît la concurrence entre entreprises ce qui peut aussi avoir des retombées négatives sur l'emploi³⁸.

Il n'existe pas actuellement de données statistiques régionales sur l'impact à plus long terme (au-delà de cinq ans) des créations d'entreprises. Signalons toutefois que l'INSEE estime qu'en France, le tiers des salariés de l'industrie, du commerce et des services est employé dans des entreprises vieilles de moins de 10 ans³⁹. De même, selon une étude, 36% en moyenne des créations d'emplois constatées en France entre 1990 et 1996 ont résulté de créations d'entreprises. Cette enquête montre également que les créations d'emplois dont l'origine est une création d'entreprise ont diminué de 35% au cours de cette période et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise. Ce résultat découle de la baisse, d'un niveau correspondant, du nombre de créations d'entreprises⁴⁰.

Ces retombées en définitive positives pour l'emploi justifient les efforts portés en faveur de la création d'entreprises. Ces politiques sont jugées, à juste titre, comme de bons outils en faveur de l'emploi. De telles actions doivent toutefois se focaliser sur les projets d'entreprises potentiellement viables et avec des perspectives de croissance.

1.2. Les retombées en termes d'emplois des reprises d'entreprises

Les reprises aboutissent davantage à un maintien des effectifs existants qu'à des créations d'emplois. Toutefois, la relance qui s'opère à l'occasion des reprises est aussi souvent à l'origine, à moyen terme, d'embauches nouvelles.

³⁸ ADEUPa de Brest (Patrick TANGUY), "La création d'entreprises et le développement économique", mars 2001

³⁹ M. Ch. CORDELLIER, "Créations et cessations d'entreprises : sous la stabilité, le renouvellement", INSEE Première, octobre 2000

⁴⁰ M. R. DUHAUTOIS, " Evolution des flux d'emplois en France entre 1990 et 1996 : une étude empirique à partir du fichier des bénéficiaires réels normaux (BRN)", INSEE, documents de travail, septembre 1999

Les effectifs salariés des entreprises reprises en 2001

	Nombre de reprises	Effectif salarié des reprises	Nombre de salarié par entreprise
Industries agricoles et alimentaires	156	870	5,58
Industries des biens de consommation	33	275	8,33
Industrie automobile	2	11	5,50
Industries des biens d'équipement	40	226	5,65
Industries des biens intermédiaires	24	430	17,92
Energie	1	0	0,00
Construction	235	1 025	4,36
Commerce	628	1 315	2,09
Transport	54	213	3,94
Activités immobilières	17	33	1,94
Services aux entreprises	75	223	2,97
Services aux particuliers	1 087	1 374	1,26
Education, santé, action sociale	55	89	1,62
ENSEMBLE	2 407	6 084	2,53

(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Selon les données de l'INSEE, les reprises d'entreprises de 2001 ont impliqué moins de 1% de l'emploi salarié privé non agricole.

Les entreprises reprises au cours de cette année employaient en moyenne 2,5 salariés. Cette statistique masque des situations très variées : les reprises dans les industries des biens intermédiaires et des biens de consommation semblent d'une ampleur assez importante contrairement à celles des services aux particuliers.

Rappelons que l'étude TMO Régions-DEcas estimaient que les effectifs impliqués dans les reprises en l'Ille-et-Vilaine étaient sous-estimés de près de 130%...

Proportion, à l'échéance de cinq ans, des emplois des entreprises reprises en 1994 par rapport à l'emploi initialement impliqué (en %)

	Bretagne	France
Reprises	67,44	71,79

(Source : INSEE – fichier SINE)

A l'échéance de cinq ans, 32,5% des emplois impliqués dans les reprises réalisées en Bretagne a disparu. Cette perte d'emplois est supérieure à la moyenne nationale et ce, malgré un taux de survie des entreprises reprises plus élevé (62,1% contre 59,4% pour la France métropolitaine).

Ces disparitions d'emplois proviennent principalement des défaillances d'entreprises (37,9% des entreprises reprises en 1994 n'ont pas atteint leur cinquième année d'existence).

Toutefois, le décalage entre la Bretagne et la France métropolitaine résulte de dynamiques de l'emploi très divergentes.

Estimation de l'évolution de l'emploi total (salarié et non salarié) des entreprises reprises en 1994 et toujours actives à l'échéance de 5 ans*

	1994	A 3 ans (1997)	A 5 ans (1999)
Niveau de l'emploi des reprises pérennes de 1994 de Bretagne	5 254	5 159	5 351
Evolution de l'emploi par rapport à 1994 en Bretagne	-	- 1,81	+ 1,85
Nombre d'emplois par entreprise pérenne en Bretagne	3,96	3,89	4,03
Evolution de l'emploi par rapport à 1994 en France	-	+ 10,37	+ 17,22
Nombre d'emplois par entreprise pérenne en France	3,67	4,06	4,31

* Ne sont pas pris en compte les résultats des entreprises vivantes en 1997 mais disparues en 1999

(Sources : Estimations du CESR à partir des données SINE et SIRENE de l'INSEE)

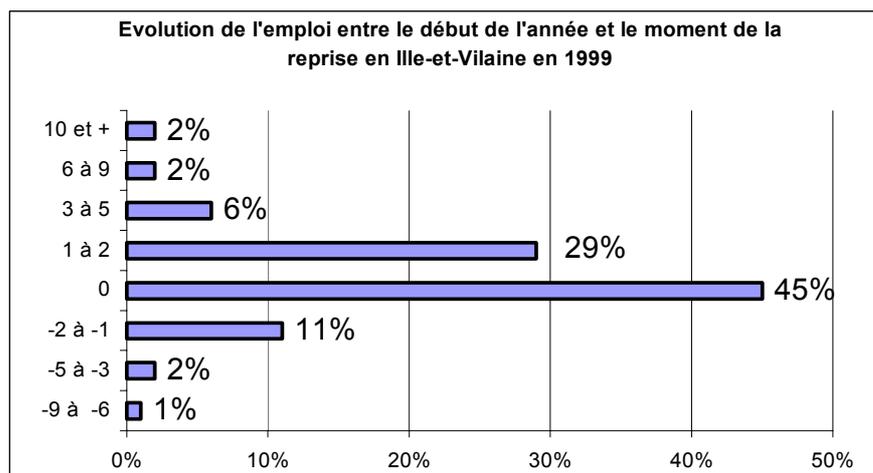
En Bretagne, l'emploi dans les entreprises reprises en 1994 et toujours vivantes en 1999 a connu une légère baisse à moyen terme (- 1,8% au bout de 3 ans) avant de croître de manière modérée (+ 3,5% entre la troisième et la cinquième année).

Les résultats de la Bretagne se distinguent assez nettement de ceux de la moyenne métropolitaine. En effet, au plan national, l'emploi dans les entreprises reprises et pérennes n'a cessé d'augmenter au cours de la période (+ 17,2% entre 1994 et 1999).

Signalons par ailleurs que les entités reprises et pérennes étaient, en 1994, d'une taille plus importante en Bretagne qu'en moyenne métropolitaine. A l'instar de ce que l'on constate pour les créations d'entreprises, cette tendance s'est inversée dès la troisième année faisant suite à la reprise.

Il faut noter que la mesure de l'impact des transmissions sur l'emploi est en partie faussée par le fait que des réductions d'effectif ont souvent lieu avant l'opération pour valoriser la capacité de compétitivité de l'entreprise à revendre. C'est ce que démontrent plusieurs études.

(Source : TMO Régions-DEcas, "Etude de faisabilité d'un Observatoire de la reprise d'entreprise", avril 2000)



L'étude de TMO Régions et de la DEcas a recensé les reprises sur une base plus exhaustive que les données traditionnellement utilisées. Le graphique précédent, qui porte sur les trois-quarts des reprises comptabilisées, montre l'évolution de l'emploi en 1999 entre le début de

l'année et le moment de la reprise. On constate que dans 45% des entreprises, l'effectif n'a pas évolué, qu'il a baissé dans 14% des cas et augmenté dans 41% des entreprises concernées.

Un impact à court terme qui peut être négatif

Une étude nationale ancienne mais instructive a montré que la période de reprise, les phases qui précèdent et qui suivent directement cette opération peuvent être défavorables à l'emploi⁴¹.

Sur la base de l'échantillon étudié, il apparaît que six mois après une reprise, le nombre de salariés a baissé en moyenne de 20% par rapport à l'effectif un an et demi avant la transaction.

Toutefois, les licenciements ne concernent qu'une minorité d'entreprises reprises (30%), le reste ayant conservé leurs effectifs et 20% ayant embauché.

Plus les entreprises reprises sont importantes, plus les pertes d'emplois sont conséquentes.

(Sources : "Les repreneurs d'entreprises", INSEE Première, n° 509, février 1997)

Toutefois, les enquêtes de l'INSEE démontrent que l'emploi salarié des entreprises reprises s'accroît rapidement après la transmission. Ainsi, l'effectif des entreprises reprises en Bretagne en 1998 a augmenté, au cours des premiers mois, de 4% pour les salariés à temps plein et de 9% pour les salariés à temps partiel. Ces embauches ont probablement pour but de compenser, au moins, partiellement, les licenciements opérés avant la transmission.

Les jeunes entreprises ne sont donc pas les seules à générer des créations d'emplois, les entreprises reprises peuvent être à l'origine d'embauches.

Les créations d'entreprises ne sont pas les seuls vecteurs de l'emploi, les reprises ayant, elles aussi, un impact important

Dans le cadre d'une étude de l'European Foundation for Entrepreneurship Research (EFER), 500 PME européennes à fort taux de croissance ont été interrogées. Les résultats de cette enquête ont conduit à remettre en question un certain nombre de "mythes" concernant la création d'emplois et la croissance des organisations. Parmi ceux-ci, l'idée communément admise que : *"les entreprises de création récente constituent les gisements d'emplois les plus importants"*.

Réalité : les sociétés plus anciennes peuvent recruter massivement, au même titre que les nouvelles entreprises.

On s'est beaucoup penché sur les problèmes liés à la création d'entreprises. En revanche, on sait fort peu de choses sur la gestion des "transitions" associées à certaines manœuvres stratégiques (choix d'un nouveau produit, pénétration d'un autre marché) ou à des

⁴¹ Par rapport à l'étude de la TMO Régions-DEcas, cette analyse présente l'avantage de porter sur une durée plus étendue

modifications de capital (entrée de nouveaux associés, successions familiales, fusions et acquisitions).

Les 500 entreprises dynamiques d'Europe opèrent en moyenne depuis 17 ans. Quatre ont été fondées au XIX^{ème} siècle et 14% seulement existaient depuis moins de cinq ans en 1994.

Dans la plupart des entreprises en activité, la croissance semble avoir été déclenchée par une gestion habile de ces "transitions" et par la recherche constante de nouveaux débouchés".

(Source : Juan ROURE (Professeur à l'INSEAD), "Dix mythes sur les PME de croissance" (extrait), Les Echos - L'Art d'Entreprendre, 2002)

2. L'IMPACT SUR LE TISSU ECONOMIQUE REGIONAL

2.1. Impact de la création d'entreprises sur le tissu économique régional

Dans son analyse de l'impact de la création d'entreprises sur le développement économique, l'ADEUPa distingue trois effets principaux (en dehors de l'apport en termes d'emplois évoqué précédemment)⁴² :

- un renouvellement quantitatif du parc d'entreprises ;
- un apport net qualitatif de compétences et de connaissances ;
- un accroissement de l'efficacité collective du tissu économique local.

On peut en ajouter un quatrième, la création de richesse supplémentaire générée pour le territoire.

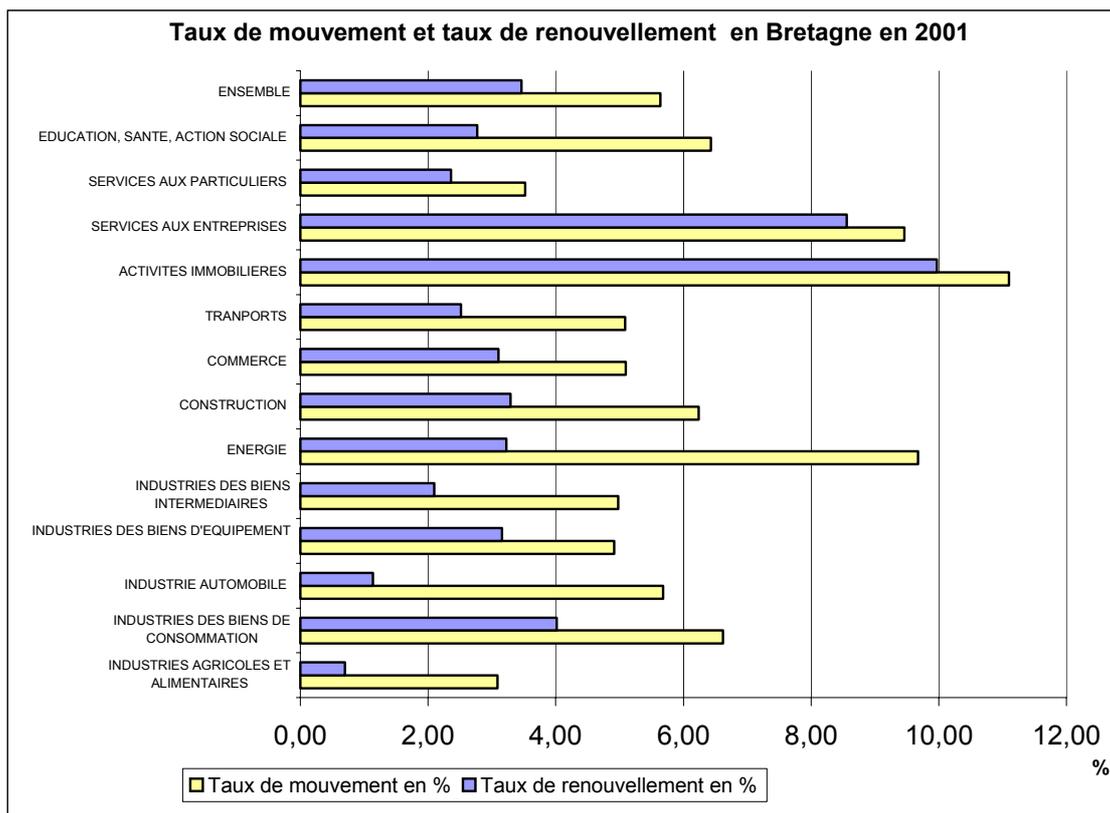
Le renouvellement quantitatif du tissu économique découle bien évidemment des créations mais aussi, tout autant, des défaillances d'unités productives.

Les indicateurs du renouvellement du tissu économique

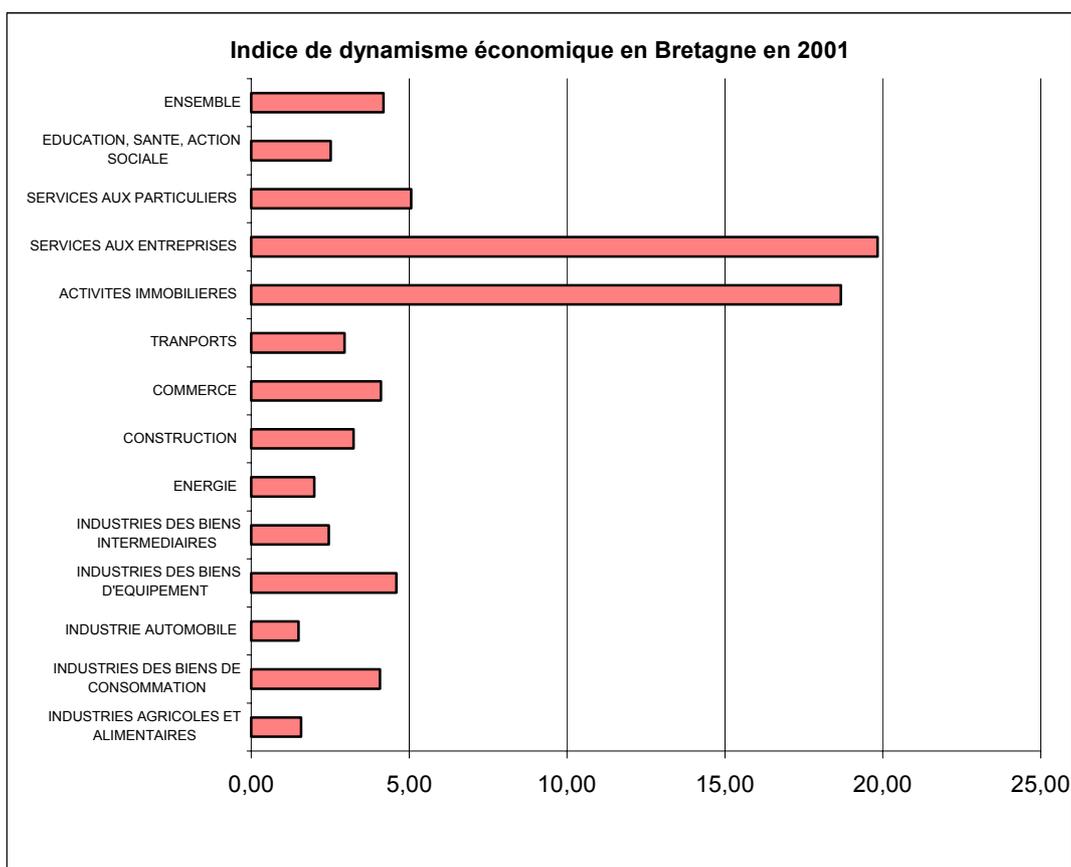
Un certain nombre d'indicateurs permettent d'appréhender le phénomène du renouvellement quantitatif du tissu économique :

- le **taux de mouvement** est le nombre annuel d'entreprises créées ou disparues au cours d'une année, rapporté au nombre moyen d'entreprises (stock en N-1) ;
- le **taux de renouvellement** : (créations pures - défaillances)/stock d'entreprises au 31/12/N-1 ;
- le **taux de dynamisme économique** (créations/défaillances) permet de mesurer combien d'entreprises se créent lorsque, dans le même temps, une entreprise disparaît ;
- le **taux de création efficace** correspond au nombre d'entreprises encore actives à la date de leur xième anniversaire (N+x) / nombre total d'entreprises à l'origine (31/12 de N-1)

⁴² ADEUPa de Brest (M. Patrick TANGUY), "La création d'entreprises et le développement économique", mars 2001



(Source : INSEE – fichier SIRENE, traitement CESR)



(Source : INSEE – fichier SIRENE, traitement CESR)

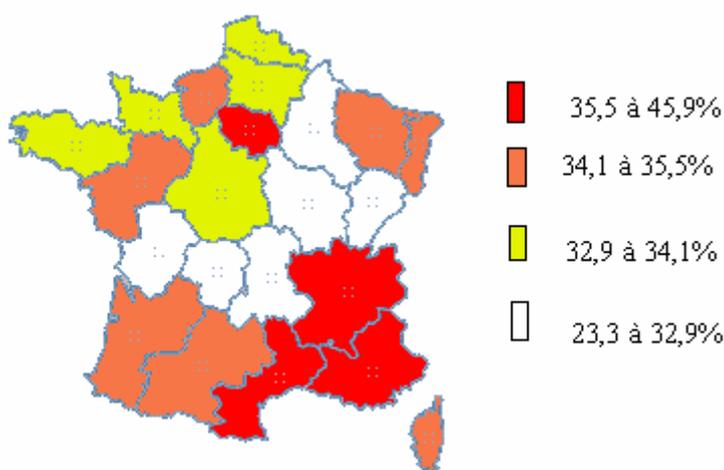
Les graphiques précédents montrent que les secteurs d'activité connaissent en Bretagne des dynamiques très variables :

- les **services aux entreprises, les activités immobilières** connaissent des modifications constantes de leur tissu d'entreprises. Dans ces deux cas, le renouvellement et le dynamisme sectoriel proviennent davantage de forts taux de création d'entreprises que de niveaux élevés de défaillances. En effet, pour une disparition dans ces activités, près de 20 entreprises nouvelles sont créées ;
- les **industries agricoles et alimentaires** ont un taux de renouvellement et un indice de dynamisme économique particulièrement faibles. Cela résulte d'un nombre assez élevé de défaillances comparativement aux créations (en 2001, on comptait 60 défaillances pour 95 créations) ;
- les **autres secteurs** ont des performances globalement assez proches qui révèlent un renouvellement relativement limité du tissu d'entreprises.

Plusieurs explications peuvent être apportées au faible renouvellement du tissu économique régional : le nombre limité des créations et de défaillances (en 2001, le taux de création pure était de 4,5% contre 7,3% au niveau national, le taux de sinistralité était de 0,57% contre 0,70% en France métropolitaine⁴³).

Ces résultats suggèrent que l'espérance de vie des entreprises est relativement longue en Bretagne (le graphique suivant indique que la part des jeunes entreprises est inférieure à la moyenne nationale : 34% contre 35,6% pour la France entière). Cette assez importante longévité des entreprises bretonnes est également manifestée par les taux de survie élevés des entreprises créées et reprises dans la région. Signalons de surcroît qu'avec 5 670 créations et 1 353 défaillances en 2001, le "solde démographique" des entreprises bretonnes est positif tant sur le plan global (4 317) que pour l'ensemble des secteurs.

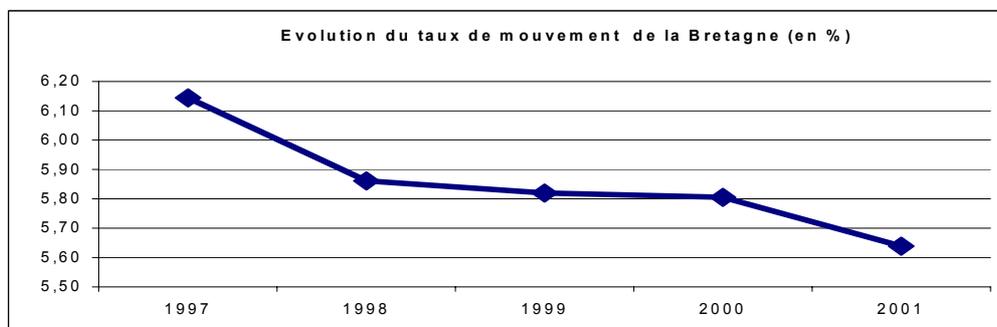
Part des entreprises de moins de 5 ans au 1^{er} janvier 2001 (en %)



(Source : INSEE – fichier SIRENE)

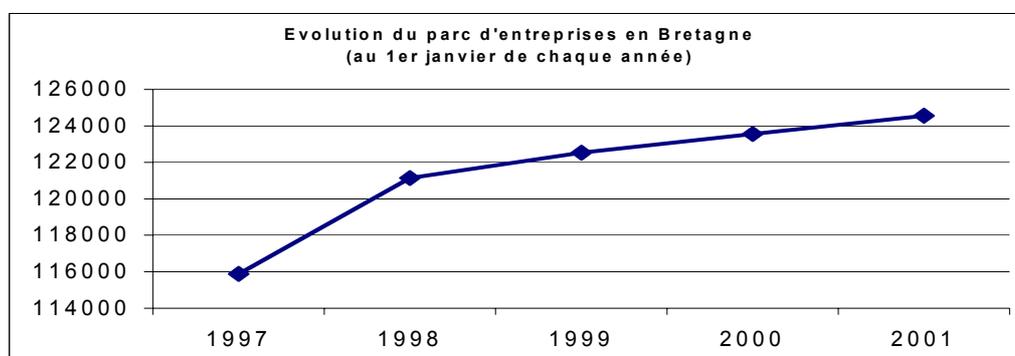
⁴³ Données INSEE pour le taux de création et données Dun & Bradstreet pour le taux de sinistralité (rapport entre le nombre de défaillances et le nombre total d'entreprises)

Le taux de mouvement est en baisse en Bretagne sur les années récentes, comme le démontre le graphique suivant.



(Source : INSEE, traitement CESR)

Ce déclin progressif du taux de mouvement régional n'a pas empêché le parc d'entreprises de croître au cours de la période récente (+ 28,8% entre début 1995 et début 2001 alors que l'emploi salarié global de la région n'a augmenté que de 18,3%).



(Source : INSEE – fichier SIRENE)

Cette croissance peut toutefois être jugée insuffisante en Bretagne, à l'instar de ce que l'on constate au niveau national. En effet, comme le notait récemment le Délégué général de l'APCE, *"nous sommes actuellement sur un rythme annuel [de créations] qui ne permet pas l'augmentation du stock d'entreprises en France. Avec 175 000 entreprises nouvelles, nous maintenons notre tissu et notre densité. Personne ne peut se satisfaire de ce chiffre"*⁴⁴.

La solidité des nouvelles entreprises bretonnes et la relative faiblesse des défaillances ne compensent que partiellement le manque de renouvellement quantitatif (et indirectement qualitatif) du parc d'entreprises résultant de créations trop peu nombreuses.

⁴⁴ François HUREL (interview), Le Figaro, 9 juillet 2002

Le tableau suivant montre ainsi que la Bretagne se situait, en 2000, au 13^{ème} rang des régions françaises pour le taux de renouvellement, avec un résultat assez nettement inférieur à la moyenne nationale (4,4% contre 5,61%).

Taux de renouvellement en 2000 selon les régions (en %)

Région	Taux de renouvellement	Rang	Région	Taux de renouvellement	Rang
Ile-de-France	7,18	1	Champagne-Ardenne	4,46	12
Languedoc-Roussillon	6,48	2	Bretagne	4,40	13
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	6,47	3	Nord-Pas-de-Calais	4,39	14
Corse	5,75	4	Picardie	4,37	15
France métropolitaine	5,61	-	Auvergne	4,34	16
Midi-Pyrénées	5,53	5	Basse-Normandie	4,24	17
Alsace	5,37	6	Centre	4,20	18
Aquitaine	5,35	7	Poitou-Charentes	4,11	19
Pays-de-la-Loire	5,23	8	Haute-Normandie	3,99	20
Rhône-Alpes	5,22	9	Bourgogne	3,94	21
Lorraine	4,70	10	Limousin	3,70	22
Franche-Comté	4,60	11			

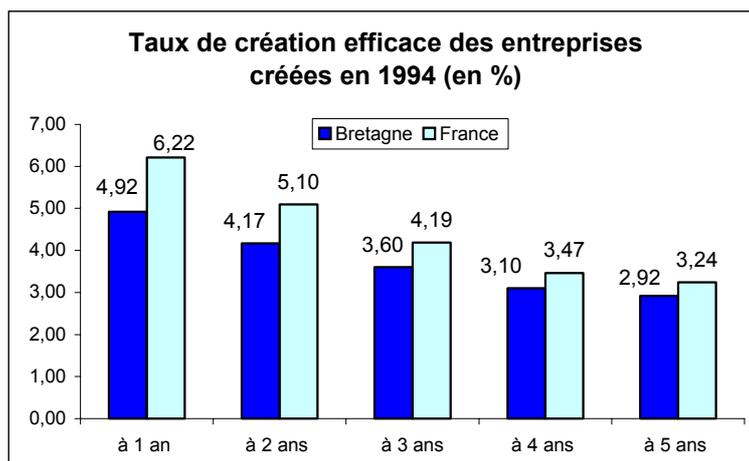
(Sources : INSEE-APCE, traitement CESR)

Il faut noter que le renouvellement du tissu économique régional ne dépend pas seulement des créations et des défaillances. Les transferts d'établissements contribuent à modifier et à structurer le stock d'unités économiques régionales. Sur ce plan, la Bretagne a bénéficié, sur la période 1993-1997, de l'arrivée de 1 110 établissements en provenance d'autres régions françaises. Le solde des transferts d'établissements était d'ailleurs positif puisque la Bretagne n'a, dans le même temps, transféré que 824 établissements⁴⁵.

Le taux de création efficace permet de mesurer la proportion d'entreprises nouvelles pérennes par rapport au tissu économique existant. Sur la base des entreprises créées en 1994, ce taux est en Bretagne de 2,92% à l'échéance de 5 ans. Cela signifie que la création d'entreprises se traduit en Bretagne par un apport moyen d'une entreprise "durable" pour 34 existantes.

Quelles que soient les échéances envisagées, le taux de création efficace breton est inférieur à la moyenne française. Le différentiel entre les deux taux est beaucoup moins important que celui enregistré pour les taux de création pure, la Bretagne compensant en partie son retard grâce à des taux de survie supérieurs à la moyenne nationale.

⁴⁵ P. GUEHO, "Transferts d'établissements, des mouvements bénéficiaires à la Bretagne", Octant, n° 75, novembre 1998



(Sources : Estimations du CESR à partir des données SINE et SIRENE de l'INSEE)

Les créations d'entreprises contribuent également au **renouvellement qualitatif du tissu économique régional ou local**. On peut considérer que les entreprises nouvelles ont un apport net de compétences et de connaissances. *"Elles contribuent en effet de façon déterminante à l'émergence et à l'essor de nouvelles activités, à la tertiarisation de l'économie locale sous forme d'un élargissement des services destinés aux particuliers et aux entreprises. Elles autorisent la mise en place dans certains secteurs de formes d'organisation localement inédites. Elles revivifient ainsi le tissu économique local et en renforcent l'attractivité"*⁴⁶.

Troisième apport des créations d'entreprises, **l'accroissement de l'efficacité collective du tissu économique, notamment au niveau local**. L'arrivée de nouvelles unités économiques favorise le développement des relations interentreprises et des coopérations entre firmes, permet une nouvelle organisation des entreprises, fait émerger des repreneurs potentiels pour les entreprises en place... La proximité renforce l'intérêt de cet avantage collectif.

Enfin, **les jeunes entreprises participent à la création de richesse**. Le Conseil National de la Création d'Entreprise a ainsi évalué en 1997 que les entreprises nouvelles, au bout de trois ans d'existence, généraient au plan national entre 18 et 19 milliards d'euros de valeur ajoutée. Cet apport est d'ailleurs particulièrement appréciable lors des périodes de conjoncture économique déprimée⁴⁷.

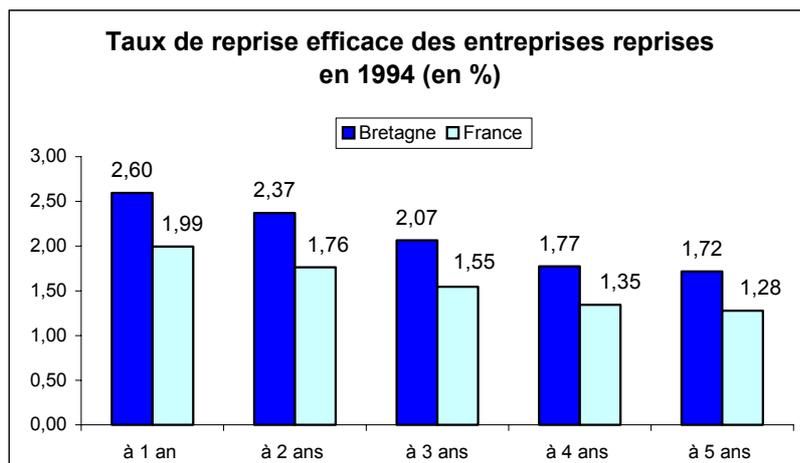
2.2. Impact économique de la reprise d'entreprises

L'impact économique des reprises le plus immédiat est le **maintien et la pérennisation d'entreprises et de secteurs importants pour l'économie régionale**. Pour de nombreuses entreprises de Bretagne comme pour le fonctionnement collectif de l'économie, il est important que subsistent des fournisseurs, clients, prestataires, partenaires et secteurs d'activité. La reprise permet de conserver un tissu économique complet, dense et diversifié.

⁴⁶ ADEUPa de Brest (M. Patrick TANGUY), "La création d'entreprises et le développement économique", mars 2001

⁴⁷ APCE, Rapport annuel 2001

Les **reprises concernent souvent des entreprises relativement pérennes** ce que démontre le différentiel de taux de survie à cinq ans entre les créations et les reprises (en Bretagne, le décalage est de 13,1 points). Toutes les entreprises n'ont pas vocation à être reprises. Le départ à la retraite, le décès ou la maladie d'entrepreneurs sont fréquemment à l'origine de disparitions d'unités économiques, souvent unipersonnelles, dont les perspectives de survie étaient quasi-nulles. Toutefois, dans d'autres cas, malgré des potentialités de survie indéniables, des entreprises meurent faute d'une préparation adéquate de l'opération de reprise (on estime que celle-ci doit être anticipée d'au moins quatre à cinq ans). Les pouvoirs publics doivent favoriser ou pour le moins ne pas gêner la bonne transmission de ces entreprises viables.



(Sources : Estimations du CESR à partir des données SINE et SIRENE de l'INSEE)

Comme le démontre le graphique précédent, le taux de reprise efficace des entreprises reprises en 1994 s'établit à 1,72%. Ce chiffre est à comparer au taux de reprise qui s'élevait à 2,76% la même année. Cela signifie que 2,76% du parc d'entreprises de 1994 a changé de mains au cours de cette année. Ce chiffre se décline en 1,04% d'entreprises reprises et ayant disparu à l'échéance de 5 ans et 1,72% d'entreprises reprises et toujours existantes au bout de cinq années. Remarquons par ailleurs que le taux de reprise efficace est en Bretagne constamment et assez nettement supérieur à la moyenne nationale.

Au-delà même de leur viabilité, les entreprises reprises présentent souvent de fortes potentialités de développement. Le changement d'équipe dirigeante et/ou de propriétaire est un des facteurs principaux de **relance et même de renouvellement des entreprises reprises**. *"Bon nombre de reprises sont le fait de repreneurs qui développent l'unité reprise, la réorganisent, lui font conquérir ou créer de nouveaux marchés. En ce sens, ces repreneurs sont assimilables à des créateurs, des créateurs d'activité"*⁴⁸. Ce que l'on peut alors qualifier de "reprise développement" peut être à l'origine de nouvelles créations d'emplois.

3. L'IMPACT SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

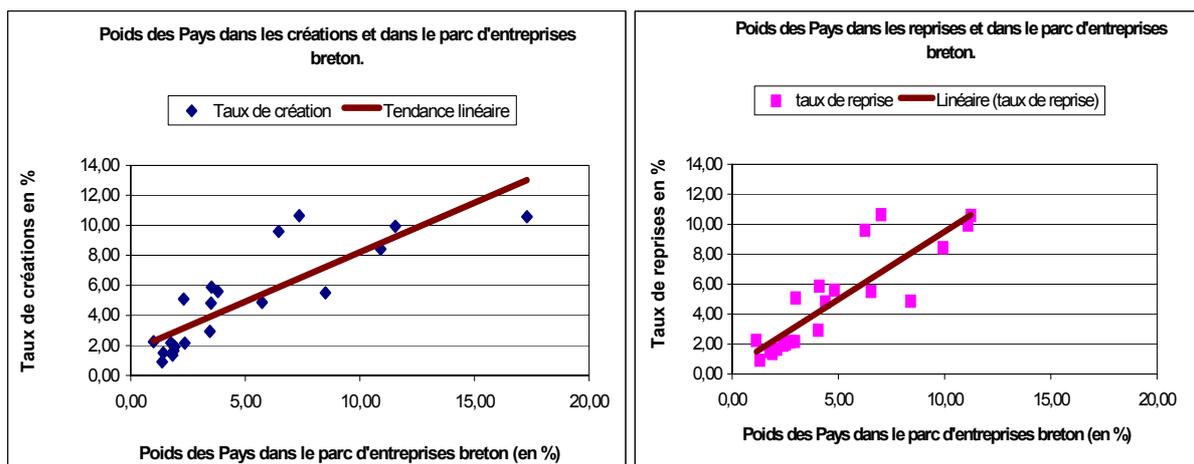
Compte tenu des retombées économiques appréciables de la création et de la reprise, il est intéressant de mesurer l'impact sur les différents territoires bretons. En effet, par une plus ou

⁴⁸ TMO Régions - DEcas, "Etude de faisabilité d'un Observatoire de la reprise d'entreprise", avril 2000

moins bonne diffusion géographique, les phénomènes de la création et de la reprise peuvent favoriser ou handicaper les territoires.

3.1. Des liaisons assez fortes avec des phénomènes économiques qui favorisent des tendances polarisantes

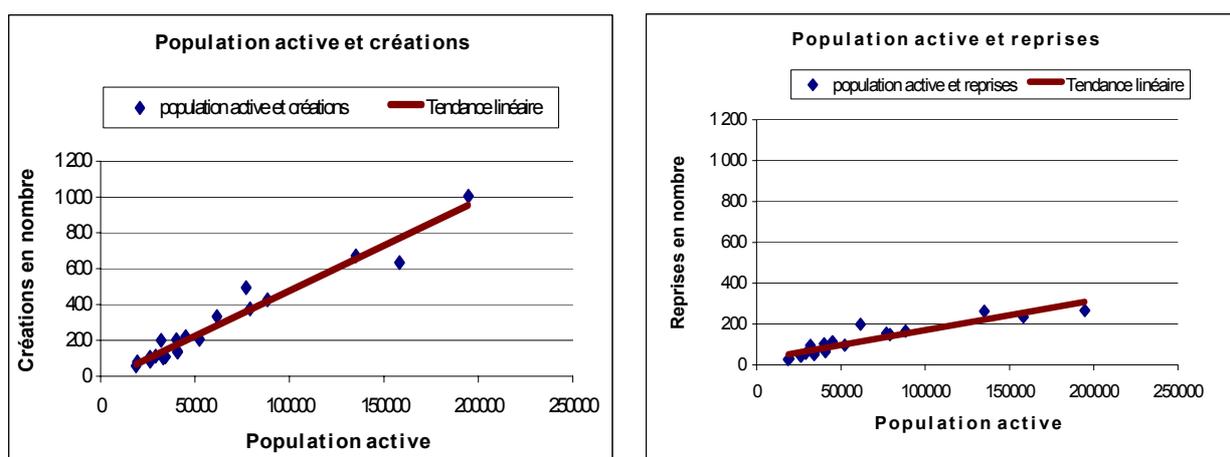
Si l'on rapproche la fréquence des créations ou des reprises de caractéristiques économiques (parc d'entreprises existant, population active par exemple) dans différents Pays de Bretagne, on peut discerner des relations relativement nettes.



(Source : INSEE – fichier SIRENE, traitement CESR)

Comme le montrent les graphiques précédents, plus un Pays a un poids important dans le stock d'entreprises breton, plus il aura tendance à susciter des créations et des reprises. En d'autres termes, la présence d'entreprises tend à attirer les créations.

Plus un Pays dispose d'une population active importante, plus il aura tendance à connaître un nombre élevé de créations et de reprises.



(Source : INSEE – fichier SIRENE, traitement CESR)

Une corrélation "apparente" peut enfin être observée entre le nombre d'habitants et la fréquence des créations et des reprises.

Bien évidemment, la création d'entreprises est *"un phénomène complexe qu'une variable ou une seule famille de variables ne peut cerner de façon convaincante"*⁴⁹.

Par ailleurs, même si l'on ne peut pas réellement conclure qu'il y ait une causalité entre ces différents phénomènes économiques, il apparaît que certains paramètres économiques semblent plutôt favorables à la reprise mais surtout à la création (les liaisons avec les reprises semblent moins directes excepté pour le poids dans le parc d'entreprises).

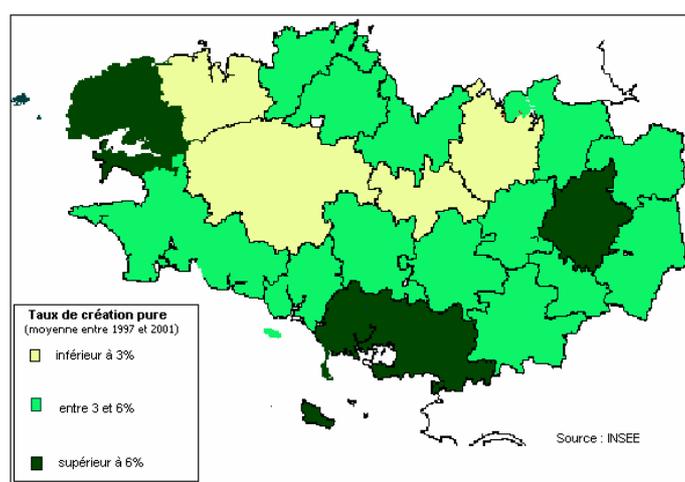
Signalons qu'une étude portant sur la création d'entreprises dans la région brestoise déterminait une série de facteurs influant sur la fréquence des créations d'entreprises :

- parmi les **facteurs plutôt favorables**, l'étude signalait le poids de l'emploi tertiaire, le poids relatif des établissements d'ingénierie, d'études techniques et de services opérationnels, l'importance du tourisme, la proportion de jeunes parmi les créateurs, la faible évolution de l'emploi salarié, la variation de la population active, le nombre d'emplois totaux, la taille du parc d'entreprises etc. ;
- parmi les **facteurs plutôt défavorables**, le poids des emplois publics et industriels, l'importance du "retour à l'emploi"⁵⁰.

L'ensemble de ces corrélations apparentes explique que des disparités existent entre les 21 Pays de Bretagne qui ne connaissent pas le même dynamisme d'entreprises. On peut de surcroît craindre la mise en place de processus cumulatifs concentrant les créations et les reprises d'entreprises au sein des Pays disposant d'un poids important dans le parc d'entreprises breton et ayant une population importante. En ce sens, le risque de polarisation engendré par la création et la reprise d'entreprises est important.

3.2. Une concentration des créations et des reprises

La carte suivante présente le **taux de création pure** moyen pour la période 1997-2001.



⁴⁹ "La création d'entreprises dans les principales zones d'emploi françaises, facteurs explicatifs et situation relative de la région brestoise", Les observatoires de l'ADEUPa – Economie, n° 80, juin 2000

⁵⁰ ADEUPa de Brest (M. Patrick TANGUY), « L'intensité de la création "pure" d'établissements dans les principales zones d'emploi françaises (1993-1996), détermination des facteurs explicatifs et situation relative de la région brestoise », janvier 2002

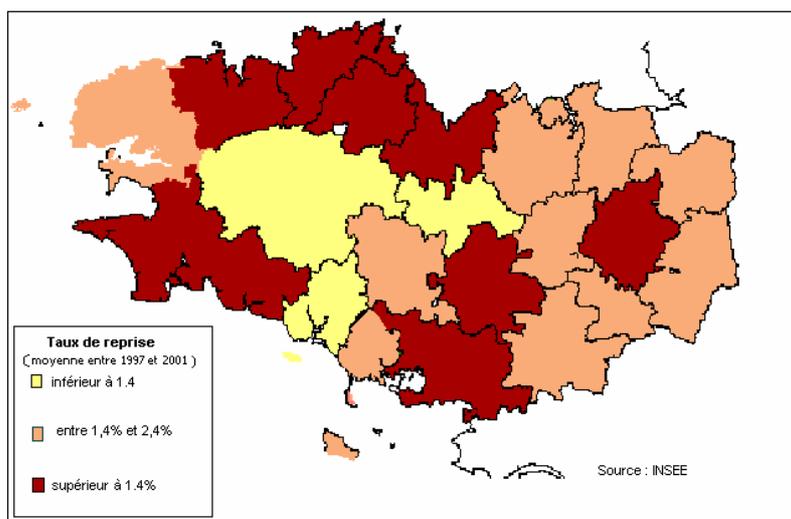
Il apparaît clairement que les taux de création pure sont surtout forts dans les zones urbaines et/ou littorales (Pays de Rennes, Brest, Vannes et Auray).

A l'opposé, les Pays ruraux du Centre-Bretagne et du Centre-Ouest-Bretagne se distinguent nettement par des taux de créations pures inférieurs aux autres Pays.

Deux Pays présentent aussi des taux de création pure assez bas bien qu'ayant dans leur territoire des zones littorales (Pays de Morlaix et de Dinan). Il faut toutefois noter que ces Pays ne comportent aucune grande ville et qu'ils disposent de territoires ruraux assez importants.

Les déterminants évoqués dans le point précédent (poids de la population active, de la population globale, du parc d'entreprises existantes) ont tendance à favoriser les zones urbaines et littorales. Toutefois, d'autres facteurs explicatifs peuvent être avancés. Parmi ceux-ci, il convient de signaler tout particulièrement l'impact très notable des activités liées au tourisme.

Le tourisme a en effet un impact extrêmement important sur les créations d'entreprises. Cette influence s'exerce directement (bien que les hôtels, cafés et restaurants privilégient les reprises aux créations) mais aussi et surtout indirectement (pour les commerçants, les artisans...).



Malgré des tendances légèrement moins marquées, la carte des **taux moyens de reprise** sur la période 1997-2001 montre également une prépondérance des zones littorales et urbaines et un faible dynamisme des zones rurales.

Pour les créations comme pour les reprises, la présence d'entreprises est un facteur important. C'est parce qu'ils savent qu'ils disposeront de prestataires, de clients, de fournisseurs, de partenaires que les porteurs de projet décident de s'implanter sur un territoire. De même, de manière évidente, les reprises sont les plus fréquentes dans les zones où les entreprises sont les plus nombreuses.

Les taux de création pure sont partout d'un niveau supérieur aux taux de reprise. En revanche, le taux de création pure excède le taux de reprise de manière très nette dans les zones urbaines et littorales (en 1999, le différentiel était de 5 points dans le Pays de Vannes et 4,46 points

dans le Pays de Rennes). A l'opposé, dans les zones rurales, les créations sont à peine plus fréquentes que les reprises (le différentiel était 0,9 point dans le Pays du Centre-Bretagne et de 1 point dans le Pays du Centre-Ouest-Bretagne). De même, on compte 3,3 créations pour une reprise dans le Pays de Rennes contre 1,49 créations pour une reprise dans le Pays du Centre-Est-Bretagne.

Compte tenu de cette faible différence de fréquence entre les créations et les reprises, la question de la transmission des entreprises prend une grande importance dans les zones rurales. En effet, dans ces territoires, le maintien d'une activité économique dépend presque autant de la pérennisation des entreprises existantes que de l'émergence de nouvelles entités. Pour de nombreuses communes, il est ainsi primordial de conserver des commerces, des artisans, des entreprises du bâtiment... Or, des analyses sectorielles montrent que la proportion de chefs d'entreprises âgés est fréquemment élevée dans les zones rurales (c'est le cas dans les activités du bâtiment comme le montre la carte présentée dans la Section 2 de ce Chapitre mais le commerce alimentaire est lui aussi particulièrement concerné). Peu importantes numériquement à l'aune régionale, les transmissions des zones rurales sont cruciales pour la survie économique de certains territoires.

Le constat formulé sur la période récente est d'autant plus inquiétant que les créations comme les reprises sont des opérations qui engagent l'avenir. L'échec d'une transmission ou la réussite d'une création auront des conséquences radicalement différentes. Dans le premier cas, des savoir-faire, des prestations, des emplois disparaissent alors que dans le second apparaissent de nouvelles compétences, des potentialités de développement et d'embauches.

En ce sens, les tendances actuelles de la création et de la reprise risquent mécaniquement de renforcer le décalage entre des zones en forte croissance et des territoires en déclin économique. Le danger d'une polarisation excessive, bien réel, est probablement plus sérieux encore que ne le laisse penser la cartographie des Pays. En effet, au sein même de ces territoires, les zones urbaines pourraient concentrer une part de plus en plus importante des unités productives au détriment des portions plus périphériques.

Si l'on élargit l'analyse au territoire national, les mêmes constats peuvent être effectués. De nombreuses études comparatives des taux de création pures des différents territoires français sont parvenues à des conclusions similaires (que le raisonnement porte sur la démographie d'entreprises ou sur la démographie d'établissements)⁵¹.

Une analyse portant sur les zones d'emplois françaises entre 1987 et 1998 signalait ainsi des phénomènes de concentration du système productif sur des pôles de plus en plus restreints évoquant l'idée d'une "économie d'archipel et /ou d'oasis entourées de désert"⁵².

De même, une comparaison des performances départementales sur le plan des créations d'entreprises a démontré « *la présence d'"effet d'agglomération": la concentration en un même lieu augmen[ant] l'efficacité de l'ensemble des producteurs qui y sont localisés* », ces forces d'agglomération étant cumulatives. Cette étude concluait ainsi à l'influence du volume

⁵¹ Signalons, entre autres, INSEE, "Profil sectoriels de la création d'établissements, dynamiques économiques et sociale locales" in "Tendances régionales 1999", n° 36-37, juillet 2001 ou Entreprises Territoires et Développement (ETD), "Créations d'établissements, créations vives mais fragiles en Ile-de-France et sur les littoraux du Sud", 2001

⁵² M. B. GUESNIER, "Dynamique territoriale de la démographie des entreprises, polarisation et processus cumulatifs", Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 1, 1999

de la population, du nombre d'entreprises, du nombre de chômeurs et de la variété du tissu industriel local (elle évoque une notion d'"*externalité d'urbanisation*") sur la fréquence des créations⁵³.

Signalons enfin qu'une étude démontre que les territoires les plus performants sur le plan régional se révèlent peu dynamiques comparativement aux résultats nationaux. En effet, les zones d'emploi de Brest, Rennes et Lorient se situent dans le dernier quart de l'ensemble des 54 plus grandes zones d'emploi françaises pour le taux de création pure d'établissements⁵⁴.

Principales données de la création et de la reprises dans les Pays de Bretagne en 2001

	Nombre de créations	Nombre de reprises	Taux de création (en %)	Taux de reprise (en %)	Poids dans les créations (en %)	Poids dans les reprises (en %)	Nombre de créations pour une reprise
Communes de Bretagne hors Pays	17	8	6,7	3,1	0,30	0,33	2,13
Pays de Dinan	151	115	2,5	1,9	2,66	4,78	1,31
Pays de Guingamp	127	58	5,3	2,4	2,24	2,41	2,19
Pays du Trégor-Goëlo	186	117	2,6	1,7	3,28	4,86	1,59
Pays du Centre-Bretagne	52	32	1,9	1,2	0,92	1,33	1,63
Pays de Saint-Brieuc	373	170	3,1	1,4	6,58	7,06	2,19
Pays de Brest	562	232	5,4	2,2	9,91	9,64	2,42
Pays du Centre-Ouest Bretagne	169	79	2,7	1,3	2,98	3,28	2,14
Pays de Morlaix	184	103	2,5	1,4	3,25	4,28	1,79
Pays de Cornouaille	652	260	5,3	2,1	11,50	10,80	2,51
Pays de Fougères	106	61	4,3	2,5	1,87	2,53	1,74
Pays des Vallons de Vilaine	63	26	5,5	2,3	1,11	1,08	2,42
Pays de Brocéliande	80	38	4,6	2,2	1,41	1,58	2,11
Pays de Redon et Vilaine	93	49	4,5	2,4	1,64	2,04	1,90
Pays de Rennes	1 001	297	7,5	2,2	17,65	12,34	3,37
Pays de Saint -Malo	390	174	6,4	2,9	6,88	7,23	2,24
Pays de Vitré – Porte de Bretagne	133	73	4,9	2,7	2,35	3,03	1,82
Pays d'Auray	248	86	6,8	2,4	4,37	3,57	2,88
Pays de Lorient	442	156	3,3	1,2	7,80	6,48	2,83
Pays du Centre-Est Bretagne	67	45	3,6	2,4	1,18	1,87	1,49
Pays de Pontivy	110	60	4,1	2,2	1,94	2,49	1,83
Pays de Vannes	464	168	6,7	2,4	8,18	6,98	2,76
BRETAGNE	5 670	2 407	4,6	1,9	100,00	100,00	2,36

(Source : INSEE – fichier SIRENE, traitement CESR)

⁵³ INSEE, "Quelques aspects de la création d'entreprises", in "L'économie française, édition 2000-2001", Livre de Poche

⁵⁴ ADEUPa de Brest (Patrick TANGUY), « L'intensité de la création "pure" d'établissements dans les principales zones d'emploi françaises (1993-1996), détermination des facteurs explicatifs et situation relative de la région brestoise », janvier 2002, voir aussi supra

3.3. Le risque de perte des centres de décision régionaux

La Bretagne a longtemps fondé son mode de développement sur l'existence de groupes régionaux. Bien que cette statistique ne porte pas sur les entreprises, il est intéressant de noter que près de 94% des établissements industriels bretons ont leur siège dans la région⁵⁵.

La phase de transmission des nombreuses entreprises créées à partir des années 60 en Bretagne constitue, sur le plan économique, un moment extrêmement important. En effet, dans certains secteurs, lorsque la transmission s'opère en dehors du cadre familial, les rachats par des groupes sont beaucoup plus fréquents que les reprises par des personnes physiques. C'est le cas notamment dans le secteur agro-alimentaire et dans les télécommunications⁵⁶.

Or, les groupes acheteurs ne sont pas tous implantés dans la région. De ce fait, au travers de ces acquisitions, la Bretagne risque de perdre des centres de décision économique et donc une partie de sa faculté à décider de son propre destin.

Selon les types de groupes repreneurs, les conséquences peuvent être différentes. Le rachat par une société financière ou par un groupe de la grande distribution peut faire craindre un investissement spéculatif ou une volonté de contrôle de l'approvisionnement d'un produit. A l'inverse, la reprise par un groupe manufacturier ou tertiaire est a priori le gage d'un véritable projet industriel ou d'entreprise.

Il apparaît donc que, sur ce plan aussi, la reprise d'entreprises a des incidences considérables sur l'aménagement du territoire.

4. L'IMPACT DES INSTALLATIONS AGRICOLES SUR L'ECONOMIE REGIONALE

Malgré une baisse du nombre des actifs occupés dans la filière, une réduction du nombre d'exploitations et une baisse des installations, l'agriculture occupe en Bretagne une place plus importante que dans la majorité des régions françaises.

Le "**taux d'installation**", calculé par le rapport entre le nombre de nouveaux agriculteurs et celui des chefs d'exploitation en place, est un indicateur équivalent au taux de création ou au taux de reprise. Il permet ainsi de mesurer la proportion de jeunes installés par rapport aux agriculteurs en activité.

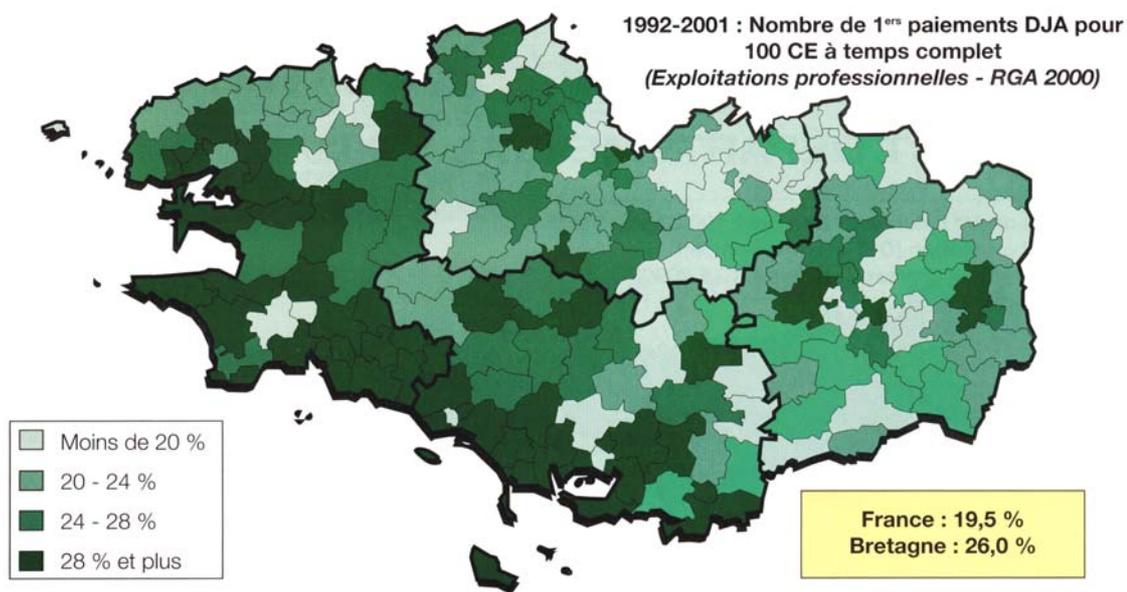
Ce taux, établi pour les installations aidées, demeure nettement plus élevé en Bretagne qu'en moyenne française : 26% contre 19,5% pour la période 1992-2001. Bien que le nombre d'installations soit insuffisant pour enrayer la chute du nombre de chefs d'exploitation (de 1988 à 2000, le nombre des exploitants et co-exploitants a baissé de plus de 37%), l'arrivée de nouveaux agriculteurs contribue à modifier et rajeunir le tissu agricole breton.

La carte suivante montre que les taux d'installation sont particulièrement élevés le long du littoral Sud de la région et dans le centre du Finistère (les résultats départementaux sont de 27% pour le Finistère et de 26,7% pour le Morbihan). En revanche, ce taux est relativement

⁵⁵ Section Prospective du CESR de Bretagne, "Prospective des facteurs d'attractivité en Bretagne", juin 2002

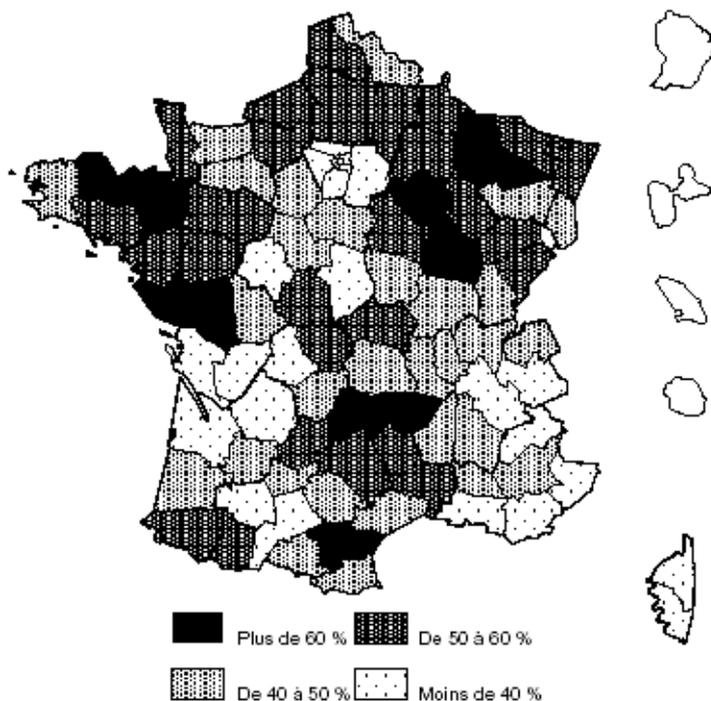
⁵⁶ "La Bretagne, difficile d'accès", Repreneur, n° 87, mars/avril 2001

faible dans le Nord-Est de la région (Côte d'Armor et Ille-et-Vilaine ont des taux de 21,9% et 22,5%).



(Sources : CNASEA, ADASEA de Bretagne)

TAUX* DE RENOUELEMENT DES EXPLOITATIONS
MOYENNE SUR LA PERIODE 1997-1999



Moyenne nationale : 48,5 %

Source CCMSA

*rapport entre le nombre total d'installations (1^{ers} immatriculations à la MSA) et le nombre de sorties de l'agriculture recensées par la MSA.

La carte précédente présente le **taux de renouvellement des exploitations** dans les différents départements français pour la période 1997-1999⁵⁷.

Le renouvellement apparaît élevé en Bretagne et plus globalement dans le grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et département de la Manche). Seul le département du Finistère se distingue par un taux de renouvellement inférieur à 50% (son taux de renouvellement avoisinant toutefois la moyenne nationale qui s'est établie à 48,5%).

**Emploi moyen impliqué dans 3 filières bretonnes selon la période d'installation
(en UTH, unité de travail humain), exercice comptable 2000-2001**

		Agriculteurs installés avant 1990 (< 55 ans)	Jeunes agriculteurs installés entre 1990 et 2000
Production avicole	Main d'œuvre totale	1,24	1,14
	dont UTH familiales	1,19	1,09
Production porcine (naisseur- engraisseur)	Main d'œuvre totale	1,94	1,89
	dont UTH familiales	1,43	1,37
	dont UTH salariées	0,51	0,52
Production laitière	Main d'œuvre totale	1,51	1,32
	dont UTH familiales	1,47	1,28

(Sources : Centres d'Economie Rurale de Bretagne)

L'impact direct sur l'emploi des exploitations récentes est moins important que celui des exploitations plus établies. En effet, les effectifs, mesurés dans trois filières, y sont moins élevés. La différence porte sur la main d'œuvre familiale (chef d'exploitation, conjoint, aides familiaux) davantage que sur l'emploi salarié, dont le niveau est quasi-équivalent quel que soit l'ancienneté de l'exploitation. Cette situation s'explique probablement par un recours plus important à des prestations externes.

⁵⁷ CNASEA, "L'installation en agriculture, analyse et perspective", 2001

PARTIE II

*Un type d'opération
difficile, risqué et
exigeant*

PLAN

SECTION 1. LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES BESOINS DES PORTEURS DE PROJET

1. Des taux de survie révélateurs des difficultés et des risques de la création et de la reprise
2. Le lien avec la conjoncture et l'évolution du chômage
3. Les difficultés rencontrées par les créateurs d'entreprises
4. Les difficultés rencontrées par les repreneurs d'entreprises
5. Les difficultés rencontrées lors des installations agricoles

SECTION 2. LES FACTEURS DE SUCCES DES OPERATIONS DE CREATION ET DE REPRISE

1. L'obligation de respect d'un certain nombre de règles
2. La qualité du projet et de la gestion
3. Les qualités du projet ou celles de l'entrepreneur ?
4. L'esprit d'entreprise

SECTION 1

*Les difficultés
rencontrées et les
besoins des porteurs
de projet*

SECTION 1. LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES BESOINS DES PORTEURS DE PROJET

1. DES TAUX DE SURVIE REVELATEURS DES DIFFICULTES ET DES RISQUES DE LA CREATION ET DE LA REPRISE

1.1. La survie des entreprises créées

La création d'entreprises est une opération risquée qui se solde par de nombreux échecs. Ainsi, en Bretagne, dès la quatrième année, près d'une entreprise nouvelle sur deux a disparu.

La survie des entreprises créées en 1994

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Taux de survie en Bretagne en %	82,6	70	60,5	52	49
Taux de survie en France en %	78,2	64,1	52,7	43,6	40,8
Quotient annuel de mortalité en Bretagne en %	17,4	15,2	13,5	14,1	5,6
Quotient annuel de mortalité en France en %	21,8	18	17,8	17,3	6,5
Nombre d'entreprises survivantes (estimation sur une base de 5 834 créations en 1994)	4 819	4 084	3 530	3 034	2 859

(Sources : INSEE et estimations du CESR à partir des données SINE et SIRENE)

La Bretagne se distingue de la moyenne française par des taux de survie notablement supérieurs. Ainsi, le taux de survie à cinq ans y est de 8,2 points supérieur au taux enregistré en France métropolitaine.

La notion de quotient annuel de mortalité mesure le risque pour les entreprises d'une génération de mourir avant d'atteindre leur nième anniversaire. La mort de l'entreprise pouvant dans ce cas être une cessation juridique et économique ou simplement une cessation juridique dans le cas d'une reprise de l'activité par une autre entreprise. L'évolution de ce quotient montre que la première année demeure la plus risquée pour les nouvelles entreprises. Les années suivantes recèlent encore des dangers potentiels non négligeables. Ce n'est qu'à l'issue du quatrième anniversaire que le niveau de risque baisse assez sensiblement.

A l'instar de ce que l'on constate pour le taux de survie, la Bretagne présente des résultats plus satisfaisants que la moyenne nationale. Il convient toutefois de noter que lors de la quatrième année, le niveau de risque augmente en Bretagne alors qu'il baisse légèrement au niveau national.

Cet avantage de la Bretagne comparée à l'ensemble de la France métropolitaine sur le plan des taux de survie peut notamment s'expliquer par le fait que les projets en Bretagne sont souvent d'un montant financier supérieur au niveau moyen des créations en France.

Il faut noter que la notion de pérennité est relativement ambiguë. En effet, les entreprises "disparues" au sens de l'INSEE peuvent en réalité avoir été rachetées. Or, une part non

négligeable des jeunes entreprises est reprise assez rapidement⁵⁸. Ce biais statistique est d'autant plus regrettable que le rachat d'une entreprise est révélateur de ses potentialités... La même remarque est valable pour la pérennité des entreprises reprises (alors que certains types d'entreprises, tels les hôtels, les cafés et les restaurants, sont l'objet de plusieurs reprises).

1.2. La survie des entreprises transmises

La reprise d'entreprises apparaît également comme une initiative risquée. En effet, en Bretagne, près de 38% des entreprises reprises en 1994 avaient disparu avant leur cinquième anniversaire.

La survie des entreprises reprises en 1994

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Taux de survie en Bretagne en %	93,9	85,8	74,7	64,2	62,1
Taux de survie en France en %	92,8	82,1	72	62,6	59,4
Quotient annuel de mortalité en Bretagne en %	6,1	8,6	13	14	3,3
Quotient annuel de mortalité en France en %	7,2	11,5	12,3	13,1	5,1
Nombre d'entreprises survivantes (estimation sur une base de 2 707 reprises en 1994)	2 542	2 323	2 022	1 738	1 681

(Sources : INSEE et estimations du CESR à partir des données SINE et SIRENE)

L'analyse des quotients de survie montre de manière intéressante que, contrairement aux tendances de la création, la première année suivant l'opération n'est pas la plus risquée. Les occasions d'échec s'accroissent en effet progressivement au cours des deuxième, troisième et quatrième années avant de régresser durant la cinquième année.

A l'instar de ce que l'on constate pour les créations, les taux de survie des entreprises reprises en Bretagne sont supérieurs à la moyenne nationale. Il est vrai que, comme pour les créations, les reprises bretonnes sont d'un montant financier souvent plus élevé que les reprises françaises. Toutefois, la différence entre les taux de survie est beaucoup moins nette que pour les créations d'entreprises (l'écart n'est que de 1,1 points à l'issue de la première année).

Sur la base des statistiques dont nous disposons, les reprises d'entreprises sembleraient offrir davantage de garanties de survie que les créations ex-nihilo. En Bretagne, le taux de survie à 5 ans des reprises dépasse celui des créations de 13,1 points (la différence étant même de 18,6 points au niveau national).

Toutefois, des statistiques nationales basées sur des périodes plus longues semblent infirmer ce résultat. En effet, en fin de 7^{ème} année, 45% des créateurs mais aussi 45% des repreneurs seraient toujours en activité. La différence des taux de survie constatée lors des premières années suivant l'opération proviendrait des créations sans salarié dont une forte proportion disparaît rapidement⁵⁹.

⁵⁸ Selon l'INSEE, 46% des entreprises reprises en 1994 au plan national avaient moins de 10 ans. Cf. "Les repreneurs", INSEE Première, n° 509, février 1997

⁵⁹ APCE, "Au regard de la pérennité et de l'emploi, la reprise est-elle préférable à la création d'entreprise et pour qui ?", août 1998

Ajoutons sur ce point que, la notion de reprises recouvrant une multitude de réalités, les potentialités de survie diffèrent de manière assez conséquente comme le montrent les statistiques régionales présentées dans le tableau suivant. Ainsi, les reprises au conjoint ont un taux de survie à cinq ans inférieur aux créations pures. A l’opposé, les héritages et donations ont un taux de survie extrêmement fort (86,8% à cinq ans), bien supérieur aux créations mais aussi aux rachats.

Taux de survie des entreprises reprises en Bretagne en 1994 en fonction de la nature de l’opération

	Proportion des types de reprises en 1994	Taux de survie à 1 an (en %)	Taux de survie à 2 ans (en %)	Taux de survie à 3 ans (en %)	Taux de survie à 4 ans (en %)	Taux de survie à 5 ans (en %)
Ensemble des reprises	2 707	93,9	85,8	74,7	64,2	62,1
Rachat	61,6%	98,4	93,5	82,8	68,8	66,9
Héritage-donation	3,5%	86,8	86,8	86,8	86,8	86,8
Prise en location gérance	23,2%	88,3	78,4	65,8	58,6	53,2
Reprise au conjoint	11,6%	88,9	67,5	52,1	44,4	44,4
Créations pures	5 834	81,8	69,3	59,2	51,2	48,6

(Source : INSEE : fichier SIRENE pour les valeurs absolues et échantillon SINE, traitement CESR)

1.3. La dimension sectorielle

En l’absence de statistiques permettant de distinguer les créations des reprises par secteurs, il n’est pas réellement possible de tirer des enseignements très probants des taux de survie des entreprises ayant été transmises ou créées en 1994.

Les taux de survie des entreprises créées ou reprises en 1994 par secteur (en %)

		1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Industrie agro-alimentaire	Bretagne	87,7	79,5	75,3	63,0	63,0
	France	85,8	76,2	67,4	58,9	57,2
Industrie (hors IAA)	Bretagne	88,2	77,8	70,0	61,1	59,6
	France	86,1	73,5	61,6	53,5	50,0
Construction	Bretagne	89,9	81,0	74,3	69,3	66,5
	France	86,3	73,6	60,7	51,9	49,0
Commerce et réparation	Bretagne	83,2	69,5	57,7	51,0	47,8
	France	78,2	63,6	52,5	43,2	39,9
Transports	Bretagne	87,8	71,1	66,7	62,2	57,8
	France	81,8	70,8	59,6	53,2	50,3
Hôtels-Cafés-Restaurants	Bretagne	93,4	83,7	68,4	51,5	48,9
	France	83,2	69,2	56,8	45,4	42,5
Immobilier location et services aux entreprises	Bretagne	83,5	78,2	69,1	59,0	57,4
	France	82,5	69,4	58,7	48,8	46,3
Autres services	Bretagne	86,2	73,4	65,2	55,6	52,4
	France	84,1	73,4	65,4	57,3	55,1
Tous secteurs	Bretagne	86,7	75,8	65,7	56,5	53,8
	France	82,1	68,9	57,9	48,7	45,8

(Source : INSEE, fichier SINE)

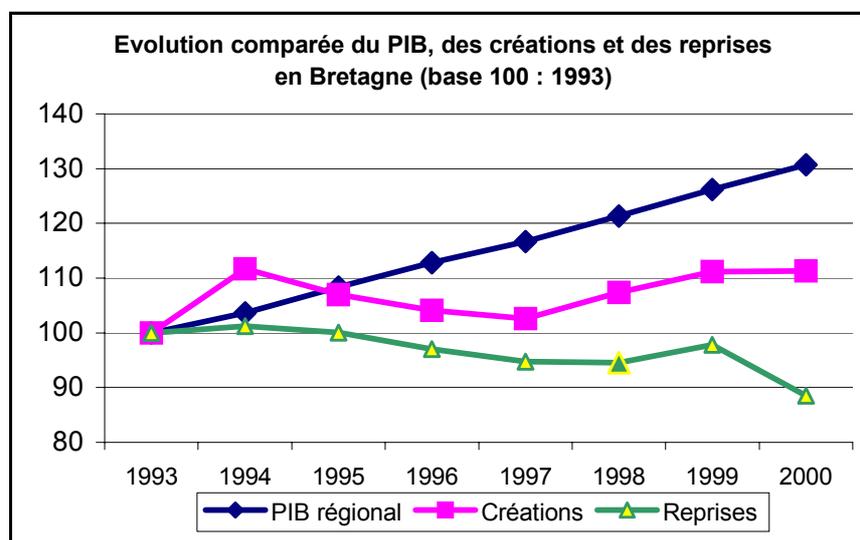
Nous nous bornerons à noter que les taux de survie sont systématiquement plus élevés en Bretagne qu'en France métropolitaine, quels que soient les secteurs et les échéances (la seule exception est constituée par une catégorie composite, les "autres services").

Signalons également que les taux de survie sont assez disparates selon les secteurs. Ils peuvent être forts dans la construction (66,5% à l'échéance de 5 ans) alors qu'ils sont assez faibles dans le commerce et la réparation (47,8%) ou les hôtels, cafés et restaurants (48,9%).

2. LE LIEN AVEC LA CONJONCTURE ET L'EVOLUTION DU CHOMAGE

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la création et la reprise d'entreprises sont des phénomènes complexes dont l'explication ne peut être ramenée à un nombre limité de facteurs.

L'analyse de la liaison avec la tendance conjoncturelle globale confirme ce constat.



(Source : INSEE, traitement CESR)

Le graphique précédent permet de constater que les périodes durant lesquelles les créations et les reprises évoluent comme le PIB régional sont peu nombreuses (de 1998 à 2000 pour les créations, 1999 pour les reprises). On ne peut pas non plus discerner d'influence retardée. De toute évidence, la croissance n'influe que partiellement ou par intermittence sur la création et la reprise.

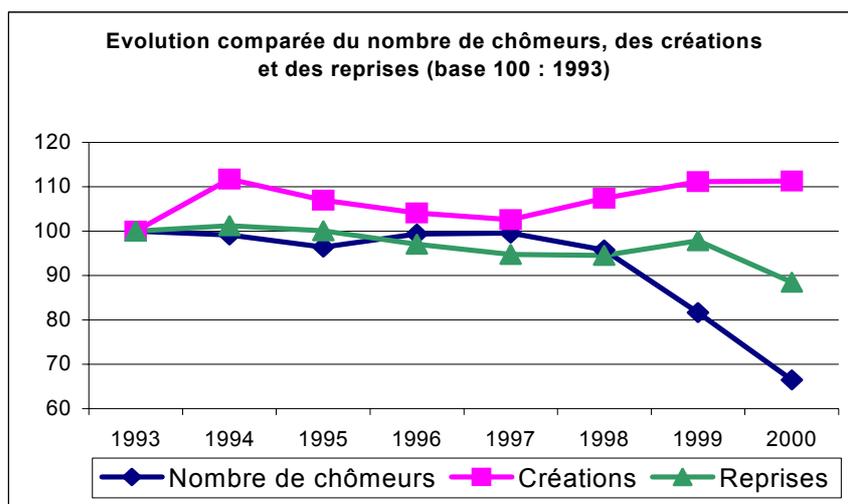
En ce qui concerne le chômage, on pourrait, dans une première analyse, établir un lien direct entre ce phénomène et la création voire la reprise d'entreprises. L'augmentation de la demande de travail devrait en toute logique inciter certains chômeurs à créer leur propre emploi en s'installant.

Des analyses économétriques laissent envisager des liaisons entre les variations de l'emploi et l'évolution des créations d'entreprises. Cette constatation semble vérifiée par une étude sur la zone d'emploi de Brest qui signalait qu'une "faible variation de l'emploi salarié favorise l'émergence de projets, en partie par nécessité (créer son propre emploi pour remédier à une

situation de chômage)⁶⁰. De même, une enquête sur les différents départements français signalait que "à population totale et population active identique, les taux de création seront d'autant plus élevés que l'emploi est faible dans un département ou de façon équivalente que le taux de chômage y est plus élevé"⁶¹.

Toutefois, il faut signaler que l'enquête SINE de l'INSEE montre qu'en Bretagne, la part des chômeurs dans la population des créateurs et des repreneurs a baissé entre 1994 et 1998 (elle est passée de 56,1% à 41,4% chez les créateurs bretons, les demandeurs d'emploi ne représentant plus que 27,7% des repreneurs).

De plus, la comparaison des évolutions du chômage, de la création et de la reprise laisse apparaître, selon les périodes, des tendances identiques mais aussi des variations inverses.



(Sources : INSEE, DRTEFP, traitement CESR)

En conclusion, on peut considérer que le chômage et l'évolution conjoncturelle ne peuvent être considérés comme des déterminants essentiels de la création et de la reprise d'entreprises. Il est d'ailleurs évident que les variations de la "natalité" des entreprises dépendent bien davantage de la conjonction de facteurs très multiples que d'un phénomène économique isolé.

3. LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CREATEURS D'ENTREPRISES

3.1. Les problèmes de financement

3.1.1. La problématique globale du financement

Pour financer son projet, le créateur d'entreprise doit faire appel à diverses sources :

- son apport personnel et celui de son entourage (des parents ou des amis peuvent participer au financement par l'intermédiaire de prêts ou en entrant dans le capital de la société. Par

⁶⁰ ADEUPa de Brest (M. Patrick TANGUY), « L'intensité de la création "pure" d'établissements dans les principales zones d'emploi françaises (1993-1996), détermination des facteurs explicatifs et situation relative de la région brestoise », janvier 2002

⁶¹ INSEE, "Quelques aspects de la création d'entreprises", in "L'économie française, édition 2000-2001", Livre de Poche

ailleurs, le mécanisme de l'essaimage permet à des entreprises d'aider un salarié à créer sa propre structure) ;

- les aides publiques et les financements solidaires (prêts de l'ADIE, de France Active...);
- les prêts bancaires (ces prêts peuvent être assortis de garanties d'organismes tels que la SOFARIS) ;
- les investisseurs privés (sociétés de capital-investissement, épargne privée de business angels, de membres du réseau des Cigales ou de Love Money...).

Selon le Délégué général de l'APCE, on peut estimer à 2,3 milliards d'euros, au niveau national, l'investissement financier annuel en faveur des créations d'entreprises. Ces capitaux se répartissent approximativement de la manière suivante : 20% provenant de ressources publiques (par l'intermédiaires d'aides directes et indirectes), 20% des banques (par des outils financiers classiques) et 60% de l'épargne du créateur ou de son entourage immédiat⁶².

L'accès aux différentes sources de financement est rendu difficile par un certain nombre de facteurs :

- des **facteurs techniques**. les publics sont hétérogènes (or, selon la taille des projets, les sources de financement varient de manière importante). Un récent rapport du Secrétariat d'Etat aux PME estimait d'ailleurs que les besoins de financement sont inégalement couverts, les entreprises innovantes ou à fort potentiel étant mieux financées que les projets les plus modestes (pour lesquelles la pertinence du projet, les capacités du créateur, l'existence du marché sont souvent difficiles à évaluer)⁶³. De plus, l'accès à certains types de financement est souvent conditionné par l'obtention d'autres ressources (par exemple l'obtention de prêts bancaires suppose un apport personnel et/ou un patrimoine ; en dehors de cas rares tels les interventions de l'ADIE, il faut disposer préalablement d'un crédit bancaire pour obtenir une avance remboursable ou un prêt de type PCE). Enfin, les créations d'entreprises impliquent plusieurs types de besoins. Or, comme le signale M. BLOT d'Entreprendre en France, les banques devront améliorer leur offre pour répondre à deux types d'attentes particulières : le financement du court terme (l'exploitation) et celui du "second souffle" (cette deuxième tranche de financements est d'autant plus importante qu'il apparaît fréquemment que le business plan a été sous-évalué)⁶⁴ ;
- compte tenu du contexte des finances publiques, les **aides de l'Etat et des collectivités territoriales** ne devraient pas augmenter sensiblement ;
- les **banques** sont souvent critiquées car jugées exagérément pusillanimes. Il est vrai qu'elles peuvent tirer parti d'outils performants pour limiter leurs risques (garanties de la SOFARIS notamment) et pour instruire certains dossiers (les réseaux d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises étant nombreux). Il faut toutefois avoir conscience que le financement de la création est une activité risquée et que, comme le

⁶² M. François HUREL, "Rapport au Premier Ministre sur le développement de l'initiative économique et de la création d'entreprise", juillet 2002

⁶³ Secrétariat d'Etat aux PME, "Encourager et développer la création d'entreprise", document de consultation et d'orientation, août 2002

⁶⁴ Audition de M. J-L. BLOT (Entreprendre en France) du 8 avril 2002

signale M. HUREL, "les banques sont prises en étau entre des actionnaires gourmands et des épargnants qui leur demandent des placements sécurisés"⁶⁵ ;

- les **épargnants français** sont réticents à investir dans des sociétés non cotées principalement par manque d'information et par défiance. Un sondage réalisé en mars 2002 montre ainsi que 85% des épargnants "*ne seraient pas tentés*" par ce type d'investissement⁶⁶. De plus, les créations d'entreprises sont des opérations très localisées. Pour drainer l'épargne en faveur de ces projets, il est nécessaire d'adopter une démarche de proximité. Le projet de loi du gouvernement "Agir pour l'initiative économique" propose la création de "fonds d'investissement de proximité" (FIP), "*outil de placement collectif favorisant l'essor de l'investissement au niveau local*". Des réductions d'impôts devraient ainsi être accordées aux personnes s'impliquant dans ces fonds. De même, des exonérations fiscales devraient être accordées aux épargnants investissant directement dans une entreprise.

3.1.2. Le capital-investissement et le financement des créations innovantes

Les jeunes entreprises pâtissent très souvent d'un manque de fonds propres, notamment les entreprises innovantes qui doivent financer de coûteux efforts de recherche-développement (ces dernières étant par ailleurs sur-endettées en concours bancaires à court terme).

Un certain nombre d'acteurs investissent dans les fonds propres des entreprises en échange d'une participation au capital des sociétés (et non en contrepartie d'intérêts financiers comme les banques). Il peut s'agir d'investisseurs particuliers ("business angels") ou de sociétés de capital-investissement.

Le capital-investissement peut être défini comme l'apport de fonds propres à des entreprises naissantes, en développement ou en phase de transmission, présentant des perspectives aléatoires de croissance.

La chaîne du financement

Les fonds de **capital-amorçage** sont spécialisés dans l'apport en capital à des entreprises innovantes, avant ou au moment de leur création, le capital pouvant intervenir, en théorie, sur une simple idée. Les fonds d'amorçage investissent souvent des sommes limitées par rapport au temps et à l'expertise qu'ils doivent amener aux très jeunes entreprises. Ces fonds peuvent être privés ou semi-publics.

Une fois la phase d'amorçage bouclée, les sociétés de **capital-risque** (premier tour de table, deuxième tour) prennent le relais financier pour aider l'entreprises à achever le développement industriel du produit et couvrir la fabrication, le marketing et la commercialisation.

Ensuite, le **capital-développement** est destiné à une entreprise qui a technologiquement mené son produit jusqu'à son aboutissement, vendu ses produits et dégagé des bénéfices. Cet apport

⁶⁵ M. François HUREL, "L'épargne de proximité doit soutenir l'initiative économique" (interview), La Gazette des Communes, 2 septembre 2002

⁶⁶ Sondage Sofres réalisé pour Barclays Private Equity cité in "Le capital investissement peine à séduire les épargnants (sondage)", dépêche AFP, 11 avril 2002

en capital aide à l'accroissement de sa capacité de production et de sa force de vente et lui permet de mettre au point de nouveaux produits ou de s'installer sur de nouveaux marchés à l'international par exemple.

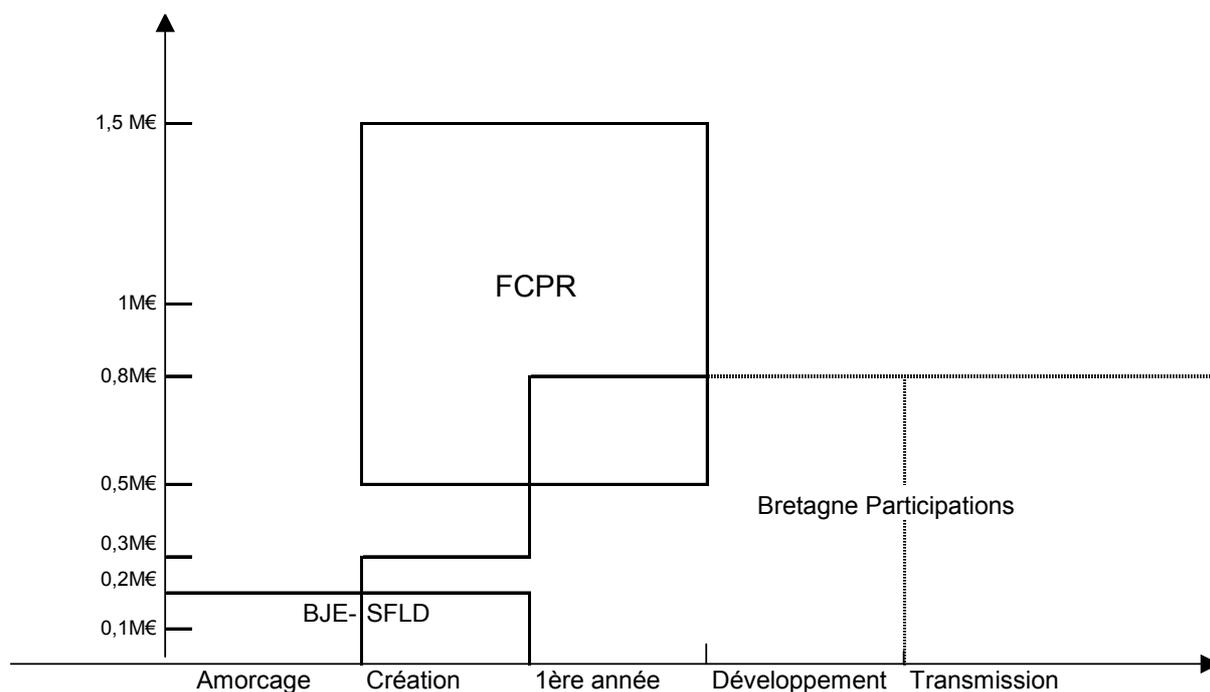
Les sociétés de capital investissement interviennent également pour des opérations de transmission, de succession, de LBO (rachat d'entreprise avec un effet de levier bancaire). On évoque alors la notion de **capital-transmission**.

Toutes ces notions de capital-amorçage, capital-risque, capital-développement, capital-transmission sont regroupées dans un ensemble plus large : le **capital-investissement**.

(Source : Journal du Net, <http://www.journaldunet.com>, 7 novembre 2001)

Le tableau suivant présente la configuration du capital-investissement de la Bretagne en cours de mise en place par le Conseil régional, la Caisse des Dépôts et Consignations et la SDR. Il présente ainsi le positionnement respectif des différents outils para-publics d'intervention en fonds propres pour chacun des stades de la chaîne de financement.

Le schéma d'intervention du capital-investissement para-public régional⁶⁷



(Source : Conseil régional de Bretagne)

Outre l'octroi de fonds, l'investisseur apporte des conseils à l'entreprise financée et son intervention a souvent un rôle déclencheur pour d'autres partenariats (financiers, industriels ou commerciaux).

⁶⁷ FCPR : Fonds Commun de Placement à Risque ; SFLD : Société Financière Lorient Développement ; BJE : Bretagne Jeunes Entreprises

Les entreprises financées par les sociétés de capital-investissement sont le plus souvent innovantes sur le plan technologique. Toutefois, les projets novateurs en termes commercial ou de service peuvent aussi être pris en compte.

L'impact du capital-investissement sur les créations d'entreprises appelle plusieurs remarques :

- **l'accès au capital-investissement est difficile** pour les entreprises même innovantes. En effet, le secteur est traditionnellement très sélectif dans le choix des dossiers financés ;
- malgré l'émergence d'intervenants régionaux, **le capital investissement reste très concentré dans d'autres zones géographiques que la Bretagne**. En 2001, l'Ouest de la France (Bretagne, Aquitaine, Poitou-Charentes et Pays-de-la-Loire) ne concentraient que 14% du nombre de dossiers et 9% des montants investis en capital-investissement contre respectivement 50% et 60% pour la seule Ile-de-France. De même, une étude de la Caisse des Dépôts et Consignations, portant sur les opérations de capital-investissement des organismes dont elle est actionnaire, estimait que la Bretagne avait, en 2001, mobilisé 4,7% des montants investis au plan national. Avec 8,3 millions d'euros impliqués, la région occupait ainsi la huitième place française⁶⁸ ;
- **la création d'entreprises ne concentre qu'une partie assez modeste du capital-investissement**. Ainsi en 2001, ce type d'opération n'a mobilisé que 17% des montants investis par les sociétés de capital-investissement françaises (561 millions d'euros) contre 59% pour les transmissions et achats d'entreprises, comme le montre le tableau suivant ;

Le capital-investissement en France en 2001

	Nombre de dossiers		Montant des dossiers	
	Nombre	En %	En M€	En %
Amorçage	71	4%	30	1%
Création / Post-création	713	37%	531	16%
Développement	782	41%	720	22%
Transmission / succession	292	15%	1.936	59%
Rachat de position minoritaire	68	4%	69	2%
Total	1.926	100%	3.287	100%

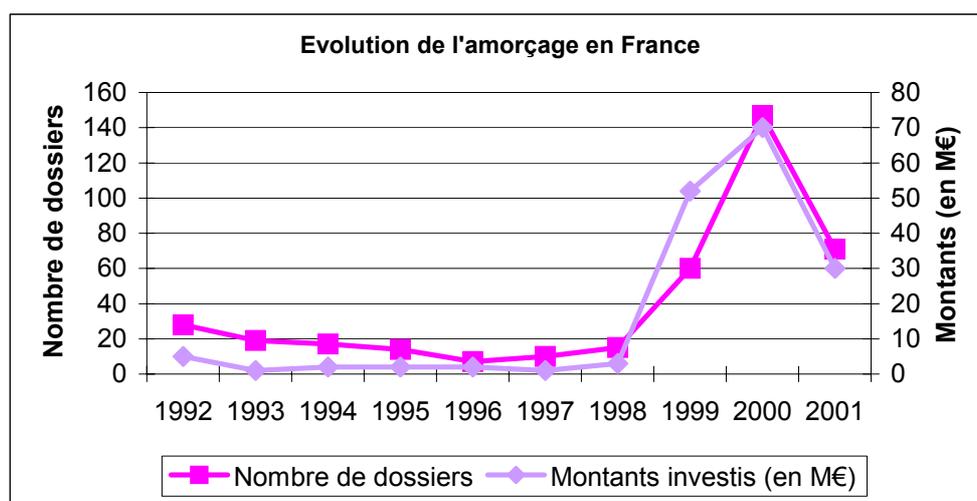
(Sources : Association Française des Investisseurs en Capital, PriceWaterhouse Coopers)

- un **capital-investissement régional, associant structures publiques et privées, s'est progressivement constitué pour favoriser les créations d'entreprises innovantes**. En effet, comme le note le Directeur du Développement Economique du Conseil régional d'Alsace, « *face au manque d'engouement, voire au retrait des capitaux-risqueurs pour les investissements à haut risque (création, innovation et petits dossiers), les collectivités territoriales ont mis en œuvre des actions spécifiques visant à pallier les carences des organismes financiers privés (...)* Dès lors, on n'est plus dans un système libéral, mais

⁶⁸ Sources : AFIC/PriceWaterhouse Coopers, "Rapport sur l'activité du capital-investissement en France en 2001", juin 2002 et CDC PME, "Le capital-investissement régional – étude 2002", juillet 2002 (les statistiques portent sur l'ensemble du capital-investissement, y compris les transmissions)

dans un contexte où l'on considère l'apport en fonds propres aux PME comme une sorte de "service public délégué" »⁶⁹ ;

- il faut toutefois noter qu'en réalité, **l'implication des sociétés de capital-investissement en faveur de la création d'entreprises a connu des variations importantes**. Après une période de relatif désintérêt, l'émergence de la nouvelle économie et l'arrivée des "start-up" (jeunes pousses) a entraîné une croissance importante des montants investis. C'est ce que montre le graphique suivant, qui porte sur les interventions en amorçage en France entre 1992 et 2001. Les difficultés rencontrées par les entreprises des télécommunications et de l'internet ont provoqué un retrait important des capitaux-investisseurs. Ainsi, en 2001, les dossiers de création d'entreprises ont baissé de 41,2% en nombre et même de 51,4% en montants consacrés.



(Sources : Association Française des Investisseurs en Capital, PriceWaterhouse Coopers)

La crise que traverse actuellement le capital-investissement affecte beaucoup plus les créations d'entreprises que les transmissions et rachats d'entreprises (les montants financiers consacrés à ce type d'opération n'ont baissé que de 4,2% en 2001). Ces difficultés se manifestent également par une chute du TRI (taux de retour brut sur investissement).

Les jeunes entreprises financées précédemment pâtissent aussi de cette situation car elles rencontrent désormais des difficultés pour obtenir des refinancements (deuxième ou troisième "tour de table"). D'une manière générale, les jeunes entreprises ont été obligées de modifier leurs modes de financement. Une étude sur des "start-up" de l'internet française a permis de constater la faible capitalisation de ce type d'entreprises. Ainsi, près d'un sixième de l'échantillon étudié présentait des capitaux propres négatifs, le reste ayant un taux de capitalisation médian inférieur à la moyenne du secteur informatique. De plus, le tiers de l'actif du bilan de ces start-up était composé de titres de participation dans des sociétés de l'internet aux caractéristiques financières similaires. De ce fait, "en cas de défaut de paiement, ces start-ups se retrouveraient non seulement dans une situation d'illiquidité mais également d'insolvabilité". Compte tenu de la plus grande sélectivité des capitaux-investisseurs faisant

⁶⁹ M. J. LACHMANN, "Le capital-risque au cœur du financement de l'innovation", Problèmes Economiques, n° 2 658, 29 mars 2000

suite à la crise de l'internet, ces start-ups ont été contraintes de recourir à un endettement bancaire classique à des conditions très onéreuses pour elles⁷⁰.

S'il ne fait pas de doute que le capital-investissement devrait connaître un rebond dans les prochaines années, il reste à espérer que l'implication en faveur de la création d'entreprises retrouvera son niveau de 2000.

Au-delà de ces remarques générales, il convient de constater que l'offre privée de financement en fonds propres demeure encore trop peu importante en Bretagne pour les projets innovants à fort potentiel. Les filiales spécialisées en capital-investissement des banques régionales se consacrent davantage aux transmissions qu'à l'amorçage et au premier tour de table financier⁷¹.

3.1.3. Les difficultés financières rencontrées par les entreprises de Bretagne

**Pourcentage des entrepreneurs déclarant en septembre 1997
rencontrer souvent des problèmes de trésorerie parmi les créateurs en 1994**

		Ensemble	Personnes physiques (entreprises individuelles)	Personnes morales (sociétés)
France	Toutes les entreprises créées	65	63	68
	Entreprises actives en septembre 1999	65	62	67
	Entreprises cessées en septembre 1999	70	67	73
Bretagne	Toutes entreprises	73	68	79
	Entreprises actives en septembre 1999	73	68	79
	Entreprises cessées en septembre 1999	74	67	79

(Source : INSEE, fichier SINE)

Le tableau précédent permet de constater que les **difficultés financières** sont fréquentes. Ainsi une part importante (79%) des entreprises appelées à atteindre leur 5^{ème} année signalaient des problèmes de trésorerie récurrents avant même leur 3^{ème} anniversaire.

Ces difficultés financières sont plus fréquentes en Bretagne qu'en moyenne française. Cela peut, dans une première analyse, être jugé paradoxal lorsque l'on remarque que les taux de survie des entreprises bretonnes sont supérieurs à ceux de la France métropolitaine. En réalité, ces statistiques indiquent que la solidité des jeunes entreprises bretonnes tient précisément à leur capacité à surmonter des problèmes de trésorerie récurrents.

Signalons enfin que, tant en France qu'en Bretagne, les problèmes de trésorerie affectent davantage les sociétés que les entreprises individuelles.

⁷⁰ "Le financement des entreprises de la nouvelle économie", Bulletin de la Banque de France, n° 97, janvier 2002

⁷¹ Bernard Brunhes Consultants, Communauté Urbaine de Brest, "La création d'entreprise dans le bassin économique de Brest : étude action", août 2001 (ce constat a également été formulé par M. VALS, Délégué régional de l'ANVAR, lors d'une audition, le 11 mars 2002)

3.2. L'impact de la réglementation

3.2.1. La complexité des démarches administratives

Parmi les principales explications évoquées pour expliquer le faible niveau des créations d'entreprises en France, la complexité et la lourdeur des démarches administratives à effectuer pour s'installer est très souvent mise en avant.

De fait, les formalités à effectuer sont relativement nombreuses : immatriculation auprès du CFE (Centres de Formalité des Entreprises), adhésion à la caisse de retraite Arrco (retraite des non cadres), au régime Agirc (retraite des cadres), à une caisse de prévoyance, à un centre de médecine du travail, déclaration d'existence à la Poste, achat et paraphe des livres réglementaires (livre d'inventaire, livre-journal)...

Plus globalement, la sophistication de la réglementation des sociétés, du travail, des impôts... rendent particulièrement difficile l'étape de la création d'entreprises pour des créateurs. Dans le cadre de la préparation de ce rapport, le CESR a rencontré un entrepreneur ayant créé deux entreprises, l'une aux Etats-Unis, l'autre en Bretagne. Son témoignage est sur ce plan très éclairant. Au-delà de la seule rapidité des démarches (la création de son entreprise dans la Silicon Valley n'a nécessité que deux heures...), ce témoignage a surtout mis en valeur l'inadaptation fréquente de la réglementation française. En effet, ses prestations de services étant relativement innovantes (la "localisation" de sites internet et la traduction), plus de quatre mois ont été nécessaires pour déterminer le statut de son activité et son affiliation sociale, l'entreprise pouvant relever du commerce et des professions libérales. De même, M. GUYOT nous a indiqué la grande commodité des statuts juridiques des sociétés en usage aux Etats-Unis (qui s'opposent aux implications très complexes des SA, SARL, SAS...) ⁷².

Il faut ajouter que les démarches administratives mobilisent énormément les créateurs au détriment d'activités pourtant cruciales pour leur entreprise (prospection de la clientèle, recherche de financements etc.).

Les lourdeurs des procédures sont incontestables. Des améliorations sont toujours souhaitables sur ce plan. Pour autant, il convient d'avoir conscience d'un certain nombre de faits :

- **des progrès considérables ont été accomplis pour réduire les démarches administratives des créateurs.** La première étape a consisté dans la mise en place des CFE. Dans ces "guichets uniques" implantés notamment dans les Chambres consulaires, les créateurs peuvent, grâce à un dossier unique, immatriculer leur entreprise au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers ainsi que procéder à diverses déclarations et inscriptions administratives, sociales, fiscales et statistiques. Ces dernières années, de nombreux formulaires et démarches ont été simplifiés, supprimés ou dématérialisés (suppression des droits de timbre et d'enregistrement, l'inscription à l'INPI et au BODACC étant désormais gratuites...⁷³). De plus, la généralisation progressive du recours aux NTIC améliore les procédures pour les entreprises. Les pouvoirs publics se sont d'ailleurs fixé pour objectif de dématérialiser les démarches déclaratives obligatoires

⁷² Audition de M. GUYOT (Président de la société Kevrenn International et membre du Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises d'Ille-et-Vilaine) du 11 mars 2002

⁷³ INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), BODACC (Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales)

et donc de créer un CFE virtuel. D'ores et déjà, sept types de déclarations aux organismes de protection sociale peuvent être effectués par des téléprocédures (sur le site "net-entreprises.fr"). De nouveaux allègements sont proposés dans le projet de loi "Agir pour l'initiative économique" : création d'un Récépissé de Création d'Entreprise (offrant une existence juridique à la nouvelle entreprise dès le dépôt du dossier au CFE, l'entreprises pouvant débiter son activité sans attendre la réception de son Kbis), homologation fiscale des sociétés réalisée par le CFE, suppression de certaines attestations obligatoires etc. ;

- comme le signale un récent rapport du Secrétariat aux PME, **la France se situe en assez bonne position sur le plan des formalités et des coûts liés aux démarches administratives de la création d'entreprise**. Ainsi, les délais pour la création d'une entreprise sont de 2 à 12 jours en France contre un jour en Grande-Bretagne mais aussi contre 35 jours en Italie. De même, le coût d'une installation d'une entreprise individuelle est de 240 € en France alors qu'elle est gratuite en Grande-Bretagne mais revient à 1 572 € en Espagne⁷⁴ ;
- en réalité, il est important d'opérer une **distinction entre les formalités d'immatriculation d'une entreprise et les démarches administratives ultérieures à la création**. Les premières ont été fortement simplifiées et sont désormais assez peu contraignantes. En revanche, la gestion des formalités fiscales et sociales ultérieures à la création de l'entreprise demeure gênante pour les nouveaux chefs d'entreprises ;
- les **lourdeurs des procédures constituent une contrainte indéniable**. Elles **n'expliquent toutefois pas le désintérêt des français pour la création d'entreprises**. M. François HUREL évoque ainsi "*l'alibi de la seule complexité administrative*" qui masquerait des freins plus réels (statut de l'entrepreneur, manque d'épargne de proximité etc.)⁷⁵. De même, un ancien Président du CNPF a récemment indiqué qu'"*aucun créateur motivé n'a été arrêté dans sa course par ce mur, il est vrai bien trop élevé, des formalités administratives*"⁷⁶.
- **une trop grande facilité d'installation peut entraîner une multiplication des projets peu viables ou mal préparés**. L'association ETHIC (Entreprises de Taille Humaine Indépendante et de Croissance), s'exprimant sur les mesures à mettre en place en faveur des entreprises, préconisait ainsi aux pouvoirs publics de « *simplifier les formalités de constitution mais sans déresponsabiliser l'entrepreneur (non aux gadgets : "créer votre entreprise en deux heures")*. *Un projet d'entreprise se prépare longuement avant d'être lancé* »⁷⁷.

3.2.2. Le statut d'entrepreneur

Le statut d'entrepreneur s'avère moins protecteur que celui de salarié, ce qui dissuade de nombreux candidats à la création de s'installer. Les entrepreneurs individuels sont par exemple indéfiniment responsables de leurs dettes.

⁷⁴ Secrétariat d'Etat aux PME, "Encourager et développer la création d'entreprise", document de consultation et d'orientation, août 2002

⁷⁵ M. F. HUREL, "Ne perpétuons pas le système des mesurette" (interview), Le Figaro, 9 juillet 2002

⁷⁶ M. Y. GATTAZ, "La création d'entreprise n'a pas besoin d'aides, elle a besoin d'air", La Tribune, 22 mai 2002

⁷⁷ ETHIC, « Les "oui mais" d'ETHIC à l'incitation à la création d'entreprises », communiqué de presse du 4 juillet 2002

Selon M. HAMON, Président de l'Union des Industries d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, la complexité, la sévérité et l'instabilité des lois en France font qu'un entrepreneur, a fortiori un débutant insuffisamment conseillé, est en situation de danger y compris au pénal par simple ignorance. Il recommande de ce fait aux créateurs et repreneurs d'avoir recours au chèque-conseil pour une assistance juridique et fiscale⁷⁸.

La création est encore vécue comme une rupture personnelle importante et une prise de risque considérable. Or, la vie professionnelle des individus comporte de plus en plus de changements, de réorientations. Il est donc nécessaire d'inscrire la création (ou la reprise) d'une entreprise parmi les étapes envisageables d'une carrière, précédée ou suivie d'une expérience de salarié : "*Depuis 1945, la France s'est engagée dans un système déterminant le statut juridique d'un travailleur de façon extrêmement rigide et étanche (...) Mais aujourd'hui, il faut reconnaître que créer une entreprise peut être l'ambition d'un moment de sa vie plus qu'un engagement définitif*"⁷⁹.

Afin de réduire le décalage important existant entre le statut d'entrepreneur et celui de salarié, le projet de loi "Agir pour l'initiative économique" propose diverses solutions intermédiaires, en particulier la création d'un statut d'"entrepreneur occasionnel" (un salarié pouvant conserver son travail mais ponctuellement expérimenter un projet d'entreprise ou répondre à des opportunités) et l'instauration d'un "travail à temps partiel pour le salarié-créateur". Le texte envisage également d'unifier les cotisations sociales payées par les salariés créant leur société et conservant leur emploi initial.

Ce projet de loi propose par ailleurs de réduire les risques pesant sur les entrepreneurs individuels en permettant facultativement à ceux-ci d'établir la liste des biens affectés à leur usage personnel (et donc protégés) par rapport à ceux qui peuvent servir au règlement de leur dette professionnelle.

Il faut signaler que, depuis février 2002, les chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises, qu'ils soient ou non bénéficiaires de l'ACCRE, continuent d'être inscrits comme demandeurs d'emploi et de bénéficier de l'indemnisation des ASSEDIC.

Le mandataire social actionnaire significatif n'est, quant à lui, pas couvert par les ASSEDIC en cas de chômage. En revanche, il peut s'assurer volontairement contre ce risque auprès de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise). Or, cette cotisation volontaire est considérée comme un avantage en nature et imposée comme tel. Pour inciter les chefs d'entreprise à se couvrir contre le chômage, il serait souhaitable que soit établie une égalité fiscale avec le régime des ASSEDIC⁸⁰.

La loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999 permet quant à elle, la prise en charge du salaire d'un chercheur et d'un enseignant-chercheur qui créent une entreprise par son organisme d'origine durant la phase de démarrage de la nouvelle entité. De plus, ce créateur conserve son statut de fonctionnaire durant une période de détachement ou de mise en disponibilité qui peut atteindre 6 ans.

Par ailleurs, des expériences de rapprochement du statut d'entrepreneur de celui de salarié sont notables en Bretagne :

⁷⁸ Contribution écrite de M. J. HAMON (Conseiller économique et social) du 15 mai 2002

⁷⁹ M. F. HUREL, "L'esprit d'entreprise à la française", Les Echos, 13 mai 2002

⁸⁰ Contribution écrite de M. J. HAMON (Conseiller économique et social) du 15 mai 2002

- la mise en place, par le Conseil régional de "bourses de création" permettant à des créateurs d'entreprises innovantes d'être salariés de l'agence Bretagne Innovation (en CDD) durant un an ;
- la pépinière d'entreprises du Pays de Saint-Brieuc a initié une expérience pilote, l'"Ecluserie d'Armor", qui propose à des porteurs de projet de bénéficier d'un contrat d'emploi-jeune ;
- les coopératives d'activité et d'emploi Elan Créateur (de Rennes) et Chrysalide (Pont-l'Abbé) proposent à des chômeurs de devenir "entrepreneurs salariés" tout en conservant leurs allocations chômage ce qui leur permet de tester leur projet.

3.2.3. Les charges sociales

Le poids des charges sociales pèse fortement sur le revenu des créateurs d'entreprise qui doivent réaliser d'importants investissements et effectuer des dépenses. De plus, les travailleurs non salariés paient, la première année, un forfait de charges non proportionnel à leur revenu. Ils doivent même s'acquitter de ces charges avant d'avoir enregistré leurs premières recettes.

Des exonérations sont actuellement prévues notamment dans le cadre de l'ACCRES (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises) ou du dispositif EDEN (Encouragement au développement d'entreprises nouvelles).

Ces exonérations présentent un certain nombre de défauts :

- elles sont d'un **coût élevé** pour les pouvoirs publics (l'ACCRES représente une grande partie de l'aide financière de l'Etat à la création d'entreprises) ;
- **lorsque s'achèvent ces mécanismes d'exonération, les créateurs voient leur charges s'accroître considérablement** : "*pour beaucoup d'entrepreneurs, les mesures visant à alléger les cotisations sociales s'apparentent à des exonérations, erreur fatale car cet allègement des charges n'est qu'un différé de paiement qui vient peser brutalement sur la troisième année de la vie de l'entreprise*"⁸¹. Le projet de loi "Agir pour l'initiative économique" cherche à pallier ce dysfonctionnement en proposant aux créateurs qui le souhaitent un différé complet ou partiel des cotisations de la première année d'existence de leur entreprise, le différé complet pouvant donner lieu à un remboursement échelonné sur les cinq années suivantes. Le calcul effectué en début de deuxième année serait établi sur les bases du chiffre d'affaires effectivement constaté ;
- **ces exonérations ne semblent pas avoir d'effet réellement incitateur** en faveur de la création d'entreprise. Le Délégué général de l'APCE constatait ainsi que "*depuis dix ans, tous les gouvernements (...) ont baissé les charges pesant sur les nouveaux entrepreneurs sans que cela permette d'augmenter leur nombre*"⁸². En Bretagne, en 2000, le nombre de bénéficiaires de l'ACCRES a reculé de 10,1% alors que les créations d'entreprises stagnaient (+ 0,1%) et que les reprises décroissaient de 9,5%.

⁸¹ M. J-C. PACITTO, "Pour une véritable politique de la petite entreprise", Les Echos, 28 mai 2002

⁸² M. F. HUREL, "Ne perpétuons pas le système des mesurette" (interview), Le Figaro, 9 juillet 2002

**Nombre des bénéficiaires de l'ACCRE
(Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises) en Bretagne**

	1998	1999	2000
Nombre de bénéficiaires	2 124	2 219	1 994

(Source : DRTEFP de Bretagne)

3.3. La question immobilière

Alors que l'offre immobilière publique ou para-publique est assez importante (pépinières, ateliers-relais, zones ou parcs d'activités souvent mis en place sur l'initiative de collectivités territoriales), l'offre privée est relativement peu fournie. Ce manque est surtout important en matière locative. En effet, la vente demeure prépondérante dans la région. De même, les aides à l'immobilier des Communautés de Communes s'adressent bien davantage aux entreprises relativement importantes (15 salariés et plus) qu'aux TPE et notamment aux entreprises unipersonnelles.

L'inadaptation de l'offre constatée est d'autant plus regrettable que les besoins des nouvelles entreprises sont, sur ce plan, assez limités⁸³.

3.4. Le créateur lui-même

L'échec ou la réussite d'une création d'entreprises, les difficultés plus ou moins importantes rencontrées dépendent d'un certain nombre de facteurs relatifs au créateur : son isolement, son manque fréquent de connaissance des organismes d'affiliation et des structures d'appui, sa maîtrise parfois limitée de domaines importants (la direction d'une entreprise suppose des compétences techniques, financières, managériales, des capacités commerciales etc.), son inexpérience...

Sur ce dernier point, il est étonnant de constater qu'en Bretagne, les entreprises dont les fondateurs ont déjà créé ou repris présentent un taux de survie inférieur à celles des "primo-créateurs". La situation française est, sur ce plan, plus conforme à la logique, les créateurs les plus expérimentés générant des entreprises plus solides. Notons par ailleurs que les entreprises des primo-créateurs de Bretagne apparaissent nettement plus pérennes que celles de leurs homologues de la France métropolitaine.

**Taux de survie à 5 ans des entreprises créées en 1994
en fonction de l'expérience de création ou de reprise acquise précédemment (en %)**

	Aucune création ou reprise précédemment	Au moins une création ou une reprise précédemment
Bretagne	54,0%	44,4%
France métropolitaine	42,6%	43,1%

(Source : INSEE, fichier SINE)

Ceci confirme l'intérêt de certains outils :

⁸³ Audition de M. F. DUCLOYER (Animateur de la PFIL "Brocéliande Initiative") du 29 mars 2002

- **l'accompagnement du créateur, notamment par des pairs** (par le parrainage ou au sein de Clubs de créateurs) ;
- **la clarification de l'environnement du créateur.** Une manifestation comme les "Journées Régionales de la Création d'Entreprise", organisées par la CCI de Rennes et le Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises d'Ille-et-Vilaine apporte une réponse intéressante sur ce plan. Ce salon réuni en effet l'ensemble des interlocuteurs des créateurs. En revanche, il est regrettable qu'aucun guide des aides aux créateurs, comparable au tableau figurant dans le présent rapport, n'ait été constitué ;
- **la formation.** En ce qui concerne la formation initiale, comme le signale M. BLOT du réseau "Entreprendre en France", les créateurs ont le plus souvent un niveau Bac ou Bac + 2. Les formations supérieures n'entraînent que peu de créations immédiates contrairement aux formations professionnalisées. Or, en Bretagne, un accent tout particulier a été mis sur les formations universitaires. De plus, nombre de cadres supérieurs formés en Bretagne quittent la région pour travailler dans le reste de la France. Par ailleurs, selon lui, les formations techniques sont d'un bon niveau en Bretagne mais ne dispensent pas suffisamment d'enseignements extra-techniques (sur la création d'entreprise, la gestion, le commercial...). Les créateurs sont donc dans l'obligation d'avoir recours à des collaborateurs spécialisés (gestionnaires, commerciaux...) ou à des experts extérieurs. Pour M. BLOT, un effort doit être fait pour introduire la dimension de la création d'entreprises dans la formation et ce, dès le stade de la formation initiale. De nombreux organismes interviennent dans la formation des porteurs de projet (Chambres consulaires, Boutiques de gestion, entreprises spécialisées...). M. BLOT signale que dans leurs formations proposées aux créateurs d'entreprises (module "5 jours pour entreprendre", formation "For'Créa", l'Ecole des Managers), les Chambres de Commerce et d'Industrie souhaitent de plus en plus s'orienter vers une approche individualisée⁸⁴. Toutefois, il faut noter que les créateurs peuvent très difficilement se former, faute de temps disponible⁸⁵.

4. LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES REPRENEURS D'ENTREPRISES

L'échec d'une transmission peut être de deux ordres : disparition immédiate d'une société au départ de son dirigeant faute d'un repreneur ou défaillance de l'entreprise à l'issue d'une reprise, du fait de difficultés.

Les causes de ces difficultés sont de multiples natures : financières, psychologiques, techniques.

4.1. Les difficultés financières

Le coût trop élevé d'une reprise, qui peut provenir d'un prix de transaction exagéré, peut menacer la survie d'une entreprise. Un endettement trop important contracté pour financer la reprise constitue souvent un facteur d'échec.

De plus, les repreneurs individuels encourent un risque financier personnel qui est parfois exagéré : *"un recours abusif aux cautions peut non seulement en faire un homme fini en cas*

⁸⁴ Audition de M. J-L. BLOT (Entreprendre en France) du 8 avril 2002

⁸⁵ Audition de MM. LAGUZET et GUYOT (Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises d'Ille-et-Vilaine) du 11 mars 2002

*d'échec mais le pousser à commettre des fautes de gestion lorsqu'il connaît une période de difficultés*⁸⁶.

Impliquant des montants financiers plus importants que les créations, les opérations de transmission-reprise imposent souvent un recours à des sources de financement extérieures (banques, sociétés de capital-investissement).

Les opérations de transmission comportent donc des risques non négligeables. C'est ce qui explique que les sociétés de capital-investissement soient autant sollicitées.

Par ailleurs, au cours des premières années faisant suite à la reprise, les nouveaux dirigeants doivent réorienter leur entreprise, réaliser de nouveaux investissements, embaucher des salariés etc. Ces dépenses sont d'autant plus lourdes à assumer que, dans le même temps, des charges de remboursement conséquentes doivent être réglées. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le rythme des disparitions d'entreprises reprises augmente à partir de la deuxième et surtout de la troisième année suivant l'opération.

**Pourcentage des entrepreneurs de Bretagne déclarant en septembre 1997
rencontrer souvent des problèmes de trésorerie parmi les entreprises reprises en 1994**

		Ensemble	Personnes physiques (entreprises individuelles)	Personnes morales (sociétés)
France	Toutes les entreprises reprises	67	64	71
	Entreprises actives en septembre 1999	66	64	70
	Entreprises cessées en septembre 1999	70	67	76
Bretagne	Toutes entreprises	71	72	69
	Entreprises actives en septembre 1999	70	72	67
	Entreprises cessées en septembre 1999	74	70	87

(Source : INSEE, fichier SINE)

Comme le montre le tableau précédent, une forte proportion d'entreprises reprises rencontre des difficultés financières.

A l'instar de ce que l'on constate pour les créations, les entreprises de Bretagne sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer rencontrer des problèmes financiers que la moyenne des entreprises françaises. Dans ce cas également, les entreprises de la région fondent leur solidité sur leur faculté à compenser des difficultés financières récurrentes.

Parmi les entreprises pérennes, les personnes morales (sociétés) de Bretagne rencontrent moins de problèmes que les entreprises individuelles de la région et que leurs homologues de la France métropolitaine.

Pour les sociétés appelées à disparaître, l'échec futur était relativement prévisible puisqu'en Bretagne, 87% d'entre elles déclaraient rencontrer fréquemment des difficultés de trésorerie.

Les difficultés financières des entreprises reprises sont donc bien réelles. Elles découlent de plusieurs types de besoin : nécessité de financer la reprise en elle-même mais aussi de prendre en charge l'exploitation et les investissements. Or, dans une enquête nationale réalisée auprès

⁸⁶ Contribution écrite de M. J. HAMON (Conseiller économique et social) du 15 mai 2002

de repreneurs financés par la BDPME, 50% des repreneurs interrogés indiquent que les charges financières liées à l'opération *"ont nui à l'investissement de développement de l'entreprise"*⁸⁷. Comme pour les créations, les reprises nécessitent plusieurs tranches de financements.

Il faut toutefois signaler que la Bretagne dispose d'un système de financement des entreprises à la fois varié, diversifié et en constante adaptation. Reconnaissant que les repreneurs pâtissent parfois d'un manque de moyens financiers, un capital-investisseur de Bretagne nous a indiqué qu'un bon projet trouve toujours un financement...⁸⁸ Comme le signale également la BDPME, *"au-delà [des] critères financiers, les facteurs non financiers, et en particulier humains, paraissent déterminants dans l'échec ou la réussite d'un projet de transmission d'entreprises"*⁸⁹.

4.2. Le poids de la fiscalité

Le poids de la fiscalité figure parmi les principales contraintes pesant sur les repreneurs et les cédants.

Les implications de la fiscalité sur la transmission sont nombreuses :

- la transmission, qu'elle soit réalisée à titre onéreux ou à titre gratuit, fait l'objet d'une fiscalisation ;
- sur le plan des **transmissions à titre onéreux**, la cession d'un fonds de commerce, d'un immeuble (terrains et constructions), de parts sociales donnent lieu à des impositions et à des droits d'enregistrements différents. Pour le cédant, l'imposition porte sur les plus-values réalisées, pour le repreneur, sur les droits d'enregistrement ;
- en matière de **transmission à titre gratuit** d'une entreprise, l'acquéreur doit s'acquitter de droits d'enregistrement (droits de succession ou de donation selon les cas). Ainsi, la transmission familiale, qui se concrétise par une donation-partage ou une donation simple donne lieu à la perception de droits de mutation à titre gratuit basés sur la valeur de l'entreprise.

Les inconvénients des règles fiscales actuelles sont, eux aussi, multiples :

- les **charges fiscales pèsent très lourdement sur le prix des cessions** ;
- le système est d'une **très grande complexité**. Les exceptions, l'utilisation de tranches, le recours fréquent à des audits rendent particulièrement difficile le montage fiscal des dossiers de transmission et de reprise. De ce fait, il est quasiment obligatoire de faire appel à conseils spécialisés dans ces questions ;
- les nombreuses réformes rendent le **système notablement instable** ce qui empêche toute visibilité à court ou à moyen terme. Les tendances constatées dans la période récente ne

⁸⁷ BDPME, "La transmission des PME-PMI, 10 années d'expérience de la BDPME", septembre 1998

⁸⁸ Audition de M. J. BRISSE (Directeur de SOBREPAR, Synergie Finance et Synergie Finance Gestion) du 30 mai 2002

⁸⁹ BDPME, *opus cité*

sont d'ailleurs pas toujours favorables aux entreprises (c'est notamment le cas du régime d'imposition des plus-values) ;

- les dispositions fiscales recèlent de **nombreux mécanismes peu réalistes, inefficaces ou injustes**. A titre d'exemple, pour le calcul des plus-values de cession d'un fonds de commerce, l'érosion monétaire n'est pas prise en compte ce qui tend à accroître la différence entre la valeur initiale et la valeur de vente de ce fonds. De même, les tranches d'imposition pour les successions et les donations n'ont pas été révisées depuis 1984 ;
- les **deux protagonistes de la reprise (le cédant et le repreneur) sont concernés**. A moins que le donateur ne le prévoie, les droits et frais de la donation ou de la donation-partage, les droits de succession, les droits d'enregistrement des mutations à titre onéreux sont à la charge de repreneur. Ceci a pour conséquence directe de **dissuader nombre de repreneurs potentiels** (parmi les tiers mais aussi parmi les héritiers d'entrepreneurs) et d'entraîner la disparition d'entreprises ;
- le **régime de la transmission défavorise les entreprises françaises par rapport à leurs homologues du reste de l'Europe**. A titre d'exemple, le régime des droits de succession en ligne directe sont au maximum de 30% en Allemagne au-delà de 25 millions d'euros, 30% en Wallonie, 15% en Autriche, 27% en Italie contre 40% en France à partir de 1,7 million d'euros⁹⁰.

Le Conseil Economique et Social Régional a pour vocation d'apporter des avis et recommandations au Conseil régional de Bretagne et plus globalement aux acteurs économiques et sociaux régionaux. En ce sens, les questions de la fiscalité, relevant par définition du niveau national et de l'Etat, ne le concernent pas directement. Pour autant, dans un document sur la reprise d'entreprises, le CESR ne peut s'abstenir de constater qu'une fiscalité élevée constitue un obstacle à la bonne transmission et donc à la pérennisation des entreprises régionales. Il ne peut donc qu'appeler de ses vœux des réformes dans ce domaine

Sur ce plan, le projet de loi "Agir pour l'initiative économique" envisage un certain nombre de modifications de la fiscalité :

- une augmentation du seuil d'exonération des plus-values professionnelles des petites entreprises (dans l'état actuel du projet de loi, le seuil pourrait ainsi être porté à 250 000 euros pour les activités commerciales et agricoles, à 90 000 euros pour les entreprises de prestation de service, ce seuil correspondant au chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise avant la cession) ;
- l'alignement des droits d'enregistrement applicables aux cessions de parts sociales et d'immobilier à usage industriel et commercial sur ceux des fonds de commerce ;
- l'échelonnement du paiement de l'impôt sur les plus-values en fonction du calendrier de règlement du prix lorsqu'il est pratiqué un crédit-vendeur ;
- l'allègement de la fiscalité sur les donations d'entreprises aux salariés par des exonérations de droits de mutation ;

⁹⁰ CCI de Paris, "La transmission d'entreprise, 30 propositions juridiques et fiscales d'amélioration", juin 2001

- l'instauration d'abattements de droits de succession pour les donations, sous condition de la signature d'un pacte d'actionnaires impliquant la conservation des titres de la société transmise pendant une certaine durée.

4.3. Les freins psychologiques et l'impréparation

De nombreux échecs de transmissions découlent d'une **absence ou tout du moins d'un manque de préparation de la part du cédant**. Comme nous l'indiquerons plus loin, la réalisation d'une transmission suppose le respect d'un certain nombre de démarches. On considère d'ailleurs que la transmission d'une entreprise doit être anticipée de 4 ou 5 ans (pour les entreprises les plus importantes).

Bien évidemment, l'impréparation trouve parfois son explication dans la soudaineté d'un événement, par exemple la maladie ou le décès d'un chef d'entreprise. Toutefois, le départ à la retraite d'un entrepreneur peut et doit être préparé.

L'absence d'anticipation provient bien souvent de **freins psychologiques**. Au nombre de ceux-ci, il convient de noter :

- **l'attachement à l'entreprise** qui a souvent été créée et développée ou reprise par l'entrepreneur ;
- la transmission de l'entreprise suppose de **se projeter dans l'avenir, de changer de statut, de s'avouer que la vie professionnelle s'achève**, ce à quoi se refusent de nombreux chefs d'entreprises ;
- le cédant est souvent confronté à **plusieurs motivations contradictoires : privilégier ses enfants et répartir équitablement l'héritage, pérenniser son entreprise, se garantir un revenu suffisant** ;
- **la transmission met en relation des acteurs aux mobiles différents** : le cédant a principalement une logique patrimoniale alors que le repreneur a des motivations plus économiques. Le décalage fréquent rend la négociation délicate. De plus, cette logique patrimoniale, ce souci de valoriser l'entreprise à transmettre peut inciter un futur cédant à "gonfler" son carnet de commande au détriment de la rentabilité. Le repreneur est donc tenu de réaliser une analyse financière précise de l'entreprise-cible ;
- **il est fréquent que le cédant imagine mal que son entreprise puisse intéresser un repreneur et ne sache pas comment la mettre sur le marché sans risquer de la dévaloriser**⁹¹ ;
- **un trop grand souci de la confidentialité peut également être préjudiciable**. Cette préoccupation se retrouve dans toutes les régions françaises. Il est d'ailleurs légitime de ne pas diffuser trop largement l'information de la mise en vente d'une entreprise (notamment à l'égard de certains clients, fournisseurs ou concurrents). Néanmoins, une trop grande discrétion rend difficile la détection d'un repreneur pertinent.

⁹¹ Mme N. O'SHEA (CCI de Paris), "L'accompagnement des cédants dans sa dimension humaine", conférence de presse du 10/04/02 à Rennes et "Transmission d'entreprise, la longue marche", La Revue des Entreprises (Medef), n° 260, avril 2000

4.4. Les difficultés techniques

4.4.1. Quelques difficultés techniques

L'échec d'une transmission ne résulte pas uniquement de la mauvaise préparation du cédant. D'autres explications, faisant intervenir le marché des entreprises, le repreneur et d'autres partenaires, peuvent être avancées.

Il existe un véritable marché des entreprises sur lequel s'achètent et se vendent des entités économiques. La réussite de nombreuses transmissions dépend, de ce fait, de **la plus ou moins bonne structuration de ce marché spécifique**. Or, une enquête portant sur la transmission d'entreprises en Bretagne signale que, dans la région, "*il existe peu de passerelles entre les professions et de rares liens entre les différents départements bretons. Cette situation (...) complique sensiblement la recherche d'une cible*"⁹². Des bourses de créations ont été mises en place, des journaux publient des annonces de cession, des organismes spécialisés centralisent des offres de transmission et de reprise. Néanmoins, ces initiatives sont dispersées géographiquement ou sectoriellement. Plus globalement, une information insuffisante sur les opportunités existantes, une mise en relation insuffisante des cédants et des repreneurs, un nombre trop limité d'acquéreurs, le mauvais déroulement de négociations expliquent la disparition de nombreuses entreprises.

Certaines caractéristiques sectorielles peuvent influencer sur la motivation des repreneurs potentiels. Ainsi, dans le secteur du BTP, la législation fixe une responsabilité, d'une durée de dix ans, pour tous les dommages qui compromettent la solidité ou rendent impropre à sa destination un bâtiment réalisé. Les repreneurs devant assumer cette "garantie décennale" sur les ouvrages effectués avant leur arrivée, de nombreux candidats au rachat d'entreprises peuvent être dissuadés.

L'échec de reprises peut aussi provenir du **repreneur**. Celui-ci est un entrepreneur confronté, comme le créateur, à un certain nombre de difficultés : isolement fréquent, manque parfois de certaines compétences (technique, de gestion, commerciales...), expérience insuffisante... Ceci confirme l'intérêt de la formation, des accompagnements (parrainage, conseils, appuis dispensés par des pairs au sein de Clubs de créateurs et repreneurs etc.).

⁹² "La Bretagne, difficile d'accès", Repreneur, n° 87, mars-avril 2001

Taux de survie à 5 ans des entreprises reprises en 1994 en fonction de l'expérience de création ou de reprise acquise précédemment (en %)

	Aucune création ou reprise précédemment	Au moins une création ou une reprise précédemment
Bretagne	55,5%	62,0%
France métropolitaine	56,9%	52,3%

(Source : INSEE, fichier SINE)

Le fait que le repreneur bénéficie d'une expérience précédente de création ou de reprise favorise la pérennité de l'entité acquise. C'est ce que démontre le tableau ci-dessus. Signalons aussi que les entreprises des "primo-repreneurs" ont, en Bretagne, un taux de survie légèrement inférieur à la moyenne nationale alors que celles des repreneurs plus expérimentés ont une pérennité bien plus élevée qu'en France métropolitaine.

Il peut également y avoir un décalage entre le profil des repreneurs potentiels et les compétences requises pour diriger une entreprise. La stagnation du nombre de transmissions dans la région s'explique probablement en partie par une évolution des candidats à la reprise. C'est ce que note un responsable de la CCI des Côtes d'Armor : *"auparavant, les techniciens capables d'utiliser l'outil de production étaient nombreux sur le marché. A présent, nous recevons surtout des gestionnaires, des commerciaux qui doivent déléguer à un tiers l'aspect strictement productif. Ce fonctionnement n'est pas possible dans une toute petite structure. Ils cherchent donc des cibles d'une demi-douzaine de salariés afin de pouvoir rémunérer un technicien qui les épaulés ; afin également de disposer d'un potentiel de développement, ce qui est rare pour une TPE de 2 ou 3 salariés"*⁹³.

De même, il est plus ou moins difficile d'identifier et d'approcher les repreneurs potentiels. Le profil des repreneurs de petites entreprises et notamment de TPE est assez classique car proche de celui des créateurs d'entreprises de taille modeste. Il s'agit en particulier de commerçants ou d'artisans. Il est de ce fait relativement aisé de détecter ces repreneurs parmi les micro-créateurs potentiels. En revanche, pour des PME plus importantes, la situation est plus complexe. Les repreneurs les plus pertinents sont des cadres expérimentés ou d'anciens chefs d'entreprises. Or, l'identification de tels repreneurs suppose une prospection sur un plan régional mais aussi national⁹⁴.

⁹³ M. P. DECLEY (CCI des Côtes d'Armor) cité in "La Bretagne, difficile d'accès", Repreneur, n° 87, mars-avril 2001

⁹⁴ Bernard Brunhes Consultants, Communauté Urbaine de Brest, "La création d'entreprise dans le bassin économique de Brest : étude action", août 2001

Les déterminants non financiers de la réussite ou de l'échec des transmissions selon la BDPME

La Banque de Développement des PME (BDPME) a réalisé une étude nationale sur les 3 200 opérations de transmission d'entreprises garanties par la SOFARIS entre 1986 et les premiers mois de 1997. Constatant que les critères financiers, bien qu'importants, influaient moins sur la réussite d'une transmission que les facteurs non-financiers, et en particuliers humains, les auteurs de l'étude ont dégagé six déterminants principaux de l'échec ou de la réussite des transmissions :

- **le contexte de la transmission.** Les transmissions mal, voire pas du tout, préparées, consécutives par exemple à la disparition du dirigeant, sont 1,5 fois plus risquées que celles faisant suite à son départ en retraite ;
- **la taille de l'entreprise rachetée.** Les risques d'échec augmentent avec la taille de l'entreprise. Une exception toutefois : les entreprises, de plus de 100 salariés, reprises par des personnes physiques extérieures à l'entreprise. C'est ainsi que pour les repreneurs personnes physiques salariées de l'entreprise, la sinistralité varie du simple au triple entre les entreprises de moins de 10 salariés et les entreprises employant de 50 à 99 personnes ;
- **le type de repreneur.** La proximité avec l'entreprise reprise, l'expérience du secteur et la formation du ou des repreneurs influencent significativement les perspectives de réussite de la transmission. Lorsque le repreneur est salarié de l'entreprise rachetée, les chances de réussite sont 1,5 plus élevées que dans le cas inverse (extérieur à l'entreprise). De même, lorsqu'il connaît déjà le secteur de l'entreprise, elles sont 1,8 fois plus élevées ;
- **le nombre de repreneurs.** Les reprises par des personnes physiques sont dans l'ensemble facilitées lorsque le nombre des repreneurs est limité. Il s'agit là d'un des facteurs de risque commun avec la création d'entreprises, qui met bien en évidence les difficultés à constituer une équipe de dirigeants, où chacun "trouve sa place", tâche d'autant plus délicate que l'entreprise est de taille petite, et les repreneurs extérieurs à l'entreprise ;
- **le maintien du cédant dans l'entreprise transmise.** Le succès de la transmission semble favorisé quand le cédant assure une transition ;
- le caractère familial ou non de la transmission. Les transmissions familiales sont nettement mieux assurées que les transmissions non familiales. **Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater que les opérations de transmissions familiales sont 6 fois moins risquées que les reprises par des personnes extérieures à l'entreprise.**

(Source : BDPME, "La transmission des PME-PMI, 10 années d'expérience de la BDPME", septembre 1998)

4.4.2. La dimension sociale

Intégrer la dimension sociale parmi les difficultés rencontrées par les entreprises reprises peut sembler à première vue étrange. En effet, la réussite des entreprises reprises provient souvent des savoir-faire, de l'expérience, des compétences, de l'introduction sur les marchés et de l'implication de leurs salariés. De plus, certaines reprises, notamment dans le cas d'entreprises en difficulté, se concrétisent par des réductions d'effectif.

Il faut toutefois avoir conscience que toute entreprise cédée a des engagements vis à vis de ses salariés en fonction des droits acquis par ces derniers. Le repreneur doit chercher à évaluer précisément ce "passif social" et ses conséquences à moyen et long terme lors de son analyse de l'entreprise à acquérir. La négociation entre le cédant et le repreneur doit également intégrer cette dimension.

Plus globalement, le repreneur doit étudier la pyramide des âges des salariés de l'entreprise pour éventuellement envisager des recrutements de jeunes collaborateurs.

Signalons que deux enquêtes réalisées par la BDPME en 1993 et 1997 ont indiqué que respectivement 46% puis 48% des repreneurs interrogés "*affirmaient avoir rencontré des problèmes de compétence ou de productivité des ressources humaines dans les mois suivant la transmission*"⁹⁵.

A l'inverse, il faut noter que l'étude de la BDPME montre que les chances de succès des reprises réalisées par les salariés sont beaucoup plus importantes que celles qui sont effectuées par des personnes extérieures à l'entreprise. Or, la solution de la reprise des entreprises par les salariés est insuffisamment répandue. Rappelons qu'en 1998 en Bretagne, 32,1% des repreneurs avaient acquis entièrement ou partiellement l'activité de leur ancien employeur. Pour le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), cette situation tient à une conception trop patrimoniale des entreprises qui néglige le fait que ces entités sont également des communautés humaines. Comme le signale la Présidente du CJD, "*aujourd'hui, on considère une entreprise comme un patrimoine au même titre qu'une voiture ou des tableaux. Elle fait donc partie de la succession. Le CJD pense au contraire que sa transmission devrait bénéficier aux plus compétents : les enfants bien sûr, s'ils sont présents dans l'entreprise, ou les salariés, sous réserve qu'ils soient intéressés*"⁹⁶. De ce fait, l'organisation préconise la mise en place, au plan national, d'un droit de priorité pour les salariés, leur permettant d'acquérir leur entreprise avant tout repreneur externe ainsi que l'instauration d'un Plan de reprise d'entreprise (PRE) grâce auquel l'entrepreneur et les salariés pourraient épargner, en franchise de charges sociales, en prévision de la reprise.

La reprise des entreprises par les salariés a, pendant un temps, été favorisée par le mécanisme fiscal du RES ("Rachat d'une entreprise par les salariés"). Ce régime particulier a été supprimé en 1993. Le projet de loi "Agir pour l'initiative économique" envisage d'instaurer une exonération de droit de mutation dans les cas de donation à un salarié.

Ce type de reprise peut également être réalisé dans le cadre d'une transformation de l'entreprise en SCOP (Société coopérative de production). Dans cette hypothèse, les salariés de l'entreprise doivent acquérir au moins 51% du capital et 65% des droits de vote.

5. LES DIFFICULTES RENCONTREES LORS DES INSTALLATIONS AGRICOLES

Les exploitations agricoles ne rencontrent pas les mêmes problèmes de pérennité que leurs homologues des autres secteurs. Une étude nationale du CNASEA consacrée au devenir des

⁹⁵ BDPME, "La transmission des PME-PMI, 10 années d'expérience de la Banque du Développement des PME", septembre 1998

⁹⁶ "Reprise d'entreprise, le CJD milite pour donner la priorité aux salariés", *Entreprise & Carrières*, n° 611, 26 février - 4 mars 2002

jeunes agriculteurs aidés 10 an après leur installation démontrait que 95% d'entre eux étaient toujours en activité.

Le développement récent des départs précoces, que nous avons signalé précédemment, pourrait remettre en cause partiellement cette situation positive. En effet, la proportion des jeunes agriculteurs (entre 35 et 40 ans) quittant l'agriculture est non négligeable. D'une manière générale, l'installation agricole rencontre des difficultés multiples et importantes.

5.1. Les problèmes démographiques et sociologiques

Comme nous l'avons signalé plus haut, le taux de renouvellement est, en Bretagne, supérieur à 50%. Cela signifie que l'on compte plus d'une installation pour deux départs.

Si l'on raisonne en termes de candidatures, on compte actuellement en Bretagne 2 à 3 postulants à l'installation pour un cédant⁹⁷.

Cette situation devrait se modifier fortement au cours des prochaines décennies. Après une pause dans le nombre de départs à la retraite (les populations concernées appartiennent aux classes creuses nées durant la guerre), le nombre des départs à la retraite devrait à nouveau croître fortement lorsque seront impliquées les premières générations du "baby boom". De même, les naissances après 1970 ayant été assez peu nombreuses, le jeunes susceptibles de s'engager dans la profession agricole seront aussi de moins en moins nombreux. Il faut ajouter sur ce point que, d'ores et déjà, peu d'enfants d'agriculteurs embrassent la profession de leurs parents : environ un garçon sur trois et une fille sur dix⁹⁸. Une étude démographique prospective a calculé que si 20% des enfants d'agriculteurs bretons s'installaient cela représenterait successivement 2 290 jeunes agriculteurs en 1984, puis 815 en l'an 2000 et seulement 400 en 2018⁹⁹.

De même, le taux de renouvellement agricole devrait en France se stabiliser, sur la période 2004-2014, aux alentours de 68%. Cela signifie que l'on comptera au cours de cette période 2 installations pour 3 départs au plan national¹⁰⁰.

Une troisième étude prospective envisage, à l'horizon de 2005 un niveau annuel de 600 à 700 installations en Bretagne (soit une nouvelle baisse de 30 à 40% par rapport aux statistiques actuelles). Ces projections se basent sur l'hypothèse que la surface moyenne lors de l'installation devrait croître (30 à 35 ha en 2005 contre 25,3 ha aujourd'hui) mais aussi que les agrandissements d'unités existantes utiliseront davantage les terres libérées que les installations (environ 60%). Après 2005, le nombre d'installations pourrait augmenter à nouveau en raison de l'accroissement du nombre de départs en retraite d'exploitants¹⁰¹.

On peut déduire de ces trois études prospectives qu'il est important d'inciter les enfants d'agriculteurs à s'installer en plus grand nombre (si 40% le faisaient, on pourrait compter sur 1 000 installations en Bretagne en 2018). Toutefois, plus globalement, ces projections

⁹⁷ Audition de M. TAVENNEC (ADASEA 22) du 24 avril 2002

⁹⁸ "Installation ou agrandissement, l'heure du choix", Le Télégramme, 5 mai 1999

⁹⁹ OESR, Chambre régionale d'Agriculture "L'installation en production agricole en Bretagne, édition 2002"

¹⁰⁰ "Les perspectives démographiques pour 2014", Avenir & Territoires (CNASEA-ADASEA), n° 10, février 2002

¹⁰¹ OESR, Chambre régionale d'Agriculture "L'installation en production agricole en Bretagne, édition 2002"

confirment l'importance d'une action en faveur des installations hors du cadre familial mais aussi hors du milieu agricole.

Cette ouverture du monde agricole sur l'extérieur est particulièrement difficile à réaliser. En effet, actuellement, la recherche de garanties est délicate pour les personnes souhaitant s'installer sans être originaire du monde agricole¹⁰². De même, l'image de l'agriculture et de ses métiers est relativement décriée.

Les métiers agricoles présentent des caractéristiques qui peuvent dissuader les candidats potentiels. En effet, les pratiques en termes de congés et d'horaires de travail distinguent la profession de nombreuses autres activités. Sur ce plan, la constitution d'un GAEC permet de rapprocher les conditions de vie des associés de celles d'autres catégories socio-professionnelles (contrairement aux exploitations individuelles). Or, comme nous l'avons signalé précédemment le nombre d'installations en GAEC a reculé au cours de la période récente.

5.2. Le coût des exploitations

Le coût d'une installation individuelle et des investissements des trois premières années était en moyenne de 223 100 euros. On estimait ce coût à 133 400 euros environ en 1993 (soit une hausse de 67,2%).

Plusieurs explications peuvent être avancées pour cet enchérissement. En premier lieu, signalons le **déséquilibre existant entre le nombre de candidats à la reprise et des cédants**. Le renversement prochain de ce rapport devrait entraîner une baisse du coût des installations.

De plus, le **prix des terres a fortement augmenté au cours des dernières années** notamment sous l'effet du développement de la périurbanisation (les acheteurs de terres agricoles étant de plus en plus des non-agriculteurs) et des règles en matière environnementale (les possibilités d'épandage offertes aux agriculteurs dépendant de la surface agricole dont ils disposent).

D'une manière générale, **l'agrandissement de la taille des exploitations est une tendance constante en Bretagne**, ce qui engendre une demande de terre aux conséquences inflationnistes alors qu'un jeune agriculteur ne peut généralement pas avancer des propositions financières du même niveau qu'un agriculteur déjà installé.

De même, **les équipements et bâtiments agricoles ont atteint des niveaux de sophistication, d'intensité et de coût** qui rendent leur acquisition particulièrement difficile pour les jeunes agriculteurs a fortiori s'ils s'installent à titre individuel. Par ailleurs, les exigences environnementales et les contraintes des mises aux normes des exploitations sont à l'origine de très coûteux investissements pour les jeunes agriculteurs. De plus, les investissements de mise en route des exploitations sont fréquemment sous-évalués alors qu'ils sont souvent importants.

La principale cause de l'augmentation du coût des exploitations réside probablement dans **une approche inadaptée de la valeur des exploitations**. L'évaluation de la valeur des exploitations est souvent délicate et la conception patrimoniale prévaut. Les cédants considérant la vente de leur exploitation comme un nécessaire complément de revenu ont tendance à accroître le prix exigé pour celle-ci. Dans ce cas, la valeur de la reprise est très éloignée de la capacité de

¹⁰² Audition de M. TAVENNEC (ADASEA 22) du 24 avril 2002

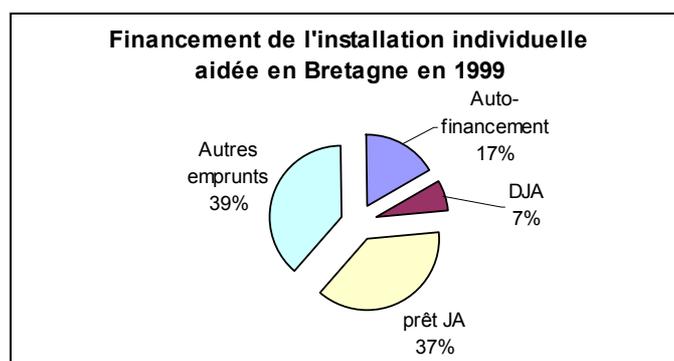
l'exploitation à dégager du revenu¹⁰³. Or, pour le jeune agriculteur (comme d'ailleurs pour tout repreneur), la reprise n'a d'intérêt que si elle offre la possibilité de gagner sa vie.

En corollaire, dans la réalité, les transactions portent également sur des éléments immatériels tels que le droit à produire voire même le plan d'épandage, avec souvent d'importantes surenchères.

D'autres problèmes techniques influent sur le prix des exploitations. A titre d'exemple, citons la fiscalité (comme pour les reprises), mais aussi le fait que les agriculteurs exploitent souvent des terrains qui leur sont loués. Or, lors des transmissions, les propriétaires de ces terres proposent plus fréquemment l'achat que la location aux jeunes agriculteurs ce qui accroît le coût de l'investissement global.

L'augmentation du coût des installations a pour conséquence directe d'entraîner un accroissement du recours à l'emprunt. En 1999, 76% du financement de la reprise aidée et des premiers investissements provenait de l'endettement (emprunts et prêt "Jeune Agriculteur"). Les emprunts (hors prêts JA) ont fortement augmenté au cours de la période récente passant de 28% en 1993 à 39% en 1999.

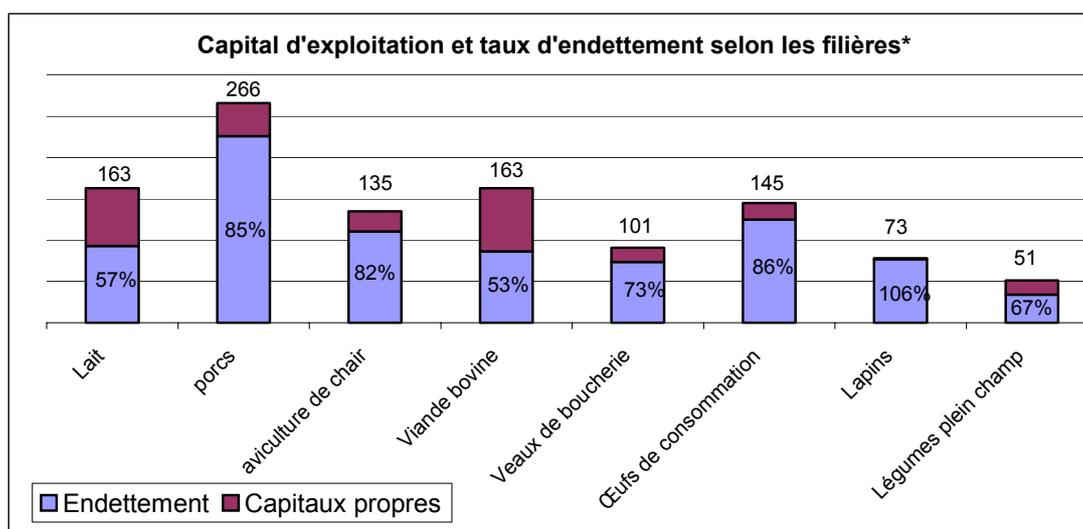
(Source : CNASEA)



De ce fait, **le taux d'endettement est important chez les jeunes agriculteurs.** Le taux d'endettement moyen des jeunes agriculteurs bretons a été évalué à 59% pour l'exercice comptable 2000-2001. Cette estimation recouvre des situations très disparates selon les types d'exploitations. En GAEC, le taux d'endettement est en général inférieur à la moyenne (52%) en raison des prêts restés à titre personnel pour les jeunes agriculteurs. Pour les nouvelles exploitations individuelles, la moyenne est de 64%. De même, 9% des exploitations seraient endettées à plus de 100% (notamment le quart des jeunes agriculteurs installés en aviculture de chair) alors que la moitié des jeunes agriculteurs présente un taux d'endettement inférieur à 60%.

Les différences de situations dépendent notamment des filières. C'est ce que démontre le tableau suivant.

¹⁰³ APCA, "Propositions pour une politique d'aide à la transmission", avril 2002



* Estimations à partir d'un échantillon de jeunes agriculteurs en exploitations individuelles (exercice 2000-2001), montants en K€
(Sources : Centres d'Economie Rurale de Bretagne)

L'incidence de l'installation apparaît très nettement si l'on compare l'endettement des chefs d'exploitations selon l'ancienneté. Les jeunes agriculteurs se révèlent systématiquement plus endettés que leurs confrères plus âgés.

La trésorerie nette globale des jeunes agriculteurs est en moyenne déficitaire. Toutefois, sur ce plan, leur situation est moins mauvaise que celle de leurs homologues plus expérimentés.

Taux d'endettement et trésorerie nette globale dans 3 filières bretonnes selon la période d'installation, exercice comptable 2000-2001

		Agriculteurs installés avant 1990 (< 55 ans)	Jeunes agriculteurs installés entre 1990 et 2000
Production avicole	Taux d'endettement	67%	73%
	Trésorerie nette globale	- 7 400 €	- 760 €
Production porcine (naisseur-engraisseur)	Taux d'endettement	77%	80%
	Trésorerie nette globale	- 85 000 €	- 77 700 €
Production laitière	Taux d'endettement	43%	54%
	Trésorerie nette globale	- 7 900 €	- 4 500 €

(Sources : Centres d'Economie Rurale de Bretagne)

5.3. L'opposition entre installation et agrandissement

Au niveau agricole, on constate une opposition entre l'installation et l'agrandissement.

Les terres libérées par les agriculteurs partant en retraite sont souvent utilisées par des exploitants déjà en activité pour agrandir leurs exploitations. Cela réduit d'autant les terres disponibles pour les jeunes souhaitant s'installer.

L'agrandissement l'a nettement emporté sur l'installation puisque, entre 1990 et 2000, la surface agricole utile moyenne des exploitations bretonnes est passé de 21 ha à 33 ha (+ 52,4%) alors que les installations passaient de 1 325 à 1036 (- 21,8%).

L'étude de l'ADASEA sur les départs précoces citée précédemment montrait que, suite aux arrêts volontaires, 51% des terres ont été consacrées à l'agrandissement d'exploitations existantes, 9% n'ont eu aucune destination agricole et seules 40% ont été utilisées pour l'installation de nouveaux agriculteurs.

Toutefois, l'opposition entre agrandissement et installation n'est que relative. En effet, la taille des nouvelles exploitations est, elle aussi, en augmentation.

Sur la période 1990-2000, la SAU des différents types d'installations a augmenté : pour les installations aidées (passage de 21 à 32 ha), pour les individuels (de 25 à 34 ha), pour les installations en société (de 45 à 69 ha)...

Malgré une légère stagnation constatée depuis 1996, la tendance, sur le long terme, à l'accroissement des exploitations des jeunes agriculteurs semble incontestable. Les études prospectives intègrent d'ailleurs cette hypothèse dans leurs scénarios d'évolution.

Deux raisons principales expliquent cet agrandissement des nouvelles exploitations :

- **des motifs économiques.** Pour s'installer dans des conditions viables, il est de plus en plus nécessaire d'atteindre la taille critique (sur le plan foncier mais aussi en termes d'équipements) ;
- **l'impact des politiques locales et nationales.** Les schémas départementaux des structures imposent aux jeunes qui veulent s'installer une surface correspondant au minimum à la moyenne des installations des 5 dernières années, ceci se traduit mathématiquement par une augmentation des surfaces nécessaires à l'installation¹⁰⁴. De même, les aides végétales et animales sont basées respectivement sur la surface et le cheptel, ce qui incite à s'installer dans des exploitations plus importantes.

Une étude prospective de portée nationale réalisée par le CNASEA a montré l'influence considérable du foncier sur l'évolution des installations. En effet, les projections démographiques laissent espérer un niveau annuel de nouveaux chefs d'exploitation se situant entre 17 000 et 18 000 installations en France, à l'horizon 2015. Or, si les tendances actuelles en matière de foncier se prolongeaient (l'augmentation de la taille des exploitations, l'affectation d'au moins 20% des terres libérées chaque année à des utilisations non agricoles...), les réserves foncières ne permettraient d'installer que 13 000 nouveaux agriculteurs. Le manque de terres pourrait donc être un frein à l'installation dans les années futures¹⁰⁵.

5.4. L'impact du contexte économique

Les fréquentes crises affectant les filières agricoles ont deux effets directs sur les exploitations. En premier lieu, elles incitent des agriculteurs en activité à quitter la profession. D'autres part, elles dissuadent de s'installer de nombreux candidats potentiels.

¹⁰⁴ Contribution écrite de M. G. LE FUR (Conseiller économique et social), 6 mai 2002

¹⁰⁵ "Combien d'agriculteurs pour demain ?", Avenir & Territoires (CNASEA), n° 12, octobre 2002

La prépondérance des installations dans la filière laitière (qui s'est affirmée durant la période récente) ne doit pas faire oublier que le nombre d'exploitations spécialisées dans cette filière s'est fortement réduit dans la région (- 52,5% entre 1988 et 2000). C'est précisément parce que l'activité s'est restructurée relativement tôt qu'elle suscite encore un nombre assez important d'installations.

Le renouvellement de l'agriculture bretonne apparaît insuffisant sur le plan quantitatif mais aussi en matière de diversité : "*le lait ne pourra pas continuer à assurer la grosse partie des installations ; il faudra installer dans des productions diversifiées* ». Sur le plan qualitatif, il conviendra de moderniser les exploitations y compris les ateliers avicoles et porcins afin de combler le retard actuel causé, par les crises, et afin de rester présents sur les marchés.

Signalons toutefois que le choix des filières par les jeunes dépendra probablement beaucoup des évolutions de la politique agricole commune.

SECTION 2

*Les facteurs de succès
des opérations de
création et
de reprise*

SECTION 2. LES FACTEURS DE SUCCES DES OPERATIONS DE CREATION ET DE REPRIS

1. L'OBLIGATION DE RESPECT D'UN CERTAIN NOMBRE DE REGLES

1.1. Les étapes nécessaires de la création d'entreprises

Pour le créateur, la mise en place de son entreprise suppose de mener à bien un certain nombre de démarches.

Bien qu'il convienne de se défier d'un trop grand formalisme, on peut déterminer quatre stades successifs :

- **la conception du projet.** A ce stade, le créateur doit définir ce qu'il souhaite vendre, le type de clientèle visé. Le projet de création démarre à partir d'une idée souvent simple. Le créateur doit déterminer ce qu'il peut apporter de nouveau sur le marché ou tout du moins comment se différencier de la concurrence future ;
- **la formalisation du projet dans le cadre de 3 études portant sur le volet commercial, juridique et financier.** L'étude commerciale doit déterminer le marché précis et le nombre de clients, valider la cohérence entre le marché et le produit (ou service)... L'étude juridique permet notamment de déterminer la structure juridique et le statut fiscal les plus adaptés au projet du créateur. L'étude financière vérifie la rentabilité du marché (à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des charges) et évalue les fonds nécessaires. L'ensemble de ces informations et notamment l'étude financière servent de base au **plan d'affaires ("business plan")** qui synthétise le projet du créateur et constitue un document de présentation de celui-ci auprès des financeurs potentiels (banquiers, investisseurs...);
- **la mise en place de l'entreprise.** Sur le plan juridique, cette étape se traduit par le dépôt du dossier de constitution de l'entreprise au Centre de Formalité des Entreprises (CFE). Sur le plan financier, le créateur crée son compte bancaire et négocie l'octroi des prêts nécessaires au démarrage de son entreprise. Enfin, l'entrepreneur peut procéder à des embauches et aux premiers investissements ;
- **le démarrage de l'entreprise.** Lorsque l'activité monte en puissance, il est fréquent que des difficultés surviennent démontrant que les capitaux propres sont d'un niveau insuffisant, que certaines charges ont été sous-évaluées ou que les prévisions de chiffre d'affaires étaient trop optimistes. Il est donc important de suivre avec attention certains indicateurs (le prix de revient notamment) au travers de tableaux de bord¹⁰⁶.

¹⁰⁶ "Les étapes de la création d'une entreprise", Industries, n° 59, juillet-août 2000 ; Mme C. HAMON, "Créer son entreprise" (Ed. Jacob-Duvernet/France Info, 2001) ; Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, "Devenir chef d'entreprise", 2001

1.2. Les étapes nécessaires de la reprise d'entreprises

La réussite d'une reprise dépend d'une bonne préparation tant de la part du cédant que du repreneur.

1.2.1. Les implications pour le cédant

En ce qui concerne le cédant, la transmission doit être anticipée de longue date. On estime ainsi que le processus doit être engagé cinq années avant la cession elle-même.

Un mode d'emploi de la transmission, défini par la CCI de Paris, détermine cinq étapes préparatoires à la transmission :

- **5 ans avant la transmission, la mise en place de nouvelles stratégies à long terme.** A ce stade, le futur cédant établit, pour son entreprise, une stratégie de croissance régulière sur les 5 années à suivre et élabore, sur un plan personnel, un plan de gestion patrimoniale à 10 ans ;
- **4 ans avant, l'adaptation des mécanismes de fonctionnement de l'entreprise.** L'entreprise se recentre sur son cœur de métier, la protection des marques et brevets est assurée, le style de management s'oriente vers davantage de délégation... ;
- **3 ans avant, l'éradication et la prévention des litiges.** Le dirigeant procède à un nettoyage progressif du bilan de l'entreprise. Le cédant limite les risques commerciaux, résout les litiges en cours, contractualise les relations avec ses partenaires (clients, fournisseurs...) ;
- **2 ans avant, le repérage d'un éventuel repreneur de proximité et l'accroissement de l'autonomie de l'entreprise.** Le futur cédant précise son projet personnel et familial et détermine le type de transmission qu'il souhaite réaliser (cession à un membre de la famille, à un salarié, à un actionnaire actuel, à un repreneur extérieur). ;
- **1 an avant, la mise en vente.** Le cédant fait évaluer son entreprise et définit une fourchette de prix, choisit définitivement le type de repreneur et les intermédiaires (consultants, banquiers...) ¹⁰⁷.

Au total, la transmission a six implications principales :

- **l'anticipation précoce et la préparation ;**
- **l'établissement d'un diagnostic de l'entreprise.** Le cédant doit élaborer un dossier présentant les points forts et les points faibles de la société, ses éléments constitutifs (salariés, clients, produits, équipements), son projet de développement ("business plan") ;
- **l'évaluation du prix de l'entreprise ;**
- **l'élaboration du plan de transmission.** Ce plan doit déterminer les modalités de vente (donation-partage, vente du fonds, cession de parts sociales...) et le repreneur (associé,

¹⁰⁷ "Transmettre son entreprise, les clés pour réussir", Le Nouveau Courrier (CCIP), n° 95, décembre 2001/janvier 2002

enfant, tiers...). Les solutions juridiques, fiscales et sociales doivent être minutieusement étudiées ;

- **le choix du repreneur.** A cette occasion, le cédant doit concilier un souci légitime de confidentialité et la nécessité d'attirer des repreneurs pertinents ;
- **la négociation**¹⁰⁸.

1.2.2. Les implications pour le repreneur

Le repreneur doit suivre 5 étapes principales pour réussir sa reprise :

- **définir précisément le projet personnel afin de bien cibler la recherche.** Cela suppose de déterminer le secteur d'activité visé, le type d'entreprise brigué (société ou entreprise individuelle, avec salariés ou sans...), la fourchette de prix à consacrer, la zone géographique ciblée... ;
- **rechercher et analyser les offres.** Les sources d'information sont multiples (banques, notaires, experts comptables, avocats, consultants, Chambres consulaires, fédérations professionnelles, presse spécialisée, association Cédants et Repreneurs d'Affaires...) ;
- **négocier et signer un protocole d'intention ;**
- **réaliser un audit de la société.** L'audit permet notamment de connaître les engagements salariaux et les obligations de l'entreprise (cautions sur emprunt, garanties obtenues etc.), de contrôler la conformité de l'entreprise par rapport aux règles environnementales, de confirmer la propriété de la marque et du nom commercial... ;
- **concrétiser la reprise.** Le repreneur doit définir la stratégie de l'entreprise pour les prochaines années ainsi qu'adopter pour la reprise un mode de financement et une solution fiscale¹⁰⁹.

2. LA QUALITE DU PROJET ET DE LA GESTION

2.1. Les choix financiers opérés dans les créations pérennes

Pour **financer leurs investissements**, les jeunes entreprises pérennes ont très majoritairement recours au prêt bancaire (42%) et à l'autofinancement (26%). Il faut néanmoins signaler que près d'un tiers de ces entreprises n'ont pas réalisé d'investissements après leur création.

**Financements utilisés pour les investissements réalisés
par les entreprises créées en 1994 et pérennes après 5 ans (en %)**

¹⁰⁸ "Six conseils pour une transmission réussie", Industries, n° 65, mars 2001

¹⁰⁹ "Reprise : les 4 règles à respecter", Industries, n° 65, mars 2001 et M. D. GOURARIE (CRA), "Initiation à la reprise d'affaires : les 10 étapes essentielles", Conférence effectuée lors du Salon des Entrepreneurs le 31/01/02

	France	Bretagne		
		Ensemble	Personnes physiques (entreprises individuelles)	Personnes morales (sociétés)
Emprunts bancaires	29	42	46	36
Autres types d'emprunts	3	2	2	1
Réserves de l'entreprise (autofinancement)	30	26	24	30
Ressources personnelles du chef d'entreprise, de sa famille ou de ses associés	11	6	5	7
Crédit-bail	9	7	4	12
Subventions	1	1	1	0
Augmentation de capital	0	0	0	0
Pas d'investissements réalisés	34	32	32	33

(Source : INSEE, fichier SINE)

Le recours à l'emprunt est beaucoup plus fréquent en Bretagne qu'en moyenne française (la différence est de 13 points).

Il convient de remarquer également que les modes de financement diffèrent assez nettement entre les entreprises individuelles et les sociétés. Le recours à l'emprunt bancaire est beaucoup plus fréquent dans les entreprises individuelles (plus 10 points) alors que l'autofinancement est davantage utilisé dans les sociétés que dans les entreprises individuelles (plus 6 points).

Financements utilisés pour couvrir les besoins de trésorerie par les entreprises créées en 1994 et pérennes après 5 ans (en %) (Réponse à la question : *Durant ces deux dernières années, par quels moyens avez-vous géré vos besoins de trésorerie ?*)

	France	Bretagne		
		Ensemble	Personnes physiques (entreprises individuelles)	Personnes morales (sociétés)
Découverts bancaires	33	36	37	36
Emprunts bancaires	14	21	23	20
Autres types d'emprunts	2	2	2	1
Escompte et affacturage	7	8	3	14
Obtention de délai de paiement	16	15	17	13
Réserves de l'entreprise	14	16	15	17
Ressources personnelles du chef d'entreprise, de sa famille ou de ses associés	20	14	15	14
Subventions	1	0	0	0
Augmentation de capital	3	3	1	5
Pas de besoins particuliers	32	27	32	21

(Source : INSEE, fichier SINE)

Les établissements bancaires ont un rôle très important dans le financement des besoins de trésorerie des jeunes entreprises pérennes. En effet, les découverts et emprunts bancaires étaient utilisés respectivement par 36% et 21% de ces entreprises.

Signalons aussi que 27% des jeunes entreprises bretonnes indiquent n'avoir pas connu de véritables besoins de trésorerie entre leur 3^{ème} et leur 5^{ème} année. Cette proportion est

inférieure de 5 points à la moyenne nationale. De même, la Bretagne se distingue par rapport à l'ensemble de la France métropolitaine par un moindre recours aux ressources personnelles du chef d'entreprises, de son entourage ou de ses associés (14% contre 20%) et par un emploi plus fréquent des emprunts bancaires (plus 7 points).

Dans ce domaine également, les entreprises individuelles et les sociétés ont des comportements parfois divergents. Les sociétés ont plus souvent recours à l'escompte et à l'affacturage. En revanche, elles sont plus nombreuses à signaler des besoins de trésorerie.

Il est enfin intéressant de signaler que les jeunes entreprises pérennes ont recours aux augmentations de capital non pour financer des investissements mais plutôt pour répondre à des besoins de trésorerie.

2.2. Les choix financiers opérés dans les reprises pérennes

Financements utilisés pour les investissements réalisés par les entreprises reprises en 1994 et pérennes après 5 ans (en %)

	France	Bretagne		
		Ensemble	Personnes physiques (entreprises individuelles)	Personnes morales (sociétés)
Emprunts bancaires	32	48	43	56
Autres types d'emprunts	3	1	2	1
Réserves de l'entreprise (autofinancement)	23	17	16	19
Ressources personnelles du chef d'entreprise, de sa famille ou de ses associés	7	5	7	2
Crédit-bail	8	7	6	8
Subventions	1	1	1	2
Augmentation de capital	0	0	0	0
Pas d'investissements réalisés	40	36	40	29

(Source : INSEE, fichier SINE)

Pour financer leurs investissements, les entreprises reprises en 1994 et toujours pérennes en 1999 ont principalement utilisé des emprunts bancaires (c'est le cas de 48% des entreprises et même de 56% des sociétés), bien davantage que l'autofinancement (17%). Le recours aux prêts bancaires est beaucoup plus fréquent en Bretagne qu'en moyenne française (48% contre 32%).

36% de ces entreprises bretonnes n'ont pas investi depuis leur reprise. Il faut toutefois remarquer que cette tendance est nettement plus prononcée pour les entreprises individuelles que pour les sociétés (40% contre 29%).

**Financements utilisés pour couvrir les besoins de trésorerie
par les entreprises reprises en 1994 et pérennes après 5 ans (en %)**
*(Réponse à la question : Durant ces deux dernières années,
par quels moyens avez-vous géré vos besoins de trésorerie ?)*

	France	Bretagne		
		Ensemble	Personnes physiques (entreprises individuelles)	Personnes morales (sociétés)
Découverts bancaires	38	42	43	40
Emprunts bancaires	18	25	29	18
Autres types d'emprunts	3	2	0	4
Escompte et affacturage	5	5	1	11
Obtention de délai de paiement	15	15	14	17
Réserves de l'entreprise	12	7	5	9
Ressources personnelles du chef d'entreprise, de sa famille ou de ses associés	17	17	19	14
Subventions	1	1	0	2
Augmentation de capital	2	1	1	1
Pas de besoins particuliers	31	28	29	27

(Source : INSEE, fichier SINE)

A l'instar de ce que l'on constate pour les créations d'entreprises, les banques ont un rôle central dans le financement des besoins de trésorerie des entreprises bretonnes reprises. Les découverts et les emprunts bancaires ont été utilisés respectivement par 42% et 25% des entreprises reprises entre leur 3^{ème} et leur 5^{ème} année. Dans ce cas également, l'intervention des banques est plus fréquente en Bretagne qu'en moyenne française. Il faut toutefois noter qu'en Bretagne les entreprises individuelles recourent davantage aux prêts des banques que les sociétés (29% contre 18%).

Enfin, il apparaît que plus du quart des entreprises reprises en 1994 n'ont pas connu de difficultés de trésorerie sérieuses entre leur 3^{ème} et leur 5^{ème} année.

3. LES QUALITES DU PROJET OU CELLES DE L'ENTREPRENEUR ?

Dans un article analysant les facteurs de survie des créateurs et des repreneurs, l'INSEE titrait : "*les qualités du projet priment sur celles du créateur*"¹¹⁰. En effet, selon les auteurs de cette étude, les données "structurelles" (l'ampleur et le montant des investissements réalisés, le secteur d'activité, la structure juridique adoptée la forme sociétaire étant plus pérenne...) ont davantage d'influence que les caractéristiques propres du créateur ou du repreneur (son expérience, son niveau de diplôme etc.).

Ces considérations méritent d'être nuancées. La réussite (ou l'échec) d'une entreprise dépendent d'une conjonction de facteurs tant humains que techniques. De surcroît, **les qualités des hommes (le dirigeant et ses salariés) peuvent dans de nombreux cas constituer**

¹¹⁰ "Création d'entreprise : les facteurs de survie, les qualités du projet priment sur celles du créateur", INSEE Première, n° 703, mars 2000

des éléments décisifs pour le succès d'une entreprise. Les aptitudes en matière de gestion, les capacités sur le plan commercial, les compétences techniques déterminent en grande partie la survie et le développement des entreprises.

Il est d'ailleurs révélateur que **les financeurs et investisseurs en capitaux basent leurs décisions d'intervention davantage sur les qualités de l'entrepreneur que sur son projet lui-même**¹¹¹. Pour M. HAMON, Président de l'Union des Industries d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, dans 3 cas sur 4, les motivations d'un candidat à la reprise se fondent sur une réaction à une situation présente ou passée mal vécue (manque de reconnaissance, précarité) plutôt que sur un projet. Selon lui, il n'est donc pas étonnant qu'une proportion importante de tentatives de reprises se solde par un échec. Les investisseurs en capital seraient profondément imprégnés de ce point clé. De ce fait, ils donnent la priorité de manière écrasante aux qualités de l'entrepreneur. Parmi celles-ci, les plus importantes seraient la vision et la capacité à mobiliser une équipe autour de cette vision¹¹².

La direction d'une entreprise suppose des connaissances et aptitudes dans de nombreux domaines : technique, commercial, financier... Le plus fréquemment, les porteurs de projet ne maîtrisent pas l'ensemble de ces secteurs ou manquent de temps pour les suivre complètement. Face à cette difficulté, plusieurs solutions sont envisageables : le recours à des entreprises extérieures (expert comptable, fiscaliste, conseil etc.), l'embauche de salariés spécialisés (lorsque cela est possible), la formation personnelle du dirigeant. Il est également envisageable, pour un porteur de projet, de s'associer à un partenaire disposant des compétences complémentaires. Les porteurs de projets innovants ont ainsi souvent intérêt à se rapprocher de dirigeants aux aptitudes commerciales ou financières. Cette collaboration peut se matérialiser par un partage du capital de l'entreprise.

Le projet doit être basé sur une **évaluation relativement objective du marché**. Les produits ou services, même extrêmement innovants, doivent ainsi être validés par une demande. Une mauvaise estimation à long terme des débouchés est souvent à l'origine de défaillances. Signalons par ailleurs que, sur ce plan, la reprise offre une sécurité plus importante que la création. En effet, l'entreprise transmise bénéficie d'ores et déjà d'un marché contrairement aux créations qui doivent créer leur clientèle. Or, dans de nombreuses activités, le marché, notamment au niveau local, est relativement saturé et ne peut assumer l'émergence de trop nombreux acteurs. Certaines nouvelles entreprises ne perdurent probablement que parce qu'elles ont entraîné la disparition d'entreprises plus anciennes.

De nombreux porteurs de projet optent pour la création au détriment de la reprise car ils estiment que la première est moins coûteuse que la seconde. Il est vrai qu'une installation peut être réalisée grâce à l'acquisition de matériels d'occasion. De fait, comme nous l'avons indiqué précédemment, les moyens engagés au moment du démarrage sont en moyenne plus élevés dans les reprises que dans les créations. Toutefois, il convient d'avoir conscience que les investissements requis par les créations ne se limitent pas aux seuls équipements. La mise en place d'une marque, la prospection d'une clientèle, la constitution d'un réseau relationnel (fournisseurs, prestataires, banquiers, expert comptable etc.) sont des investissements immatériels coûteux ou exigeants en termes de temps. Or, ces démarches sont plus faciles dans les reprises que dans les créations. Le taux de pérennité supérieur des reprises par

¹¹¹ Audition de M. J. BRISSE (Directeur de Sobrepar, Synergie Finance et Synergie Finance Gestion) du 30 mai 2002

¹¹² Contribution écrite de M. J. HAMON (Conseiller économique et social) du 15 mai 2002

rapport aux créations, constaté au moins pour les cinq premières années, s'explique en partie par ces éléments.

La **qualité des salariés** joue également en faveur de la reprise. En effet, les reprises avec salariés sont assez fréquentes (53,5% des cas selon l'INSEE) alors qu'elles sont très minoritaires dans les créations (moins de 16%). Or, l'expérience, les compétences, les aptitudes des salariés figurent parmi les principaux atouts des entreprises reprises.

L'organisation du marché et de la concurrence sont aussi des facteurs importants. Il peut ainsi exister des barrières à l'entrée : politique de prix pratiquée par les entreprises en place, maîtrise des coûts, différenciation des produits à l'origine d'une grande fidélité de la clientèle mais aussi nombreux *clausus* fixés par les pouvoirs publics pour les installations dans certaines activités libérales de santé... Ces obstacles à l'accès au secteur garantissent une certaine pérennité aux entreprises déjà présentes, dissuade les nouveaux entrants et favorise les reprises par rapport aux créations pures.

Le **projet de l'entrepreneur** est également un élément notable. Le créateur ou le repreneur peut chercher uniquement à créer son propre emploi ou, à l'opposé, avoir de véritables souhaits de développement pour son entreprise. Toutes les entreprises n'ont d'ailleurs pas vocation à croître.

La réussite d'une reprise dépend en grande partie de la phase de "passage de témoin" entre le cédant et le repreneur. Cette étape est un moment critique de la transmission. Elle ne doit être ni trop courte ou ni trop longue. Les responsabilités respectives des protagonistes doivent être clairement définies. En revanche, vis à vis des salariés et des partenaires extérieurs (clients, fournisseurs...), il est important que la pérennité de l'entreprise apparaisse malgré le changement de dirigeant. De plus, cette transition permet une acquisition progressive des connaissances et compétences nécessaires à la gestion de l'entreprise.

4. L'ESPRIT D'ENTREPRISE

4.1. Un esprit d'entreprise insuffisant en France ?

On écrit souvent que l'une des faiblesses économiques de la France résiderait dans son manque d'entreprises. La comparaison avec des pays comme la Grande Bretagne ou les Etats-Unis est sur ce plan étonnante. La France compte environ 2,4 millions d'entreprises. Rapporté à la population active, le nombre d'entreprises françaises serait de 3,4 millions si la densité entrepreneuriale était la même que celle de la Grande Bretagne et de 4,2 millions si elle équivalait à celle des Etats-Unis¹¹³.

Les taux de création calculés par rapport à la population totale diffèrent notablement selon les pays, la France se distinguant également par la faiblesse de ses performances.

¹¹³ M. Francis GRIGNON, "Rapport sur la proposition de loi sénatoriale tendant à favoriser la création et le développement des entreprises sur les territoires", janvier 2000

Taux de création / reprise / réactivation en 2000 dans 5 pays (en %)

	Espagne	Royaume Uni	Italie	Etats-Unis	France
Taux de création pour 10 000 habitants	88	66	64	62,5	44

(Source : François HUREL, "Rapport au Premier Ministre sur le développement de l'initiative économique et de la création d'entreprise", juillet 2002)

Le manque d'esprit d'entreprise des Français serait à l'origine de ce retard de la France sur le plan de la création d'entreprises.

Il peut être paradoxal dans ce cas de constater que des sondages laissent entendre qu'une proportion importante de Français souhaite créer une entreprise. Une enquête réalisée par l'IFOP pour le compte de l'APCE et du Salon des Entrepreneurs 2002 démontrerait ainsi que 15 millions de français auraient envie de créer leur entreprise et 6,5 millions auraient un projet précis¹¹⁴.

De même, une enquête commanditée par la Commission européenne montre que 42% des Français privilégieraient le statut d'indépendant (contre 54% celui d'employé). Si ce résultat est inférieur à la moyenne de l'Europe des 15 (48%) et aux réponses des Américains (59%), il situe les Français devant les Hollandais (27%), les Belges, les Danois, les Finlandais et les Suédois¹¹⁵.

Ces deux résultats tendraient à relativiser l'idée d'un esprit d'entreprise peu développé en France. Toutefois, au-delà des velléités de création, le nombre de Français "passant réellement à l'acte" demeure incontestablement faible. On ne comptait ainsi que 177 000 créateurs et 41 000 repreneurs en France en 2001.

Une enquête internationale portant sur la "propension à entreprendre" a classé la France à la 20^{ème} place sur 29 pays. L'indice composite utilisé pour hiérarchiser les performances des nations (le "taux d'activité entrepreneurial") s'établissait à 7,24% en France contre 9,77% pour la moyenne des 29 pays, 10,17% pour l'Italie, 11,66% pour les Etats-Unis ou 12,12% pour l'Irlande...

Les auteurs de l'étude avancent deux types d'explications aux résultats médiocres des Français :

- un **environnement plutôt défavorable aux jeunes entreprises** (par exemple, la faible implication des investisseurs individuels en faveur des jeunes entreprises ou la rigidité de la réglementation, en particulier sur le plan du travail) ;
- des **freins culturels** expliqueraient l'essentiel des difficultés à s'engager et à mener à bien un projet de création d'entreprises : la conception de l'échec et de la réussite ("*les Français n'ont pas une relation saine à l'échec et, pour eux, la réussite dans les affaires ne force pas l'estime*"), la perception de l'argent (qui s'hérite mais ne serait pas lié au mérite), l'absence d'une "*culture de la ténacité*" au profit d'une "*culture de la garantie*", de l'acquis, de la certitude, l'image relativement négative de l'entrepreneuriat. Enfin, les rédacteurs de l'étude estiment que l'école, par une faible ouverture sur l'entreprise, par

¹¹⁴ Sondage disponible à l'adresse internet suivante : <http://www.salondesentrepreneurs.com>

¹¹⁵ Sondage EOS Gallup présenté dans Flash Eurobaromètre 107, "L'esprit d'entreprise", septembre 2001

une insuffisante valorisation de la créativité, de la prise de risque et de la responsabilité personnelle, contribuerait à dissuader l'esprit d'entreprise en France¹¹⁶.

Deux éléments complémentaires apparaissent défavorables à la prise de risque entrepreneuriale en France. En premier lieu, **le fait, pour un individu, d'avoir fait faillite précédemment est considéré comme rédhibitoire par ses partenaires potentiels** (clients, financeurs...). A l'opposé, aux Etats-Unis, l'échec est considéré comme formateur.

De même, **la création et la reprise sont, dans les médias notamment, décrits comme des opérations extrêmement délicates et exigeantes**. Le porteur de projet, dans ces représentations, semble devoir être doté de multiples qualités et compétences. Bien que la création et la reprise d'entreprise comportent des difficultés réelles et parfois importantes, afficher ces dernières comme insurmontables paraît pour le moins improductif et démobilisateur¹¹⁷. De plus, si la direction d'une entreprise implique de nombreuses aptitudes et connaissances, les entrepreneurs peuvent les acquérir par des embauches, par le recours à des experts extérieurs ou tout simplement par des formations personnelles. La création et la reprise d'entreprises doivent être considérées avec lucidité mais sans dramatisation excessive.

4.2. L'esprit d'entreprise en Bretagne

Les résultats de la Bretagne en termes de créations d'entreprises laisseraient à penser que l'esprit d'entreprise y est peu développé. Le taux de créativité pure qui confronte le nombre d'actifs d'un territoire et le nombre de créations est un indicateur intéressant de l'esprit entrepreneurial d'une zone. Or, sur ce plan, l'analyse des taux de créativité par Pays démontre qu'en 1999 seuls deux Pays de Bretagne présentaient des performances supérieures à la moyenne nationale. Ainsi, on comptait une création pour 145 actifs à Auray et une pour 156 actifs à Vannes contre une pour 166 en France métropolitaine. En revanche, les 19 autres Pays bretons se situent assez nettement en deçà de ces niveaux (le Pays du Centre-Est Bretagne affiche une création pour 341 habitants).

¹¹⁶ "L'exception culturelle française explique le déficit de création d'entreprises", L'Entreprise, n° 202, juillet/août 2002 et London Business School & Babson College, "Global Entrepreneurship Monitor 2001"

¹¹⁷ Audition de M. CARIOU (Directeur de la Boutique de Gestion 29) du 30 mai 2002

Le taux de créativité en 1999

	Taux de créativité pure (en %)	Nombre d'actifs pour une création	Taux de créativité par reprise (en %)	Nombre d'actifs pour une reprise
Pays de Dinan	0,442	226	0,207	483
Pays de Guingamp	0,383	261	0,205	487
Pays du Trégor-Goëlo	0,433	231	0,247	406
Pays du Centre-Bretagne	0,347	288	0,219	457
Pays de Saint-Brieuc	0,450	222	0,222	449
Pays de Brest	0,416	241	0,175	572
Pays du Centre-Ouest Bretagne	0,369	271	0,209	478
Pays de Morlaix	0,416	240	0,185	540
Pays de Cornouaille	0,498	201	0,243	411
Pays de Fougères	0,335	298	0,193	519
Pays des Vallons de Vilaine	0,360	277	0,175	571
Pays de Brocéliande	0,359	279	0,130	771
Pays de Redon et Vilaine	0,272	367	0,176	569
Pays de Rennes	0,466	215	0,157	637
Pays de Saint-Malo	0,596	168	0,292	342
Pays de Vitré – Porte de Bretagne	0,331	302	0,206	485
Pays d'Auray	0,688	145	0,335	299
Pays de Lorient	0,530	189	0,224	447
Pays du Centre-Est Bretagne	0,293	341	0,194	516
Pays de Pontivy	0,434	231	0,211	474
Pays de Vannes	0,639	156	0,206	485
Bretagne	0,457	219	0,206	485
France métropolitaine	0,604	166	0,160	626

(Source : INSEE – fichier SIRENE, traitement CESR)

Une étude¹¹⁸ a confronté les performances en matière de création d'établissements de trois zones d'emploi de Bretagne (Lorient, Brest, Rennes) avec celles des 54 plus grandes zones d'emploi françaises, sur la période 1993-1996. Ses conclusions ont insisté sur la médiocrité des performances de ces trois zones d'emploi à l'aune française (alors que ces 3 territoires figurent parmi les plus dynamiques de la région). Ainsi, le taux de création pure y était systématiquement inférieur à la moyenne nationale.

L'auteur a ensuite cherché à estimer le niveau qu'auraient pu atteindre les zones d'emploi compte tenu de leurs dotations socio-économiques (certains facteurs étant favorables à la création d'entreprises, d'autres défavorables). L'écart constaté entre le taux de création effectif et le taux estimé a permis d'apporter un éclairage qualitatif des déterminants de la création d'entreprises et donc une représentation statistique de l'"esprit entrepreneurial".

Or, cet "esprit entrepreneurial" est négatif dans les zones d'emploi de Lorient, de Brest et surtout de Rennes. Sur le plan de leur "culture d'entreprendre", ces trois zones d'emplois se

¹¹⁸ ADEUPa de Brest (M. Patrick TANGUY), « L'intensité de la création "pure" d'établissements dans les principales zones d'emploi françaises (1993-1996), détermination des facteurs explicatifs et situation relative de la région brestoise », janvier 2002

positionnaient respectivement au 44^{ème}, 51^{ème} et 52^{ème} rangs des 54 principales zones d'emploi françaises...

"L'esprit entrepreneurial" dans différentes zones d'emploi françaises (1993-1996) en %

	Taux de création observé	Taux estimé	Esprit entrepreneurial	Rang national
Troyes	7,60	6,51	+1,09	1
Mulhouse	9,70	8,64	+ 1,06	2
Thionville	8,40	7,52	+ 0,88	3
Melun	11,10	10,36	+ 0,74	4
Saint-Nazaire	9,60	8,86	+ 0,74	5
Le Mans	8,00	7,53	+ 0,47	17
Nantes	9,60	9,18	+ 0,42	19
Lorient	7,50	8,03	- 0,53	44
Brest	7,30	8,08	- 0,53	51
Rennes	8,00	9,14	- 1,14	52

(Source : ADEUPa de Brest)

En résumé, la situation des ces zones d'emploi bretonnes apparaît préoccupante car elle se caractérise par un cumul de mauvais résultats : **faible taux de création et déficit d'esprit entrepreneurial**.

Signalons que l'étude démontre que **cet esprit entrepreneurial implique de manière incontestable une prise de risque. Plus l'esprit entrepreneurial est développé, moins le taux de survie est élevé**. Or, une étude plus récente de l'ADEUPa démontre que les taux de survie sont importants à Rennes (parmi les créations de 1991, environ une entreprise sur deux était toujours vivante à son 8^{ème} anniversaire). Ils l'étaient également à Brest et Lorient avant l'émergence de difficultés particulières (restructurations des industries de défense, problèmes de la pêche)¹¹⁹.

Cette primauté de la pérennité sur le dynamisme entrepreneurial peut être élargie à l'ensemble de la région Bretagne. Elle ressort d'ailleurs fréquemment des analyses du présent rapport.

Toutefois, il serait dangereux et incomplet de limiter l'esprit d'entreprise au seul phénomène de la création d'entreprises. En effet, comme nous l'avons noté précédemment, les reprises se concrétisent souvent par des modifications substantielles de l'unité transmise, par des développements nouveaux. En ce sens, reprendre une entreprise constitue indubitablement une manière d'entreprendre.

D'ailleurs, à l'opposé, *"une partie conséquente des créateurs se trouvent dans une logique de reconduction d'activités existantes. Ils créent certes une nouvelle structure juridique avec de nouveaux moyens de production mais ils ne font que se substituer à des entreprises cessées ou en cours de cessation"*¹²⁰.

¹¹⁹ ADEUPa de Brest (MM. François RIVOAL et Patrick TANGUY), "La création d'entreprises dans les zones d'emploi bretonnes" (document de travail du 25 juillet 2002)

¹²⁰ TMO Régions-DEcas, "Etude de faisabilité d'un Observatoire de la reprise d'entreprise", avril 2000

Or, le taux de créativité par reprise est, dans tous les Pays de Bretagne, supérieur à la moyenne nationale (excepté dans le Pays de Brocéliande). On compte une reprise pour 485 actifs en moyenne en Bretagne contre une pour 626 actifs en France métropolitaine. Certaines zones se distinguent même par un dynamisme entrepreneurial par reprise particulièrement important, Auray (une reprise pour 299 actifs) et Saint-Malo (une pour 342 actifs) notamment.

4.3. Les actions de stimulation de l'esprit d'entreprise

Devant les tableaux alarmistes d'un esprit d'entreprise insuffisant et de Français privilégiant le salariat au statut d'indépendant, la stimulation de l'esprit d'entreprise a très souvent été préconisée¹²¹. Dans son rapport au Premier Ministre, le Président de l'APCE revient d'ailleurs sur cette thématique.

Le cadre scolaire et universitaire est privilégié d'une part parce qu'il permet de toucher une population susceptible de receler des futurs créateurs, les jeunes, et d'autre part parce que le système éducatif est soupçonné de dissuader les entrepreneurs potentiels.

Or, le recensement des actions en faveur de la création d'entreprises que nous avons réalisé pour cette étude montre que, loin d'être insuffisantes, les actions de sensibilisation à la création et de stimulation de l'esprit d'entreprises sont très nombreuses.

Nous avons ainsi dénombré onze initiatives mises en place sur le seul territoire de la Bretagne. Elles impliquent les principaux acteurs de la formation : le Ministère de l'Education nationale, le Rectorat d'Académie, des écoles et des lycées, les Unions patronales, les Chambres consulaires, des Grandes Ecoles, des collectivités locales dont le Conseil régional...

Ces actions peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- la sensibilisation aux différentes dimensions de la vie des entreprises (par des visites proposées aux collégiens ou aux lycéens, par des interventions de Dirigeants d'entreprises en milieu scolaire...);
- par l'incitation à la création d'entreprises (la création pouvant être virtuelle ou effective);
- par des formations spécifiques à la création d'entreprises incluses dans le cursus d'enseignement...

Le temps n'est donc peut être plus à l'ajout de nouvelles initiatives sur ce plan. En revanche, les objectifs de fédérer les initiatives voire de les généraliser à l'ensemble des établissements

¹²¹ Contiennent notamment de telles recommandations le rapport du CES national "Création et pérennisation de l'entreprise de petite taille", 2001 (Mme J. SOCQUET-CLERC LAFONT) et la Charte européenne des petites entreprises signée à l'occasion du Conseil européen de Feira de juin 2000

scolaires et universitaires, qui figurent dans le projet de loi "Agir pour l'initiative économique", semblent particulièrement bienvenus

PARTIE III

*Des appuis multiples
et en constante
adaptation*

PLAN

**SECTION 1. DES AIDES APORTEES AUX DIFFERENTS BESOINS DES
CREATEURS ET REPRENEURS**

**SECTION 2. IMPACT DES AIDES A LA CREATION ET A LA REPRISE SUR
LES SECTEURS ECONOMIQUES**

1. L'incidence des aides financières sur la concurrence
2. Une profusion d'intervenants et d'aides
3. L'évaluation des aides à la création
4. Quelques enjeux de l'aide à la création et à la reprise d'entreprises

SECTION 1

*Des aides apportées
aux différents besoins
des créateurs et
repreneurs*

SECTION 1. DES AIDES APPORTEES AUX DIFFERENTS BESOINS DES CREATEURS ET REPRENEURS

Les organismes d'aide à la création d'entreprises peuvent être présentés de plusieurs manières.

En premier lieu, le champ géographique couvert par les structures d'appui aux créateurs peut être une clé de présentation :

- le **niveau européen** intervient assez peu directement en faveur des entreprises en phase de création ou de reprise. L'Union européenne a d'abord un rôle d'incitation. Dans ce cadre, elle a notamment, par une Charte européenne pour la petite entreprise, défini un certain nombre d'objectifs que les pouvoirs publics nationaux doivent poursuivre : stimulation de l'esprit d'entreprise, simplification des formalités administratives, amélioration des moyens de financement (en particulier par le développement des "business angels")... La participation de l'Europe est ensuite indirecte. Elle finance des projets d'acteurs nationaux, régionaux ou locaux en fonction de ses priorités. A titre d'exemple, en Bretagne, la programmation 2000-2006 de l'objectif 3 du Fonds Social Européen prévoit le financement d'actions visant à développer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes, à améliorer l'accompagnement des porteurs de projet, à proposer des formations à la création d'entreprises, à favoriser la reprises d'entreprises artisanales, à permettre les créations d'entreprises réalisées par des femmes. Au titre de l'objectif 2, le DOCUP pour la période 2000-2006 prévoit de soutenir les acteurs concourant à la création d'entreprises afin d'organiser la détection, l'accueil et l'accompagnement des créateurs (trices) et des repreneurs (ses) d'entreprises. Signalons enfin que l'Europe a apporté des financements, entre autres projets, au réseau régional des "business angels" (Arcange) ou au trois CEEI (Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation) situés à Rennes, Quimper et Brest... ;
- au **niveau national**, plusieurs types d'intervenants doivent être signalés : l'Etat bien évidemment mais aussi des instances placées sous sa tutelle (l'ANVAR, l'APCE qui est une agence spécialisée, la BDPME avec notamment SOFARIS...), des réseaux souvent associatifs (France Initiative Réseau, l'ADIE, Entreprendre en France, réseau Entreprendre, réseau des Boutiques de Gestion...). Ces réseaux ont souvent des déclinaisons régionales et locales ;
- au **niveau régional**, les intervenants principaux sont les Régions, des associations, les CRCI, les Chambres régionales de Métiers...
- au **niveau local**, participent à l'appui à la création d'entreprises les collectivités territoriales et leurs groupements, les Chambres consulaires, des associations (club de créateurs, associations d'aide à l'insertion etc.).

Dans le présent rapport, à une analyse trop institutionnelle, nous avons privilégié une approche tenant compte des préoccupations des porteurs de projet.

La réalisation d'une création d'entreprise emprunte plusieurs **phases successives et complémentaires**. Les aides et les organismes d'appui interviennent souvent à un moment

précis de l'avancement des projets, il est donc important de définir, étape par étape, les aides disponibles. Les phases déterminées sont les suivantes :

- la sensibilisation à la création d'entreprises ;
- la phase d'avant lancement ;
- la phase de la création ou de la reprise ;
- l'accompagnement au cours des premières années et le suivi.

L'autre axe de présentation porte sur **les différents besoins des porteurs de projet**. Ces attentes sont les suivantes :

- le financement ;
- les conseils et les expertises ;
- la formation ;
- l'accueil physique de la future ou de la nouvelle entité ;
- l'aide au développement technologique ;
- l'accompagnement global.

Enfin, signalons que les aides sont parfois destinées à des **publics** particuliers. Il convient donc de présenter ces aides en fonction des cibles :

- les créateurs en général (sans distinctions particulières) ;
- les créateurs d'entreprises innovantes ;
- les femmes créatrices d'entreprises ;
- les personnes en difficulté (chômeurs, exclus) ;
- les handicapés.

Signalons que le tableau présenté dans les pages suivantes n'est pas exhaustif. Les dispositifs d'aides sont par ailleurs sujets à de fréquentes modifications.

DES ORGANISMES PRESENTS AUX DIFFERENTES PHASES DU PROJET

	<i>ORGANISMES</i>	<i>TYPES D'AIDES ET INTERVENTIONS</i>
<p>PHASE DE SENSIBILISATION A L'ESPRIT D'ENTREPRISES (à un niveau essentiellement scolaire et universitaire)</p>	<p>Ministère de l'Education Nationale et MEDEF</p> <p>Conseil régional et Rectorat</p> <p>Conseil général et l'Union des Entreprises pour l'Ille et Vilaine</p> <p>Collèges en partenariat avec l'UIMM, les Conseils généraux, l'Inspection d'académie, la direction diocésaine de l'enseignement catholique)</p> <p>Lycées préparant au BTS et au Bac professionnel en partenariat avec la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la Chambre Régionale des Métiers et le Crédit Mutuel de Bretagne</p>	<p>La semaine Ecole-Entreprise : resserrer les liens entre les établissements scolaires et l'entreprise</p> <p>Concours « Une entreprise dans votre lycée » : concevoir, produire et commercialiser un bien ou un service, en reproduisant les conditions de fonctionnement d'une société ou d'une association</p> <p>« Rallye-Jeunes » : découverte par les collégiens de 2 entreprises du Département d'Ille-et-Vilaine</p> <p>Opération Jeunes Industries : visites d'entreprises, mise en place de projets communs entre les collégiens et les entreprises</p> <p>Mention régionale Création d'Entreprises : complément de formation afin de développer l'esprit d'Entreprises</p>

	<i>ORGANISMES</i>	<i>TYPES D'AIDES ET INTERVENTIONS</i>
	<p>Ecole Supérieure de commerce de Rennes et la Banque de Bretagne en partenariat avec le Club des Créateurs et la Chambre de Commerce d'industrie de Rennes dans le cadre des Journées régionales à la création d'Entreprises</p> <p>Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne</p> <p>Université Bretagne Ouest : IUT de Brest et Quimper</p> <p>Université Catholique de l'Ouest Bretagne Nord</p> <p>EGEE : association « Entente entre Générations pour l'Emploi et l'Entreprise »</p> <p>Réseau Entreprendre en France : comprenant notamment les CCI et les Chambres de Métier</p>	<p>Concours « Cré'Act » : Inciter et aider les jeunes diplômés à créer leur Entreprise et intervenir dans la phase de développement des entreprises</p> <p>Module de simulation de création et de fonctionnement d'entreprises ; concours d'idées ; formation « ouverture-crétion d'entreprises » en 3^{ème} année</p> <p>Existence d'un incubateur au sein de l'ENST à destination de ses étudiants</p> <p>« Opération Créa » : accueil et accompagnement des porteurs de projets par les étudiants sensibles à l'entrepreneuriat</p> <p>Existence d'un incubateur au sein de l'UCO</p> <p>Intervention en milieu scolaire pour sensibiliser les jeunes à la vie des entreprises</p> <p>Concours « Les Espoirs de l'économie » catégorie « Graines d'entrepreneurs » à destination des lycéens et des étudiants : montage d'un projet fictif</p>

	<i>ORGANISMES</i>	<i>TYPES D'AIDES ET INTERVENTIONS</i>
PHASE D'AVANT LANCEMENT	<p>Dispositif étatique avec participation financière du Conseil régional</p> <p>Conseil régional par l'intermédiaire de l'association Bretagne Innovation</p> <p>Les Chambres consulaires (prestations différentes selon les organismes consulaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les CCI les Chambres de Métiers <p>Réseau Entreprendre en France : comprenant notamment les CCI et les Chambres de Métier</p> <p>Armor Synergie : regroupement des 4 Chambres consulaires des Côtes d'Armor</p>	<p>Chèque-Conseil : faciliter l'accès, lors de l'élaboration d'un projet, au conseil ; les interventions financées relevant de plusieurs types de prestations (dont les études de faisabilité)</p> <p>Bourse de Création (<i>voir les aides spécifiques aux activités technologiques, innovantes</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui et conseil au montage du projet (<i>voir action du Réseau Entreprendre en France</i>) - Informations par des entretiens individuels et des réunions collectives de premier contact ; examen du projet lors d'entretiens individuels personnalisés ; aide à l'élaboration d'un business plan <p>15 « Espaces Entreprendre » en Bretagne : accueil des porteurs de projet, concrétisation de l'idée en projet, conseil au montage de projet, espace de rencontre, centre de documentation</p> <p>Appui et conseil au montage du projet</p>

	<i>ORGANISMES</i>	<i>TYPES D'AIDES ET INTERVENTIONS</i>
	<p>Les Pépinières d'entreprises : 29 en Bretagne, dont 12 gérées par les C.C.I.</p> <p>Incubateur et CEEI (Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation)</p> <p>Boutiques de Gestion : 4 associations en Bretagne appartenant au réseau national des BG</p> <p>PFIL : 21 Plates-Formes d'Initiative Locale en Bretagne fédérées au sein du réseau FIR (France Initiative Réseau)</p> <p>Les Cigales : 8 Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne en Bretagne</p> <p>Réseau Français de Conseil aux Entreprises et d'Expertises comptables « E3C » : 4 bureaux en Bretagne</p> <p>Bretagne Gestion : 30 Centres de gestion rattachés au CNCER (Conseil National des Centres d'Economie Rurale)</p>	<p>Détection et maturation des projets : conseil à la création d'entreprises (consolidation de l'étude de marché, conseil en financement et en politique commerciale, assistance juridique et administrative)</p> <p><i>Voir les aides spécifiques aux activités technologiques, innovantes</i></p> <p>Appui à la rédaction du projet et à élaboration d'un business plan ; pilotage des études de marché ; montage du dossier PCE</p> <p>Conseil dans le montage du projet ; orientation vers les interlocuteurs compétents ; élaboration d'études prévisionnelles, de business plans</p> <p>Appui et conseil au montage du projet de création</p> <p>Conseils, montage du dossier, accompagnement du créateur dans les démarches administratives (recherche de subventions, aides, financements)</p> <p>Conseils spécialisés juridiques et gestionnels (études prévisionnelles, élaboration des dossiers de demandes d'aides)</p>
122		CESR de Bretagne – Janvier 2003

	<i>ORGANISMES</i>	<i>TYPES D'AIDES ET INTERVENTIONS</i>
	<p>CCRE : 5 associations « Clubs des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises » en Bretagne</p>	Information des créateurs par l'organisation de conférences à thèmes et des « Journées Régionales à la Création d'Entreprises » (organisées par le CCRE et la CCI de Rennes en partenariat avec le Conseil régional de Bretagne) ; conseils et partages d'expérience
	<p>EGEE : association « Entente entre Générations pour l'Emploi et l'Entreprise »</p>	Conseil à la création d'entreprises
	<p>AGIR ABCD : « Association Générale des Intervenants Retraités : Actions Bénévoles pour la Coopération et le Développement »</p>	Orientation des entreprises en création
	<p>ADIE : 4 antennes en Bretagne de « l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique »</p>	Aide au montage des projets (<i>voir les aides spécifiques à la création d'entreprises par des personnes en difficulté</i>)
	<p>SCOP : « Sociétés Coopératives de Production », avec en Bretagne l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest</p>	Etude de faisabilité technique économique et financière ; Accompagnement dans l'établissement du dossier juridique et économique

	<i>ORGANISMES</i>	<i>TYPES D'AIDES ET INTERVENTIONS</i>
PHASE DE SUIVI AU COURS DES PREMIERES ANNEES	<p>Les Chambres consulaires au travers du réseau « Entreprendre en France » (prestations variables selon les organismes consulaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCI - Chambres de Métiers <p>Les Pépinières d'Entreprises</p> <p>Incubateur et CEEI (Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation)</p> <p>Boutiques de Gestion</p> <p>PFIL</p> <p>Bretagne Entreprendre (membre du Réseau Entreprendre)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des jeunes entreprises au travers de conventions et de rencontres régulières - Suivi des jeunes entreprises au travers d'entretiens individuels <p>« Passeport pour Entreprendre » : l'initiative propose un suivi des entreprises créées sur une durée de trois ans sur la base du volontariat ; l'assistance technique et les conseils spécialisés de collaborateurs consulaires</p> <p>Conseil en stratégie de développement ; Aide à la décision</p> <p><i>Voir les aides spécifiques aux activités technologiques, innovantes</i></p> <p>Suivi des projets aidés pendant 2 ans</p> <p>Accompagnement après la création : suivi de l'entreprise pour une durée minimale de 2 ans sur la base du volontariat ; mise en place de tableaux de bord ; système de parrainage</p> <p>Accompagnement de 2 à 3 ans des entreprises à fort potentiel d'embauche (utilisation du parrainage, de</p>

	<i>ORGANISMES</i>	<i>TYPES D'AIDES ET INTERVENTIONS</i>
	Bretagne Gestion	clubs d'entreprises) Suivi de la jeune entreprise par l'élaboration de tableaux de bord ; Recherche d'optimisation fiscale et sociale
	ADIE	Suivi de l'entreprise financée pendant la durée de remboursement du prêt : aide à l'élaboration de tableaux de bord (<i>voir les aides spécifiques à la création d'entreprises par des personnes en difficulté</i>)
	SCOP	Accompagnement étroit lors de la 1 ^{ère} année suivant la création : outils de suivi de gestion pour faciliter les différentes étapes du développement de l'Entreprise ; « révision coopérative » c'est-à-dire audit annuel de prévention des difficultés et d'appui aux projets de développement

DES PRESTATIONS REpondant AUX BESOINS VARIES DE L'ENTREPRISE EN CREATION

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
FORMATION DES CREATEURS			
A) formation initiale	Passeport pour Entreprendre : association lancée par le Conseil Régional en association avec le Club des 30, le Crédit Mutuel de Bretagne notamment	1 chèque de 800 € et un prêt au taux préférentiel (1%) jusqu'à 12 500 € sur 3 ans, destinés au financement des études	Etudiants d'origine bretonne ou étudiants en Bretagne, de moins de 26 ans, de niveau BAC + 2 minimum, avec un projet professionnel tourné vers l'entreprise et des ressources justifiant l'aide financière
	CRCI de Bretagne en association avec la CCI de St Malo, Cork Institute of Technology (Irlande) et la Chambre de Commerce de Tolède (Espagne) dans le cadre du programme européen Léonardo da Vinci	« FOR – CREA : Formation Action à la création d'Entreprise » (6 modules d'enseignement)	Etudiants niveau Bac + 2 désireux de créer une entreprise ; opération élargie en 2002 à tous les porteurs de projets
B) formation initiale ou continue	IGR – IAE : Institut de Gestion de Rennes – Institut d'Administration des Entreprises	DESS « Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises »	Etudiants Bac+4 et professionnels
	UBO – IUT de Quimper – Chambre de Métiers du Finistère (financement du Conseil régional)	DU « Direction d'entreprise – secteur des métiers »	Etudiants ou candidats à la création/reprise d'entreprise (titulaires d'un bac + 2 ou d'un bac avec cinq ans d'expérience professionnelle)

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
C) formation continue	<p>Les Chambres consulaires (prestations variables selon les organismes consulaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCI (certaines formations sont financées par le Conseil régional) - Chambres de Métiers <p>Réseau Entreprendre en France en association avec le CEFAC (Centre d'Etudes et de Formation des Assistants techniques du Commerce, des Services et du Tourisme) et la DEcas (Direction des Entreprises commerciales, artisanales et de services)</p> <p>L'école des Managers de Bretagne de Quimper : réunit les 8 CCI de Bretagne</p> <p>L'Institut des Cadres et des Dirigeants d'Entreprises (ICDE) de Morlaix : organisé par la CCI de</p>	<p>Différents stages sont proposés, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stage « Réussir » ; séminaire « Info création » ; stage « Management et Gestion des PME » - stage de préparation à l'installation ; stage « créateur-repreneur » <p>« 5 jours pour entreprendre » : 5 jours de formation orientés sur la gestion du projet, la découverte du métier de chef d'entreprise, ainsi qu'une approche du cadre administratif, juridique, social et fiscal de l'Entreprise</p> <p>Formation de 60 jours</p> <p>Formation Gestion Management</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous porteurs de projet - Tous porteurs de projets (artisans) <p>Tous porteurs de projets</p> <p>Tous créateurs d'entreprises</p> <p>Salariés, jeunes de moins de 26 ans et demandeurs d'emploi</p>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
	<p>Morlaix</p> <p>Boutiques de gestion (prestations variables selon les BG) avec un financement du Conseil régional</p> <p>Incubateur</p> <p>ESC de Brest : Ecole Supérieure de Commerce</p> <p>AFPA : Association Nationale pour la Formation Professionnelle des adultes avec 2 espaces entrepreneurs en Bretagne (Brest et St Brieuc)</p> <p>SCOP</p>	<p>Stages de formation : « Méthodologie de la création d'entreprise » ; « Créer localement des initiatives nouvelles » ; « Formation action »</p> <p><i>Voir les aides spécifiques aux activités technologiques, innovantes</i></p> <p>DESS Management et projet d'entreprises</p> <p>Formation à la création d'Entreprises</p> <p>Formation à la gestion</p>	<p>Tous porteurs de projets</p> <p>Etudiants Bac + 4 et étudiants Bac + 2 avec 3 ans d'expérience en entreprise</p> <p>Salariés dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou en congé individuel de formation</p> <p>Futurs dirigeants et salariés</p>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
IMMOBILIER D'ENTREPRISES	Financement en concertation avec les banques, les outils financiers de place (Bretagne Développement), les organismes de crédit-bail immobilier, les sociétés d'économie mixte régionales ou départementales en charge de l'aménagement en Bretagne		
A) Terrains nus	Collectivités territoriales	Aide à l'investissement en cas de vente ou aide au fonctionnement en cas de location de terrains : prix préférentiel voire euro symbolique	Toute entreprise en création sous réserve d'une délibération en ce sens de la collectivité, prévoyant généralement en contre-partie la création d'emploi
B) Bâtiments	Collectivités territoriales	Vente ou location de bâtiments avec 3 types de rabais : <ul style="list-style-type: none"> - rabais consentis sur le prix de rénovation des bâtiments industriels existants - rabais consentis sur le prix de vente et de location des bâtiments dans les zones éligibles à la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) pour les projets industriels - rabais consentis sur le prix de vente et de location des bâtiments dans les zones éligibles à la PAT pour les projets tertiaires 	<i>Idem</i>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
	Zones ou parcs d'activité (le plus souvent à l'initiative des collectivités territoriales)	Ensemble de bâtiments concentrés sur une zone à proximité des réseaux routiers	Toute entreprise en création
	Ateliers-relais ou usines-relais (prestataires publics ou privés)	Mise à disposition temporaire de locaux dont la modularité permet aux entrepreneurs d'activités diverses de s'y succéder	Entreprises industrielles ou artisanales en création
	Hôtels d'entreprises (le plus souvent prestataires privés)	Mise à disposition temporaire de bâtiments et de services communs minimums (standard, salle de réunions..)	Entreprises de services en création
	Pépinières d'entreprises	Mise à disposition temporaire d'ateliers ou de bureaux avec services communs	Créateur avec projet finalisé
	Incubateur : un incubateur public unique « Emergys » en Bretagne qui comprend 7 technopôles et 22 centres de recherche	<i>Lieu d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet avec éventuellement une offre d'hébergement et de soutien logistique (l'hébergement pouvant être réalisé par une technopôle ou un centre de recherche)</i>	Créateur avec un projet innovant au stade de l'idée (<i>Voir plus précisément les aides aux activités technologiques, innovantes</i>)
	Technopoles : 7 en Bretagne, dont 2 labellisés CEEI (Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation)	Parc scientifique avec pour mission l'animation d'un territoire par l'innovation, avec éventuellement une offre d'hébergement et de soutien logistique pour	Entreprises innovantes (<i>Voir plus précisément les aides aux activités technologiques, innovantes</i>)

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
		les 6 technopôle avant une fonction d'incubation	

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
<p>DES AIDES SPECIFIQUES A CERTAINES CATEGORIES D'ENTREPRISES</p> <p>A) aides aux activités technologiques innovantes</p>	<p>ANVAR : Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (Etablissement public à caractère industriel et commercial)</p>	<p>Accompagnement des projets aux différentes étapes : structuration de la démarche, recherche de partenaires, suivi du projet...</p> <p>Financement des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - subvention - avance à taux zéro remboursable en cas de succès - les BSA : Bons de souscription d'action qui constituent un renforcement des fonds propres de l'entreprise - financement indirect par les FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation) au profit des Entreprises sélectionnées par l'ANVAR - Prix « Jeunes Créateurs de demain » d'un montant de 6 000 € 	<p>Tous porteurs de projets innovant</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous porteurs de projets innovants - <i>idem</i> - <i>idem</i> - <i>idem</i> - candidats de 15 à 25 ans n'ayant pas encore engagé la phase de faisabilité de leur projet d'innovation technologique
	<p>Ministère de la Recherche en association avec l'ANVAR</p>	<p>Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologie innovante</p>	<p>Tous porteurs de projets innovants</p>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
	<p>Ministère de la Recherche et de l'Education Nationale</p> <p>Conseil régional par l'intermédiaire de Bretagne Innovation</p> <p>Bretagne Innovation : association, en partenariat notamment avec l'ANVAR, la Société Générale et le Télégramme</p> <p>CCI et CM de Brest, en association avec le Conseil général du Finistère</p> <p>Incubateur : 1 incubateur public Emergys en Bretagne comprenant 7 technopôle et 22 centres de recherche</p>	<p>Possibilité pour les chercheurs universitaires notamment d'être en détachement ou mis à disposition (c'est à dire maintien de leur statut de fonction) afin de participer à la création d'entreprise en valorisant leurs travaux</p> <p>Bourses de création visant à assurer une rémunération minimale des créateurs durant la période de maturation de leurs projets, pour une durée maximale de 18 mois</p> <p>Trophée Jeunes Entreprises de l'Ouest avec un prix de 47 600 €</p> <p>Concours « Challenge Espoirs de l'économie » avec 6 prix de 4 000 €</p> <p>Formation des créateurs, aide à l'élaboration du projet (sous différents aspects : organisationnel, juridique, commercial..) et au recrutement de l'équipe de direction ; mise en relation avec des partenaires industriels, financiers, scientifiques ; hébergement et soutien logistique</p>	<p>Chercheurs universitaires</p> <p>Créateurs d'entreprises innovantes</p> <p>Toutes jeunes entreprises avec un enjeu technologique et un projet innovant dont le siège social se situe en région Bretagne ou en Loire-Atlantique</p> <p>Tous porteurs de projets innovants</p> <p>Créateur avec un projet innovant au stade de l'idée, en liaison avec la recherche publique.</p>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
B) aide à la création d'entreprises par les femmes	Technopôles : 7 en Bretagne dont 2 labellisés CEEI	Parc scientifique avec pour mission l'animation d'un territoire par l'innovation : animation et mise en réseau des compétences soit une vocation généraliste	Création d'entreprises innovantes
	CEEI : Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation : Créativ et les technopôles Brest Iroise et Quimper Cornouaille	Détection et accompagnement des projets ; élaboration du business plan, viabilisation du projet, signature d'un contrat de partenariat	Création d'entreprises innovantes
	Fondation Jean Guyomarc'h	Bourses jusqu'à 1 525 € ; prêts d'honneur jusqu'à 15 245 €	Créateur d'entreprise porteur d'idées novatrices
	IDES : Institut de Développement Economique et Social et Délégation départementale aux droits des femmes	FGIF : « Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes », garantie jusqu'à 38 000 €, délivrée pour faciliter l'obtention de prêts bancaires afin de couvrir les besoins en fonds de roulement et en investissement	Toute créatrice d'entreprise dirigeante
	Club de créatrices d'entreprises : dans le cadre de la Boutique de Gestion du Finistère (initiative du CIDF)	Organisation de rencontres ; conseils en méthodologie du projet, suivi de l'entreprise pour une période de 12 mois dans le cadre d'un contrat d'engagement	Toute femme porteuse de projet dans le Département du Finistère
Centres d'Information sur les Droits des Femmes : 4 en Bretagne	Information sur la création d'entreprises ; Entretiens personnalisés : méthodologie	Toute créatrice d'entreprise	

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
		pour la réalisation d'études de marché, aide au montage des dossiers...	
	RACINES : « Réseau d'Accompagnement des créatrices et des initiatives avec une nouvelle épargne de solidarité »	Accueil personnalisé ; définition de la stratégie de l'entreprise ; suivi d'une durée minimale de 3 ans	<i>Idem</i>
	CLEFE : « Club Local d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent » outil financier mis en place par « RACINES »	Prêt d'honneur jusqu'à 7 620 € ; fonds de garantie ; parrainage des créatrices et notamment orientation vers les organismes d'aide à la création	<i>Idem</i>
	Femmes et Entreprises : association	Information et conseil sur la création d'entreprises ; aide au montage des dossiers ; suivi des projets	<i>Idem</i>
	CCI et CM de Brest, en association avec le Conseil Général du Finistère	Concours « Challenge Espoirs de l'économie », avec une mention spéciale pour une femme créatrice : prix de 3 050 €	<i>Idem</i>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
C) aides à l'insertion par la création d'entreprise			
1) Création d'entreprise par des personnes handicapées	<p>COTOREP : Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel</p> <p>AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées</p>	<p>Subvention d'installation jusqu'à 2 287 € (mais peu délivrée en pratique)</p> <p>Phase d'accompagnement (conseil pour la collecte d'information, aide à l'analyse de la viabilité économique du projet, aide à l'élaboration du dossier de demande de subvention); aide financière directe : subvention à la création d'entreprise jusqu'à 10 671 €; participation au financement de la formation du créateur ; suivi post création</p>	<p>Travailleur handicapé de 18 à 45 ans, ayant suivi un stage de rééducation ou diplômé de l'Université</p> <p>Personne dont le handicap est compatible avec les fonctions exercées, cette personne devant être dirigeante de l'entreprise et si celle-ci est constituée sous forme de société, détenir au moins 50% de son capital</p>
2) <i>Création d'entreprises par des personnes en difficultés</i>	Etat : instruction du dossier par la DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)	ACCRES : Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises, consistant en une exonération de charges sociales lors de la première année d'activité (sauf CSG et RDS), au maintien de certains revenus sociaux, à l'accompagnement	Demandeur d'emploi indemnisé par un régime d'assurance-chômage ; demandeur d'emploi non indemnisé inscrit plus de 6 mois à l'ANPE au cours des 18 derniers mois ; bénéficiaire du RMI ; Personne remplissant les conditions d'accès aux emplois jeunes ou bénéficiaires de ce dispositif et dont le contrat a été rompu avant le terme ;

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
	<p>ADIE : « Association pour le Droit à l'Initiative Economique » en association avec le Crédit Mutuel de Bretagne et la Caisse d'Epargne (une délégation régionale Bretagne-Pays de la Loire et 5 antennes locales)</p> <p>Bretagne Développement Initiative : affilié au réseau France Active (3</p>	<p>EDEN : (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles), consistant en une prime pouvant atteindre 6 098 € et une exonération de charges sociales (sauf CRDS et CSG) lors de la première année d'activité, au maintien de revenus sociaux et au suivi de l'entreprise pendant les trois premières années</p> <p>Conseils et formation ; aide au montage ; prêts solidaires jusqu'à 5 000 € pouvant se succéder jusqu'à l'intégration dans le circuit bancaire classique ; fonds de prêt d'honneur ; Bourse de matériel ; soutien, mise en relation ; accompagnement de l'entreprise</p> <p>Fonds de garantie facilitant l'accès au crédit bancaire jusqu'à 38 000 €</p>	<p>salarié reprenant de son entreprise en situation de redressement ou de liquidation judiciaire <i>➤ le bénéficiaire doit exercer le contrôle effectif de l'entreprise (détenir au moins 50% du capital ou être dirigeant de la société et détenir un tiers de son capital)</i></p> <p>Allocataires du Revenu Minimum d'Insertion, de l'Allocation Parents Isolés, de l'Allocation Spécifique de Solidarité, de l'allocation d'Insertion, salariés reprenant leur entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire <i>➤ le bénéficiaire doit exercer le contrôle effectif de l'entreprise (détenir au mieux 50% du capital ou être dirigeant de la société et détenir un tiers de son capital)</i></p> <p>Demandeur d'emploi ou allocataire du RMI avec un projet viable de création d'entreprise, qui n'a pas accès au crédit classique <i>➤ Prêt d'honneur destiné à ceux qui ne bénéficient d'aucun prêt bancaire</i></p> <p>Entreprises créées par des demandeurs d'emploi ou des allocataires de minima</p>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
	antennes en Bretagne)		sociaux
	Bretagne Capital Solidaire : en association avec Bretagne Développement Initiative	Fonds d'amorçage voire de premier développement, jusqu'à 15 245 € Prise de participation minoritaire au capital et apport en compte courant d'associé	<i>Idem</i>
	Les Cigales : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (9 en Bretagne)	Participation au capital des PME pour une durée de 5 ans, sous la forme d'associé, sans dépasser 23% du capital	Entreprise en création participant à l'insertion économique
	IDES : Institut de Développement Economique et Social	FGIE : « Fonds de Garantie pour l'Insertion par l'Economique », garantie ou contre-garantie de prêts octroyés par d'autres organismes	Demandeur d'emploi souhaitant créer son entreprise
	Ecloserie d'Armor (expérience pilote)	Préparation du projet d'entreprise : conseil, parrainage ; suivi du projet	Jeunes bénéficiant d'un contrat emploi jeunes le temps de l'élaboration de leur projet
	Rennes Emplois Solidaires (association)	Prêts d'honneur	Chômeurs de longue durée ou RMIstes
	Elan Créateur et Chrysalide : Coopératives d'activité et d'emploi	Créateur devient entrepreneur – salarié : Accueil, analyse du projet, signature d'une convention. En cas d'échec du projet, le créateur retrouve son statut de départ	Créateurs d'entreprise

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
	<p>Entreprendre en France</p> <p>NEF : Nouvelle Economie Fraternelle (Société financière)</p> <p>Fondation Jean Guyomarc'h</p>	<p>Concours « Challenge Espoirs de l'économie », prix « créateur en situation d'insertion » de 3 050 €</p> <p>Prêt à moyen terme d'un montant minimum de 10 000 €</p> <p>Formation</p>	<p>Créateur d'entreprise dont l'activité est conforme aux engagements de la NEF (développement durable et environnement, obligation pour le créateur de trouver des cautions solidaires dans son entourage)</p> <p>Public défavorisé notamment les demandeurs d'emploi</p>
LES AIDES FISCALES A LA CREATION D'ENTREPRISES	<p>Etat</p> <p>Collectivités territoriales</p>	<p>Exonération dégressive de l'impôt sur les bénéfices des entreprises</p> <p>Exonération, pour les 2 années suivant la création, de la taxe professionnelle et/ou de la taxe foncière sur les propriétés bâties</p>	<p>Entreprises nouvellement créées soit dans une zone éligible à la Prime à l'Aménagement du Territoire, soit dans une zone « Territoires Ruraux de Développement Prioritaire »</p> <p><i>Ibid</i></p>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
<p>LE FINANCEMENT DE LA CREATION D'ENTREPRISES (outre les produits financiers classiques proposés par les établissements bancaires)</p>	<p>Collectivités territoriales</p>	<p>Octroi de subventions selon les modalités de l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales nouvelle rédaction issue de la loi 2002-276 du (27 février 2002) avec par exemple :</p>	
<p>A) Subventions</p>	<p><i>Conseil Régional de Bretagne</i></p>	<p>Aide à la création d'entreprise artisanale (artisanat de production et commerce alimentaire) d'un montant maximum de 30 000 euros</p>	<p>Entreprise créant au moins un demi emploi en équivalent temps plein et en CDI (artisanat de production) ; entreprise créée dans une commune de moins de 2 000 habitants (commerce alimentaire)</p>
	<p><i>Conseil Général des Côtes d'Armor</i></p>	<p>Créarmor : prime jusqu'à 9 000 € en vue de faciliter l'action de concours bancaires</p>	<p>Porteur de projets qui s'engage pour la première fois dans la création d'entreprise.</p>
<p>B) L'Ingénierie Financière</p>	<p>Collectivités territoriales</p>	<p>Octroi de garantie d'emprunt selon les modalités des articles : L 2252-1 pour les Communes L 3231-4 pour les Départements L 4253-1 pour la Région</p>	<p>Entreprise en création</p>
<p>1) Garanties d'emprunt</p>	<p>BRETAGNE DEVELOPPEMENT pour la mise en place des garanties SOFARIS.</p>	<p>Garantie des prêts accordés par les réseaux bancaires pour le financement des investissements et du besoin en fonds de</p>	<p>Création d'entreprise</p>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
	<p><i>Bretagne développement est une filiale commune de la SDR (Société de Développement Régional) de Bretagne et de la BDPME (Banque de Développement des PME)</i> <i>SOFARIS étant lui-même une filiale de la BDPME</i></p> <p>Fonds régional de garantie de « SOFARIS Régions »</p> <p>SIAGI</p> <p>Réseau France Active</p> <p>BDI : Bretagne Développement Initiative (affilié au Réseau France Active)</p>	<p>roulement (l'apport minimum est de 20% en fonds propres, la garantie étant plafonnée à 70%)</p> <p>Garantie apportée par SOFARIS et « SOFARIS Régions » sur des prêts accordés par Bretagne Développement. La garantie apportée atteint 80% du prêt sur 5 ans, la banque de l'entreprise et Bretagne Développement couvrant les 20% restant. Le prêt garantie permet de financer des dépenses immatérielles et des besoins en fonds de roulement</p> <p>Garantie apportée sur les prêts bancaires aux artisans</p> <p>FAG : « France Active Garantie », jusqu'à 65% du montant emprunté, pour une durée maximum de 5 ans, avec un coût de 2% du montant garanti</p> <p>Garantie des prêts accordés par les établissements bancaires</p>	<p>PME au sens européen (moins de 250 salariés notamment) créées depuis moins de 3 ans</p> <p>Création d'entreprise artisanale</p> <p>Création par des publics en insertion</p> <p><i>Voir les aides spécifiques à la création d'entreprises par des personnes en difficultés</i></p>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
2) <i>Les prêts, avances et bonifications d'intérêt</i>	IDES : Institut de Développement de l'Economie Sociale	FGIE et FGIF	<i>Ibid. et les aides spécifiques à la création d'entreprises par les femmes</i>
	Les collectivités territoriales	Prêts et avances pouvant, depuis la loi du 27 février 2002, se faire à taux nul notamment avances remboursables du Conseil régional aux entreprises industrielles et de services à l'industrie	Création d'entreprise
	BRETAGNE DEVELOPPEMENT , filiale de BDPME « Banque de Développement des PME » et de la SDR de Bretagne	Financement des investissements immobiliers et matériels des PME, conjointement avec les banques. Octroi du PCE (Prêt à la Création d'Entreprise) d'un montant compris entre 3 000 € et 8 000 €, pour une durée de 5 ans à un taux fixé en fonction du taux des emprunts d'Etat. Le PCE accompagne obligatoirement un concours bancaire à moyen ou long terme.	Toute entreprise en phase de création n'ayant pas encore bénéficié d'un financement à moyen ou long terme
	PFIL	Prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, destiné à consolider les fonds propres de l'entreprise et faciliter l'obtention de prêts bancaires complémentaires	Création d'entreprise
Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises d'Ille-et-Vilaine	Prêt d'honneur dans le cadre d'une convention avec la Banque Populaire de l'Ouest, la CCI de Rennes et la SOFARIS	Créateur d'entreprise membre du CCRE d'Ille-et-Vilaine	

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
C) Participation au Capital des Sociétés	Bretagne Entreprendre	Prêt d'honneur d'un montant moyen de 26 K€	Création d'entreprise à potentiel d'embauche
	ADIE	Micro-Crédit : Prêts solidaires, Prêts d'honneur	<i>Voir aides spécifiques à la création d'entreprise par des personnes en difficulté</i>
	Fondation Créavenir (financée par le Crédit Mutuel de Bretagne) par l'intermédiaire de structures locales de développement	Subvention (pour un tiers du montant) et avance remboursable à taux nul ; un accompagnement est assuré par une structure partenaire (PFIL, pépinière...)	Création de taille modeste ayant des difficultés pour accéder aux prêts bancaires
	CLEFE	Prêt d'honneur	<i>Ibid. et les aides spécifiques à la création d'entreprise par les femmes</i>
	BRETAGNE PARTICIPATIONS , filiale de la SDR de Bretagne, de la Caisse des Dépôts et Consignations, en partenariat avec la Région Bretagne	Apports en fonds propres aux entreprises notamment en phase de création (jusqu'à 0,3 M€)	
Bretagne Jeunes Entreprises (BJE) , filiale de Bretagne Participations, de la Caisse des Dépôts et Consignations, en partenariat avec la Région Bretagne (<i>structure en cours d'installation et de fusion avec le SFLD</i>)	Apports en fonds propres aux entreprises de l'amorçage jusqu'à la fin de la première année (jusqu'à 0,2 M€)	Entreprise en création	

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
	<p>Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) interrégional entre Bretagne, Pays-de-la-Loire (<i>actuellement en cours de montage</i>)</p> <p>Bretagne Capital Solidaire (géré par Bretagne Développement Initiative)</p> <p>Les Cigales</p> <p>Arcange : Association créée par Bretagne Innovation et affilié au Réseau des Business Angels</p> <p>Atlantique Emergence affilié au R réseau des Business Angels</p> <p>Fédération Love Money pour l'emploi</p> <p>« Filières Bretagne » Société de Capital Risque de proximité</p> <p>Emertec Gestion</p>	<p>Apports en fonds propres à des sociétés entre 0,5 et 1,5 M€)</p> <p>Prise de participation minoritaire en fonds propres limitée à 15 205 €</p> <p>Prise de participation au capital d'un montant moyen de 3 000 €, limité à 25% du capital pour les SARL et 33% du capital pour les SA</p> <p>Prise de participation au capital des sociétés pour des projets de 30 à 230 K€</p> <p>Prise de participation au capital des sociétés pour des projets de 4 à 50 K€</p> <p>Souscription d'actions par des particuliers investisseurs</p> <p>Participation au capital et apports en compte-courant d'associés</p> <p>Financement de l'amorçage</p>	<p>Société « opérant sur des marchés de taille conséquente et fondant un projet de développement sur un avantage concurrentiel défendable »</p> <p>Très petite entreprise en création ou en premier développement</p> <p>Entreprise en création, notamment celles qui relèvent de l'insertion économique</p> <p>Tout secteur d'activité sous condition d'activités innovantes (<i>les activités d'Arcange sont actuellement suspendues dans l'attente d'un relais financier aux fonds européens</i>)</p> <p>Tout secteur d'activité</p> <p>Entreprise en création</p> <p>Entreprise en création</p>

	ORGANISMES	PRESTATIONS	BENEFICIAIRES
	<p>Financière Natexis Banque Populaire par le biais de SPEF – Venture et Ventech</p> <p>Filiales de banques spécialisées dans le capital-risque : Société financière Ar Men (CIO), Ouest Développement, Ouest Création (Banque Populaire de l'Ouest)...</p>	<p>Prise de participation au capital des Sociétés</p> <p>Apports en fonds propres</p>	<p>Entreprise en création dans les secteurs innovants</p> <p>Entreprise en création</p> <p>Jeune entreprise ou entreprise en création</p>

SECTION 2

*Impact des aides à la
création et à la reprise
sur les secteurs
économiques*

SECTION 2. IMPACT DES AIDES A LA CREATION ET A LA REPRISE SUR LES SECTEURS ECONOMIQUES

La remise en cause des aides aux entreprises ou tout du moins la préoccupation par rapport à l'impact de dispositions ayant des implications financières considérables (les aides aux entreprises de seules collectivités territoriales françaises se sont élevées à 2,3 Md€ en 2000) doivent être mentionnées. L'adoption de la loi relative au contrôle des fonds publics accordés aux entreprises (loi du 4 janvier 2001) est une des manifestations de cette nouvelle vigilance.

1. L'INCIDENCE DES AIDES FINANCIERES SUR LA CONCURRENCE

Au sein des aides aux entreprises, les **appuis aux créations de nouvelles sociétés** font l'objet de critiques particulières.

La récrimination principale a trait à la distorsion engendrée par ce type d'aides : "*en facilitant l'installation d'entreprises dans des activités où l'offre est particulièrement développée, le système d'aides peut déstabiliser des firmes déjà installées, voire provoquer leur fermeture, ce qui peut éventuellement contribuer à supprimer certains emplois*"¹²².

Une enquête réalisée auprès de chefs d'entreprises bretons a révélé de fortes réserves par rapport aux aides publiques. Ainsi 70% des dirigeants interrogés estimaient que les aides peuvent être « *à l'origine d'effets pervers comme par exemple d'introduire une concurrence déloyale ou de favoriser la création d'entreprises essentiellement "chasseurs de primes"* »¹²³.

Les arguments avancés à l'encontre de ces aides sont assez classiques : par le soutien et l'incitation à la création d'entités nouvelles, elles entraînent la saturation du marché, la fragilisation des entreprises existantes et parfois même la disparition de certaines d'entre elles. Les embauches réalisées à l'occasion des créations d'entreprises seraient, en définitive, d'un niveau inférieur aux destructions générées par l'émergence de nouveaux concurrents. De plus, ces personnes recrutées proviendraient pour une part non négligeable des entreprises déstabilisées par les projets soutenus par les pouvoirs publics. On assisterait ainsi davantage à des "transferts" de salariés qu'à un véritable développement de l'emploi.

Au-delà du simple fait d'avoir favorisé l'émergence de l'entreprise nouvelle, l'aide publique aurait un effet de distorsion de la concurrence en procurant un avantage financier par rapport aux entreprises en place.

Des dirigeants d'entreprises se seraient même spécialisés dans le détournement de ces procédures d'aide, profitant des aides au démarrage puis déposant le bilan de leurs sociétés. Il s'agit en réalité de cas isolés.

L'argument avancé selon lequel la déstabilisation serait peu importante, les aides à la création s'adressant par définition à des entreprises de taille réduite, doit être reconsidéré. L'Union européenne juge que les aides économiques sont potentiellement compatibles avec le marché commun dès lors qu'elles "*n'altèrent pas les conditions des échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun*" (article 87 du Traité instituant la Communauté européenne).

¹²² M. Y. MORVAN, Mme M.J. MARCHAND, "L'intervention économique des régions", Montchrestien, 1994

¹²³ BRET, Baromètre des experts comptables de Bretagne, automne 2000

C'est en vertu de ce principe que les aides aux PME européennes bénéficient d'un droit dérogatoire. Or, on peut se demander si les situations de déstabilisation des marchés ne risquent pas de se multiplier. En effet, "*le temps où petites et grandes entreprises pouvaient cohabiter plus ou moins paisiblement sur la base du territoire (aux grandes entreprises les marchés de masse et l'exploitation des effets de volume, aux petites les marchés de niche et la valorisation de la souplesse et de la différenciation) est très largement révolu (...) Petites et grandes entreprises sont de plus en plus en situation de concurrence frontale*"¹²⁴.

Ces critiques des aides à la création d'entreprises sont, pour une part, fondées. Toutefois, la distorsion engendrée n'est en réalité ni permanente ni générale. En effet, l'impact d'une aide est limité dans le temps et très variable selon les types d'activités.

Il est bien évident que les activités innovantes, qui par définition se basent sur la création de marchés nouveaux, ne sont pas affectées par ce type de dysfonctionnement. Outre l'incidence positive sur l'emploi des aides à la création d'activités innovantes, l'absence de retombées négatives sur le tissu économique existant (les effets étant même positifs en termes de dynamisation) plaide en faveur d'un maintien voire d'un développement des aides à l'innovation. Il convient toutefois d'avoir à l'esprit que les innovations radicales sont en réalité peu fréquentes.

Un rapport du Commissariat Général du Plan a, en 1997, évalué l'impact des aides à la création d'entreprises¹²⁵. Il a estimé que l'effet sur la concurrence était relativement limité en déterminant plusieurs cas de figure. Sur des marchés caractérisés par une compétition basée essentiellement sur les prix (BTP, sous-traitances diverses...), où les fournisseurs et les prestataires sont substituables sans grand risque, une aide financière à la création procure un avantage indéniable mais temporaire (pendant 6 mois à deux ans). Les retombées seraient surtout importantes dans les activités à faible valeur ajoutée ou celles dans lesquelles l'achat n'est pas un acte répété. En revanche, dans les marchés régulés par une compétitivité hors-prix (fondée sur la qualité, les délais, l'innovation, le conseil...), où un changement de fournisseur peut être hasardeux, l'avantage concurrentiel d'une aide à la création serait "*marginal*".

Le rapport signale également que le montant de l'aide financière en lui-même a peu d'incidence. Les niveaux des avances et subventions ne permettent pas de réduire de manière déterminante le prix de revient des jeunes entreprises (il est vrai que c'est bien plutôt l'émergence de nouveaux concurrents que l'appui financier en lui-même qui fait l'objet de critiques). En revanche, les exonérations de charges sociales ont un impact non négligeable dans les secteurs ayant recours à beaucoup de main d'œuvre (les créations d'entreprises concernent assez peu ce type d'activités).

En définitive, la principale inquiétude porte donc sur le risque de déstabilisation du marché.

Les Chambres consulaires, organismes chargés d'aider les créateurs, contribuent à réduire cet effet déstabilisateur en dissuadant les porteurs de projets ayant peu de chance de succès et en apportant une information sur les marchés. Il convient en effet d'affirmer que décourager les projets non viables relève tout autant de la mission de service public des Chambres consulaires que l'accompagnement des créations à potentiel lui-même. Par ailleurs, au-delà de

¹²⁴ M. Ph. MOATI, "L'entreprise du XXIème siècle : le retour de l'entrepreneuriat ?", Territoires 2020 (DATAR), n° 5, mars 2002

¹²⁵ Commissariat Général du Plan, "Evaluation des aides à la création d'entreprise", 1997

l'appui direct aux créateurs, l'apport des Chambres consulaires en terme d'information sur les marchés et sur le tissu d'entreprises est non négligeable. Un outil tel que l'Observatoire Régional du Commerce, récemment mis en place par les Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne, s'avère particulièrement utile aux personnes souhaitant s'installer pour évaluer l'appareil commercial existant.

Par ailleurs, ne considérer la création d'entreprises que sous le seul angle de l'émergence d'une concurrence nouvelle et sous celui de la déstabilisation des marchés relève d'une vision assez négative. En effet, comme nous l'avons indiqué précédemment, la création a des retombées positives considérables et indéniables : dynamisation des secteurs, apport de nouvelles compétences, amélioration de l'efficacité collective du tissu économique, impact net sur l'emploi...

S'agissant des **aides à la transmission**, des réserves peuvent également être formulées. Il est évident que toutes les entreprises n'ont pas vocation à être reprises. Certaines entreprises ont ainsi peu de possibilités de perdurer dans des conditions normales. Il s'agit d'entités dont le marché s'est fortement réduit, celles dont les équipements n'ont pas été renouvelés au cours des dernières années, les sociétés dont l'activité est étroitement liée à la personne même du chef d'entreprise (cas qui se rencontre parfois dans les professions libérales ou l'artisanat), les entreprises dont les coûts d'exploitation s'avèrent exagérément élevés... L'enjeu central pour les pouvoirs publics est alors moins l'aide à de telles sociétés que la reconversion ou le reclassement des salariés de ces sociétés (même si la majorité de ces entreprises sont unipersonnelles).

Les appuis à la transmission peuvent être utiles, tout particulièrement les accompagnements, les conseils et les mises en relation. Des aides financières sont également envisageables pour des entreprises ayant un potentiel non négligeable et afin de préserver des emplois. Toutefois, la prudence doit être de mise sur ce plan. Il convient a fortiori d'adopter la plus grande circonspection vis à vis des aides aux cessions d'entreprises en difficultés. Le Président du Tribunal de Commerce de Rennes estime ainsi que *"la disparition des entreprises qui ne savent pas ou ne peuvent pas s'adapter à l'évolution des besoins et des goûts des consommateurs est une fatalité et une nécessité. Car leur survie artificielle ne peut que nuire aux entreprises plus performantes et à la collectivité"*¹²⁶. Le législateur s'est d'ailleurs attaché à restreindre les possibilités d'intervention des communes en faveur des entreprises en difficulté. La loi du 5 janvier 1988 leur interdit ainsi de verser des aides directes (les Régions et les Départements le pouvant). Toutefois, les communes peuvent encore intervenir en fonction d'un "intérêt public local". Il faut insister sur l'importance fréquente des risques encourus par les collectivités locales dans ces cas.

2. UNE PROFUSION D'INTERVENANTS ET D'AIDES

L'analyse des modalités d'aide à la création d'entreprises fait apparaître, de manière très évidente, le nombre élevé d'intervenants et de dispositifs. Nous avons ainsi recensé environ une cinquantaine de structures différentes d'appui à la création d'entreprises et approximativement 120 aides apportées (de toutes sortes). Ce constat est valable pour la très grande majorité des aides aux entreprises (les aides à l'exportation ou à l'innovation présentent par exemple des caractéristiques très similaires).

¹²⁶ M. Y. PAUTHIER cité in "Des défaillances en hausse", Ouest France, 9 janvier 2002

Les inconvénients de cette situation sont évidents :

- Les **chevauchements des compétences** des différents organismes sont fréquents et notables. Or, nombre de ces intervenants, pour ne pas dire la majorité, sont financés sur fonds publics. De surcroît, certaines actions de structures publiques peuvent concurrencer les prestations d'entreprises de conseil privées, ce que notait un rapport du CESR sur les professions libérales¹²⁷. Une telle substitution du public (ou du para-public) au privé est d'autant plus préjudiciable que l'on déplore traditionnellement et parfois de manière incantatoire le manque de sociétés du tertiaire de haut niveau en Bretagne. Il faut toutefois noter, à l'opposé, que certaines entreprises du privé, du secteur financier notamment, trouvent un certain intérêt à faire prendre en charge par le secteur public ou associatif (financé sur fonds public) des prestations qu'elles jugent insuffisamment rémunératrices ou trop risquées.
- Ces chevauchements peuvent entraîner **un certain éparpillement des fonds publics à l'origine de saines émulations mais aussi parfois de concurrences déplacées et stériles** (dès lors que les organismes bénéficient de financements des collectivités). De plus, comme le signale un rapport sur la création d'entreprises dans la région brestoise, "*certaines outils mis au point de manière autonome par certains accompagnateurs se révèlent pertinents mais ne sont pas partagés (...) les informations collectées par les réseaux d'accueil ne sont ni standardisées ni homogènes*"¹²⁸. Des efforts de mise en commun des bonnes pratiques d'accompagnement ont été réalisés au plan national (une Charte Qualité des réseaux d'accompagnement a ainsi été signée le 17 mai 2001). Une démarche similaire a été lancée en Bretagne, à l'instigation du Conseil régional. Elle a permis d'aboutir à une définition des fonctions d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs par les organismes d'appui. L'avenir permettra de constater l'apport concret d'une telle initiative. En tout état de cause, on assiste encore à un véritable phénomène de "*sédimentation*"¹²⁹ des aides, les mesures se succédant et s'accumulant sans que les dispositifs ayant révélé leur inefficacité ou leur insuccès aient été supprimés.
- Un autre grave inconvénient doit être noté, **l'absence de coordination entre les accompagnateurs**. Le dispositif d'aide à la création d'entreprises est caractérisé par une juxtaposition de réseaux nationaux: celui des boutiques de gestion, celui de France Initiative Réseau (qui regroupe les plates-formes d'initiative locale), celui d'Entreprendre en France (associant les CCI, les Chambres de Métiers, plusieurs banques, la Caisse des Dépôts et Consignation, l'ANVAR...), celui de l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique), celui du réseau Entreprendre (dont l'émanation Bretagne Entreprendre a été créé en novembre 2002) etc. Dans ce domaine également, les actions de rapprochement (création, par exemple, de FORCE, Fédération des ORganisations contribuant à la Création des Entreprises et à leur Reprise) ont peu de retombées concrètes... L'Etat pourrait jouer ce rôle de coordonnateur de par la tutelle qu'il exerce sur certains organismes (ANVAR, Chambres consulaires, Banque de Développement des PME...), grâce à sa faculté de contractualiser avec les collectivités territoriales (ou tout simplement de faire respecter la législation sur les interventions économiques de celles-

¹²⁷ CESR de Bretagne, "Les professions libérales (actualisation)", novembre 1999, page 33

¹²⁸ Bernard Brunhes Consultants, Communauté Urbaine de Brest, "La création d'entreprise dans le bassin économique de Brest : étude action", août 2001

¹²⁹ M. B. CARAYON, "Les aides aux entreprises : technologie, innovation, investissement, qualité et entreprises en difficulté", rapport au Premier Ministre, 1996

ci). Toutefois, dans les faits, l'Etat ne s'est pas révélé capable de palier la confusion des interventions qui caractérise le système actuel. Il est vrai que les initiatives des collectivités territoriales, par leur caractère souvent désordonné, contribuent à renforcer l'opacité du système et engendrent une compétition entre les territoires. Une responsable de l'ADIE, interrogée dans le cadre de la préparation de ce rapport, appelait de ses vœux une homogénéisation des dispositifs d'aides à la création, de telle sorte qu'il ne soit pas plus intéressant pour un créateur breton de s'installer dans un département plutôt que dans le département voisin¹³⁰. On peut par ailleurs s'interroger sur la légalité de certaines aides, la Région bénéficiant de la compétence décentralisée de droit commun en matière d'aide aux entreprises. Or, le Conseil régional de Bretagne pourrait précisément exercer ce rôle de coordination au niveau régional.

- A l'heure actuelle, **le système apparaît très peu lisible pour les créateurs**. Les créateurs et repreneurs sont souvent incapables de déterminer l'interlocuteur pertinent à même de répondre à leurs besoins et ce, en l'absence de véritables sources d'orientation et d'information. De ce fait, **les aides à la création ne concernent qu'un nombre assez limité d'entreprises**. Il est souvent écrit qu'au plan national, environ un entrepreneur sur dix est accompagné durant sa phase de création d'entreprise¹³¹. De fait, selon l'INSEE, 10,19% des créateurs et repreneurs de 1998 avaient eu recours à l'accompagnement d'un "organisme de soutien à la création d'entreprises". En revanche, selon la même enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif, 46% des entreprises de Bretagne créées ou reprises en 1998 auraient bénéficié d'une aide financière publique ou d'une exonération (cf tableau suivant). Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne nationale qui s'établit à 48%. Il apparaît donc que les aides financières sont relativement utilisées alors que les prestations d'un autre type (conseil, accompagnement, suivi) sont beaucoup plus confidentielles. A signaler par ailleurs que les chômeurs sont majoritairement aidés alors que les personnes en activité ayant bénéficié d'un appui sont minoritaires (31%).

¹³⁰ Contribution écrite de Mme D. BUSNOUF, Déléguée régionale adjointe de ADIE Bretagne – Pays de la Loire

¹³¹ M. E. BESSON, « Pour un plan d'urgence d'aide à la création de "très petites entreprises" », rapport d'information de l'Assemblée nationale, septembre 1999.

**Proportion des créateurs et repreneurs d'entreprises
ayant bénéficié d'une aide publique en Bretagne en 1998 (en %)**

	Ensemble	Personnes en activité	Chômeurs de moins d'un an	Chômeurs de plus d'un an	Personnes sans activité
Subventions locales ou régionales	4	3	4	6	5
Autres subventions	1	1	1	2	2
Prêts	3	4	2	3	2
Avances remboursables, prêts à taux 0%	1	1	2	0	1
Apports en nature	1	0	1	1	1
Exonérations liées à l'ACCRE	23	4	58	50	9
Exonérations de taxe professionnelle	8	6	11	12	7
Autres exonérations fiscales	3	2	4	5	2
Allègements de charges sociales	6	5	7	7	4
Autres aides	3	1	5	8	2
Bénéficiaires d'aides publiques	46	31	73	68	33
Non bénéficiaires d'aides publiques	54	69	27	32	67

(Source : INSEE – fichier SINE)

- **Chez les entreprises accompagnées, les cumuls d'aides sont assez fréquents.** Ainsi, par exemple, en 1999, sur 28 entreprises de Bretagne bénéficiaires de la PRCE (Prime régionale à la création d'entreprise), 27 ont obtenu au minimum une autre aide (cf tableau suivant).

Cumul des aides du Conseil régional aux entreprises industrielles en création

	1995	1996	1997	1998	1999
PRCE seule	3	0	2	2	1
Avance remboursable et PRCE	34	25	29	17	23
Aide au bâtiment et PRCE	-	-	1	1	1
Avance remboursable, aide au bâtiment et PRCE	5	8	5	4	3
TOTAL des entreprises bénéficiaires d'aides	42	33	37	24	28

(Sources : Conseil régional de Bretagne, Traitement CREFE)

Ces critiques et ce constat de la complexité du système d'aide à la création d'entreprises sont partagés par la quasi-totalité des observateurs. Les très nombreux rapports publics rédigés ces dernières années les formulent tous.

Des atténuations peuvent toutefois être apportées : la gamme des aides est très complète (elle permet aux porteurs de projets qui connaissent le dispositif d'obtenir une aide correspondant assez exactement à leurs besoins), le territoire régional est remarquablement bien maillé (l'ensemble des Pays de Bretagne dispose d'une PFIL, d'un relais d'Entreprendre en France par l'intermédiaire des différentes délégations des CCI...), certaines prestations dispensées aux créateurs sont de très bonne qualité, l'expertise des acteurs en matière d'ingénierie de projet est souvent excellente. Ce constat, valable partout en France, semble encore plus exact en Bretagne. Une enquête, sur les conditions offertes aux créateurs d'entreprises par les agglomérations urbaines françaises (en termes d'aides financières, de politiques d'accueil, de niveau de taxe professionnelle etc.) semble clairement indiquer que de nombreuses zones de Bretagne s'avèrent très favorables aux porteurs de projet.

Palmarès des agglomérations françaises favorables aux créateurs d'entreprises

Agglomérations de plus de 150 000 habitants	Agglomérations de 80 000 à 150 000 habitants	Agglomérations de 30 000 à 50 000 habitants
Rennes (8 ^{ème})	Vannes (1 ^{ère})	Lannion (2 ^{ème})
Brest (16 ^{ème})	Quimper (13 ^{ème})	Vitré (21 ^{ème})
Lorient (21 ^{ème})	St Briec (25 ^{ème})	Morlaix (24 ^{ème})

(Source : L'entreprise, n° 205, novembre 2002)

Partant de tels constats, le Conseil régional de Bretagne cherche actuellement à accroître la synergie entre les différents intervenants de l'aide à la création. Souhaitant sortir d'une logique du "guichet" pour aboutir à une maîtrise de l'utilisation des fonds qu'il attribue, il a lancé un appel à proposition en matière d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises. Le Conseil régional sollicite ainsi la désignation d'un "coordonnateur-ensemblier" dans chacun des 21 Pays de Bretagne, cet organisme devant servir d'interface entre les différents partenaires locaux de l'aide à la création d'entreprises et la Région avec laquelle il contractera. Un cahier des charges commun des prestations d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs devant d'ailleurs être déterminé.

Cette nouvelle configuration devrait contribuer à accroître localement la lisibilité du système (la notoriété des organismes relais devant progressivement augmenter), la gestion de la complexité du dispositif passant du créateur au Conseil régional. Cette démarche risque de rencontrer de nombreuses oppositions.

De plus, certains observateurs signalent que le fait que les territoires deviendront probablement opérationnels à des moments différents devrait entraîner une inégalité des chances d'accès des porteurs de projet au dispositif. Cet argument n'est valable que sur le court terme.

Il n'est pas contestable que le Conseil régional bénéficie de la légitimité nécessaire pour mener une telle politique. Il est en effet en droit d'exprimer des exigences quant à l'utilisation des fonds qu'il attribue. De plus, il dispose de la compétence décentralisée de droit commun en matière de développement économique, ce que réaffirme la récente loi sur la démocratie de proximité (loi du 27 février 2002). Le CESR de Bretagne qui, le 17 septembre 2001 puis le 23 septembre 2002, s'est prononcé pour que la Région se voie confier *"la mission de chef de file de l'action économique régionale"*¹³², ne peut qu'accueillir avec faveur une décision s'inscrivant dans une telle logique.

3. L'EVALUATION DES AIDES A LA CREATION

Il n'existe qu'assez peu d'évaluations des aides à la création pour la Bretagne. L'analyse réalisée par le CREFE (Centre Régional d'Etudes et de Formation Economique), pour le compte du Conseil régional de Bretagne, des aides aux investissements matériels des entreprises (et notamment de la PRCE) apporte toutefois quelques informations intéressantes¹³³. Il montre, en premier lieu, que le mécanisme de subvention de la PRCE a

¹³² « Avis du CESR de Bretagne sur les "premières contributions au débat sur la décentralisation" », septembre 2001

¹³³ CREFE, Conseil régional de Bretagne, "Investissements matériels, bilan des aides économiques", juin-juillet 2000

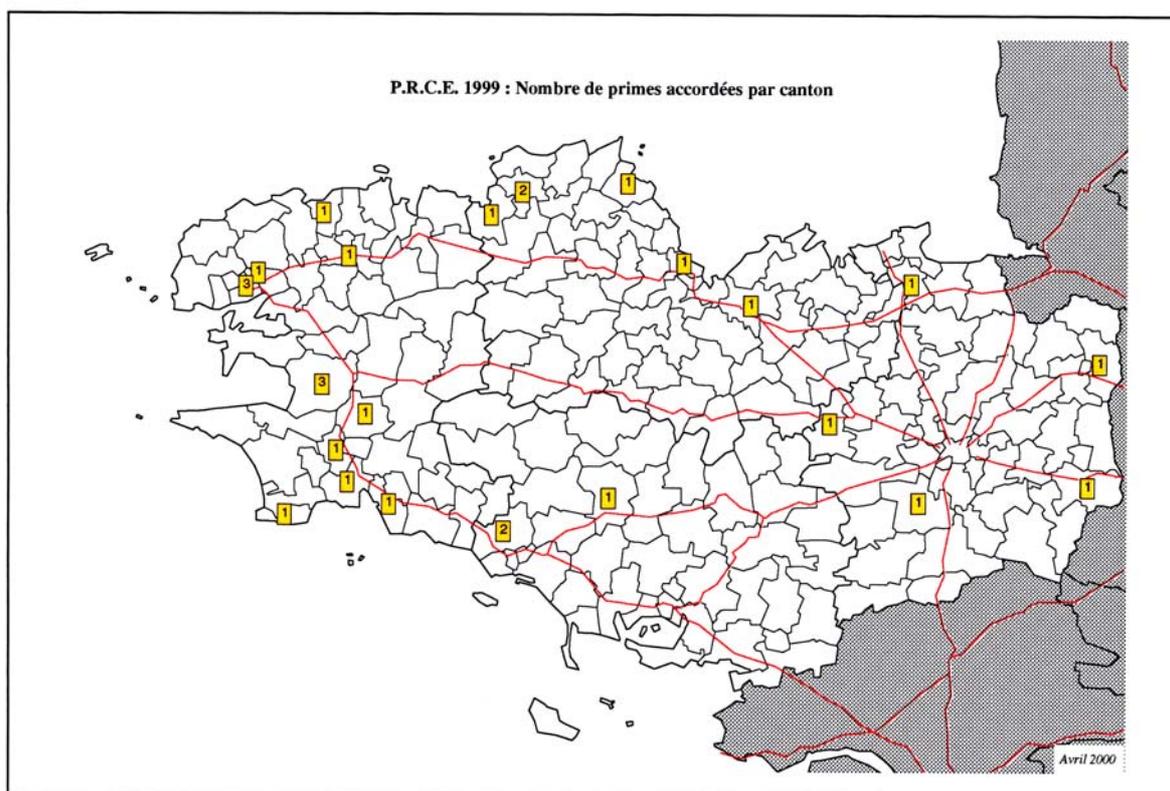
rencontré un intérêt extrêmement limité auprès des entreprises bretonnes. Il n'a bénéficié qu'à 27 créations d'entreprises et à une reprise en 1999 alors que, au cours de cette même année, 5 806 entreprises ont été créées et 2 616 ont été reprises. De plus, le recours à cette aide a connu un net déclin depuis 1994, le nombre des entreprises concernées baissant, de même que celui des emplois théoriquement générés, alors que le niveau de la prime par emploi s'accroissait.

Impact de la Prime Régionale à la Création d'Entreprises

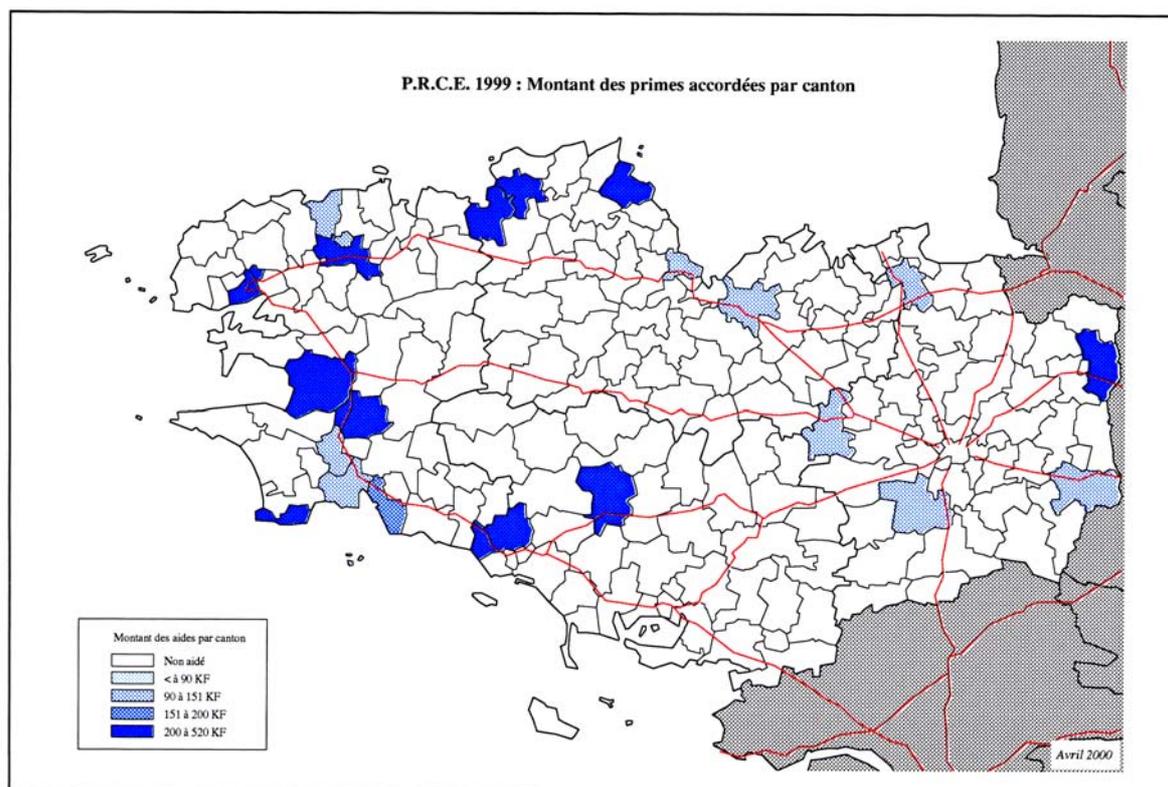
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre de créations aidées	39	36	41	31	30	28	21	27
Nombre de reprises aidées	8	16	12	11	3	8	3	1
Montant total affecté à la mesure (K€)	1 065	1201,9	1255,6	994,1	785,3	843,7	534,9	685,4
Nombre d'emplois créés	747	839	840	648	417	458	380	366
Nombre d'emplois créés par dossier	15,9	16,1	15,8	15,4	12,6	12,7	15,8	13,1
Niveau de la prime par emploi (€)	2 348	2 393	2 271	2 470	2 729	2 759	2 775	2 897

(Sources : Conseil régional de Bretagne, Traitement CREFE)

Prime Régionale à la Création d'Entreprise (P.R.C.E.)



(Sources : Conseil régional de Bretagne Traitement CREFE)



Nombre d'entreprises en phase de création ou de reprise ayant bénéficié d'une avance remboursable du Conseil régional de Bretagne en 1999

		Nombre d'entreprises aidées	Emplois créés ou maintenus (prévisions)	Montant global affecté (en k€)
Créations	Industrie	42	1 134	3052,1
	Artisanat	10	29	165,6
	Total créations	52	1 163	3 217,7
Reprises	Industrie	7	423	931,0
	Artisanat	2	5	43,1
	Total reprises	9	428	974,1
TOTAL		61	-	4 191,8

(Sources : Conseil régional de Bretagne, Traitement CREFE)

Les cartes présentant la répartition géographique des PRCE attribuées en 1999 montrent que les entreprises aidées sont implantées dans les territoires où les créations d'entreprises sont les plus fréquentes, à savoir les zones littorales et urbaines de Bretagne. En ce sens, la prime n'a pas d'incidence sur l'aménagement du territoire : elle suit les tendances économiques globales sans les infléchir. Notons toutefois que certaines zones d'emplois déficitaires ("zones

sensibles") bénéficient de conditions plus souples d'éligibilité et de montants d'aides plus élevés que le reste de la Bretagne. En 1999, les zones sensibles ont accueillis 7 PRCE et 32 avances remboursables attribuées à des entreprises industrielles (28 créations et 4 reprises).

Les défauts et inconvénients de la PRCE ont justifié sa suppression qui résulte de loi du 27 février 2002.

Selon l'enquête de l'INSEE auprès des créateurs et repreneurs d'entreprises de 1994, les aides semblent avoir un effet favorable puisque le taux de survie à un an des entreprises aidées est de 8,3 points supérieur à celui des non bénéficiaires d'aides. Il faut toutefois signaler trois points. D'une part, la pérennité des entreprises est un phénomène particulièrement complexe dans lesquels interviennent, souvent concurremment, une multitude de facteurs (secteur d'activité sélectionné, niveau de diplôme, expérience antérieure...). De ce fait, l'aide publique ne peut être considérée que comme un élément favorable parmi d'autres et non comme un déterminant de la survie des entreprises. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà signalé, l'impact des aides n'est que temporaire puisque, dès le quatrième anniversaire, la différence entre le taux de survie des deux catégories de créateurs et de repreneurs n'est plus que de 2 points ce qui n'est plus réellement significatif. Notons enfin que la liaison entre survie et obtention d'une aide joue à deux niveaux : l'aide peut favoriser la pérennité d'une entreprise, mais l'aide peut également être attribuée précisément parce que la société a plus de chance de survivre (même si les aides comportent nécessairement une dimension de prise de risque, les différents Comités de sélection des organismes publics privilégiant légitimement les meilleurs projets).

Taux de survie des entreprises créées ou reprises en Bretagne en 1994 en fonction de la perception d'aides financières publiques (en %)

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
Obtention d'une aide financière	90,7	78,5	67,2	56,6	54,4
Non-perception d'une aide	82,4	72,4	62,9	54,6	51,8

(Source : INSEE – fichier SINE)

Taux de survie à 5 ans des entreprises créées ou reprises en Bretagne en 1994 en fonction de la perception d'aides financières publiques et de l'origine du porteur de projet

	Personnes en activité	Chômeurs de moins d'un an	Chômeurs de plus d'un an
Porteurs de projet aidés	63%	53%	47%
Porteurs de projet non aidés	63%	43%	41%
Total	63%	50%	45%

(Source : INSEE – fichier SINE)

Les aides publiques semblent donc permettre d'accroître la pérennité des projets des demandeurs d'emploi. L'appui paraît apporter un taux de survie de 10 points supérieur à celui des populations non aidées dans le cas des chômeurs de moins d'un an et de 6 points pour les

chômeurs de longue durée. Ces aides permettent également de compenser partiellement l'avantage dont disposent les personnes en activité par rapport aux chômeurs.

Plusieurs études nationales ont également été réalisées. Une enquête réalisée par le Ministère de l'Economie et des Finances a permis de mesurer le degré de satisfaction des entreprises par rapport aux aides à la création d'entreprises. Les aides ont été jugées efficaces par 23% des créateurs, peu efficaces par 30%, pas efficaces par 34% (12% ne se prononçant pas). Il ressort également de cette étude que "*le système d'aide, jugé trop complexe, est mal connu des très petites entreprises*"¹³⁴.

L'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises) a analysé, en 2001, les aides aux créations d'entreprises de 10 collectivités territoriales françaises¹³⁵. Concluant globalement à la bonne adéquation des actions menées, cette enquête énonçait les commentaires suivants :

- les **aides sont essentiellement concentrées sur la première année des entreprises**, beaucoup moins sur les phases amont et aval. Les auditions réalisées par le CESR de Bretagne ont surtout montré l'insuffisance du suivi ;
- on constate une "**absence de corrélation entre le niveau de sélectivité et les moyens engagés**" ;
- la **sélectivité des dossiers est variable selon les types de dispositifs**. Selon l'étude, les exigences sont plus fortes pour les actions d'accompagnement que pour les aides financières (qui pourtant peuvent être particulièrement coûteuses pour la collectivité) ;
- une **logique de "guichet"** prévaudrait, c'est-à-dire que les aides encouragent les personnes souhaitant créer leurs entreprises mais ne susciteraient pas les vocations ;
- les **évaluations des aides sont peu fréquentes**. On manque notamment de données précises sur l'impact d'aides financières représentant des montants importants ;
- **l'effet de levier des dispositifs varie assez fortement selon les dispositifs mais peut être important** : il serait de 1 pour 5 (un euro d'aide régionale générant 5 euros de financement externe) pour les avances remboursables contre 1 pour 3 pour les prêts d'honneurs et de 1 pour 1 pour d'autres formes de prêt. Il convient de signaler que les plates-formes d'initiatives locales de Bretagne revendiquent un effet de levier de 6 (1 euro de prêt d'honneur générant 6 euros de prêts bancaires)¹³⁶ ;
- l'étude distingue trois types d'impact. L'**impact économique** (constitué des retombées en termes de chiffre d'affaires réinvesti ou de ressources fiscales supplémentaires obtenues par la collectivité) **est homogène** quelles que soit les aides et est d'un niveau **assez conséquent**. L'**impact social** (créations d'emplois directs et indirects) **est très inégal selon les aides** (il est élevé pour les aides aux créations d'entreprises innovantes alors qu'il est faible pour les prêts aux créateurs non assortis d'un véritable accompagnement). Enfin, l'**impact territorial** (effet sur l'aménagement du territoire) reste globalement **faible**,

¹³⁴ "Les mesures en faveur de la création d'entreprise : quel impact ?", Le Monde des Entreprises Commerciales, Artisanales et de Services, n° 19, juillet 2002

¹³⁵ APCE, "Politiques locales de soutien à la création d'entreprise, attendus et résultats", 2001

¹³⁶ M. B. JOUBREL (Président de la coordination des PFIL de Bretagne), "Les enjeux de la création d'entreprise en Bretagne" (contribution écrite), mars 2002

excepté pour les créations de pépinières et les incubateurs qui contribuent à rendre un territoire attractif ;

- l'étude constate l'**absence de ciblage des aides en fonction des publics de créateurs** (à l'exception des chômeurs et des chercheurs). Si cette remarque est globalement justifiée, il faut toutefois signaler les initiatives en faveur de la création d'entreprises par des femmes ou par des handicapés ;
- selon l'APCE, le **ciblage des aides privilégierait les activités de haute technologie, le commerce, l'artisanat, les services aux ménages aux projets peu ou pas innovants des services à l'industrie et des activités industrielles.**

Concernant les principales cibles des aides, l'étude de l'APCE est en contradiction avec l'évaluation des aides réalisée par le Commissariat Général de Plan qui concluait, en 1997, que les entreprises moyennes ou appelées à le devenir (qui comptent ou qui compteront rapidement plus de 5 salariés) sont les plus aidées et ce, au détriment des entreprises individuelles et des micro-entreprises. Ce constat a été repris depuis lors dans plusieurs publications. En réalité, des réseaux comme l'ADIE ou FIR (France Initiative Réseau), par la montée en puissance de leurs interventions, ont contribué à offrir un accompagnement important aux porteurs des projets les plus modestes.

Selon M. BLOT, représentant du réseau "Entreprendre en France", il n'existe plus réellement de secteur ou de catégorie délaissés par les organismes d'aide et d'accompagnement¹³⁷.

Sur la **dimension du coût de ces aides**, il n'existe pas d'évaluation récente. L'ANCE (Agence nationale de la Création d'Entreprise) estimait, en 1996, le coût global national des aides entre 500 et 700 millions de francs (de 76 à 107 millions d'euros) pour 400 000 accueils de créateurs et 70 000 formations courtes¹³⁸. Ce montant doit probablement être supérieur dorénavant, certains organismes (les PFIL, les incubateurs notamment) ayant développé leurs actions depuis lors.

4. QUELQUES ENJEUX DE L'AIDE A LA CREATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISES

Le fait que des aides à la création et à la reprise d'entreprises existent entraîne un certain nombre d'interrogations :

- quels sont les objectifs des aides à la création ?
- doit-on aider tous les types de créations ?
- quels outils privilégier ?
- faut-il répondre à tous les types de besoins des créateurs ?
- pourquoi les aides à la transmission sont-elles si peu nombreuses ?

¹³⁷ Audition de M. Jean-Luc BLOT (Président du groupe de projet "Création d'entreprise" de CRCI de Bretagne) du 8 avril 2002

¹³⁸ Commissariat Général du Plan, "Evaluation des aides à la création d'entreprise", 1997

4.1. Les objectifs des aides à la création

L'étude de l'APCE¹³⁹ citée précédemment résume de manière satisfaisante les retombées attendues des créations aidées :

- **retombées économiques** : encouragement et appui au développement des entreprises et au renouvellement quantitatif et qualitatif du tissu économique ;
- **retombées économique-sociales** : rendre possible des créations d'emplois directs et indirects ;
- **objectif d'aménagement du territoire** : permettre un développement harmonieux des différentes parties du territoire, accroître leur attractivité (la création et la transmission d'entreprises ne relèvent pas uniquement du développement endogène, en favorisant l'arrivée de créateurs ou de repreneurs d'autres régions, ces phénomènes participent aussi d'une croissance exogène).

Il semble tout à fait justifié d'espérer de tels impacts, même s'il ne faut pas exagérer les retombées sur l'emploi des créations d'entreprises.

Toutefois, il convient de fixer des objectifs clairs et légitimes à cette politique d'appui à la création d'entreprises.

Certaines politiques se fixent des objectifs quantitatifs. Selon M. BLOT, représentant du réseau "Entreprendre en France" pour la Bretagne, **la vocation d'une politique publique n'est pas nécessairement d'accroître le nombre d'entreprises nouvelles mais bien davantage d'améliorer la pérennité des jeunes entreprises**¹⁴⁰. Cette opinion est partagée par l'association ETHIC (Entreprises de Taille Humaine Indépendante et de Croissance) qui se déclarait *"favorable à une politique de création d'entreprises, mais une politique raisonnée car la création d'entreprises n'est pas une fin en soi et mieux vaut des créations pérennes que des créations mort-nées. Il serait irresponsable d'inciter un chômeur à créer son entreprise s'il n'est pas préparé à l'aventure. Avant il n'avait pas de travail et peu de revenus ; après un tel échec, il n'a toujours pas de travail, plus de revenus et, très souvent, il a ruiné sa famille"*¹⁴¹.

Ces objectifs ont des implications très concrètes sur le choix des outils. A titre d'exemple, l'abaissement du seuil minimum des fonds nécessaires à la constitution de sociétés permet de susciter des créations nouvelles. Or, il est évident que la pérennité des entreprises dépend de manière importante des montants engagés au moment de la création. L'enquête SINE montre ainsi qu'en Bretagne, le taux de survie à cinq ans des entreprises créées ou reprises est de 48,9% pour les projets ayant impliqué moins de 1 524 € et de 71,9% pour ceux qui ont mobilisé plus de 152 k€. Ajoutons que l'on déplore fréquemment le manque de fonds propres des entreprises françaises.

Il apparaît ainsi clairement que les objectifs de quantité de créations et de pérennité des nouvelles entités sont souvent en contradiction.

¹³⁹ APCE, "Politiques locales de soutien à la création d'entreprise, attendus et résultats", 2001

¹⁴⁰ Audition de M. Jean-Luc BLOT (Président du groupe de projet "Création d'entreprise" de CRCI de Bretagne) du 8 avril 2002

¹⁴¹ ETHIC, « Les "oui mais" d'ETHIC à l'incitation à la création d'entreprises », communiqué de presse du 4 juillet 2002

4.2. Doit-on aider tous les types de création ?

Comme nous l'avons constaté précédemment, l'impact des aides est variable mais il peut être déstabilisateur dans certains secteurs.

De ce fait, **on estime qu'il n'est pas souhaitable d'aider toutes les catégories d'entreprises.**

Actuellement plusieurs aides et intervenants sont peu sélectifs (le fait que les dispositifs d'aide touchent une minorité d'entreprises tient plus à la faible notoriété des dispositifs et des intervenants qu'à une sélectivité trop importante).

Il est donc important que les pouvoirs publics définissent de manière précise les secteurs éligibles et non éligibles aux aides à la création d'entreprises. Sur ce plan, nous nous bornerons à quelques remarques :

- les **activités innovantes** qui créent de nouveaux marchés doivent être aidées (comme c'est d'ores et déjà le cas sinon efficacement du moins assez massivement) ;
- **les plus petits projets** notamment ceux qui permettent l'insertion de personnes en situation d'exclusion ne déstabilisent pas les marchés compte tenu de leur taille. En revanche, ils sont a priori plus fragiles. Toutefois, la réussite d'expériences comme celle de l'ADIE démontre que des démarches d'accompagnement et d'aide suffisamment professionnelles favorisent des créations pérennes même dans les petites structures. Cette association revendique en effet un taux de survie à cinq ans des entreprises aidées de 56%. A titre de comparaison, le taux de survie des chômeurs créateurs ou repreneurs non aidés est, selon l'INSEE, de 43% pour les chômeurs de moins d'un an et de 41% pour les chômeurs de plus d'un an ;
- pour les **autres secteurs**, notamment les plus concurrentiels, il convient d'engager des analyses plus précises afin de déterminer, au cas par cas, l'effet déstabilisateur potentiel de l'aide, l'effet d'entraînement et l'impact potentiel de l'aide (en termes d'emplois, de chiffre d'affaires généré etc.).

4.3. Quels outils doit-on privilégier ?

L'évaluation des aides en faveur de la création d'entreprises réalisée par l'APCE indique de manière très nette que l'impact des aides financières varie de manière importante selon que celles-ci sont ou non assorties d'accompagnements plus qualitatifs.

L'octroi d'un prêt ou d'une subvention n'a ainsi que peu d'effets s'il n'est pas associé à des prestations de conseil ou d'expertise divers. Tout ceci plaide en faveur du développement des aides immatérielles. Néanmoins, ces prestations ne doivent pas engendrer de distorsions de concurrence vis à vis des consultants privés. En ce sens, le dispositif des chèques conseils qui permet de financer le recours à des prestataires extérieurs (privés ou publics) s'avère un aide intéressante. Toutefois, ses modalités de gestion doivent être améliorées afin de rendre son usage plus pratique pour les conseils (les délais de remboursement des chèques sont en effet assez longs).

En corollaire, les pratiques de **parrainage** ont souvent été évoquées comme un outil particulièrement efficace d'accompagnement des créateurs. Elles permettent à un créateur d'être suivi et conseillé par un pair, de bénéficier de son expérience voire de son carnet

d'adresse. Sa diffusion du parrainage et son association aux aides financières semblent éminemment souhaitables. Toutefois, comme le signale le Président du Club des Créateurs et Repreneurs d'Ille-et-Vilaine, il faut avoir conscience que la détection des parrains potentiels est particulièrement difficile à réaliser. Il est ainsi probable que le parrainage ne pourra pas être généralisé à l'ensemble des aides à la création.

Le suivi des entreprises aidées et l'accompagnement sur longue période apparaissent très souvent insuffisants. Nombre d'intervenants interrogés dans le cadre de la préparation de cette étude reconnaissent leur carence dans ce domaine. Ils conviennent d'ailleurs qu'il est dommage de consacrer des sommes importantes à l'appui aux entreprises puis de les délaisser alors que des difficultés nouvelles surgissent. Ces organismes expliquent en effet que **la réalisation d'un suivi est particulièrement exigeante en termes de temps et coûteuse financièrement**¹⁴². La charge est d'autant plus élevée pour la collectivité que des institutions comme le Conseil régional de Bretagne sont sollicitées par un grand nombre d'instances pour financer un suivi des aides. Seule une rationalisation des interventions des structures d'appui à la création permettrait de réduire le coût du suivi et d'en généraliser la pratique.

Enfin, signalons qu'il peut y avoir une certaine incohérence entre la volonté de stimuler un esprit d'entreprise jugé insuffisant et celle de "sécuriser" le plus possible les démarches des créateurs. La création et la reprise d'entreprises devront toujours impliquer une prise de risque. L'association ETHIC signale ainsi que si l'objectif de simplification des formalités de constitution des entreprises est tout à fait légitime, il convient de ne pas "déresponsabiliser" les créateurs qui doivent avoir conscience qu'un "projet d'entreprise se prépare longuement avant d'être lancé"¹⁴³. Signalons par ailleurs qu'une enquête réalisée par le Ministère de l'Economie et des Finances indique que 53% des créateurs repreneurs considèrent que "la création d'une entreprise n'est pas une opération très complexe"¹⁴⁴.

4.4. Faut-il répondre à tous les types de besoins de créateurs ?

Comme le démontre le tableau des appuis mis en place en Bretagne, les aides couvrent une multitude de besoins ressentis par les créateurs et repreneurs (financement, conseils et expertises, formation, accueil physique, aide au développement technologique, etc.).

Or, on peut légitimement s'interroger sur le bien-fondé de nombre de ces aides. En effet, des aides publiques diversifiées et trop précises ont de multiples inconvénients : elles concurrencent des prestations de service privées, tendent à déresponsabiliser les porteurs de projet, complexifient le dispositif global.

En ce sens, on peut considérer que les aides ne doivent pas viser à répondre à toutes les attentes des créateurs.

¹⁴² Audition de M. Jean-Luc BLOT (Président du groupe de projet "Création d'entreprise" de CRCI de Bretagne) du 8 avril 2002

¹⁴³ ETHIC, « Les "oui mais" d'ETHIC à l'incitation à la création d'entreprises », communiqué de presse du 4 juillet 2002

¹⁴⁴ "Les mesures en faveur de la création d'entreprise : quel impact ?", Le Monde des Entreprises Commerciales, Artisanales et de Services, n° 19, juillet 2002

4.5. Pourquoi les aides à la transmission sont-elles si peu nombreuses ?

4.5.1. Les aides à la transmission

La liste des intervenants et des dispositifs spécifiques d'aide à la transmission d'entreprises est beaucoup plus succincte que celle des appuis à la création :

- le Conseil régional de Bretagne n'a mis en place qu'assez peu d'outils ou d'aides spécifiques. Le **Fonds de Garantie Régional** a été spécialisé dans les reprises d'entreprises en difficulté et les transmissions d'entreprises "saines". Dans ce cadre, la Région garantit des prêts à moyen et long terme d'une durée de 5 à 15 ans ainsi que des prêts participatifs. Les interventions de ce Fonds de Garantie étant très peu fréquentes, il est prévu de réaffecter la majorité des fonds qui lui étaient octroyés vers le dispositif "Sofaris Régions Bretagne" appelé à faciliter les financements des PME en cours de création et de transmission (lorsque le repreneur n'a pas créé ou repris une entreprise précédemment). Toutefois, le Fonds de Garantie sera maintenu pour des interventions lors de restructurations importantes d'entreprises ;
- les **Chambres consulaires (CCI et Chambres de Métiers)** apportent des appuis spécifiques aux cédants et aux repreneurs : mise en place de Bourses de reprise d'entreprises (opérations des CCI à Rennes mais aussi alternativement dans le Morbihan et à Quimper, site bnoa.net des Chambres de Métiers etc.), réalisation de diagnostics et d'évaluations d'entreprises à céder (notamment pour les fonds de commerce à transmettre), mise en place de forums d'information et de sensibilisation, publication des offres dans la revue ACT Contact et sur internet (site transcommerce-transartisanat), formations etc ;
- une association spécialisée doit être signalée, **Cédants et Repreneurs d'Affaires (CRA)**. Cet organisme a pour vocation de favoriser la cession et la transmission des entreprises. Ses actions sont multiples : diffusion d'annonces, organisation de formations et de réunions, conseil (sans intervention dans la négociation elle-même)...¹⁴⁵ ;
- la Région a également mis en place, avec la SDR de Bretagne et la Caisse des Dépôts et Consignations, différents outils d'intervention en fonds propres ; parmi ceux-ci signalons "**Bretagne Participations**" qui peut intervenir dans des opérations de transmission ;
- des **initiatives sectorielles** existent également en faveur de la transmission. A titre d'exemple, dans le BTP, la Fédération Française du Bâtiment et la CAPEB ont mis en place différentes actions (constitution de fichier d'entreprises à reprendre, mise en relation de cédants et de repreneurs, formations, accompagnements). De même, dans le tourisme, la Fédération de l'Industrie Hôtelière et le Conseil général des Côtes d'Armor ont mis en place deux dispositifs spécifiques en matière d'appui à la transmission. D'une part, une avance remboursable est proposée. D'autre part, l'ODATEL (Opération Départementale d'Aide à la Transmission d'Entreprises Hôtelières) apporte un accompagnement global comprenant plusieurs phases (diagnostic de la valeur des établissements, recherche des repreneurs, formation, suivi pendant trois ans) ;
- de surcroît, le Conseil régional a mis en place en Bretagne une **aide aux entreprises artisanales** finançant les reprises et transmissions d'entreprises de l'artisanat : artisanat de

¹⁴⁵ Audition de M. DE MARCELLUS (CRA) du 29 juin 2002

production (en cas de maintien de l'emploi), commerce alimentaire (lorsqu'il s'agit du dernier commerce de ce type dans une ville de moins de 2 000 habitants), artisanat du bâtiment (lorsque la reprise implique un maintien de l'emploi et qu'elle se déroule dans une commune de moins de 5 000 habitants). Ces aides qui associent les Chambres de Métiers et l'Etat peuvent être abondées par les Conseils généraux et éventuellement par les communes. Selon les collectivités intervenant, d'autres secteurs peuvent être aidés (dans le Finistère, la Prime à la Succession d'Entreprise s'adresse également aux entreprises du transport de marchandises, aux services à l'industrie, aux activités de recherche..., le dispositif Créarmor du Conseil général des Côtes d'Armor finance les reprises d'activités de production et de service). La transmission de petites entreprises du commerce, de l'artisanat, des services aux particuliers (cafés, hôtels, restaurants), du tourisme est également favorisée par la chaîne Demain ! qui diffuse des annonces présentant des opportunités de reprise. Le Conseil général des Côtes d'Armor a d'ailleurs noué un partenariat avec cette chaîne qui diffuse régulièrement des reportages sur la reprise et l'installation dans le département ; signalons également que les Chambres de Métiers de Bretagne, en lien avec le syndicat de la boucherie, ont mis en place une opération-test en faveur des bouchers de la région. Cette action propose aux artisans de ce secteur, âgés de plus de 52 ans, de bénéficier d'un suivi personnalisé de leur projet de transmission. L'extension de cette initiative à d'autres catégories professionnelles est envisagée dans le cadre d'un Plan préparatoire à la reprise d'entreprise (PPRE) ;

- le **Conseil régional de Bretagne participe au financement de certaines formations en faveur de repreneurs** ;
- **nombre des dispositifs "classiques" d'aide aux entreprises et notamment d'appui à la création d'entreprises (ACCRE, avances remboursables...) peuvent être mobilisés pour les opérations de reprise.** A titre d'exemple, sur la période 1992-1999, la Région, par l'intermédiaire de la PRCE, a aidé 62 repreneurs et, en 1999, 9 avances remboursables ont été attribuées à des entreprises en phase de transmission pour un montant de 974 K€.
- la création d'un **Prêt à la reprise d'entreprise (PRE)** a été annoncée par le Ministère de l'Economie et des Finances. Expérimenté dans cinq régions françaises (non en Bretagne) au cours de l'année 2002, le dispositif devrait être étendu à l'ensemble du territoire national en 2003. Dans sa première configuration, ce prêt implique l'obtention préalable d'un crédit bancaire et un apport en fonds propres (l'un et l'autre devant être au moins égal au montant du prêt comme c'est le cas pour le prêt à la création d'entreprises). Géré par la BDPME, il offre un financement de 8 000 à 32 000 euros, assorti d'un taux fixe. Sa durée est de sept ans et une garantie de la SOFARIS peut être obtenue pour le prêt bancaire. La reprise doit concerner des entreprises employant jusqu'à 10 salariés ;
- **de nombreuses sociétés de capital-investissement** interviennent dans des opérations de transmission et de reprise. Il s'agit notamment de filiales de banques : Crédit Mutuel de Bretagne (Sobepar, Synergie Finance et Synergie Finance Gestion), Banque Populaire de l'Ouest (Ouest Croissance, Ouest développement), Crédit Agricole (Uni Expansion Ouest), Crédit Industriel de l'Ouest (Financière Voltaire, Institut de Participation de l'Ouest), Banque de Bretagne (Financière de Brocéliande). Une récente enquête sur les reprises en Bretagne notait d'ailleurs : "*marché opaque, marché éclaté, la Bretagne reste*

*cependant dotée d'efficaces outils de financement pour les reprises*¹⁴⁶. Il faut toutefois noter que les sociétés de capital-investissement s'intéressent à des reprises importantes ;

- des **entreprises privées interviennent également** : banques, experts comptables, avocats, notaires, cabinets spécialisés. Il convient d'ailleurs de signaler que la Bretagne est la seule région française disposant d'un syndicat professionnel des experts en transmission d'entreprises (Synextrans). Les cabinets spécialisés dans la transmission accompagnent, dans la région, une centaine d'entreprises par an.

4.5.2. Des aides beaucoup moins nombreuses que les soutiens à la création

Une enquête réalisée par le CESR de Champagne-Ardenne montre que la situation de la Bretagne se retrouve dans les autres régions françaises. **Il n'existe que très peu d'actions multisectorielles spécifiquement consacrées à la reprise d'entreprises**. Il faut toutefois signaler la mise en place, dans la région Poitou-Charentes, d'un programme d'accompagnement à la transmission-reprise (concrétisé par la signature d'un accord-cadre entre la Région et différents partenaires ainsi que la création d'une Agence régionale Poitou-Charentes Création transmission). Les aides mises en place prennent la forme d'avances remboursables proposées aux repreneurs mais aussi d'actions collectives (formations, recours à des experts, élaboration d'un statut expérimental de repreneur permettant l'intégration du candidat repreneur dans les sociétés en cours de cession...) et des opérations d'information et de communication (notamment par l'intermédiaire du site creation-transmission.com).

De même, la Région Nord-Pas-de-Calais a initié, avec les Conseils généraux, les Chambres consulaires et la Caisse des Dépôts et Consignations, un Programme régional de création - transmission d'entreprises (PRCTE). Cette action comprend notamment la construction d'une base de données territorialisées des entreprises devant être cédées dans les cinq prochaines années, la mise en place d'une information des cédants (sur les conditions juridiques, financières, fiscales d'une transmission d'entreprise) et la réalisation de diagnostics

Les politiques d'appui aux entreprises ne tiennent pas suffisamment compte de la spécificité de la reprise par rapport à la création. Dans un récent rapport réalisé pour la Communauté Urbaine de Brest, un cabinet de conseil notait ainsi : *"le dispositif local d'accompagnement [des porteurs de projet] apparaît mal informé des problématiques de la transmission-reprise et ne propose pas de prestations spécifiques aux transmissions-reprises"*¹⁴⁷. Or, les statistiques présentées précédemment montrent que la transmission a des implications particulières (le profil des repreneurs est différent, les montants financiers engagés sont plus importants que pour les créations, les effectifs salariés sont plus conséquents, les marchés sont validés et non à créer...).

Les aides à la transmission apparaissent donc beaucoup moins nombreuses que les soutiens à la création. Cette situation reflète bien l'accent mis, pendant de longues années, sur les entreprises nouvelles au détriment des reprises d'entreprises.

Au cours de la période récente, la transmission a suscité un regain d'intérêt. Néanmoins, la création d'entreprises continue à mobiliser davantage les pouvoirs publics, les décideurs et les médias. Or, comme nous l'avons démontré précédemment, la reprise d'entreprises a un rôle

¹⁴⁶ "La Bretagne difficile d'accès", Repreneur, n° 87, mars-avril 2002

¹⁴⁷ Bernard Brunhes Consultants, Communauté Urbaine de Brest, "La création d'entreprise dans le bassin économique de Brest : étude action", août 2001

important non seulement pour la pérennisation du tissu économique existant mais aussi pour renouveler celui-ci (le changement de propriétaire entraînant souvent des réorientations des sociétés reprises) et pour créer des emplois.

De tels apports justifient pleinement que soit définies et engagées des politiques plus actives en faveur de la transmission d'entreprises. Compte tenu des nombreuses spécificités de la reprise par rapport à la création, il est important que la transmission soit désormais considérée comme un objectif à part entière et non plus seulement comme une des dimensions de la création d'entreprises.

4.5.3. Des appuis à rationaliser et à améliorer

Bien que moins nombreuses, les aides à la transmission nécessitent autant d'effort de rationalisation et d'amélioration que les soutiens à la création. En effet, les types d'intervention possibles sont assez peu nombreux.

Pour les cédants potentiels ou les candidats à la reprise, le premier problème réside dans la détection de l'acheteur ou de l'entité à acquérir. Or, en la matière, les sources d'information et de diffusion des offres sont nombreuses bien que disparates et plus ou moins confidentielles : presse spécialisée, experts comptables, avocats, banques, cabinets spécialisés, notaires, syndicats professionnels, Chambres consulaires, CRA... **Il semblerait avantageux de centraliser le plus d'offres possible** afin d'éviter les disparitions de sociétés résultant de l'absence de repreneur.

Compte tenu des intérêts en partie divergents des cédants et des repreneurs ainsi que des montants financiers parfois importants en jeu, les intervenants de l'aide à la transmission limitent souvent leur implication au diagnostic de l'entreprise et à la mise en relation. Ils n'interviennent donc pas dans la négociation elle-même, laissant notamment ce rôle de conseil à des cabinets spécialisés dans les transmissions. Cette prudence est tout à fait légitime. Il n'en demeure pas moins que la préparation des reprises nécessite le respect de certaines règles (engagement de la démarche très en amont, élaboration d'un diagnostic de l'entreprise, élaboration d'un plan de transmission, détection et choix d'un repreneur, négociations). Les Chambres consulaires, les Fédérations professionnelles et le CRA jouent un rôle non négligeable **pour apporter des conseils méthodologiques et sensibiliser les chefs d'entreprises à l'intérêt de suivre les différentes étapes du processus de reprise.** Il est important d'inciter encore davantage les dirigeants à anticiper la cession de leur entreprise. Cela passe par diverses actions (mutualisation des méthodologies des organismes d'appui, mise en place éventuelle d'une instance chargée de promouvoir et diffuser les méthodes définies...). De même, **les pratiques d'accompagnement des repreneurs doivent être formalisées et rapprochées.** Il faut tenir compte des profils particuliers des repreneurs et des implications spécifiques de la reprise d'entreprises.

La réalisation d'un **diagnostic de la société à reprendre** est nécessaire. Elle permet notamment pour le cédant de fixer et de justifier le prix de cession et, pour le repreneur, de s'assurer de la viabilité de l'entreprise qu'il envisage d'acquérir. L'"audit de reprise" est d'ailleurs obligatoire dans les pays anglo-saxons, tout acheteur devant estimer ce qu'il achète. Un récent rapport du CES national préconisait d'encourager le développement de tels audits¹⁴⁸ qui devront notamment être exigés pour bénéficier d'aides à la transmission. Toutefois, il faut

¹⁴⁸ CES national, "Création et pérennisation de l'entreprise de petite taille", 2001

noter que **ces audits ont souvent un coût élevé**. Les sociétés de capital-investissement intervenant dans le domaine des transmissions sont ainsi confrontées au coût important des "due diligences" (audits d'évaluation des entreprises à reprendre), notamment pour les plus petits dossiers (certaines investigations incontournables représentant des charges fixes importantes)¹⁴⁹.

Dans les premières années suivant les reprises, l'exploitation est souvent entravée par de lourdes charges de remboursement. Dans le même temps, les transmissions sont des opérations risquées pour les banques. Dans ce contexte, **l'amélioration de l'offre de financement proposée aux repreneurs est extrêmement importante**. L'instauration de la PRE constitue une avancée appréciable. Pour autant, le caractère restrictif de certains critères d'éligibilité (en particulier le ciblage sur les entreprises de moins de 11 salariés) rendent nécessaires la mise en place d'autres outils spécialisés.

La baisse apparente du nombre de reprises tant en Bretagne qu'au niveau national résulte pour une part non négligeable de l'insuffisante valorisation de ce type d'opérations. Alors que la création est parée de nombreuses vertus et suscite de multiples actions de sensibilisation, le rachat d'une entreprise est très peu mis en valeur. Or, la reprise présente des avantages appréciables : une pérennité a priori plus importante, la possibilité de bénéficier d'un marché d'ores et déjà validé et de salariés expérimentés... A l'instar de ce qui est réalisé actuellement pour la seule création d'entreprises, **il conviendra à l'avenir de promouvoir la reprise d'entreprises et de sensibiliser des publics cibles** (jeunes, cadres, employés...) **aux intérêts de ce type d'opérations**.

4.6. Les aides à l'installation agricole

Un grand nombre de dispositifs d'aide ont été mis en place en faveur de l'installation agricole. Certains s'adressent à tous les types de reprises d'exploitations, d'autres concernent des situations plus spécifiques (installations hors cadre familial notamment).

4.6.1. Les appuis concernant tous les types d'installations agricoles

- la "**Dotation Jeune Agriculteur**" (DJA) prend la forme d'une subvention allant de 7 927 € à 17 288 €. Elle est attribuée en deux versements : 70% dans les premiers mois puis la seconde tranche au bout de 3 ans, après vérification de la conformité par rapport à certaines exigences. Trois conditions principales ont été fixées : un âge minimum (entre 18 et 40 ans), une capacité professionnelle (au minimum le niveau Bac ou le BTA), l'existence d'un projet économique. Les dossiers de DJA sont examinés par les Commissions Départementales d'Orientation Agricole (CDOA) qui comprennent les syndicats professionnels, les administrations de l'Etat et les Chambres d'Agriculture. Le montant moyen d'une DJA est de 12,2 K€. Les DJA sont financées par des fonds européens ;
- le "**Prêt Jeune Agriculteur**" est un prêt bonifié d'un montant maximum de 95 000 € au taux de 3,5% sur 12 ans (dans la pratique, les prêts accordés atteignent généralement le montant maximum). Cinq banques sont habilitées à distribuer ces prêts même si deux

¹⁴⁹ "Les audits d'évaluation, un pari qui peut se révéler coûteux pour les capitaux-investisseurs", La Tribune, 24 mai 2002

établissements interviennent de manière prépondérante : le Crédit Agricole (70% des prêts accordés) et le Crédit Mutuel de Bretagne (25%) ;

- des **avantages fiscaux** sont également accordés ;
- les **Conseils généraux** (celui des Côtes-d'Armor notamment) peuvent aussi accorder des **prêts d'honneur** ;
- des **Prêts Spéciaux pour la Modernisation (PSM)** existent aussi ;
- le **Conseil régional de Bretagne** accorde plusieurs types d'aides : un appui aux installations dans des activités relevant d'une diversification, une aide à la réalisation de diagnostics personnalisés des projets d'installation. Il a également mis en place un programme de prévention et d'accompagnement des installations non aidées ;
- l'**accompagnement des cédants et des jeunes agriculteurs** est assuré par les ADASEA et les Chambres d'Agricultures. Ces dernières proposent également aux repreneurs des **formations**.

4.6.2. Les appuis spécifiques aux installations agricoles hors cadre familial

- un **répertoire départs-installations** a été mis en place. Il recense les exploitations disponibles et les candidats à l'installation ce qui favorise les mises en relation de cédants et de repreneurs. Les inscriptions se font sur la base du volontariat. Ce répertoire est géré par les ADASEA ;
- un CTE (Contrat Territorial d'Exploitation) spécifique a été mis en place, le **CTE transmission** (le dispositif des CTE devrait prochainement être remplacé par le Contrat d'Agriculture Durable) ;
- l'**Aide à la Transmission d'Exploitation (ATE)** a pour vocation d'encourager les cédants à transmettre leurs exploitations aux jeunes agriculteurs dans les meilleures conditions (en privilégiant par exemple le mécanisme de la location à celui de la vente...) ;
- diverses aides peuvent également être accordées dans le cadre du **PIDIL (Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales)** : diagnostic de l'exploitation à reprendre, aide au remplacement lors de formations... ;
- le **Conseil régional de Bretagne** accorde une **aide spécifique aux installations hors cadre familiale** ;
- la **rémunération des futurs installés peut être prise en charge après signature d'un contrat de pré-installation** (le financement provenant de l'Etat, du Conseil régional et éventuellement de Conseils généraux).

CONCLUSION

CONCLUSION

Lorsqu'ils comparent la démographie d'entreprises en Bretagne par rapport à celle de la France entière, les commentateurs contrebalancent leur constat de la faiblesse relative des créations d'entreprises par le rappel de l'importance des reprises et d'une pérennité des entreprises supérieure aux standards nationaux.

La fréquence des reprises peut signifier que les entrepreneurs bretons préparent mieux la transmission de leurs entreprises que leurs homologues du reste de la France, ce qui réduit le nombre des disparitions résultant d'une absence de repreneur. Mais, ce phénomène met aussi en lumière une pyramide des âges assez défavorable chez les entrepreneurs bretons. Les reprises sont en effet nombreuses parce que les dirigeants arrivant de l'âge de la retraite sont également nombreux.

Au total, la création et la reprise apparaissent aussi indispensables l'une que l'autre au bon fonctionnement du tissu économique régional. La multiplicité des reprises ne compense que partiellement l'insuffisance de la "natalité" d'entreprises. Si les reprises peuvent aboutir à un renouvellement des entreprises impliquées, l'émergence d'entreprises totalement nouvelles est un indispensable facteur de dynamisation du tissu économique.

Si l'on peut considérer que la pérennité satisfaisante des nouvelles entités atténuée, dans une certaine mesure, les retombées négatives de la faiblesse des créations d'entreprises, il serait erroné d'établir une distinction trop stricte entre ces deux phénomènes.

Tant les auditions que les analyses effectuées pour ce rapport ont démontré que les entreprises créées et les reprises en Bretagne présentent fréquemment un certain nombre de gages de pérennité. Les projets des Bretons apparaissent solides et de bonne qualité. Les moyens mis en œuvre au démarrage des opérations sont plus élevés qu'en moyenne nationale. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les projets de créations les plus importants (impliquant des montants supérieurs à 15 245 €) sont plus nombreux en Bretagne qu'en moyenne nationale (31% contre 26,3%). Or, les montants engagés lors des créations et reprises influent directement sur la survie ultérieure des entreprises. Ainsi, en Bretagne, le taux de survie des entreprises créées ou reprises en 1994 était de 69,6% à cinq ans pour les entreprises ayant engagé plus de 152 449 € alors qu'il était de 35,1% pour celles qui ont engagé moins de 1 524 €.

Tout se passe comme si un choix avait été fait en Bretagne, privilégiant la qualité des projets sur leur quantité. Cette impression ne doit pas pour autant faire négliger que 51% des entreprises créées et 38% des entreprises reprises ont disparu à l'échéance de cinq ans. Tous les projets ne présentant pas la même viabilité, l'amélioration de la pérennité des entreprises demeure un enjeu important pour la Bretagne.

De surcroît, le volume annuel de créations et de reprises ne peut être jugé satisfaisant. La Bretagne doit être en mesure de susciter davantage d'entreprises nouvelles, notamment des entreprises innovantes. Il conviendra que ces créations supplémentaires affichent une pérennité supérieure ou au moins équivalente à celles des créations actuelles d'entreprises. En

effet, le développement des créations ne doit pas se solder par une multiplication des défaillances de jeunes entreprises.

S'agissant des reprises, l'un des enjeux réside également dans l'amélioration de la pérennité des entreprises impliquées. L'autre défi réside dans la diminution des disparitions d'entreprises résultant d'une absence de repreneur. Ce phénomène apparaît difficile à chiffrer précisément (on avance un chiffre annuel de 10 000 disparitions pour la France entière¹⁵⁰). On peut toutefois considérer qu'il est d'un niveau beaucoup trop élevé, notamment si l'on tient compte des retombées éminemment négatives de ces défaillances pour l'emploi et l'aménagement du territoire. C'est ce qui justifie des actions de sensibilisation des cédants potentiels. De même, il est important de valoriser la reprise d'entreprises, de démontrer aux salariés et étudiants ses intérêts et ses avantages.

¹ "La formation au secours de la transmission d'entreprise", L'Interconsulaire, n° 74, novembre-décembre 2001

ANNEXES

<p style="text-align: center;">LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES ET/OU RENCONTREES</p>
--

NB : LES TITRES ET MANDATS CORRESPONDENT A LA SITUATION AU MOMENT DE L'AUDITION

✉ BLOT Jean-Luc	Président du groupe de projet "Création d'entreprise" de la CRCI
✉ BOSSU Jacques	Cédant
✉ BRISSE Jacques	Directeur de SOBREPAR, Synergie Finance et Synergie Finance Gestion
✉ BUSNOUF Dominique	Déléguée régionale adjointe - ADIE Bretagne
✉ CARIOU Claude	Directeur - Boutique de gestion 29
✉ M & Mme CLEMENT Daniel	Cédants (anciens agriculteurs)
✉ CORLAY André	Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
✉ de MARCELLUS Jean	Cédants et Repreneurs d'Affaires
✉ DUCLOYER Frédéric	Animateur de la PFIL – Brocéliande Initiative 35
✉ DUPRAT Françoise	Technopole Brest Iroise
✉ DUSSUD François Xavier	Adjoint au Chef de Service des Etudes – INSEE Bretagne
✉ FALLU Francis	Animateur - Réseau Arcange
✉ GUYOT Jean-Marie	Créateur d'entreprise - Kevrenn International
✉ HANNEQUIN Jean-Luc	Directeur - CEEI Créat'iv
✉ JOUBREL Bernard	Président de la PFIL - Armor Initiative
✉ LAGUZET Lionel	Président - Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises en Ille et Vilaine
✉ LE HUEROU Claude	Jeune agriculteur
✉ PARIS Hélène	Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
✉ PAUTHIER Yves	Président - Tribunal de Commerce de Rennes
✉ ROHMER Dominique	Directeur du Développement Economique et de la Recherche au Conseil régional

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES ET/OU RENCONTREES

↵ SOREL Michel	Directeur du développement industriel et technologique à la CRCI
↵ TANGUY Patrice	Repreneur
↵ TAVENNEC Jean-Luc	Directeur - ADASEA des Côtes d'Armor
↵ M & Mme URO André	Cédants (anciens agriculteurs)
↵ VALS Guy	Délégué régional de Bretagne – ANVAR
↵ VETILLARD Pierre	Greffier - Tribunal de Commerce de Rennes

CONTRIBUTIONS ECRITES

↵ BUSNOUF Dominique	Déléguée régionale adjointe – ADIE Bretagne
↵ CORBEL Catherine & MENARD Joseph	Membres du CESR
↵ ETIEMBLE Marcel	Membre du CESR
↵ GUYOMARD Patrick	Membre du CESR
↵ HAMON Jean	Membre du CESR
↵ JOUBREL Bernard	Président de la PFIL – Armor Initiative
↵ LE FUR Guy	Membre du CESR
↵ LE GOUGUEC Robert	Membre du CESR
↵ RICHARD Loïc	Membre du CESR

CONCEPTS UTILISES

CREATION D'ENTREPRISES : constitution d'une entité juridique et économique nouvelle.

REPRISE D'ENTREPRISES : acquisition totale ou partielle d'une entreprise existante par une personne morale ou physique.

REACTIVATION D'ENTREPRISES : remise en activité d'entités économiques jusque là en sommeil. Ces opérations sont très liées aux activités saisonnières et notamment touristiques.

TAUX DE CREATION PURE : il mesure la proportion d'entreprises nouvelles apparues au cours d'une année par rapport au stock d'entreprises existantes.

TAUX DE REPRISE : il permet de mesurer la proportion d'entreprises changeant de propriétaire au cours d'une année. Cet indicateur est mesuré en rapportant le nombre de reprises d'une année au stock d'entreprises au mois de décembre de l'année précédente.

TAUX DE MOUVEMENT : nombre annuel d'entreprises créées ou disparues au cours d'une année, rapporté au nombre moyen d'entreprises (stock en N-1).

TAUX DE RENOUVELLEMENT : (créations pures - défaillances) rapporté au stock d'entreprises au 31/12/N-1.

TAUX DE DYNAMISME ECONOMIQUE (créations/défaillances) il permet de mesurer combien d'entreprises se créent lorsque, dans le même temps, une entreprise disparaît.

TAUX DE CREATION EFFICACE : nombre d'entreprises encore actives à la date de leur x^{ième} anniversaire (N+x) rapporté au nombre total d'entreprises à l'origine (31/12 de N-1).

QUOTIENT ANNUEL DE MORTALITE : il mesure le risque pour les entreprises d'une génération de mourir avant d'atteindre leur nième anniversaire.

TAUX D'INSTALLATION : il mesure la proportion de jeunes installés par rapport aux agriculteurs en activité. Il est calculé par le rapport entre le nombre de nouveaux agriculteurs et celui des chefs d'exploitation en place. C'est un indicateur équivalent au taux de création ou au taux de reprise.

TAUX DE RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS : rapport entre le nombre d'installations (1^{ères} immatriculations à la MSA) et le nombre de sorties de l'agriculture recensées par la MSA.

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE ET PRECONISATIONS**INTRODUCTION****1****PREMIERE PARTIE : LE PHÉNOMÈNE DE LA CREATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISES EN BRETAGNE****SECTION 1. L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DES PHENOMENES DE LA CREATION ET DE LA REPRISE D'ENTREPRISES** **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1. La création d'entreprises | Erreur ! Signet non défini. |
| <i>1.1. Un phénomène stable en Bretagne et en France</i> | <i>Erreur ! Signet non défini.</i> |
| <i>1.2. Des créations peu fréquentes en Bretagne</i> | <i>Erreur ! Signet non défini.</i> |
| <i>1.3. Typologies des créations d'entreprises</i> | <i>Erreur ! Signet non défini.</i> |
| 2. La reprise d'entreprises | Erreur ! Signet non défini. |
| 2.1. Généralités | <i>Erreur ! Signet non défini.</i> |
| <i>2.1.1. Un phénomène difficile à chiffrer et probablement sous-évalué</i> | Erreur ! Signet non défini. |
| <i>2.1.2. La reprise, un phénomène économique particulièrement important en Bretagne</i> | Erreur ! Signet non défini. |
| <i>2.1.3. Quelques autres distinctions dans la transmission d'entreprises en Bretagne</i> | Erreur ! Signet non défini. |
| 3. Des caractéristiques sectorielles | Erreur ! Signet non défini. |
| <i>3.1. Les créations et reprises d'entreprises non agricoles</i> | Erreur ! Signet non défini. |
| <i>3.2. Les installations agricoles</i> | Erreur ! Signet non défini. |

SECTION 2. PROFIL DES POPULATIONS IMPLIQUEES **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| 1. Le profil des créateurs | Erreur ! Signet non défini. |
| 2. Le profil des repreneurs | Erreur ! Signet non défini. |

3. Les femmes creatrices et repreneuses d'entreprises Erreur ! Signet non défini.

4. Les cédants Erreur ! Signet non défini.

5. Les populations concernées dans l'agriculture Erreur ! Signet non défini.

5.1. Les jeunes agriculteurs

Erreur ! Signet non défini.

5.2. Les cédants

Erreur ! Signet non défini.

SECTION 3. TYPOLOGIE DES ENTITES IMPLIQUEES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. Les nouvelles entreprises Erreur ! Signet non défini.

1.1. Données générales

Erreur ! Signet non défini.

1.2. Le cas des créations d'entreprises innovantes

Erreur ! Signet non défini.

1.3. Les créations par des publics en difficulté

Erreur ! Signet non défini.

2. Les entreprises reprises Erreur ! Signet non défini.

3. Des PME sous influence Erreur ! Signet non défini.

3.1. Le poids des groupes

Erreur ! Signet non défini.

3.2. L'essaimage

Erreur ! Signet non défini.

3.2.1. Le phénomène de l'essaimage

Erreur ! Signet non défini.

3.2.2. L'essaimage en Bretagne

Erreur ! Signet non défini.

3.2.3. Avantages et inconvénients de l'essaimage

Erreur ! Signet non défini.

4. Les nouvelles exploitations agricoles Erreur ! Signet non défini.

SECTION 4. L'IMPACT SUR L'ECONOMIE REGIONALE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. L'impact en termes d'emplois Erreur ! Signet non défini.

1.1. Retombées en termes d'emplois créés des créations d'entreprises Erreur !
Signet non défini.

1.2. Les retombées en termes d'emplois des reprises d'entreprises **52**

2. L'impact sur le tissu économique régional Erreur ! Signet non défini.

2.1. Impact de la création d'entreprises sur le tissu économique régional Erreur !
Signet non défini.

2.2. Impact économique de la reprise d'entreprise Erreur ! Signet non défini.

3. L'impact sur l'aménagement du territoire Erreur ! Signet non défini.

*3.1. Des liaisons assez fortes avec des phénomènes économiques qui
favorisent des tendances polarisantes* Erreur ! Signet non défini.

3.2. Une concentration des créations et des reprises Erreur ! Signet non défini.

3.3. Le risque de perte des centres de décision régionaux Erreur ! Signet non défini.

4. L'impact des installations agricoles sur l'économie régionale Erreur ! Signet non défini.

DEUXIEME PARTIE : UN TYPE D'OPERATIONS DIFFICILE, RISQUE ET EXIGEANT

SECTION 1. LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES BESOINS DES PORTEURS DE PROJET ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. Des taux de survie révélateurs des difficultés et des risques de la création et de la reprise Erreur ! Signet non défini.

1.1. La survie des entreprises créées Erreur ! Signet non défini.

1.2. La survie des entreprises transmises Erreur ! Signet non défini.

1.3. La dimension sectorielle Erreur ! Signet non défini.

2. Le lien avec la conjoncture et l'évolution du chômage Erreur ! Signet non défini.

3. Les difficultés rencontrées par les créateurs d'entreprises Erreur ! Signet non défini.

3.1. Les problèmes de financement Erreur ! Signet non défini.

3.1.1. La problématique globale du financement Erreur ! Signet non défini.

3.1.2. Le capital-investissement et le financement des créations innovantes Erreur ! Signet non défini.

3.1.3. Les difficultés financières rencontrées par les entreprises de Bretagne Erreur ! Signet non défini.

3.2. L'impact de la réglementation Erreur ! Signet non défini.

3.2.1. La complexité des démarches administratives Erreur ! Signet non défini.

3.2.2. Le statut d'entrepreneur Erreur ! Signet non défini.

3.2.3. Les charges sociales Erreur ! Signet non défini.

3.3. La question immobilière Erreur ! Signet non défini.

3.4. Le créateur lui-même Erreur ! Signet non défini.

4. Les difficultés rencontrées par les repreneurs d'entreprises Erreur ! Signet non défini.

4.1. Les difficultés financières Erreur ! Signet non défini.

4.2. Le poids de la fiscalité Erreur ! Signet non défini.

4.3. Les freins psychologiques et l'impréparation Erreur ! Signet non défini.

4.4. Les difficultés techniques Erreur ! Signet non défini.

4.4.1. Quelques difficultés techniques Erreur ! Signet non défini.

<i>4.4.2. La dimension sociale</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5. Les difficultés rencontrées lors des installations agricoles	Erreur !
Signet non défini.	
<i>5.1. Les problèmes démographiques et sociologiques</i>	96
<i>5.2. Le coût des exploitations</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>5.3. L'opposition entre installation et agrandissement</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>5.4. L'impact du contexte économique</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

SECTION 2. LES FACTEURS DE SUCCES DES OPERATIONS DE CREATION ET DE REPRISE 103

1. L'obligation de respect d'un certain nombre de règles	103
<i>1.1. Les étapes nécessaires de la création d'entreprises</i>	103
<i>1.2. Les étapes nécessaires de la reprise d'entreprises</i>	104
<i>1.2.1. Les implications pour le cédant</i>	104
<i>1.2.2. Les implications pour le repreneur</i>	105
2. La qualité du projet et de la gestion	105
<i>2.1. Les choix financiers opérés dans les créations pérennes</i>	105
<i>2.2. Les choix financiers opérés dans les reprises pérennes</i>	107
3. Les qualités du projet ou celles de l'entrepreneur ?	108
4. L'esprit d'entreprise	110
<i>4.1. Un esprit d'entreprise insuffisant en France ?</i>	110
<i>4.2. L'esprit d'entreprise en Bretagne</i>	112
<i>4.3. Les actions de stimulation de l'esprit d'entreprise</i>	115

TROISIEME PARTIE : DES APPUIS MULTIPLES ET EN CONSTANTE ADAPTATION

SECTION 1. DES AIDES APPORTEES AUX DIFFERENTS BESOINS DES CREATEURS ET REPREENEURS 117

SECTION 2. IMPACT DES AIDES A LA CREATION ET A LA REPRISE SUR LES SECTEURS ECONOMIQUES 145

1. L'incidence des aides financières sur la concurrence	145
2. Une profusion d'intervenants et d'aides	147
3. L'évaluation des aides à la création	151

4. Quelques enjeux de l'aide à la création et à la reprise d'entreprises	156
<i>4.1. Les objectifs des aides à la création</i>	<i>156</i>
<i>4.2. Doit-on aider tous les types de création ?</i>	<i>157</i>
<i>4.3. Quels outils doit-on privilégier ?</i>	<i>158</i>
<i>4.4. Faut-il répondre à tous les types de besoins de créateurs ?</i>	<i>159</i>
4.5. Pourquoi les aides à la transmission sont-elles si peu nombreuses ?	159
<i>4.5.1. Les aides à la transmission</i>	<i>159</i>
<i>4.5.2. Des aides beaucoup moins nombreuses que les soutiens à la création</i>	<i>161</i>
<i>4.5.3. Des appuis à rationaliser et à améliorer</i>	<i>162</i>
4.6. Les aides à l'installation agricole	164
<i>4.6.1. Les appuis concernant tous les types d'installations agricoles</i>	<i>164</i>
<i>4.6.2. Les appuis spécifiques aux installations agricoles hors cadre familial</i>	<i>165</i>
CONCLUSION	167

ANNEXES